This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06181278 4

Guyon
Y2K

LA VIE

DE MADAME J. M. B. DE LA

MOTHE-GUYON,

ECRITE PAR ELLE-MÊME.

QUI CONTIENT TOUTES LES EXPÉRIENCES DE

LA VIE INTÉRIEURE,

Depuis ſes commencemens juſqu'à la plus haute conſommation, avec toutes les directions relatives.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME III.

A PARIS,

Cez les LIBRAIRES ASSOCIÉS.

M DCC. XCI.

E.W.

THE
PUBLIC
300114

TABLE
DES
CHAPITRES
DE CETTE III. PARTIE.

CHAPITRE I.

Arrivée à Paris, ſes perſécutions recommencent. Son état intérieur & celui du P. la Combe. Union d'Unité en Dieu ineffable, & par le Verbe même. Source, prétextes, moyens, préludes différens des noires machinations & perſécutions pour perdre le P. la Combe, & y envelopper Mad. Guyon, à laquelle l'état de Jeſus-Chriſt enfant eſt changé en celui de Jeſus-Chriſt même crucifié. De la communication en ſilence envers les abſens. Divers premiers coups d'impoſture des perſécuteurs. Pg. 1

CHAPITRE II.

Suite de diverſes menées malignes contre le P. la Combe & Mad. Guyon, dont on perſécute un ami, Docteur de Sorbonne. Le P. la Mothe met vainement en œuvre tous les moyens imaginables pour porter tantôt le P. la Combe, tantôt Mad. Guyon à s'enfuir, afin que leur fuite les faſſe paſſer pour coupables. 15

CHAPITRE III.

Autres pratiques des ennemis du P. la Combe pour le perdre, comme étant rebelle aux Ordres du Roi. On le

dépouille des atteſtations & Actes qui le juſtifioient. Sa priſe & ſon dur traitement. Continuation des artifices par où le P. la Mothe rend Mad. Guyon l'objet de l'horreur du monde, & rejette les moyens qui ſe préſentoient de juſtifier le P. la Combe, dont les perſécutions furent toutes prévues. En quoi c'eſt que conſiſte ici la perfection. Accuſations calomnieuſes contre Mad. Guyon adreſſées au Roi, pour ſe ſaiſir d'elle : on contrefait ſon écriture, & on obtient ordre de l'empriſonner. Pag. 25

CHAPITRE IV.

Grande maladie qui lui vint un peu avant ſon empriſonnement, & durant laquelle on lui enléve les nouvelles atteſtations venues fraichement de l'Inquiſition pour la juſtification du P. la Combe. Elle eſt affligée, calomniée, inſultée, délaiſſée à l'excès de toutes parts, avec une tranquillité & égalité toute ſurnaturelle. Faux prétextes dont on ſe ſert pour la faire empriſonner, & qui ont leur effet. 38

CHAPITRE V.

Sa priſon dans un Couvent, & les duretés qu'on exerce envers elle de tous côtés, même de la part de ſon Confeſſeur, & de la Religieuſe ſa géoliere. Dieu la punit ſur ce qu'elle avoit voulu ſe gouverner par réflexion ; & la diſpoſe à ſouffrir encore davantage. Divers interrogatoires : l'on y produit une lettre ſuppoſée, ſans vouloir admettre ſes juſtifications. Son état intérieur durant cela : préviſion d'agravation de croix. On lui tourne en rebellion un ſimple refus privé de ſes écrits : ils lui ſont tous ôtés. On parle de ſon innocence & de ſa délivrance : mais elle ſent que c'eſt en vain. 44

CHAPITRE VI.

Espece de Transfiguration intérieure, servant comme d'introduction à un nouvel état de souffrances & d'abandonnement. Amour pour ses persécuteurs. Reconnoissance de son innocence & promesse de liberté. Vicissitudes sur son issue, durant quoi elle est toujours égale & immobile. La prévention où l'on est contr'elle empêchant qu'on ne lui rende justice, on la persuade d'écrire au P. de la Chaise. Lettre qu'elle lui écrivit; mais sans effet. On exige d'elle ce qu'elle ne peut accorder. Recharge d'accusations calomnieuses. Pag. 57.

CHAPITRE VII.

On invente & produit de nouvelles fausſetés, pour faire renforcer sa captivité, & prévenir contr'elle tout le monde, jusqu'au Roi même: ce qui eut effet. Duretés exercées envers le P. la Combe. Elle tombe malade à la mort par l'incommodité de sa prison sans qu'on veuille permettre qu'elle y soit soulagée. Martirs de trois sortes. Le Regne du Pere & du Fils sera rétabli & consommé sur la terre par celui du S. Esprit; mais précédé de destruction. 68

CHAPITRE VIII.

On la sollicite d'écrire des retractations, pour avoir sujet de la convaincre qu'elle a été coupable. On lui suppose une lettre horrible. Autres artifices contradictoires du P. la Mothe. Elle marque son état intérieur, avec la date de ses mémoires jusques-là. Du sentiment & discernement de l'état des ames, & même des Saints du Ciel, par le fond de l'ame. Nouveaux piéges preſſentis par un état d'agonie; nonobstant quoi elle est contente en Dieu. Acheminemens à sa liberté; laquelle le Roi ordonne. * 3 79

CHAPITRE IX.

On exige avant sa sortie des signatures captieuses, qu'elle refuse. Deux de ses papiers justificatifs qu'on ne voulut pas inserer dans l'acte qu'on lui fit signer, bien qu'elle le demandât. Repriſe de quelques points oubliés, ſur le mépris qu'on faiſoit d'elle par des égards humains, &c. Soin de Dieu ſur elle, & ſa gaieté quand les choſes ſont à l'extrémité. Sa ſortie. Connoiſſance qu'elle fit avec Mr. l'A. D. F. Pag. 89

CHAPITRE X.

Etat de félicité privée doit céder à l'état pénible de la fonction Apoſtolique. A quoi elle eſt appellée. Douleurs & de diverſes ſortes, qu'on y reſſent pour les ames. Pour ne pas confondre les états, il ne faut pas s'en prendre aux paroles ni aux apparences. Croix, foibleſſes, & extérieur de ces ames. Comment elles parlent ou écrivent d'elles-mêmes. Leur deſcription, dévotion, déſapprobation, charité du fond où Dieu gouverne tout. Pourquoi les ames commençantes ſont ſujettes à ſe tromper & à ſe croire dans cet état. Solution d'une difficulté. Regle pour juger de ces ames. 102

CHAPITRE XI.

Retirée dans une Communauté où elle eſt malade & tient le lit pluſieurs mois, on l'accuſe cependant de courir dehors à des aſſemblées. Sa patience. Uſage des plaintes dans la ſouffrance. Elle va demeurer chez Mad. ſa fille; & on lui ſuppoſe toujours des fauſſetés. On s'oppoſe au deſſein qu'elle avoit fait de ſe cacher abſolument au monde. Elle s'établit à Paris, à l'écart. Ses viſites & ſa bienvenue à S. Cyr réveillent la jalouſie de ſes ennemis. Son entrevue avec Mr. Nicole, puis avec Mr. Boileau, qui en ſortent contents de ſes ſentimens. On la fait empoiſonner. Mr. Nicole change. 117

CHAPITRE XII.

La vie retirée qu'elle mene ne peut la mettre à couvert du décri & de la perſécution. Incident étrange d'une fille paſſionnaire. Une femme inconnue, qui contrefaiſoit la ſainte, la noircit par tout étrangement, & fait tourner contre elle Mr. Boileau & ſes amis, puis l'Evêque de Chartres, & enſuite pluſieurs autres qui l'avoient eſtimée auparavant. Elle ſe reſoud à ſouffrir tout ſans ſe juſtifier humainement. Pag. 129

CHAPITRE XIII.

On la fait connoître à M. l'Evêque de Meaux, qui n'ayant alors nulle prévention contr'elle, lit ſes imprimés & ſa vie avec approbation & admiration. Fait remarquable qu'il rapporte en faveur d'une voie qu'il a combattue puis après. On lui met en main tous les écrits de Mad. Guyon pour les examiner, & ſa vie ſous ſecret de Confeſſion. Il ſe laiſſe prévenir & changer. Pourquoi il trouve & fait des difficultés ſur pluſieurs ſujets, comme, ſur les actes diſtincts, les déſirs actifs & propres, l'impuiſſance à en former; le repos, la ſimplicité, &c. Sujets qu'on a tâché de lui éclaircir. 141

CHAPITRE XIV.

Simplicité de Mad. G. en parlant & écrivant. Demandes & manieres de Mr. de Meaux toutes oppoſées. Diverſes de ſes difficultés & oppoſitions; leurs cauſes, & leurs ſolutions. Explications de divers termes, des actes directs & ſimples, des demandes. Priere ſubſtantielle. 153

CHAPITRE XV.

Mr. de Meaux déclare de ne trouver rien à redire en elle ſur la foi & la doctrine de l'Egliſe: il lui en offre un certificat, dont elle le remercie, & ſe retire à l'écart. De nouvelles diffamations qu'on ré-

pand par-tout, & qui regardent ſes mœurs, l'obligent à demander des Commiſſaires & Juges pour en être jugée. On lui refuſe ſa demande, en déclarant qu'on la croit innocente de ce côté-là, pour l'entreprendre d'une autre maniere nonobſtant ſes proteſtations de ſincérité, de droiture de ſens, & de ſoumiſſion. Digreſſion ſur la mort d'un de ſes plus intimes. Sa candeur & bonne foi ſans limites. Irrégularités dans la maniere d'agir contr'elle. Elle dit adieu à ſes amis. Pag. 165

CHAPITRE XVI.

Elle s'apperçoit qu'on la perſécute pour en faire tomber les ſuites ſur un tiers, lequel elle préavertit. Voulant vivre inconnue, & aiant recommandé ſes amis à Dieu; on cherche pour prétexte de la condamner, de ramener les choſes à un nouvel examen de ſes écrits. Feu Mr. l'Archevêque de Paris, (de Harlai) indigné de s'en voir exclu, prévient les autres par une condamnation antérieure qu'il en fait, & qui ſert à autoriſer celle des autres Meſſieurs. Lettre de Mad. G. & ſes demandes aux trois Meſſieurs choiſis pour cet Examen. Elle leur écrit & donne un gros Ouvrage de Juſtifications, qu'on n'a pas voulu regarder. 176

CHAPITRE XVII.

Indiſpoſitions où étoit l'eſprit de Mr. de Meaux. Réflexions ſur quelques difficultés qu'il objectoit touchant les épreuves intérieures; le ſacrifice de l'éternité, de ſoi-même, & de pluſieurs ſortes, de la pureté; ſur les louanges de ſoi-même, &c. Il écarte de la Conférence une perſonne illuſtre qui l'auroit trop gêné dans les irrégularités qu'il y a fait paroître, & dont il fit un rapport peu conforme à ce qui en étoit. Les deux autres Meſſieurs ſont tout autres envers Mad. Guyon & ils la juſtifient en particulier. 190

CHAPITRE XVIII.

Sa retraite chez les Religieuſes de Ste. Marie à Meaux. Péril qu'elle encourut pour s'y rendre au tems marqué par cet Evêque, qui l'en loue; puis l'en blâme. Renouvellement des libelles, calomnies, lettres ſuppoſées contr'elle, & de pluſieurs ſtratagêmes & fictions étonnantes. Etrange déclaration & ſignature qu'exigeoit d'elle M. de Meaux. Témoignage avantageux que lui rendent les Religieuſes de Ste. Marie, & Mr. de Meaux lui-même. Pag. 208

CHAPITRE XIX.

Suite des procédures de Mr. de Meaux envers Mad. G. alors malade dans le Couvent de Ste. Marie. Ses variations. Il la laiſſe aller avec un Certificat, dont il ſe répent un peu après. Durant qu'elle vit paiſiblement à l'écart, ſes ennemis obtiennent qu'on l'enléve bien que malade, & qu'on la mette en priſon pour toujours. 220

CHAPITRE XX.

Pourquoi elle veut ſupprimer les plus griéves de ſes perſécutions, des croix & des rigueurs qu'elle a ſouffertes durant dix années de priſon, bien que pourtant elle ait fait mention de bien moindres choſes. Ses divers états de patience, de tranquillité, de joie, de courage, de déſolations & de délaiſſemens intérieurs durant les rigueurs, deſtitutions & maladies diverſes de ſa priſon. 230

CHAPITRE XXI.

De ſon état d'exilée après ſa ſortie de priſon, tant à l'égard de l'extérieur, que pour l'intérieur. Deſcription d'un état perdu en Dieu, dans lequel Dieu ſeul eſt tout. Proteſtation de ſon propre néant, & renvoi de tous à DIEU SEUL. *Concluſion remarquable.* 238

ADITION
DE QUELQUES LETTRES
QUI ONT RELATION À L'HISTOIRE *DE LA VIE DE MADAME GUYON.*

LETTRE I.

DE MAD. GUYON. AU R. P. LA COMBE.

Preſſentiment d'un extrême délaiſſement après pluſieurs autres afflictions. Pag. 246

LETTRE II.

DE LA MÊME AU MÊME P.

Union ou unité des ames en Dieu. Croix, priſons, troubles, renverſemens & perſécutions qui doivent arriver avant que vienne le renouvellement de la naiſſance de Jéſus-Chriſt ou de ſon Eſprit intérieur ſur la terre, ſelon la prédiction de S. Jean. 248

LETTRE III.

DU R. P. LA COMBE A MADAME GUYON.

Il lui prédit les terribles croix & les délaiſſemens tant de l'extérieur que de l'intérieur, qui lui ſont effectivement arrivés. 252

LETTRE IV.

DU MEME PERE A LA MEME.

Où l'on voit d'un côté la grande humilité de ce Pere & le mépris qu'il faiſoit de ſoi-même ; & de l'autre la vérité des événemens qu'il prévoioit touchant la perſonne de M. G. Pag. 254

LETTRE V.

DU MÊME P. LA COMBE.

Réponſe à un billet que l'Auteur lui avoit écrit ſans ſe faire connoître. 256

LETTRE VI.

D'une fille qui avoit ſervi Mad. G. *douze ans*, & *qui étoit* retenue huit ans en priſon.

Elle rend témoignage à ſon frere des graces que Dieu lui avoit faites par l'entremiſe de Madame Guyon ; & combien elle eſt contente au milieu de ſes croix. 258

LETTRE VII.

DE LA MÊME FILLE À UN ECCLESIASTIQUE,

Sur le même Sujet.

262

Quelques CANTIQUES *que Mad. Guyon a compoſé durant ſa longue captivité.* 265

LA VIE

DE

MADAME GUYON,

Écrite par elle-même.

TROISIEME PARTIE,

Depuis ſon retour en France, juſqu'à peu d'années avant ſa mort.

CHAPITRE I.

Arrivée à Paris, ſes perſécutions recommencent. Son état intérieur & celui du P. la Combe. Union & Unité en Dieu, ineffable, & par le Verbe même. Sources, prétextes, moyens, préludes différens des noires machinations & perſécutions pour perdre le P. la Combe, & y envelopper Mad. Guyon, à laquelle l'état de Jeſus-Chriſt enfant eſt changé en celui de Jeſus-Chriſt même crucifié. De la communication en ſilence envers les abſens. Divers premiers coups d'impoſture des perſécuteurs.

1. A PEINE fus-je arrivée à Paris qu'il me fut aiſé de découvrir par le procédé des perſonnes, les mauvais deſſeins qu'ils avoient contre le Pere

la Combe & contre moi. Le P. la Mothe, qui eſt celui qui a conduit toute la tragédie, ſe diſſimuloit autant qu'il pouvoit & en la maniere dont il en a toujours uſé, donnant des coups fourrés, & faiſant ſemblant de flatter lorſqu'il donnoit les plus dangereux coups. On me vouloit faire aller à Montargis par intérêt, croyant par-là s'emparer de la tutelle de mes enfans, & diſpoſer de ma perſonne & de mon bien. Toutes les perſécutions qui me ſont venues de la part du P. la Mothe & de ma famille, n'ont été que par intérêt. Celles qui ont été faites au P. la Combe ne lui ont été faites qu'à cauſe qu'il ne m'obligeoit pas à faire ce qu'on vouloit de moi; & auſſi par jalouſie. Il y auroit de longs détails à faire ſur cela qui convaincroient tout le monde: mais je les ſupprime pour éviter la longueur. Je dirai ſeulement, qu'on me menaçoit de me faire perdre le peu que je m'étois réſervé par ma donation. Comme je ne trahiſſois jamais les ſentimens de mon cœur, je répondis, que je ne plaiderois point: mais ſi on me vouloit ôter le peu que je m'étois réſervé, quoique de ſi peu de conſéquence au prix de ce que j'avois laiſſé, que je le céderois de bon cœur, étant ravie d'être non-ſeulement pauvre, mais dans l'extremité de la diſette, à l'imitation de Notre Seigneur Jeſus-Chriſt.

2. Après que Notre Seigneur nous eut bien fait ſouffrir le P. la Combe & moi dans notre union, afin de l'épurer entiérement, elle devint ſi parfaite, que ce n'étoit plus qu'une entiere unité; & cela de maniere que je ne puis plus le diſtinguer de Dieu. Je ne puis décrire en détail les graces que Dieu m'a faites; car tout ſe paſſe en moi

d'une maniere ſi pure, que l'on n'en peut rien dire. Comme rien ne tombe ſous le ſens ni ſous l'expreſſion, il faut que tout demeure en celui qui ſe communique lui-même en lui-même, auſſi bien qu'une infinité de circonſtances qu'il faut laiſſer en Dieu, avec le reſte des croix. Ce qui a fait mes ſouffrances d'auparavant avec le P. la Combe, c'eſt qu'il n'avoit point encore alors de connoiſſance de la nudité totale de l'ame perdue en Dieu; & qu'ayant toujours conduit les ames en dons, graces extraordinaires de viſions, révélations, paroles intérieures, & ne ſachant pas encore la différence qu'il y a de ces communications médiates à la communication immédiate du Verbe en l'ame, qui n'ayant nulle diſtinction n'a auſſi nulle expreſſion, il ne pouvoit comprendre un état dont je ne pouvois preſque lui rien dire. La ſeconde choſe qui avoit été cauſe de ces peines, étoit la communication en ſilence à laquelle il avoit peine de s'ajuſter, la voulant voir par les yeux de la raiſon. Mais lorſque tous les obſtacles ont été levés, ô Dieu, vous en avez fait une même choſe avec vous & une même choſe avec moi dans une conſommation d'unité parfaite. Tout ce qui ſe connoît, s'entend, ſe diſtingue & s'explique, ſont des communications médiates; mais pour la communication immédiate, communication plus de l'éternité que du tems, communication du Verbe, elle n'a rien d'exprimable; & l'on n'en peut rien dire que ce que S. Jean en a dit, (a) *qu'au commencement étoit le Verbe, & le Verbe étoit en Dieu, & Dieu étoit dans le Verbe.* Le Verbe eſt dans cette ame, & cette ame eſt en Dieu par le Verbe & dans le Verbe,

(a) Jean 1.

Il eſt de grande conſéquence de s'accoutumer de bonne heure à outrepaſſer tout le diſtinct, & l'apperçu, & les paroles médiates, pour donner lieu au parler du Verbe, qui n'eſt autre qu'un ſilence ineffable & toujours éloquent.

3. J'étois arrivée à Paris la veille de Ste. Madeleine 1686, juſtement cinq ans après mon depart de là. Peu de tems après que le P. la Combe y fut arrivé il fut fort ſuivi & applaudi pour ſes ſermons. J'apperçus bien quelque petite jalouſie de la part du P. la Mothe: mais je ne croyois pas que les choſes duſſent aller ſi loin. On ſera ſans doute ſurpris que la plus grande partie des Religieux (Bernabites) de Paris & des Maiſons les plus proches ſe ſoient joints contre le P. la Combe. Il y eut deux cauſes de cela: la premiere, l'intérêt & la jalouſie du P. la Mothe qui lui firent imaginer toutes ſortes d'artifices. Il leur dit à tous, qu'en perdant le P. la Combe, ils auroient un prétexte de ſecouer le joug des Savoyards: car il faut ſavoir que de ſix ans en ſix ans les Bernabites avoient un Provincial Savoyard; ce qu'il diſoit être injurieux à la Nation Françoiſe. Ils entrerent tous là dedans; & pour cet effet ils ont livré leur confrere, ſans pourtant obtenir ce qu'ils ont déſiré, ſinon pour quelques années; ayant aujourd'hui actuellement un Provincial Savoyard. La ſeconde raiſon étoit, les jalouſies particulieres du P. Provincial, qui à l'occaſion d'un Carême ôté à un de ſes amis, & donné au P. la Combe, devint ſon ennemi d'ami qu'il étoit. Cela unit d'intérêt le P. Provincial & le P. la Mothe.

4. Ce dernier pouſſa l'artifice juſqu'à dire, que le P. la Combe m'avoit accompagné depuis Turin juſqu'à Paris ſans aller dans leurs Maiſons, &

qu'il demeuroit dans l'hôtellerie avec moi au grand ſcandale de leur Ordre. Il ne diſoit pas qu'il n'y avoit point de couvent de leur Ordre ſur la route ; mais au contraire, il faiſoit comprendre qu'il y en avoit, & que ç'avoit été à la honte de ces Maiſons qu'il n'y avoit point été. Qui n'auroit pas cru une calomnie dite avec tant d'artifice ? Cela commença à animer tout le monde contre moi : mais les excellens ſermons du P. la Combe & le profit qu'il faiſoit dans la conduite des ames contrebalançoient ces calomnies.

5. J'avois donné une petite ſomme en dépôt au P. la Combe (avec la permiſſion de ſes Supérieurs) que je deſtinois pour faire une fille Religieuſe. Je croyois le devoir en conſcience ; car elle étoit ſortie à mon occaſion des Nouvelles Catholiques. C'eſt là Demoiſelle dont (*a*) j'ai parlé, que le Prêtre de Gex vouloit gagner. Comme elle eſt belle, quoiqu'elle ſoit extrêmement ſage, il y a toujours à craindre lors qu'on eſt expoſé ſans aucun établiſſement. J'avois donc deſtiné cette ſomme aſſez médiocre pour cette bonne Demoiſelle. Le P. la Mothe la vouloit avoir, & faiſoit entendre au P. la Combe que s'il ne me la faiſoit donner pour une muraille qu'il vouloit refaire à ſon Couvent, on lui feroit des affaires. Mais le P. la Combe, qui va toujours droit, dit, qu'il ne pouvoit en conſcience me conſeiller autre choſe que ce qu'il ſavoit que j'avois reſolu de faire en faveur de la Demoiſelle. Tout cela, joint à la jalouſie des bons ſuccès des ſermons du P. la Combe le firent déterminer à s'unir avec le Provincial, & à livrer

(*a*) Ci-deſſus Part. II. Chap. v. §. 4. & Ch. VII. §. 12. & Ch. IX. §. 1.

le P. la Combe chacun pour ſatisfaire ſa paſſion.

6. Ils ne ſongerent plus qu'aux moyens d'en venir à bout; & pour le faire avec ſuccès, ils envoyerent à confeſſe au P. la Combe un homme & une femme qui ſont unis pour faire impunément toutes ſortes de malices, & pour perſécuter les ſerviteurs de Dieu. Je crois qu'il n'y a jamais eu de pareils artifices aux leurs. L'homme écrit (*) toutes ſortes d'écritures, & eſt propre pour exécuter ce que l'on veut. Ils contrefaiſoient les dévots: & parmi un ſi grand nombre de bonnes ames qui venoient de toutes parts au P. la Combe à confeſſe, il ne diſcerna jamais ces eſprits diaboliques, Dieu le permettant ainſi parce qu'il avoit donné puiſſance au Démon de le traiter comme Job.

7. Avant ce tems, un ſoir étant ſeule enfermée dans ma chambre à genoux devant une image de l'Enfant JESUS, où je faiſois ordinairement ma priere, tout-à-coup je fus comme rejettée de cette image & renvoyée au Crucifix: tout ce que j'avois de l'état d'Enfance me fut ôté, & je me trouvai liée de nouveau avec Jeſus-Chriſt crucifié. De dire ce que c'eſt que cette liaiſon, cela me ſeroit très-difficile; car ce n'eſt point une dévotion comme l'on s'imagine. Ce n'eſt plus un état de ſouffrance par conformité avec Jeſus-Chriſt; mais c'eſt le même Jeſus-Chriſt porté très-purement & nuement dans ſes états. Ce qui ſe paſſa dans cette nouvelle union d'amour à ce divin Objet, lui ſeul le ſait: mais je compris qu'il n'étoit plus queſtion alors pour moi de le porter Enfant, ni dans ſes états de dénuement: qu'il le falloit porter crucifié, & que

(*) Sait imiter.

c'étoit la fin de tous ſes états. Car dans le commencement j'ai bien porté des croix, comme on l'a pu voir dans le récit de ma vie, qui en eſt toute pleine : mais c'étoit mes propres croix, portées par *conformité* avec Jeſus-Chriſt. Enſuite mon état devenant plus profond, il me fut donné de porter les états de Jeſus-Chriſt : ce que j'ai porté dans le milieu de ma vie, dans le dénuement & les croix. Et dans le tems que l'on porte de cette ſorte les états de Jeſus-Chriſt, on (*a*) ne penſe point à Jeſus-Chriſt : il eſt alors ôté : & même dès le commencement de la voie de foi on ne l'a plus ainſi objectivement. Mais cet état-ci eſt bien différent. Il eſt d'une étendue preſqu'infinie, & peu d'ames le portent de cette ſorte. C'eſt porter Jeſus-Chriſt lui-même dans ſes états. Il n'y a que l'expérience qui puiſſe faire comprendre ce que je veux dire. Dans ce tems ces paroles me furent imprimées (*b*) *il a été mis au rang des malfaiteurs* ; & il me fut mis dans l'eſprit, qu'il falloit porter Jeſus-Chriſt en cet état dans toute ſon étendue. O Dieu, s'il n'y a pas aſſez d'opprobres & d'ignominies, achevez, conſommez-moi par le dernier ſupplice ! Tout me ſera doux venant de vous. Votre bras eſt levé : j'attends les coups de moment en moment : (*c*) *que celui qui a commencé, achève ; & que j'aie cette conſolation, qu'en me tourmentant cruellement, il ne m'épargne pas !* Je ne ſuis propre qu'à ſouffrir, & à ſouffrir les opprobres : c'eſt

(*a*) Par réflexion, & comme ſi on portoit l'état de Jeſus-Chriſt. Les Miſtiques diſtinguent trois états ; de *conformité*, d'*uniformité*, & de *Deiformité* ou de *tranſformation*. Voyez le Livret *de l'Abrégé de la Perfection Chrétienne*. (*b*) Marc 15. v. 28. (*c*) Job 6. v. 9. 10.

(*) le contract de notre ſacré mariage : c'eſt-là ma dote, ô mon Amour ! vous en avez été libéral à l'endroit de votre ſervante.

8. Dans ce tems-là je reçus une lettre du P. la Combe qui m'écrivoit en ces termes : *Le tems eſt bien chargé ;* (parlant de l'humeur du Pere la Mothe à ſon égard ;) *je ne ſais quand les foudres tomberont : mais tout ſera bien venu de la main de Dieu.* Cependant le mari de cette méchante créature qui contrefaiſoit la ſainte, déſiſta d'aller à confeſſe au P. la Combe afin de mieux jouer ſon jeu. Il y envoya ſa femme, qui diſoit, qu'elle étoit bien fâchée de ce que ſon mari avoit quitté ce Pere ; que ſon mari étoit un homme changeant ; qu'elle ne lui reſſembloit pas. Elle contrefaiſoit la ſainte, diſant, que Dieu lui revéloit des choſes à venir, & qu'il alloit avoir de grandes perſécutions. Il ne lui étoit pas difficile de le connoître, puiſqu'elle les trâmoit avec le P. la Mothe, le Provincial, & ſon mari.

9. Durant ce tems j'allai à la campagne chez Mad. L. D. de C. Il m'arriva pluſieurs choſes extraordinaires, & Dieu m'y fit de grandes graces pour le prochain. Il ſembloit qu'il me vouloit diſpoſer par-là à la croix. Il ſe trouva là pluſieurs perſonnes de celles que Notre Seigneur me faiſoit aider pour l'intérieur, & qui étoient de mes enfans ſpirituels. Il me fut donné un fort inſtinct de me communiquer à eux en ſilence : & comme ils n'étoient point faits à cela, & que c'étoit une choſe inconnue pour eux, je ne ſavois comment le leur dire. Je manquai en cela de fidélité à Dieu par timidité naturelle. On lut là un endroit de l'Ecriture, que l'on expliqua d'une ma-

(*) Ci-deſſus Part. I. Chap. XIX. §. 10.

nière toute différente de l'intelligence qui m'en fut donnée : & cela fit en moi une telle contrariété, (parce que je n'osois parler, à cause de certaines personnes qui étoient là, & qui me gênoient,) qu'on fut obligé de me délacer. L'après-dîné j'eus occasion de parler au P. G. & à deux autres personnes : ce qui me soulagea. J'ai encore eu d'autres plénitudes qui m'ont fait beaucoup souffrir en différens tems, & souvent je m'en déchargeois sur mes enfans les mieux disposés, quoiqu'ils fussent absens ; & je sentois qu'il s'en écouloit de moi dans leurs ames ; & eux lorsqu'ils m'écrivoient, me mandoient que dans tel tems (*a*) il leur avoit été communiqué beaucoup de graces. Notre Seigneur m'avoit aussi donné un certain esprit de vérité, que j'appellois l'esprit du Verbe, qui fait (*b*) *reprouver le mal & choisir le bien.* Lorsque l'on prêchoit ou disoit quelque chose de dévotion, pensées pieuses, ou opinions probables sur quelque matiere que ce fut, ou des sentimens sur les dispositions de la Ste. Vierge ou des Saints, je sentois en moi un je ne sais quoi qui d'abord rejettoit ce qui étoit de l'opinion humaine, & acceptoit ce qui étoit pure vérité ; mais cela sans attention ni réflexion.

10. Le P. la Combe m'écrivit dans le tems que j'étois à la campagne, qu'il avoit trouvé une ame admirable, (me parlant de cette femme qui contrefaisoit la sainte,) & me manda de certaines circonstances qui me firent appréhender pour lui : cependant comme Notre Seigneur ne me

(*a*) Voyez dans le livre des Nombres Chap. XI. v. 26. 27. l'exemple de deux anciens, qui bien qu'absens, participerent à la plénitude des graces dont Dieu déchargeoit Moïse. (*b*) Isa. 7. v. 15.

donna rien de particulier là-deſſus, & que d'ailleurs j'appréhendois que ſi je diſois ma penſée cela ne fut mal pris, comme les autres fois, & que Notre Seigneur ne me preſſoit pas de rien dire, (car s'il l'eût exigé de moi, quoiqu'il m'en eût dû coûter je l'euſſe fait, mais il me laiſſoit en repos,) je lui mandai que je l'abandonnois à Dieu pour cela comme pour le reſte.

11. Durant que cette femme contrefaiſoit la ſainte, & marquoit beaucoup d'eſtime & d'affection pour le P. la Combe, ſon mari, qui contrefaiſoit toutes ſortes d'écritures, fut pouſſé (apparemment par les ennemis du P. la Combe, ainſi que la ſuite l'a bien fait voir,) à écrire des libelles diffamatoires auxquels ils attachoient les propoſitions de Molinos, qui couroient depuis deux ans en France, diſant, que c'étoient les ſentimens du P. la Combe. On les portoit par tout dans les Communautés; & le P. la Mothe & le Provincial, qui avoient plus d'habitudes, ſe faiſoient renvoyer ces libelles: puis contrefaiſant les perſonnes bien attachées à l'Egliſe, ils portoient eux-mêmes ces libelles à l'Official, (qui étoit de leur intrigue,) & les faiſoient voir à Mr. l'Archevêque, diſant, que c'étoit par zele, & qu'ils étoient au déſeſpoir qu'un de leurs Religieux fut hérétique & exécrable. Ils m'y mêloient auſſi doucement, diſant, que le P. la Combe étoit toujours chez moi: ce qui étoit très-faux; car à peine pouvois-je le voir qu'au Confeſſionnal, & encore pour des momens. Ils renouvellerent leurs anciennes calomnies des voyages, & alloient dans toutes les maiſons d'honneur dire que j'avois été en croupe derriere le P. la Combe, moi qui n'y fus de ma vie; qu'il n'avoit pas été dans leurs Maiſons le

long de la route; mais qu'il étoit reſté dans l'hôtellerie.

12. J'avois eu avant ce tems pluſieurs ſonges miſtérieux, qui me diſoient tout cela. Ils s'aviſerent d'une choſe qui favoriſa leur entrepriſe. Ils ſurent que j'avois été à Marſeille : ils crurent qu'ils avoient trouvé un bon moyen pour fonder une calomnie. Ils contrefirent une lettre d'une perſonne de Marſeille, (je crois même avoir ouï dire de Mr. l'Evêque de Marſeille,) adreſſant à Mr. l'Archevêque de Paris, ou à ſon Official, où ils mettoient, que j'avois couché à Marſeille dans une même chambre avec le P. la Combe; qu'il y avoit mangé de la viande le Carême, & fait des choſes très-ſcandaleuſes. On porta cette lettre : on débita cette calomnie par tout : & après l'avoir bien débitée le P. la Mothe & le Provincial, qui avoient concerté cela enſemble, ſe réſolurent de me le dire. Le P. la Mothe me vint voir comme pour me faire tomber dans le piége, & me faire dire en préſence des gens qu'il avoit amenés, que j'avois été à Marſeille avec le P. la Combe. Il me dit; il y a des mémoires horribles envoyés contre vous par l'Evêque de Marſeille; que vous y avez fait des ſcandales effroyables avec le P. la Combe : il y a bons témoins de cela. Je me pris à ſourire, & lui dis : la calomnie eſt bien imaginée; mais il falloit ſavoir auparavant ſi le P. la Combe avoit été à Marſeille : car je ne crois pas qu'il y ait été de ſa vie; & lorſque j'y paſſai, c'étoit le Carême : J'étois avec tels & tels; & le P. la Combe prêchoit le Carême à Verceil. Il demeura interdit, & ſe retira, diſant : Il y a pourtant témoins que cela eſt vrai; & il alla de ce pas demander au P. la Combe s'il n'avoit pas

été autrefois à Marſeille. Il l'aſſura n'avoir jamais été en Provence, ni paſſé Lyon & la route de Savoie en France ; deſorte qu'ils furent un peu étourdis : mais ils trouverent un autre expédient. A ceux qui ne pouvoient ſavoir que le P. la Combe n'avoit jamais été à Marſeille, ils laiſſoient croire que c'étoit Marſeille ; & aux autres ils diſoient, que c'étoit Seiſel qui étoit dans la lettre, & ce Seiſſel eſt un lieu où je n'ai jamais été, & où il n'y a point d'Evêque.

13. Le P. la Mothe & le Provincial portoient de maiſon en maiſon les libelles & ces propoſitions de Molinos, diſant que c'étoient les erreurs du P. la Combe. Tout cela n'empêchoit pas que le P. la Combe ne fit un fruit merveilleux par ſes ſermons & au Confeſſionnal. On y venoit de tous côtés. Cela les déſoloit.

Le Provincial venoit de faire ſa viſite, & avoit paſſé tout proche de la Savoie ſans y aller, parce qu'il ne vouloit pas, diſoit-il, faire la viſite cette année. Ils complotterent, le P. la Mothe & lui, d'y aller ; afin d'apporter quelques mémoires contre le P. la Combe & contre moi ; & d'obliger (ainſi) Mr. de Geneve, qu'ils ſavoient être fort animé contre moi & le P. la Combe pour les raiſons que j'ai décrites. Le Provincial partit donc, tout arrivant de viſiter la Province, pour aller en Savoie ; & donna les ordres au P. la Mothe de ne rien épargner pour perdre le P. la Combe.

14. Ils complotterent avec l'Official, homme adroit & habile en ces ſortes d'affaires. Mais comme il auroit été aſſez difficile de me mêler dans l'affaire, ils inſpirerent à cette femme de déſirer de me voir. Elle diſoit au P. la Combe, que Dieu lui faiſoit connoître des choſes admirables

de moi, qu'elle avoit pour moi un amour inconcevable, & qu'elle déſiroit fort de me voir. Comme d'ailleurs elle diſoit être fort en néceſſité, le P. la Combe me l'envoya pour lui faire la charité. Je lui donnai un demi-louis d'or: elle ne me parut pas d'abord ce qu'elle étoit: mais après avoir converſé une demi-heure avec elle, j'en eus de l'horreur. Je me le diſſimulois à moi-même par les raiſons que j'ai dites. A quelques jours de-là (je crois trois jours après,) elle vint me demander de quoi ſe faire ſaigner. Je lui dis, que j'avois une fille qui ſaignoit fort bien; & que ſi elle vouloit, je la ferois ſaigner: elle rebuta fort cela, diſant qu'elle n'étoit pas perſonne à ſe faire ſaigner que par des chirurgiens. Je lui donnai quinze ſols: elle les prit avec un dédain qui me fit voir qu'elle n'étoit pas telle que le P. la Combe la croyoit. Elle fut auſſitôt jetter la piece de quinze ſols au P. la Combe, diſant, ſi elle étoit une perſonne à lui donner quinze ſols? Le Pere fut ſurpris. Mais comme le ſoir elle eut appris de ſon mari qu'il n'étoit pas tems d'éclater, mais de feindre; elle fut trouver le P. la Combe, lui demandant pardon, diſant, que c'étoit une forte tentation qui l'avoit fait agir, & qu'elle lui demandoit la piece de quinze ſols. Il ne me dit rien de tout cela: mais je fus pluſieurs nuits à ſouffrir étrangement à l'occaſion de cette femme: tantôt en dormant je voyois le Démon; puis tout-à-coup je voyois cette femme: tantôt c'étoit l'un, tantôt c'étoit l'autre: cela me réveilloit en ſurſaut. Je fus trois nuits de cette ſorte, avec certitude que c'étoit une méchante femme, qui contrefaiſoit la dévote pour tromper & pour nuire. Je le fus dire au P. la Combe qui me reprimanda très-ſévérement,

disant, que c'étoit de mes imaginations; que je manquois de charité; que cette femme étoit une sainte. Je demeurois donc comme cela.

15. Je fus fort étonnée qu'une bonne fille vertueuse, que je ne connoissois pas, me vint trouver, & me dit, qu'elle s'étoit crue obligée de m'avertir, sachant que je prenois intérêt au P. la Combe, qu'il confessoit une femme qui le trompoit; qu'elle la connoissoit à fond; que c'étoit peut-être la plus méchante femme & la plus dangereuse qui fut à Paris. Elle me conta des choses étranges que cette femme avoit faites, & des vols à Paris. Je lui dis, de le déclarer au P. la Combe; elle me dit, qu'elle lui en avoit dit quelque chose, mais qu'il l'en faisoit confesser, disant, que c'étoit des choses contre la charité: & qu'ainsi elle ne savoit plus que faire. On surprit cette femme dans une boutique où elle disoit du mal du P. la Combe. On le lui vint dire; & il ne vouloit pas le croire. Elle venoit quelquefois au logis, & lorsqu'elle y venoit, moi, qui n'ai point d'antipathie naturelle, j'en avois une si furieuse, & même tant d'horreur pour cette créature, que la violence que je me faisois pour la voir, (afin d'obéir au P. la Combe) étoit telle, que j'en devenois extraordinairement pâle, & mes domestiques s'en appercevoient; une très-bonne fille entre autres (c'est celle qui m'a tant fait souffrir pour sa purification) sentoit pour elle les mêmes horreurs que je sentois. On vint encore avertir le P. la Combe qu'il y avoit une de ses pénitentes qui l'alloit décrier à tous les confesseurs, & dire de lui des choses exécrables: il me les écrivit, & me manda en même tems que je n'allasse pas m'imaginer que ce fût cette femme, & que ce n'étoit

pas elle. J'eus une certitude que c'étoit la même. Une autrefois elle vint au logis; le Pere y étoit: elle lui dit quelque choſe ſur les connoiſſances qu'elle avoit qu'il alloit avoir de grandes croix. J'eus auſſitôt une certitude que c'étoit elle qui les faiſoit. Je le dis au P. la Combe; qui ne me crut pas pour cela, Notre Seigneur le permettant de la ſorte afin de ſe le rendre ſemblable. Une choſe qui paroît extraordinaire, c'eſt que le P. la Combe, ſi doux & ſi crédule pour tout autre qui ne lui diſoit pas la vérité, ne l'étoit point pour moi. Il s'en étonnoit lui-même; & je ne m'en étonne pas: parce que dans la conduite de Dieu ſur moi, mes plus intimes ſont ceux qui me crucifient le plus.

CHAPITRE II.

Suites de diverſes menées malignes contre le P. la Combe & Mad. Guyon, dont on perſécute un ami, Docteur de Sorbonne. Le P. la Mothe met vainement en œuvre tous les moyens imaginables pour porter tantôt le P. la Combe, tantôt Mad. Guyon à s'enfuir, afin que leur fuite les faſſe paſſer pour coupables.

1. UN jour un Religieux, (qui m'avoit confeſſée autrefois) à qui cette femme alla débiter ſes médiſances hors du Confeſſionnal m'envoya prier de l'aller voir. Il me conta tout ce qu'elle lui avoit dit, (& auſſi ſon mari,) & les menteries dans leſquelles il l'avoit ſurpriſe. Pour moi, je la ſurprenois continuellement en menſonge. Je le fus auſſitôt dire au P. la Combe. Il fut éclairé tout-à-coup: & comme ſi des écailles lui étoient

tombées des yeux, il ne douta plus de la malice de cette femme. Plus il repaſſoit ce qu'il avoit vu en elle, & ce qu'elle lui avoit dit, plus il étoit convaincu de ſa malice, & m'avouoit qu'il falloit qu'il y eut quelque choſe de diabolique dans cette femme pour ſe faire paſſer pour ſainte. Sitôt que je fus retournée chez moi, elle me vint voir. Je donnai ordre qu'on ne la laiſſât pas entrer: elle vouloit que je lui fiſſe l'aumône pour payer le loyer de ſa maiſon. Je m'étois trouvée fort mal ce jour-là, & enſuite d'une furieuſe altération, l'eſtomac m'étoit enflé. Une de mes filles lui dit bonnement, que je me trouvois mal; que l'on craignoit parce que j'avois été hydropique; & que j'avois depuis deux jours l'eſtomac fort enflé. Elle vouloit entrer malgré cette fille, lorſque celle qui ſavoit une partie de ſes malices, fut pour l'empêcher d'entrer, & lui dire que l'on ne pouvoit me parler: elle ſe querella: ces filles le ſouffrirent patiemment. Elle fut de ce pas trouver un Supérieur de Prémontrés, & lui débiter des calomnies effroyables. Elle dit, que j'étois groſſe. Cet homme, qui ne me connoiſſoit gueres, la crut; & envoya querir une fille qui étoit à ma fille, qu'il m'avoit donnée. Il lui dit cette calomnie effroyable. Elle, qui ſavoit parfaitement que la choſe étoit impoſſible, lui dit: Mon Pere, & de qui? Elle ne voit point d'homme, & eſt très-vertueuſe. Cela l'étonna. Elle me le dit. Cette miſérable alla débiter par tout la même choſe, croyant que je ſerois long-tems enflée, & qu'il lui ſeroit aiſé de le perſuader: mais comme l'enflure d'eſtomac ſe paſſa en deux jours à la faveur d'un petit remede, cette calomnie n'eut pas de ſuite. De plus ils connurent, que s'ils en venoient

venoient à la calomnie, il faudroit avoir à faire à des Juges séculiers; & qu'ils en seroient mauvais marchands. Ils résolurent donc de m'attaquer aussi sur la foi, afin de me faire tomber entre les mains de l'Official, & cela par le moyen du petit livre intitulé, *Moyen court*, &c. où mon nom n'étoit pas, qui étoit approuvé des Docteurs de Sorbonne, commis à Lyon pour cela, & à Grenoble aussi. Mais avant que d'en venir à moi, il faut dire comment ils s'y prirent.

2. Le P. la Mothe me vint trouver, disant qu'il y avoit à l'Archevêché des mémoires effroyables contre le P. la Combe, qu'il étoit hérétique & ami de Molinos. Moi, qui savois fort bien qu'il ne connoissoit pas Molinos, je l'assurai de cela même; (car je ne pouvois croire au commencement que le P. la Mothe agît de mauvaise foi, & qu'il fût de concert avec cette femme.) Je lui dis de plus, que je savois qu'il avoit tout pouvoir auprès de Mr. l'Archevêque; que je le priois d'y mener le P. la Combe, & que sitôt que Mr. l'Archevêque lui auroit parlé, il seroit détrompé. Il me promit de l'y mener le lendemain, mais il s'en donna bien de garde. Je lui dis la malice de cette femme, & ce qu'elle m'avoit fait. Il me répondit froidement, que c'étoit une sainte. Ce fut alors que je commençai à découvrir que cela se faisoit de concert; & je me vis réduite à dire avec David: (a) *Si mon ennemi m'avoit fait cela, je n'en serois pas surpris; mais mon plus proche!* c'est ce qui a rendu ces calomnies plus dures & toute cette affaire plus incompréhensible.

3. Je fus trouver le P. la Combe au Confessionnal, & je lui dis ce que le P. la Mothe m'a-

(a) Ps. 54. v. 13.

voit dit: & qu'il le priât de le mener chez Mr. l'Archevêque. Il fut vers le P. la Mothe qui lui dit, qu'il le meneroit vers l'Archevêque, mais qui rien ne preſſoit, & que les mémoires n'étoient pas contre lui, mais contre moi; & il fut près d'un mois à nous ballotter, diſant au P. la Combe que ces mémoires n'étoient pas contre lui, mais contre moi; & à moi, qu'ils étoient contre lui, & qu'il n'y étoit pas fait mention de moi. Nous étions confus le P. la Combe & moi lorſque nous parlions de toutes ces choſes & duplicités. Le P. la Combe ne laiſſoit pas de prêcher & confeſſer avec plus d'applaudiſſement que jamais; & cela augmentoit la jalouſie & la peine de ces gens-là. Le P. la Mothe alla pour deux jours à la campagne: Le P. la Combe reſtoit comme Supérieur en ſon abſence, étant le plus ancien. Je lui dis, d'aller chez Mr. l'Archevêque & de prendre ce tems-là que le P. la Mothe n'y étoit pas: Il me répondit, que le P. la Mothe lui avoit dit de ne pas s'écarter de la Maiſon en ſon abſence: qu'il voyoit bien qu'il lui ſeroit très-néceſſaire de voir Mr. l'Archevêque; & qu'il ne retrouveroit jamais peut-être cette occaſion: mais qu'il vouloit mourir dans l'obéiſſance; & que puiſque ſon Supérieur lui avoit dit de reſter en ſon abſence, il le feroit. Il ne lui avoit dit cela que pour l'empêcher d'aller chez Mr. l'Archevêque en ſon abſence, & qu'il ne fit connoître la vérité.

4. Il y avoit un Docteur en Sorbonne, (c'eſt Mr. Bureau) qui me vint voir deux ou trois fois à l'occaſion d'une viſite de Mr. l'Abbé de Gaumont, homme d'une pureté admirable, âgé de près quatre-vingts ans, qui a paſſé toute ſa vie dans la retraite ſans diriger, prêcher, ni confeſſer:

il m'avoit connu autrefois. Il m'amena donc Mr. Bureau, contre qui le P. la Mothe étoit indigné à l'occaſion d'une de ſes pénitentes qui l'avoit quitté, & qui avoit été trouver Mr. Bureau, qui eſt un très-honnête homme. Le P. la Mothe me dit à ſon ſujet; vous voyez Mr. Bureau; je ne le ſouhaite pas. Je lui en demandai la raiſon, lui diſant, que je ne l'avois pas été chercher; mais qu'il m'étoit venu voir, & cela aſſez rarement: que je ne trouvois pas à propos de le faire ſortir de chez moi; que c'étoit un homme en très-grande réputation. Il me dit, qu'il lui avoit fait tort. Je voulois ſavoir quel étoit ce tort: j'appris que c'étoit parce que cette pénitente, qui avoit donné beaucoup au P. la Mothe & qui ne l'avoit quitté que parce qu'il étoit intéreſſé, avoit été vers Mr. Bureau. Je ne crus pas que cette raiſon fut juſte pour écarter un homme qui m'avoit rendu ſervice, & auquel j'avois obligation; & qui étoit d'ailleurs un vrai ſerviteur de Dieu. Le P. la Mothe alla dépoſer lui-même à l'Officialité que je faiſois des aſſemblées avec Mr. Bureau & Mr. de Gaumont; & qu'il en avoit même rompu quelqu'une: ce qui étoit très-faux. Il le dit encore à d'autres, qui me le redirent: de ſorte que je le ſus de Mr. l'Official & des autres. Il m'accuſa encore de bien d'autres choſes. Sans autre forme de procès on attaqua Mr. Bureau, l'Official étant ravi d'avoir cette occaſion pour maltraiter celui qu'il haïſſoit depuis long-tems. On fit travailler l'écrivain, mari de cette méchante femme, contre Mr. Bureau, & en peu de tems il y eut des lettres contrefaites des Supérieurs des Maiſons Religieuſes où Mr. Bureau dirigeoit & confeſſoit, qui écrivoient à Mr. l'Official que Mr. Bureau

leur prêchoit & enſeignoit des erreurs, & qu'il mettoit le trouble dans les Maiſons Religieuſes. Il ne fut pas difficile à Mr. Bureau de prouver la fauſſeté de ces lettres; car les Supérieurs les déſavouerent. Mad. de Miramion, amie de Mr. Bureau, en vérifia elle-même la fauſſeté: cependant loin de faire juſtice à Mr. Bureau, on fit croire à ſa Majeſté qu'il étoit coupable, & on l'exila (comme je le dirai ci-après,) abuſant du zele de la Religion du Roi pour en faire ſervir l'autorité à la paſſion de ces gens-là.

5. Un jour le P. la Mothe me vint voir, me diſant que c'étoit tout de bon qu'il y avoit des mémoires horribles contre le P. la Combe, & m'inſinuant de le porter à ſe retirer, pour par-là le faire paſſer pour coupable: car il étoit fort en peine de trouver comment le perdre; parce qu'en le jugeant eux-mêmes, ou le renvoyant au Pere Général, celui-ci auroit eu connoiſſance de tout, & l'innocence du P. la Combe & la malice des autres auroient été connues. Ils étoient bien embaraſſés à trouver des inventions. Je dis au P. la Mothe que ſi le P. la Combe étoit coupable, il falloit le punir; (je parlois bien hardiment, connoiſſant à fond ſon innocence:) & ainſi, qu'il n'y avoit rien à faire pour lui que d'attendre en patience ce que Dieu voudroit faire; qu'au reſte, il devoit bien l'avoir mené à Mr. l'Archevêque pour faire voir ſon innocence. Je l'en priai même avec toutes les inſtances poſſibles. Le Pere la Combe de ſon côté le pria de l'y laiſſer aller s'il ne vouloit pas l'y mener, il diſoit toujours qu'il le meneroit lui-même demain ou un autre jour; puis il avoit eu des affaires qui l'en avoient empêché; & cependant il y alloit ſeul bien des fois.

6. Voyant que le P. la Combe attendoit en patience ſa mauvaiſe fortune, & n'ayant pas encore trouvé le dernier expédient, qui leur a réuſſi pour le perdre, le P. la Mothe leva le maſque; & m'ayant fait avertir à l'Egliſe (où j'étois) de lui venir parler, ayant pris avec lui le P. la Combe, il me dit devant lui: c'eſt à préſent, ma ſœur, qu'il faut que vous ſongiez à vous enfuir: il y a contre vous des mémoires exécrables. On dit que vous avez fait des crimes qui font frémir. Je n'en fus ni émue, ni étourdie, non plus que s'il m'eût dit une chanſon qui ne m'eût en rien touchée. Je lui dis avec ma tranquillité ordinaire: „ Si j'ai fait les crimes que vous dites, je ne ſau„ rois être trop punie; c'eſt pourquoi je ſuis „ bien éloignée de vouloir fuir; car ſi, ayant fait „ toute ma vie profeſſion d'être à Dieu d'une „ maniere particuliere, je me ſuis ſervie de la „ piété pour l'offenſer, lui que je voudrois aimer „ & faire aimer aux dépens de ma vie, il faut „ que je ſerve d'exemple, & que je ſois punie „ avec la derniere rigueur. Que ſi je ſuis inno„ cente, ce n'eſt pas le moyen de le faire croire „ que de fuir„. Leur deſſein étoit de rendre le P. la Combe criminel par ma fuite, & de me faire par-là aller à (*) Montargis, comme ils l'avoient prétendu.

7. Comme il vit que, loin d'entrer dans ſa propoſition, je demeurois immobile & ferme dans le deſſein de tout ſouffrir plutôt que de fuir, il me dit tout en colere: puiſque vous ne voulez pas faire ce que je vous dis, j'en irai avertir la famille, (parlant de celle du tuteur de mes enfans,) afin qu'elle vous le faſſe faire. Je lui dis,

(*) C'étoit le lieu de ſa naiſſance.

que je n'avois rien dit de tout cela au Tuteur de mes enfans, ni à ſa famille ; & que cela les ſurprendroit ; que je le priois de me laiſſer aller la premiere leur parler, ou du moins d'agréer que nous y fuſſions enſemble. Il demeura d'accord que nous irions enſemble le lendemain. Sitôt que je l'eus quitté, Notre Seigneur, qui vouloit que je viſſe tout au long la menée de cette affaire, afin que je ne la puſſe ignorer, (car Notre Seigneur n'a pas permis que rien m'ait échappé : non pour en vouloir du mal à perſonne ; puiſque je n'ai jamais ſenti le moindre fiel contre mes perſécuteurs : mais afin que rien ne me fut caché, & qu'en ſouffrant tout pour ſon amour j'en fiſſe le fidele récit ;) Notre Seigneur, dis-je, me frappa d'abord au cœur (m'inſinuant) que le P. la Mothe étoit parti pour aller de ce pas prévenir la famille contre moi, & leur faire entendre ce qu'il voudroit. J'envoyai mon laquais toujours courant pour voir ſi ma penſée étoit véritable, & pour avoir un carroſſe afin d'y aller moi-même. Le P. la Mothe y étoit déja ; j'y allai. Lorſqu'il ſut que j'avois découvert qu'il étoit là, il en devint ſi furieux, qu'il ne put s'empêcher de le faire paroître : & ſitôt qu'il fut retourné au Couvent, il déchargea ſon chagrin ſur le pauvre P. la Combe. Il n'avoit pas trouvé le Tuteur de mes enfans : mais il avoit parlé à ſa ſœur, femme d'un Maître des comptes, perſonne de mérite. Lorſqu'il lui dit, que l'on m'accuſoit de crimes effroyables, & qu'il falloit me faire fuir ; elle lui répartit : ſi M.... (parlant de moi) a fait les crimes que vous dites, je crois les avoir faits moi-même. Quoi ? Une perſonne qui a vécu comme celle-là a vécu ! Je répondrois d'elle corps pour corps. Pour la

faire enfuir, ſa fuite n'eſt pas indifférente : car ſi elle eſt innocente, c'eſt la déclarer coupable. Il ajouta, il faut abſolument la faire fuir ; & c'eſt le ſentiment de Mr. l'Archevêque. Elle lui demanda, où il falloit que je m'enfuiſſe ? Il répondit, à Montargis. Cela lui donna quelque ſoupçon. Elle lui dit, qu'il falloit conſulter ſon frere, & qu'il verroit Mr. l'Archevêque. A cela il demeura tout interdit, & pria qu'on n'alla point voir Mr. l'Archevêque, qu'il y avoit plus d'intérêt qu'un autre, & qu'il y iroit lui-même. J'arrivois là comme il venoit de ſortir : elle me dit tout cela ; & je lui contai d'un bout à l'autre tout ce qu'il m'avoit dit. Comme elle a bien de l'eſprit, elle comprit qu'il y avoit quelque choſe. Il revint : il ſe coupa quantité de fois devant elle & devant moi.

8. Le lendemain le Tuteur de mes enfans ayant pris l'heure de Mr. l'Archevêque, y alla. Il y trouva déja le P. la Mothe qui y étoit allé pour le prévenir ; mais il n'avoit pu y entrer. Lorſqu'il vit le Tuteur de mes enfans, Conſeiller du Parlement, il fut fort étonné ; il pâlit, & puis il rougit ; & enfin en l'abordant, il le pria de ne point parler à Mr. l'Archevêque ; que c'étoit à lui à faire cela, & qu'il le feroit. Le Conſeiller tint toujours ferme, qu'il lui vouloit parler. Le Pere voyant qu'il ne pouvoit l'en empêcher, lui dit : Mais vous ne vous ſouvenez donc plus de ce que ma ſœur a fait cet hiver (parlant d'une brouillerie que lui-même avoit faite). Le Conſeiller lui répondit bien honnêtement : j'oublie tout cela pour me ſouvenir que je ſuis obligé de la ſervir dans une affaire de cette nature. Voyant qu'il ne pouvoit rien gagner, il le pria que pour

le moins il put parler le premier à Mr. l'Archevêque. Cela fit croire au Conseiller qu'il n'alloit pas droit. Il lui dit : Mon Pere, si Mr. l'Archevêque vous appelle le premier, vous y entrerez le premier : sinon, j'y entrerai. Mais, Monsieur, ajouta-t-il, je dirai que vous êtes-là : & moi, dit le Conseiller, je dirai que vous y êtes. Là-dessus Mr. l'Archevêque, qui ne savoit rien de tout ce démêlé, appella le Conseiller, qui lui dit, qu'on lui avoit fait entendre qu'il y avoit des mémoires étranges contre moi ; qu'il me connoissoit depuis long-tems pour une femme de vertu, & qu'il répondoit de moi corps pour corps ; que s'il y avoit quelque chose contre moi, c'étoit à lui qu'il falloit s'adresser, & qu'il répondroit de tout. Mr. l'Archevêque dit, qu'il ne savoit ce que c'étoit, qu'il n'avoit pas ouï parler de moi : mais bien d'un Pere. Sur cela le Conseiller dit, que le P. la Mothe lui avoit dit que sa Grandeur me conseilloit même de m'enfuir : l'Archevêque dit que cela n'étoit point vrai, & qu'il n'avoit jamais ouï parler de cela. Sur quoi le Conseiller lui demanda s'il agréeroit de faire appeller le P. la Mothe pour lui dire cela. On le fit venir, & Mr. l'Archevêque lui demanda, où il avoit pris cela ? & que pour lui, il n'en avoit jamais ouï parler. Le P. la Mothe se défendit fort mal, & dit, que c'étoit du Pere Provincial qu'il l'avoit. Au sortir de chez Mr. l'Archevêque il étoit tout furieux, & vint trouver le P. la Combe pour décharger sa colere, lui disant que l'on se répentiroit de l'affront qu'on lui avoit fait, & qu'il sauroit bien trouver les moyens de faire qu'on s'en répentit.

CHAPITRE III.

Autres pratiques des ennemis du P. la Combe pour le perdre, comme étant rebelle aux Ordres du Roi. On le dépouille des atteſtations & Actes qui le juſtifioient. Sa priſe & ſon dur traitement. Continuation des artifices par où le P. la Mothe rend Mad. Guyon l'objet de l'horreur du monde, & rejette les moyens qui ſe préſentoient de juſtifier le P. la Combe, dont les perſécutions furent toutes prévues. En quoi c'eſt que conſiſte ici la perfection. Accuſations calomnieuſes contre Mad. Guyon adreſſées au Roi, pour ſe ſaiſir d'elle: on contrefait ſon écriture, & on obtient ordre de l'empriſonner.

1. A Quelques jours de-là, après avoir conſulté avec Mr. Charon l'Official, ils trouverent le moyen de perdre le P. la Combe voyant que je n'avois pas voulu m'enfuir: c'étoit celui qui leur avoit paru le plus ſûr. Ils firent entendre à Sa Majeſté, que le P. la Combe étoit ami de Molinos & dans ſes ſentimens, ſuppoſant même, ſur le témoignage de l'écrivain & de ſa femme, qu'il avoit fait des crimes, qu'il ne fit jamais. Sur cela Sa Majeſté, croyant la choſe véritable, ordonna avec autant de juſtice que de bonté, que le P. la Combe ne ſortiroit point de ſon Couvent; & que l'Official iroit s'informer de lui-même quels étoient ſes ſentimens & ſa doctrine. Il ne ſe trouva jamais un ordre plus équitable que celui-là; mais il n'accommodoit point les ennemis du P. la Combe, qui jugerent bien qu'il lui ſeroit très-aiſé de ſe défendre de choſes

auſſi fauſſes que celles-là. Ils concerterent entre eux un moyen d'ôter cette affaire à la connoiſſance des Généraux, & d'y intéreſſer Sa Majeſté. Ils n'en trouverent point d'autre, que celui de le faire paroître réfractaire aux ordres du Roi: & afin de réuſſir, (car ils ſavoient bien que l'obéiſſance du P. la Combe étoit telle, que s'il ſavoit l'ordre du Roi, il n'y contreviendroit pas, & qu'ils ne viendroient point à bout de leurs deſſeins,) ils réſolurent de cacher cet ordre au P. la Combe, afin que ſortant pour quelque exercice de charité ou d'obéiſſance, il fut pris comme rebelle. Le P. la Combe prêchoit & confeſſoit à ſon ordinaire, & même il fit deux ſermons, l'un aux grands Cordeliers à St. Bonaventure, & un autre à St. Thomas de Ville-neuve aux grands Auguſtins, ſermons qui enleverent tout le monde. Ils lui cacherent, dis-je, avec ſoin les ordres du Roi, & complotterent avec Mr. l'Official tout ce qu'ils firent, parce qu'ils ne pouvoient rien faire en ce point qu'ils ne fuſſent de concert.

2. Quelques jours auparavant, le P. la Mothe me dit, que Mr. l'Official étoit ſon intime ami, & qu'il ne feroit en cette affaire que ce qu'il lui plairoit; & il feignit de faire une retraite ſpirituelle, afin de n'être point obligé de s'écarter de la Maiſon, & de mieux faire réuſſir ſon affaire, & pour avoir auſſi un prétexte de s'exempter de ſervir le P. la Combe & de le mener chez Mr. l'Archevêque. Un après-dîné on vint dire au P. la Combe qu'un cheval avoit paſſé ſur le corps d'une de ſes pénitentes, & qu'il la falloit aller confeſſer. Ce Pere, ſans tarder, va demander permiſſion au P. la Mothe d'aller confeſſer cette femme. On la lui donna volontiers. A peine

fut-il parti, que Mr. l'Official vint, qui fit ſon procès verbal comme il ne l'avoit pas trouvé, & qu'il étoit rebelle aux ordres du Roi, (qu'on ne lui avoit pas déclarés.) Ils dirent tout haut à Mr. l'Official, qu'il étoit chez moi, quoiqu'ils ſuſſent bien le contraire, & qu'il y eut plus de ſix ſemaines qu'il n'y étoit venu ; & ils firent entendre à Mr. l'Archevêque, qu'il étoit toujours chez moi. Mais comme une ſeule ſortie par l'ordre du Supérieur n'étoit pas ſuffiſante, à leur gré, pour faire paroître le P. la Combe auſſi noir à Sa Majeſté que l'on vouloit le faire paroître, il fallut (*) venir d'autres fois. Cependant le P. la Combe ayant ſû que l'Official étoit venu pendant ſon abſence pour lui parler, réſolut de ne ſortir pour rien du monde. Ce qui les embarraſſant un peu, ils firent venir Mr. l'Official un matin : & ſitôt qu'il fut entré, on dit au P. la Combe (qui ne ſavoit pas qu'il étoit là) d'aller dire la Meſſe. Il fut ſurpris ; parce que ce n'étoit pas ſon rang : & il eut aſſez-tôt dit la Meſſe pour voir ſortir Mr. l'Official. Il alla trouver ſon Supérieur, & lui dit : Mon Pere, eſt-ce qu'on veut me ſurprendre ? Je viens de voir ſortir Mr. Charon l'Official. Le Supérieur lui dit : c'eſt qu'il me vouloit parler : je lui ai demandé s'il vouloit vous parler, il m'a dit que non. Cependant on avoit ce matin-là dreſſé un ſecond procès verbal, comme le P. la Combe n'y étoit pas, & qu'il étoit encore rebelle aux ordres de Sa Majeſté. Mr. l'Official vint une troiſieme fois : le Pere le vit de la fenêtre, & demanda à lui parler ; on ne voulut pas qu'il parut, diſant qu'il avoit des affaires avec le Supérieur, & qu'il ne venoit pas

(*) *Peut-être*, faire entrevenir d'autres faits.

pour lui. Il me vint trouver à ſon Confeſſionnal, où je l'attendois; & me dit, qu'il craignoit fort une ſurpriſe; que Mr. l'Official étoit là, & qu'on ne vouloit pas le lui laiſſer parler. On fit encore un troiſieme procès verbal comme le P. la Combe s'étoit trouvé pour la troiſieme fois rebelle aux ordres du Roi.

3. Je demandai le P. la Mothe, & je lui dis, que je le priois que l'on n'en uſât pas comme cela; qu'il m'avoit dit qu'il étoit fort ami de Mr. l'Official, & qu'aſſurément on vouloit uſer de ſurpriſe. Il me dit aſſez froidement: il n'a pas voulu voir le P. la Combe, il ne venoit pas pour cela. Je conſeillai au P. la Combe d'écrire à l'Official, & de le prier de ne lui pas refuſer la grace qui ne ſe refuſe pas aux plus criminels, qui eſt, de les entendre; & de lui faire la grace de venir & de le demander. J'envoyai moi-même la lettre par une perſonne inconnue. Mr. l'Official dit, qu'il iroit l'après-dîné ſans y manquer. Le P. la Combe eut quelque peine d'avoir écrit cette lettre ſans la permiſſion de ſon Supérieur; car il ne ſe pouvoit perſuader les choſes au point où elles étoient. Il le fut trouver pour le lui dire: auſſitôt qu'il le ſut, il envoya deux Religieux à Mr. l'Official, apparemment pour le prier du contraire, ainſi que l'événement l'a bien fait voir: Comme je paſſois pour aller à une maiſon que j'avois louée, je trouvai ces deux Religieux; je me doutai du fait; (car Notre Seigneur voulut que je fuſſe témoin de tout;) je les fis ſuivre; & ils alloient chez Mr. l'Official. Je ne doutai plus que le P. la Combe n'eût fait confidence au P. la Mothe de la lettre écrite. Je fus trouver le P. la Combe pour le lui demander: il me l'avoua

je lui dis, que j'avois trouvé ces deux Religieux en chemin, & que je les avois fait ſuivre. Nous parlions encore lorſque le P. la Mothe vint dire que Mr. l'Official ne viendroit point; que les choſes avoient changé. Le P. la Combe vit bien dès-lors que cette affaire ſeroit de pure ſurpriſe.

4. Cependant le P. la Mothe feignit de le vouloir ſervir. Il lui dit: Mon Pere, je ſais que vous avez des atteſtations de votre doctrine de l'Inquiſition & de la Sacrée Congrégation des Rites, & des approbations des Cardinaux, pour votre ſureté: ces pieces ſont ſans réplique; & puiſque vous êtes approuvé de Rome, un ſimple Official n'a rien à vous dire ſur votre doctrine. J'étois encore aux Bernabites, lorſque le P. la Combe fut chercher ces pieces, & dreſſer ſes mémoires, croyant que le P. la Mothe agiſſoit d'auſſi bonne foi qu'il le proteſtoit, & voyant qu'il m'aſſuroit que Mr. l'Official ne feroit que ce qu'il voudroit; qu'il étoit ſon ami, & qu'il vouloit ſervir le P. la Combe, ce Pere dans ſa ſimplicité le crut, & lui apporta ſes papiers, qui étoient ſans replique pour la doctrine: pour les mœurs, cela n'étoit point du reſſort de l'Official. Après que le P. la Combe eut donné ces papiers ſi néceſſaires, on les ſupprima; & le pauvre Pere eut beau les demander: le P. la Mothe dit, qu'il les avoit envoyés à Mr. l'Official; Mr. l'Official dit, qu'il ne les avoit pas reçus; il n'en fut plus de mention.

5. Le jour de S. Michel, cinq jours avant la détention du P. la Combe, je fus à ſon Confeſſionnal. Il ne put me dire que ces paroles: „ J'ai „ une ſi grande faim d'opprobres & d'ignominies, „ que j'en ſuis tout languiſſant. Je m'en vais dire „ la Meſſe: entendez la; & me ſacrifiez à Dieu

„ comme je vais m'y immoler moi-même„. Je lui dis : Mon Pere, vous en ſerez raſſaſié. Et en effet, le 3 d'Octobre 1687, veille de S. François ſon patron, comme on dînoit, on le vint enlever pour le mettre aux Peres de la Doctrine Chrétienne. Durant ce tems, les ennemis faiſoient fauſſetés ſur fauſſetés; & le Provincial fit venir l'Abbé (*) qui avoit été Grand-Vicaire chez Mr. de Verceil, que Mr. de Verceil avoit renvoyé. Il vint exprès à Paris pour dépoſer des fauſſetés contre le P. la Combe ; mais cela fut détruit, & ne ſervit que de prétexte pour le mettre à la Baſtille, avec les mémoires non-ſignés que le Provincial apporta de Savoie, ſe vantant partout en les apportant, qu'il avoit de quoi faire mettre le P. la Combe à la Baſtille. Effectivement, deux jours après on le mit à la Baſtille : & quoiqu'on l'ait trouvé très-innocent, & qu'ils n'aient pu fonder un jugement, ils ont fait croire à Sa Majeſté que c'étoit un eſprit dangereux. C'eſt pourquoi ſans le juger, on l'a enfermé dans une fortereſſe pour ſa vie, à ce que l'on prétend. Et comme ſes ennemis apprirent que dans la premiere fortereſſe les Capitaines l'eſtimoient, & le traitoient plus doucement; non contens d'avoir enfermé un ſi grand Serviteur de Dieu, ils l'ont fait mettre dans un endroit où ils ont cru qu'il auroit davantage à ſouffrir. Dieu, qui voit tout, rendra à chacun ſelon ſes œuvres. Je ſais par la communication intérieure qu'il eſt très-content & abandonné à Dieu.

6. Après que le P. la Combe fut arrêté, le P. la Mothe prit plus de ſoin que jamais de me porter à m'enfuir. Il le dit à tous mes amis ; il me le

(*) Ci-deſſus Part. II. Chap. XXIV. §. 7.

dit à moi-même, m'assurant que si j'allois à Montargis, on ne me mettroit pas dans cette affaire : que si je n'y allois pas, on m'y mettroit. Il se mit ensuite dans l'esprit, qu'afin de disposer de moi & du peu qui me reste, & pour se disculper devant les hommes d'avoir ainsi livré le P. la Combe, il falloit qu'il fut mon Directeur. Il me le proposoit adroitement en me faisant des menaces; il ajoutoit toujours : Vous n'avez point de confiance en moi; tout Paris le sait. J'avoue que cela me faisoit compassion. Il venoit de ses intimes amis me voir, qui me disoient, que si je voulois bien me mettre sous sa direction, on ne me feroit point d'affaire. Non content de cela, il écrivit de tous côtés, & à ses freres, pour me décrier dans leur esprit. Il y réussit si bien, qu'ils m'écrivoient les lettres du monde les plus outrageantes; & sur-tout, que si je ne me mettois pas sous la direction du P. la Mothe que j'étois perdue. J'ai encore les lettres. Il y a un Pere qui me prioit, de faire de nécessité vertu : que si je ne me mettois pas sous sa direction, je ne me devois attendre qu'à une entiere déroute. Il y eut même de mes amis assez foibles pour me conseiller de feindre de prendre sa direction, & de le tromper. O Dieu, vous savez combien je suis éloignée des détours, des déguisemens, & des fourberies, sur-tout en cette matiere. Je disois, que je n'étois pas capable de faire une momerie de la direction, & que mon fond rejettoit cela d'une force effroyable.

7. Je portois tout avec une extrême tranquillité, sans soin ni souci de me justifier ou défendre, laissant à mon Dieu d'ordonner de moi ce qu'il lui plairoit. Il augmentoit ma paix à mesure que

le P. la Mothe prenoit ſoin de me décrier de telle ſorte, que je n'oſois preſque paroître : chacun crioit contre moi & me regardoit comme une infame. Je portois tout cela avec joie, & je vous diſois, ô mon Dieu; *(a) C'eſt pour l'amour de vous, que je ſouffre ces opprobres, & que j'ai le viſage couvert de confuſion.* Tout le monde ſans exception, crioit après moi, à la réſerve de ceux qui me connoiſſoient par eux-mêmes, qui ſavoient combien j'étois éloignée de ces choſes : mais les autres, m'accuſoient d'héréſie, de ſacriléges, d'infamies, de toutes eſpeces, que j'ignore même; d'hypocriſie, de malice. Lorſque j'étois à l'Egliſe je, m'entendois railler derriere moi; & une fois j'entendis des Prêtres qui diſoient, qu'il falloit me jetter hors de l'Egliſe. Je ne puis exprimer combien j'étois contente au dedans, me délaiſſant toute à Dieu ſans réſerve, toute prête à endurer les derniers ſupplices ſi telle étoit ſa volonté.

8. Je ne faiſois pas un pas, me laiſſant à mon Dieu. Cependant le P. la Mothe écrivoit partout, que je me perdois à force de ſolliciter pour le P. la Combe. Je n'ai jamais fait ni pour lui, ni pour moi, aucune ſollicitation. O mon Amour, vous ſavez que je vous veux tout devoir, & que je n'attends rien d'aucune créature. Ce fut ce que j'écrivis au commencement à un de mes amis, qui auroit pu davantage me ſervir; que je le priois de ne s'en pas mêler, & que je ne voulois pas qu'il fut dit, qu'autre que Dieu (*b*) *eut enrichi Abraham*; c'eſt-à-dire, que je veux tout tenir de lui. O mon Amour, je ne veux point d'autre ſalut que celui que vous opérez vous-même. Tout perdre pour vous, m'eſt gain; tout

(*a*) Pſ. 43. v. 16. 22. (*b*) Geneſ. 14. v. 23.

gagner

gagner ſans vous, me ſeroit perte. Quoique je fuſſe dans un décri ſi général, Dieu ne laiſſoit pas de ſe ſervir de moi pour lui gagner bien des ames; & plus la perſécution augmentoit, plus il m'étoit donné d'enfans, auxquels Notre Seigneur faiſoit toujours de plus grandes graces par ſa petite ſervante.

9. Il ne ſe paſſoit pas un jour que je n'euſſe un nouvel aſſaut, & ſouvent pluſieurs par jour. On me venoit rapporter ce que le P. la Mothe diſoit de moi; & un Chanoine de Notre Dame me vint dire, que ce qui rendoit le mal qu'il diſoit de moi ſi fort croyable étoit, qu'il faiſoit ſemblant de m'aimer & de m'eſtimer. Il m'élevoit juſques aux nues; puis il me jettoit dans l'abîme. Cinq ou ſix jours après qu'il eut dit qu'on avoit porté des mémoires horribles contre moi chez Mr. l'Archevêque, une bonne fille dévote fût chez l'écrivain Gautier: & ne le trouvant pas, ſon petit garçon, âgé de cinq ans, lui dit; il y a bien des nouvelles: mon papa eſt allé chez Mr. l'Archevêque porter des papiers: enſuite de cela j'appris qu'effectivement les mémoires dont le P. la Mothe avoit parlé, avoient été portés chez Mr. l'Archevêque après que le P. la Combe fut arrêté.

10. Le P. la Mothe pour ſe diſculper, me dit; vous aviez bien raiſon de dire que cette femme étoit méchante: c'eſt elle qui a fait tout cela. Mais Notre Seigneur, qui le vouloit laiſſer ſans excuſe, & qui ne vouloit pas que j'ignoraſſe que les choſes venoient de lui, permit que deux marchands de Dijon vinrent à Paris: & comme ils me parloient d'une méchante femme qui s'en étoit fuïe des Répenties de Dijon, & qui s'étoit venue marier à Paris, qui avoit fait des vols à Lyon de

l'Argenterie d'une fameuſe Confrairie, & qu'on lui avoit penſé couper le nez dans un mauvais lieu; & que j'avois ouï dire à cette femme qu'elle avoit demeuré à Dijon; je me doutai que c'étoit elle, & d'autant plus, qu'une bonne fille qui l'avoit vue ſervir dans une maiſon, m'aſſura qu'elle y avoit volé, & changé de nom & de quartier. J'eus un preſſentiment que c'étoit elle. Je demandai à ces marchands, qui ſont de très honnêtes gens, & qui m'apportoient une lettre de la Procureuſe Générale mon amie, qui eſt une ſainte, ſi voyant cette femme, ils la reconnoitroient? Ils me dirent qu'oui. Comme elle gagne ſa vie à coudre des gans, cette fille dévote, qui la connoiſſoit, la fit parler à ces marchands, qui la reconnurent d'abord, & me dirent, qu'ils étoient prêts de dépoſer que c'étoit elle. Je ne pouvois me porter partie: car on ne m'avoit point attaquée, mais bien le P. la Combe. J'envoyai au P. la Mothe lui dire que j'avois trouvé un bon moyen de faire reconnoitre & la malice de cette femme, & l'innocence du P. la Combe; qu'il y avoit des marchands qui la connoiſſoient, & qui étoient prêts d'aller dépoſer contre elle à l'Officialité, après quoi, il ſe trouveroit à Dijon plus de mille témoins. Le P. la Mothe me fit réponſe, qu'il ne vouloit point ſe mêler de cela. Il vouloit bien ſe mêler de livrer ſon Religieux, mais non pas de de le défendre.

11. Je vis par là accompli tout ce que Notre Seigneur m'avoit fait connoître cinq ans auparavant & du P. la Combe, & de moi, & comment il ſeroit vendu par ſes Fréres. J'en fis même alors des vers: car effectivement il me fut donné à connoître qu'il ſeroit un ſecond Joſeph à

vendu par ſes fréres ; & la perſécution du P. la Mothe me fut montrée avec la même clarté que je l'ai vû effectuée. Auſſi n'en pouvois-je douter : car dans tout ce qui arrivoit, j'avois une certitude intérieure que c'étoit lui ; & Dieu me faiſoit voir les choſes en ſonge comme ce Pere les faiſoit, avant que je les appriſſe d'ailleurs.

Il ne faut pas juger des ſerviteurs de Dieu par ce qu'en diſent leurs adverſaires, ni par ce qu'on les voit ſuccomber ſous la calomnie, ſans que rien les en tire. Dans l'Ancienne Loi Dieu éprouvoit ſes ſerviteurs les plus chéris par de grandes afflictions, comme les ſaints Patriarches Job & Tobie : mais il les relevoit de l'opprobre, & ſembloit les combler de biens & de proſpérités à proportion des peines qu'ils avoient ſouffertes. Il n'en eſt pas de même dans la Nouvelle Loi, où Jeſus-Chriſt notre Légiſlateur & notre divin modéle a voulu expirer ſous les douleurs. Dieu en uſe maintenant tout de même à l'égard de ſes ſerviteurs les plus chéris. Il ne les reléve point pendant leur vie, faiſant ſon plaiſir de les voir expirer dans les croix, les décris, & les confuſions. Et il en uſe de la ſorte pour les rendre conformes à ſon (*a*) *Fils bien-aimé en qui il ſe plait uniquement* : de ſorte que la converſion d'un peuple entier ne pourroit être plus agréable aux yeux du Pere Eternel, que cette conformité à ſon Fils. Et comme la plus grande gloire que Dieu puiſſe tirer hors de lui-même, c'eſt de voir ſon Fils exprimé dans les hommes, qu'il a créés pour être ſes images ; plus cette expreſſion a d'étendue dans toutes ſes circonſtances & plus cette reſſemblance eſt parfaite, plus auſſi Dieu a d'amour & de

(*a*) Matth. 3. vſ. 17. Rom. 8. vſ. 29.

complaisance pour ces ames là. Mais personne ne met la conformité où elle doit être. Elle est non dans les peines qu'on se procure, mais en celles qui sont souffertes (de quelque part qu'elles viennent) dans cette soumission toujours égale aux volontés de Dieu en quelque maniere ou sur quelque sujet qu'elles puissent s'étendre: dans cette démission ou renoncement de tout ce que nous sommes, afin que Dieu soit toutes choses en nous, qu'il nous conduise selon ses vues, & non selon les nôtres, qui y sont pour l'ordinaire fort opposées. Enfin toute la perfection consiste dans cette conformité entiere avec Jesus-Christ, non dans les choses qui éclatent, & dont les hommes font cas. On ne verra que dans l'éternité quels sont les vrais amis de Dieu. Jesus-Christ seul lui plait; & rien ne lui plait que ce qui porte le caractere de Jesus-Christ.

12. On me pressoit toujours pour me faire enfuïr, quoique Mr. l'Archevêque m'eût dit à moi-même, de ne point quitter Paris: & l'on me vouloit rendre criminelle, & le P. la Combe aussi, par ma fuite. Ils ne savoient comment faire pour me faire tomber entre les mains de l'Official: car si on m'accusoit de crimes, il me falloit d'autres juges: & tout autre juge que l'on m'eut donné auroit vû mon innocence, & les faux témoins couroient risque. Cependant on vouloit me faire passer pour coupable, être maître de moi, & m'enfermer, afin qu'on ne pût jamais connoître la vérité de cette affaire: & pour cela, il falloit me mettre hors d'état de pouvoir jamais la faire entendre. On faisoit toujours courir le même bruit des crimes horribles quoique Mr. l'Official m'assurât qu'il n'en étoit point de mention; car

il avoit peur que je ne me dérobaſſe à ſa Juriſdiction. Ils firent donc entendre à Sa Majeſté que j'étois hérétique ; que j'avois grand commerce avec Molinos par lettres ; (moi, qui ne ſavois pas qu'il y eût un Molinos au monde avant que la gazette me l'eût appris ;) que j'avois fait un livre dangereux ; & que pour cela il falloit que Sa Majeſté donnât une lettre de cachet pour me mettre dans un Couvent, afin qu'ils pûſſent m'interroger : mais que comme j'étois un eſprit dangereux, il falloit que je fuſſe enfermée ſous la clef, ſans avoir aucun commerce ni au dehors ni au dedans : que j'avois fait des aſſemblées ; ce que l'on ſoutint fortement : & c'étoit là mon plus grand crime, quoique cela fut très-faux, & que je n'en euſſe jamais fait aucune, ni vû trois perſonnes enſemble. Mais afin de mieux appuier la calomnie des aſſemblées, on contrefit mon écriture, & on fit une lettre, par laquelle j'écrivois que j'avois de grands deſſeins ; mais que je craignois fort qu'ils ne fuſſent avortés par la détention du P. la Combe ; que je ne tenois plus mes aſſemblées chez moi, que j'étois trop eſpionnée ; mais que je les ferois dans telles & telles maiſons & dans telles rues, chez telles perſonnes, qui ſont des gens que je ne connois point, & que je n'avois jamais ouï nommer. Ce fut ſur cette lettre ſuppoſée, laquelle on fit voir à Sa Majeſté, que l'on donna ordre de m'empriſonner.

CHAPITRE IV.

Grande maladie qui lui vint un peu avant ſon empriſonnement, & durant laquelle on lui enléve les nouvelles atteſtations venues fraichement de l'Inquiſition pour la juſtification du P. la Combe. Elle eſt affligée, calomniée, inſultée, délaiſſée à l'excès de toutes parts avec une tranquillité & égalité toute ſurnaturelle. Faux prétextes dont on ſe ſert pour la faire empriſonner, & qui ont leur effet.

1. ON l'auroit exécuté deux mois plutôt; mais je tombai très-malade, avec des douleurs inconcevables & la fiévre. On croioit que j'avois un abcès dans la tête: car la douleur que j'y eus durant cinq ſemaines étoit à me faire perdre l'eſprit; avec cela un mal de poitrine & une toux violente. Je reçus deux fois le S. Sacrement en viatique. Sitôt que le P. la Mothe ſut que j'étois malade, il me vint voir. Je le reçus à mon ordinaire. Il me demanda, ſi je n'avois point de papiers; que je devois les lui confier plus qu'à nul autre. Je lui dis que je n'en avois aucuns. Il avoit appris d'une perſonne de mes amis, qui ſachant qui il étoit, ſans ſavoir qu'il fût l'auteur de cette affaire, lui mandoit qu'elle m'envoioit des atteſtations de l'Inquiſition pour le P. la Combe, aiant appris que les ſiennes avoient été perdues. Cette atteſtation étoit une très-bonne piece: car ils avoient fait entendre à Sa Majeſté, que le P. la Combe avoit fui l'Inquiſition.

2. Le P. la Mothe fut fort allarmé de ſavoir que j'avois cette piéce: & ſe ſervant de ſon arti-

fice ordinaire & de l'occaſion de l'extrêmité où j'étois, qui ne me donnoit pas toute la liberté de mon eſprit, à cauſe des exceſſives douleurs, & de l'offuſcation de ma tête; il me vint trouver, contrefaiſant l'affectionné & le joieux, & me diſant, que les affaires du P. la Combe alloient très-bien : (il venoit cependant de le faire mettre à la Baſtille;) qu'il étoit tout prêt à ſortir victorieux, & qu'il en avoit une extrême joie; qu'il ne leur manquoit plus qu'une choſe, qui étoit, que l'on avoit dit qu'il s'en étoit fui de l'Inquiſition; qu'il avoit beſoin d'une atteſtation de l'Inquiſition; & que s'il l'avoit, il ſeroit délivré tout à l'heure. Il ajouta, je ſais que vous en avez une : ſi vous me la donnez, cela ſera fait. Je fis d'abord difficulté de la lui donner, aiant autant de ſujet que j'en avois de me défier de lui. Mais il me dit : Quoi! vous voulez être cauſe de la perte du pauvre P. la Combe le pouvant ſauver, & vous nous cauſerez cette affliction faute d'une piece que vous avez entre les mains! Je me rendis, & fis chercher cette piéce, & la lui remis entre les mains. Il la ſupprima auſſitôt, & dit qu'elle étoit égarée; & quelque inſtance que je lui fiſſe de me la rendre, il ne l'a jamais voulu faire. Sitôt que j'eus donné l'atteſtation au P. la Mothe il ſortit : & l'Ambaſſadeur de Turin m'envoia un Page pour me demander cette atteſtation, dont il ſauroit bien ſe ſervir à l'avantage du P. la Combe. Je lui demandai s'il n'avoit pas vû deux Religieux ſortir lors qu'il étoit entré? Il me dit, qu'oui. Je lui dis, que je venois de la remettre entre les mains du plus âgé. Il courut après lui; & la lui demanda. Le P. la Mothe nia que je la lui euſſe donnée, aſſurant que j'avois un tranſport au cer-

veau qui m'avoit fait imaginer cela. Le Page me vint redire ſa réponſe : les perſonnes qui étoient dans ma chambre témoignérent que je la lui avois donnée : on ne pût la retirer de ſes mains.

2. Comme le P. la Mothe vit qu'il n'avoit plus rien à craindre de ce côté-là, il ne garda plus de meſures à m'inſulter, toute moribonde que j'étois. Il n'y avoit preſque point d'heure qu'on ne me fit de nouvelles inſultes. On me diſoit, qu'on n'attendoit plus rien ſinon que je fuſſe guérie pour m'empriſonner. Il écrivit toujours plus fortement à ſes freres contre moi, leur faiſant entendre que je les perſécutois. J'admirois en cela l'injuſtice des créatures. J'étois ſeule, dépourvue de tout, ne voiant perſonne : car depuis l'empriſonnement du P. la Combe mes amis avoient honte de moi, mes ennemis triomphoient ; j'étois délaiſſée & opprimée généralement de tout le monde : Le P. la Mothe au contraire en crédit, applaudi de tous, faiſant tout ce qu'il vouloit, & m'opprimant de la maniere du monde la plus étrange ; & il ſe plaint que je le maltraite lors que je ſuis aux portes de la mort ! Il eſt cru ; & moi, qui ne dis mot, & qui garde le ſilence, on m'outrage. Ses freres m'écrivirent tous de concert ; l'un que c'étoit pour mes crimes que je ſouffrois ; que je me miſſe ſous la conduite du P. la Mothe ou que je m'en répentirois ; & avec cela me diſoit des choſes très-outrageantes du P. la Combe. L'autre me mandoit, que j'étois une frénétique, qu'il me falloit lier ; une létargique, qu'il falloit éveiller. Le premier m'écrivoit encore, que j'étois un monſtre d'orgueil, & quelque choſe de ſemblable, puiſque je ne voulois pas me laiſſer nettoier, conduire & corriger par

le P. la Mothe: & l'autre me faiſoit ſavoir, que je voulois que l'on me crut innocente pendant que je faiſois tout ce qui reſſemble au péché. C'étoit-là mon régal journalier dans l'extrêmité de mes maux; & avec cela, le P. la Mothe crioit de toutes ſes forces contre moi, diſant que je le maltraitois. Je n'apportois que la douceur à ſes inſultes, lui faiſant même des préſens. (a) *Je cherchois*, comme dit le Roi-Prophête, *quelqu'un qui prit part à ma douleur; mais je ne trouvois perſonne.* Mon ame demeuroit abandonnée à ſon Dieu, qui ſembloit être uni avec les créatures pour la tourmenter: car outre que dans toute cette affaire je n'ai jamais eu de ſoutien perceptible, ni de conſolation intérieure, je pouvois dire avec Jeſus-Chriſt: *Mon Dieu! mon Dieu! pourquoi m'avez-vous délaiſſé?* & avec cela, des douleurs inconcevables dans le corps. Je n'avois pas un ami, ni aucun ſoulagement corporel.

4. Il n'y a crime d'infamie, d'erreur, de ſortilége, de ſacrilége, dont on ne m'ait accuſée. Il me ſembloit que je n'avois plus qu'une affaire, qui étoit, d'être le reſte de ma vie le jouet de la providence, balottée continuellement, & après cela une victime éternelle de la divine juſtice. Mon ame ſe trouve à tout cela ſans réſiſtance, n'ayant plus d'intérêt propre, & ne pouvant pas vouloir être autre que ce que Dieu la fera être pour le tems & pour l'éternité. Que ceux qui liront ceci faſſent une petite réflexion ſur ce que c'eſt qu'un état de cette ſorte, lorſque Dieu paroît ſe ranger du côté des créatures; & avec cela une immobilité entiere, qui ne ſe dément jamais. C'eſt bien là votre ouvrage, mon Dieu, où la créature ne peut rien.

(a) Pſ. 68. v. 21.

5. Sitôt que je fus en état de me faire porter à la Meſſe en chaiſe, on me fit entendre, qu'il falloit que je parlaſſe à M. le Théologal. C'étoit un piége concerté avec le P. la Mothe & le Chanoine chez qui je logeois, afin de fournir un prétexte pour m'arrêter. Je parlai avec bien de la ſimplicité à cet homme, qui eſt tout dans le parti des (a) J..... & que Mr. N... avoit gagné pour me tourmenter. Nous ne parlâmes que des choſes de ſa portée, & qu'il approuva. Cependant deux jours après on fit entendre que j'avois déclaré beaucoup de choſes, & accuſé bien des perſonnes, & ils ſe ſervirent de cela pour exiler tous les gens qui ne leur plaiſoient pas. On en exila un grand nombre, que l'on diſoit avoir fait avec moi des aſſemblées. Ce ſont tous gens que je n'ai jamais vus, dont je ne ſais pas le nom, & qui ne me connurent jamais. C'eſt ce qui m'a été le plus douloureux, que l'on ſe ſoit ſervi de cette invention pour exiler tant de gens d'honneur, quoique l'on ſut bien que je ne les connoiſſois pas. Il y en a un qu'on a exilé parce qu'il a dit, que mon petit livre étoit bon. Il eſt à remarquer que l'on ne dit rien à ceux qui l'ont approuvé; que, loin de condamner le livre, on l'a réimprimé de nouveau depuis que je ſuis priſonniere, & affiché à l'Archevêché & par tout Paris. Cependant ce livre eſt le prétexte que l'on a pris pour me rendre juſticiable de Mr. l'Archevêque. Le livre ſe vend & ſe débite, ſe réimprime, & moi je ſuis toujours priſonniere. On ſe contente dans les autres, lorſque l'on trouve quelque choſe de mauvais dans des livres, de condamner les livres, & on laiſſe les perſonnes en liberté; &

(a) Janſeniſtes.

pour moi, c'eſt tout le contraire: mon livre eſt approuvé de nouveau, & l'on me retient priſonniere.

6. Le même jour qu'on exila tous ces Meſſieurs on m'apporta une lettre-de-cachet pour me rendre à la Viſitation du fauxbourg S. Antoine. Je reçus la lettre-de-cachet avec une tranquillité qui ſurprit extrêmement celui qui me l'apporta. Il ne put s'empêcher de marquer ſon étonnement, ayant vu la douleur des Meſſieurs qui n'étoient qu'exilés. Il en fut touché juſqu'aux larmes; & quoiqu'il eut ordre de m'emmener, il me laiſſa tout le jour ſur ma bonne foi, & me pria ſeulement de me rendre le ſoir à Ste. Marie. Il vint ce jour-là quantité de mes amis me voir: je n'en parlai qu'à quelques-uns: j'avois une gaieté extraordinaire tout ce jour-là: ce qui étonna ceux qui me virent & qui ſavoient l'affaire. On me laiſſa à ma liberté toute la journée, & l'on eût été fort aiſe que j'euſſe fui; mais Notre Seigneur me donnoit des ſentimens bien contraires. Je ne pouvois me ſoutenir ſur mes jambes; car j'avois encore la fievre toutes les nuits; & il n'y avoit pas quinze jours que j'avois reçu le Saint Viatique. Je ne pouvois, dis-je, me tenir debout lorſqu'il me fallut ſoutenir un ſi rude choc. Je crus que l'on me laiſſeroit ma fille, & une fille pour me ſervir. Ma fille me tenoit d'autant plus au cœur, qu'elle m'avoit plus coûté à élever, & que j'avois tâché avec le ſecours de la grace de déraciner ſes défauts, & de la mettre dans la diſpoſition de n'avoir aucune volonté, qui eſt la meilleure diſpoſition pour une fille de ſon âge. Elle n'avoit pas douze ans.

CHAPITRE V.

Sa priſon dans un Couvent, & les duretés qu'on exerce envers elle de tous côtés, même de la part de ſon Confeſſeur, & de la Religieuſe ſa géoliere. Dieu la punit ſur ce qu'elle avoit voulu ſe gouverner par réflexion; & la diſpoſe à ſouffrir encore davantage. Divers interrogatoires: on y produit une lettre ſuppoſée, ſans vouloir admettre ſes juſtifications. Son état intérieur durant cela: prévifion d'agravation de croix. On lui tourne en rebellion un ſimple refus privé de ſes écrits: ils lui ſont tous ôtés. On parle de ſon innocence & de ſa délivrance: mais elle ſent que c'eſt en vain.

1. ENFIN, le vingt-neuvieme de Janvier 1688, veille de St. François de Sales, il me fallut aller à la Viſitation. Sitôt que j'y fus, on me ſignifia que l'on ne vouloit pas me donner ma fille, ni perſonne pour me ſervir; que je ſerois priſonniere, enfermée ſeule dans une chambre. Ce fut mon régal pour me refaire dans l'extrême foibleſſe où j'étois: mais je ſentis bien la diviſion lorſque l'on m'arracha ma fille. Je demandai qu'on la mit dans la même maiſon, & que je ne la verrois pas. Non-ſeulement on ne me voulut pas accorder cela; mais de plus, on eut la dureté de défendre que l'on me dit nulle nouvelle d'elle. Ma peine étoit, que je craignois qu'elle ne fut expoſée dans le monde, & qu'elle ne perdît en un moment ce que j'avois tâché de lui conſerver avec tant de ſoin. Il me fallut dès ce

moment ſacrifier ma fille comme ſi elle ne m'appartenoit plus.

2. On choiſit la Maiſon de la Viſitation, rue S. Antoine, comme celle où je n'avois nulle habitude, & dont on étoit le plus aſſuré. On crut que l'on m'y tiendroit avec plus de rigueur que dans aucune autre; & l'on ne ſe trompoit pas, parce que l'on ſavoit le zele de la Mere Supérieure pour exécuter les ordres du Roi. De plus, on leur avoit fait de moi un ſi effroyable portrait, qu'elles me regardoient avec horreur. C'eſt une Maiſon où la foi eſt très-pure, & où Dieu eſt très-bien ſervi; c'eſt pourquoi on ne pouvoit m'y voir de bon œil me croyant hérétique. On me choiſit dans toute la Maiſon pour géoliere celle que l'on ſavoit qui me traiteroit le plus rigoureuſement. Il me falloit cette fille afin que ma croix fut complette.

3. Sitôt que je fus entrée, on me demanda, qui étoit mon Confeſſeur depuis la priſon du P. la Combe. Je le nommai; c'eſt un fort homme de bien, qui m'eſtime même. Cependant la frayeur avoit tellement ſaiſi tous mes amis à cauſe de mon empriſonnement, que ce bon Religieux, ſans en pénétrer les conſéquences, me renonça, diſant qu'il ne m'avoit jamais confeſſée, & qu'il ne me confeſſeroit jamais. Cela fit un méchant effet; & m'ayant ſurprife, à ce que l'on diſoit, en menſonge, on ne doutoit plus de tout le reſte. Cela me fit compaſſion pour ce Pere, & admirer la foibleſſe humaine. Je n'en eus pas moins d'eſtime pour lui: cependant j'avois bien des gens qui m'avoient vu à ſon Confeſſionnal, & qui pouvoient ſervir de témoins. Je me contentai de dire, un tel m'a renoncé auſſi, Dieu ſoit loué!

C'étoit à qui me déſavoueroit, chacun s'efforçoit de dire qu'il ne me connoiſſoit pas, & tout le reſte diſoit de moi des maux étranges : c'étoit à qui inventeroit le plus d'hiſtoires.

4. Cette fille que j'avois auprès de moi, fut gagnée par mes ennemis pour me tourmenter : elle écrivoit toutes mes paroles, & épioit toutes choſes. On ne me (*) paſſoit pas la moindre choſe, qu'elle ne la décousît & defît toute entiere. Elle faiſoit toute ſon application de tâcher à me ſurprendre en mes paroles. Elle me traitoit d'hérétique, de trompée, de cervelle creuſe ; elle me reprochoit mes oraiſons & cent autres choſes. Si j'étois à l'Egliſe, elle faiſoit de grands ſoupirs comme ſi j'euſſe été une hypocrite. Lorſque je communiois, elle en faiſoit encore davantage ; & elle me diſoit, qu'elle prioit Dieu qu'il n'entrât pas en moi : enfin elle ne me regardoit qu'avec horreur & indignation. Cette fille étoit intime amie du Supérieur de la Maiſon à un point qu'il la voyoit preſque tous les jours ; & ce Supérieur étoit dans le parti du P. la Mothe & de l'Official ; de ſorte qu'il faiſoit à cette fille, déja aſſez portée à lui obéir par l'inclination qu'elle avoit pour lui, un principe de conſcience de me maltraiter. Dieu ſeul ſait ce qu'elle m'a fait ſouffrir. D'ailleurs l'Official diſoit que l'on ne me jugeroit que ſur le témoignage de la Supérieure ; & elle ne me voyoit en aucune maniere, & ne me connoiſſoit que par cette fille, qui lui diſoit toujours du mal de moi : & comme elle étoit prévenue contre moi, les paroles les plus innocentes lui paroiſſoient des crimes, & les actions de piété des hypocriſies. Je ne puis

(*) C. à. d. On ne me laiſſoit pas parvenir la---

exprimer juſqu'à quel point alloit ſon averſion pour moi. Comme je ne voyois qu'elle dans cette Communauté, étant toujours enfermée ſous la clef dans une petite chambre, j'avois de quoi exercer la patience. Notre Seigneur n'a pas permis qu'elle me ſoit échappée.

5. Je fis cependant une infidélité qui me cauſa une étrange ſouffrance : c'eſt que comme je vis le ſoin qu'elle prenoit de me faire parler, afin de me ſurprendre en paroles, je voulus m'obſerver. O Dieu, quel tourment pour une ame devenue ſimple comme un enfant ! Je voulois prendre garde à mes paroles afin qu'elles fuſſent plus juſtes ; mais cela ne ſervoit qu'à me faire faire plus de fautes, Notre Seigneur le permettant de la ſorte pour punir le ſoin que j'avois voulu avoir de moi-même ; qui ſuis à lui ſans réſerve, & qui ne me dois regarder que comme une choſe qui lui appartient, ſans me ſoucier non plus de moi-même que ſi je n'étois pas ; ainſi loin que ma précaution me ſervit, je fis des fautes de ſurpriſe en mes paroles, que je n'aurois pas faites ſans cela ; & à cauſe de ce ſoin que j'avois voulu prendre de moi je fus rejettée pour quelques jours en moi-même avec un tourment que je ne ſaurois mieux comparer qu'à celui de l'enfer. Car il y a cette différence entre l'ame du purgatoire & l'Ange rebelle, que l'ame du purgatoire ſouffre un tourment inexplicable, parce qu'elle a une pente très-forte pour s'unir immédiatement à ſon Souverain Bien : mais cependant ſa douleur n'eſt pas égale à celle d'un eſprit qui a joui dans le Ciel du Souverain Bien, & qui en eſt rejetté. C'eſt-là l'état où étoit mon ame, qui étoit comme dans la rage & le déſeſpoir ; & je crois que ſi cela

eût duré, j'en fuſſe morte. Mais je reconnus auſſitôt d'où venoit ma faute. Je me délaiſſai comme j'étois, & je me réſolus que, quand cette fille, par ſes faux rapports, me conduiroit ſur l'échafaut, je ne prendrois pas garde à moi, & ne me mêlerois non plus de moi que ſi je n'étois plus. Cela ſe paſſa peu à peu; & je rentrai dans mon premier état.

6. Un peu après que je fus entrée dans le Couvent, j'eus un ſonge. Je vis tout-à-coup le ciel ouvert, & comme une pluie de feu d'or, qui me paroiſſoit être comme la fureur de Dieu, qui vouloit ſe ſatisfaire & ſe rendre juſtice à ſoi-même. Il y avoit avec moi une infinité de gens qui prirent tous la fuite afin de l'éviter: pour moi, je fis tout le contraire: je me proſternai à terre, & je dis à Notre Seigneur, ſans le lui dire autrement qu'en la maniere qu'il connoît & entend; c'eſt moi, mon Dieu, qui ſuis la victime de votre divine juſtice: c'eſt à moi à eſſuier tous vos foudres & vos carreaux. Auſſitôt toute cette pluie, qui étoit d'un or enflammé, tomba ſur moi avec tant de violence, qu'il me ſembloit qu'elle m'arrachoit la vie. Je m'éveillai en ſurſaut, pleine de certitude que Notre Seigneur ne vouloit pas m'épargner, & qu'il me feroit bien payer le titre de victime de ſa juſtice.

7. Sitôt après que je fus dans cette Maiſon, Mr. Charon l'Official, & un Docteur de Sorbonne, vinrent m'interroger. Ils commencerent par me demander, s'il étoit vrai que j'euſſe ſuivi le P. la Combe, & qu'il m'eût emmenée de France avec lui? Je répondis à cela, qu'il y avoit dix ans qu'il étoit hors de France lorſque j'en ſortis, & qu'ainſi je n'avois garde de l'avoir ſuivi.

On

On me demanda, s'il ne m'avoit pas enſeigné à faire l'oraiſon ? Je déclarai, que je l'avois faite dès ma jeuneſſe, & qu'il ne me l'avoit jamais appriſe ; que je ne l'avois connu que par une lettre du Pere la Mothe qu'il m'avoit apportée en allant en Savoie, & cela dix ans avant mon départ de France. Le docteur de Sorbonne, qui agiſſoit de bonne foi, & qui n'a jamais rien ſu des fourberies, (car on n'a jamais voulu que je lui parlaſſe en particulier toute ſeule,) dit tout haut, que ce n'étoit pas de quoi faire une grande connoiſſance. On me demanda, ſi ce n'étoit pas lui qui avoit fait le petit livre du *Moien court & facile* &c. ? Je dis que non : que je l'avois fait en ſon abſence, ſans nul deſſein qu'il fut imprimé ; & qu'un Conſeiller de Grenoble de mes amis en aiant pris le manuſcrit ſur ma table, le trouva utile, & déſira qu'il fut imprimé ; qu'il me pria d'y faire une préface, & de le diviſer par eſpece de Chapitres ; ce que je fis en une matinée. Comme ils virent que tout ce que je diſois étoit à la décharge du P. la Combe, ils ne voulurent plus m'interroger ſur lui. Ils commencerent par m'interroger ſur mon livre. Ils ne m'ont jamais interrogé ni ſur ma foi, ni ſur mon oraiſon, ni ſur mes mœurs.

8. Je fis d'abord une proteſtation authentique, écrite & ſignée de ma main, que je ne m'étois jamais écartée des ſentimens de la Ste. Egliſe, pour laquelle je ſerois prête de donner mon ſang & ma vie : que je n'étois jamais entrée dans aucun parti ; que j'avois toute ma vie fait profeſſion des ſentimens les plus orthodoxes ; & que j'avois même travaillé toute ma vie à ſoumettre mon eſprit & à détruire ma propre volonté : que s'il ſe trouvoit quel-

que choſe dans mes livres ou dans mes écrits qui pût être mal interprêté, j'avois déja tout ſoumis & le ſoumettois encore aux ſentimens de la ſainte Egliſe, & même des perſonnes de doctrine & d'expérience : que ſi je répondois aux interrogations que l'on me faiſoit ſur le petit livre, ce n'étoit que pour obéir, & non pour le ſoutenir, n'aiant eu d'autre deſſein que de ſervir aux ames, & non de leur nuire. Ce fut là la premiere interrogation.

On m'a interrogée d'abord quatre fois. Sitôt que je fus dans la Maiſon, on dit à la Supérieure que je n'y ſerois que dix jours, juſqu'à la fin de mes interrogations. Je ne fus pas d'abord ſurpriſe de ce que l'on ne me laiſſoit aucun commerce ni au dehors ni au dedans; parce que je crus que c'étoit afin que je ne puſſe avoir aucun conſeil dans les interrogations.

9. La ſeconde interrogation fut ſur le petit livre, ſi j'avois voulu ôter les prieres vocales de l'Egliſe, & ſur tout le Chapelet, lorſque j'avois appris à dire le *Pater* avec application, & que j'avois expliqué le *Pater*, & dit, qu'un *Pater* dit de cette ſorte, valoit mieux que pluſieurs dits ſans attention ? Il ne me fut pas difficile de répondre à cela; car apprendre à dire une priere avec application & attention, n'eſt pas détruire la priere ; au contraire, c'eſt l'établir, & la rendre parfaite. On me fit enſuite d'autres interrogations ſur le même livre que je n'avois pas : car j'ai ſi peu de mémoire que je ne ſavois pas même ſi ce que l'on me demandoit, étoit dans le livre. Notre Seigneur me fit la grace qu'il promit aux Apôtres, qui fut, (*a*) de me donner de quoi répondre bien mieux que ſi je l'euſſe cherché. Ils me dirent : ſi vous vous étiez

(*a*) Luc 21. v. 14. 15.

expliquée comme cela tout au long dans le livre, vous ne feriez pas ici. Tout à coup je me souvins que j'avois mis dans le livre, au bas du Chapitre, la même raiſon qu'ils trouverent bonne; & je le déclarai: mais on ne voulut pas l'écrire. Après cela je vis qu'ils avoient pris ſeulement les endroits du livre qui n'étoient pas expliqués, & qu'ils en avoient laiſſé l'explication; & c'étoit pour ſervir de prétexte à la perſécution, ainſi que la ſuite l'a fait voir. Après que je leur eus déclaré que les explications étoient dans le livre, & que s'il y avoit quelque choſe de mal il ne s'en falloit pas prendre à moi, qui ne ſuis qu'une femme ſans ſcience; mais aux Docteurs qui l'ont approuvé ſans même que je les en euſſe priés, ne les connoiſſant pas; depuis ce tems, ils ne m'interrogérent plus ſur le livre, ni ſur celui du *Cantique des Cantiques*, ſe contentant de la ſoumiſſion que j'en avois faite.

10. La derniere interrogation fut ſur une lettre contrefaite, où l'on me faiſoit écrire que j'avois fait des aſſemblées dans des maiſons que je ne connoiſſois pas, & tout le reſte que (*) j'ai déja dit. On me lût cette lettre; & ſur ce que l'écriture n'étoit nullement conforme à la mienne, on me dit que c'étoit une copie, & que l'on avoit l'original, qui étoit conforme à mon écriture. Je demandai de le voir; mais il n'a jamais paru. Je dis, que je ne l'avois jamais écrite, & que je ne connoiſſois point le Minime à qui elle étoit adreſſée.

Il faut ſavoir pour bien concevoir la malignité de cette lettre, qu'un bon Pere Minime me vint voir de la part de certaines Religieuſes de ma

(*) *Ci-deſſus* Chap. III. §. 2. *vers la fin.*

connoiſſance. Un des pourſuivans ennemis me dit, vous voiez donc auſſi des Minimes. Le P. la Mothe & la femme le virent; & l'un des deux me demanda ſon nom. Je ne le ſavois pas; car je ne le connoiſſois pas: ainſi je n'avois garde de le dire. On fit donc une lettre au Minime, à qui l'on donna le nom de Pere François, quoique j'aie ſû depuis ſon nom, qui étoit bien différent de celui-là. Ils me faiſoient écrire à ce Pere du 30 d'Octobre, où je lui écrivois comme lui demeurant à Paris à la place Roiale; *Mon Pere, ne me venez pas voir au Cloitre Notre Dame.* La raiſon pourquoi ils avoient mis cela étoit, qu'ils avoient épié qu'il n'étoit point venu dans le Cloître de Notre-Dame; & ils n'en ſavoient pas la cauſe: ſuivoit, *que je ne tenois plus mes aſſemblées, parce que j'étois eſpionnée.* Cette lettre me convainquoit auſſi de *deſſeins contre l'Etat*, de *cabales*, & d'*aſſemblées*: & ils ajoutoient: *je ne ſigne pas, à cauſe du mauvais tems.* A meſure que l'on me liſoit cette lettre, je ſoutenois que je ne l'avois jamais écrite. Le ſtyle même l'auroit fait voir à toutes les perſonnes qui ont vû ou reçu de mes lettres. Pour les aſſemblées, je dis toujours, que je ne connoiſſois point ces perſonnes; que je ne connoiſſois point d'autre Minime qu'un qui m'étoit venu voir de la part de certaines Religieuſes, & qu'il n'étoit pas de Paris; qu'il étoit Correcteur d'Amiens. Je ne me ſouvins pas pour lors d'autres raiſons à dire; & Mr. l'Official ne voulut pas même que l'on écrivit ces raiſons. Il fit ſeulement mettre, que je diſois qu'elle n'étoit pas de moi.

11. Après m'avoir lû cette lettre, il ſe tourna vers moi, & me dit: Vous voiez bien, Mada-

me, qu'après une lettre comme celle-là, il y avoit bien de quoi vous mettre en prison. Je lui répondis ; Oui, Monsieur, si je l'avois écrite. Il me soutint toujours en présence du Docteur, qu'elle étoit de mon écriture. Mais Notre Seigneur, qui ne manque jamais au besoin, me fit souvenir sitôt qu'ils furent dehors, que ce bon Pere étoit à Amiens dès le commencement du mois de Septembre ; & que je n'avois pas pû lui écrire comme étant à Paris le trentieme d'Octobre ; qu'il s'en étoit allé cinq semaines avant que je logeasse au Cloître de Notre Dame ; & qu'ainsi, je n'avois pû lui écrire de là avant son départ sur cette détention, (*) & le prier de me venir voir le trentieme d'octobre dans telles & telles maisons, que je ne connoissois pas, & où je ne fus jamais ; & de plus, lui étant à Amiens, j'envoiai tout cela par écrit à Mr. l'Official, qui se donna bien de garde de le montrer au Docteur. Je lui écrivis de plus, que s'il ne vouloit pas se donner la peine d'en vérifier la fausseté, qu'il en donnât la commission au Tuteur de mes enfans, qui le feroit volontiers. Mais loin de cela, que fait-on ? On me resserre avec plus de soin qu'auparavant, on m'accuse & diffame par-tout, & l'on m'ôte tout moien de me justifier ; on me suppose des lettres, & l'on ne veut pas que je m'en justifie. On fut deux mois, après la derniere interrogation sans me dire un mot, à exercer toujours la même rigueur envers moi, cette Sœur me traitant plus mal que jamais.

12. Jusqu'alors je n'avois rien écrit pour ma justification à Mr. l'Archevêque ni à Mr. l'Offi-

(*) Du P. la Combe faite le 3 d'Oct. ci-dessus. Chap. III. v. 5.

cial ; car je n'avois nulle liberté d'écrire à d'autres, non plus que je n'en ai à préſent aucune. J'avois été, juſqu'au tems que je voulus m'obſerver en la maniere que j'ai dit, ſans aucun ſoutien ſenſible ni perceptible ; mais dans une paix de Paradis, me laiſſant en bute à toute la malice des hommes. Mon divertiſſement étoit d'exprimer mon état en vers. Il me ſembloit que quoiqu'enfermée dans une étroite priſon, mon ame étoit la même liberté, & plus large que toute la terre, qui ne me paroiſſoit que comme un point au prix de la largeur que j'expérimentois : & mon contentement étoit ſans contentement pour moi, parce qu'il étoit en Dieu ſeul au-deſſus de tout intérêt propre. Douze jours avant Pâques j'allai à confeſſe. Je levai les yeux ſans ſavoir pourquoi ; je vis un tableau de Notre-Seigneur tombé ſous la croix avec ces paroles ; (*a*) *Voiez s'il y a douleur égale à ma douleur !* Je reçus en même tems une forte impreſſion que les croix alloient tomber ſur moi en plus grande foule. J'avois toujours eu juſqu'alors quelque eſpérance que voiant mon innocence, on me feroit juſtice : mais lorſque je vis que plus je paroiſſois innocente, plus on tâchoit d'obſcurcir mon innocence, & que l'on me tenoit plus reſſerrée ; je jugeai bien que l'on ne cherchoit pas mon innocence, mais ſeulement à me faire paroître coupable. Ce qui arriva me confirma encore davantage dans cette penſée.

13. Mr. l'Official me vint voir ſeul, ſans être accompagné du Docteur qui avoit été aux interrogations ; & il me dit, qu'il ne falloit pas parler de la fauſſe lettre : que ce n'étoit rien : (après m'a-

(*a*) Lam. de Jer. 1. v. 12.

voir dit ci-devant que c'étoit pour cela qu'on m'avoit empriſonnée.) Je lui dis ; „ *Quoi, Monſieur, ne* „ *s'agit-il que de contrefaire l'écriture d'une perſonne,* „ *& de la faire paſſer pour une perſonne qui fait des* „ *aſſemblées & qui a des deſſeins contre l'Etat?* Il me dit auſſitôt : Nous en chercherons l'auteur. Je lui dis ; *Il n'y en a point d'autre que l'écrivain Gautier*, que ſa femme m'avoit dit qui contrefaiſoit toutes ſortes d'écritures. Il vit bien que j'avois trouvé l'endroit. Enſuite il me demanda ; où étoient les papiers que j'avois écrits ſur l'Ecriture. Je lui dis, que je les donnerois lorſque je ſerois hors de priſon, & que je ne voulois pas dire à qui je les avois confiés. Il me dit ; ſi nous venons vous les demander, dites la même choſe, me faiſant bien des offres de ſervice : cependant il s'en alla très-content, croiant avoir trouvé un moien de me perdre ſans reſſource, & de ſatisfaire le P. la Mothe dans le deſir qu'il avoit que l'on ne me fit jamais ſortir de priſon.

14. Il dreſſa un procès-verbal comme s'il m'eut interrogé juridiquement, quoique ce n'eut été qu'une ſimple converſation. Le procès-verbal portoit, qu'aiant été juſqu'alors docile en apparence, j'avois fait rebellion lorſque l'on m'avoit demandé mes papiers. Je ne ſavois rien de tout cela. Je ne laiſſai pas d'écrire à Mr. l'Official une lettre très-forte ſur ce qu'il m'avoit dit que ce n'étoit rien que la lettre qu'on avoit contrefaite. J'en écrivis auſſi à Mr. l'Archevêque, qui eſt de lui-même aſſez doux, & qui ne ſe ſeroit pas porté à me traiter avec tant de rigueur s'il n'avoit été ſollicité par mes ennemis. Il ne me fit nulle réponſe ſur tout cela ; mais l'Official crut avoir trouvé un moien de me perdre en diſant, *que*

j'avois été rebelle, & que je ne voulois pas donner mes écrits. Il vint environ trois ou quatre jours avant Pâques avec le Docteur de Sorbonne & ſon procès Verbal, auquel je répondis, que j'avois fait une grande différence entre une converſation particuliere & une interrogation, que je ne m'étois pas cru obligée de dire une choſe que l'on ne me demandoit que comme en l'air; & qu'ils étoient entre les mains de ma femme-de-chambre. Ils me demandérent, ſi je voulois bien les leur donner pour en faire ce qu'il leur plairoit? Je leur dis, qu'oui; & que n'aiant écrit que pour faire la volonté de Dieu, j'étois auſſi contente d'avoir écrit pour le feu que pour la preſſe. Le Docteur dit, qu'il ne ſe pouvoit rien de plus édifiant. On leur remit entre les mains les copies de mes écrits; car pour les originaux, il y avoit déja longtems qu'ils n'étoient plus en ma diſpoſition. Je ne ſais où ceux qui me les ont pris, les ont mis; *mais j'ai cette ferme foi, qu'ils ſeront tous conſervés malgré la tempête.* Pour moi, je n'en avois pas davantage que ceux que je donnai, ni ne ſavois où il y en avoit d'autres. Ainſi je le pûs dire avec vérité.

15. La Supérieure de la maiſon où je ſuis priſonniere demanda à Mr. l'Official comment mon affaire alloit, & ſi on me laiſſeroit bientôt ſortir de priſon? Il lui échappa de lui dire (& peut-être le fit-il à cauſe du Docteur, pour ſe mieux couvrir,) „ *Ma mere, que pourroit-on faire à une per-*
„ *ſonne qui dit & fait tout ce que l'on veut, & en*
„ *qui on ne trouve rien? On la fera ſortir au pre-*
„ *mier jour*„. Cependant on ne me juſtifioit pas. Mr. l'Archevêque témoigna être très-content de moi, & l'on parloit ouvertement de ma ſor-

tie & de mon innocence. Le Pere la Mothe étoit le seul qui l'appréhendoit. On cherchoit à me surprendre. Plus j'étois innocente, plus j'avois de peines. On me fit savoir que mon affaire alloit bien, & que j'allois sortir à Pâques. J'eus dans le fond de l'ame un pressentiment du contraire.

CHAPITRE VI.

Espece de Transfiguration intérieure, servant comme d'introduction à un nouvel état de souffrances & d'abandonnement. Amour pour ses persécuteurs. Reconnoissance de son innocence & promesse de liberté. Vicissitudes sur son issue, durant quoi elle est toujours égale & immobile. La prévention où l'on est contr'elle empêchant qu'on ne lui rende justice, on la persuade d'écrire au P. la Chaise. Lettre qu'elle lui écrivit; mais sans effet. On exige d'elle ce qu'elle ne peut accorder. Recharge d'accusations calomnieuses.

1. JUSQU'ALORS j'avois été dans un contentement & une joie inexplicables de souffrir & d'être captive. Il me sembloit que la captivité de mon corps me faisoit mieux goûter la liberté de mon esprit : plus j'étois resserrée au dehors, plus j'étois large & étendue au dedans : mon oraison toujours la même, simple & rien, quoiqu'il y ait des tems où l'Epoux ferre plus fortement, & abîme plus en lui. J'avois été de la sorte jusqu'au tems que je fis l'infidélité de vouloir m'observer en la maniere que j'ai dit. Le jour de S. Joseph, je fus mise dans un état plus marqué, qui étoit plus du ciel que de la terre. J'al-

lai au Calvaire qui eſt au fond du jardin ; ma Géoliere aiant eu la permiſſion de m'y mener. Ce fut dans ce lieu, qui a toujours fait mes délices, où je fus très-longtems, mais dans un état trop ſimple, pur, & nud pour en pouvoir parler. Les diſpoſitions les plus élevées ſont celles dont on ne peut rien dire. Je ne m'étonne pas ſi on ne dit rien de celles de la Sainte Vierge & de S. Joſeph. Toutes celles qui ont quelque choſe de marqué, ſont bien foibles.

2. Je compris aſſez par cet état, (ſi fort au-deſſus de tout ce qui s'en peut dire, quoique dans le même fond, qui ne change point,) qu'il y avoit quelque nouveau calice à boire : de même que la transfiguration de Jeſus-Chriſt, où il s'entretenoit de ſes ſouffrances, étoit comme le gage de ce qu'il lui falloit ſouffrir, & une introduction dans ſa paſſion, où effectivement il entra dès l'heure même intérieurement, ſe privant lui-même pour le reſte de ſa vie des épanchemens de la Divinité ſur l'humanité ; enſorte qu'il fut privé dès ce moment de tous les ſoutiens qu'il avoit eus auparavant : alors ſa gloire ſe faiſant paroitre ſur ſon corps, faiſoit comme un dernier effort pour s'écarter pour toujours, & devant être toute renfermée dans ſa Divinité, elle laiſſoit l'humanité dans une privation d'autant plus grande, que l'état de gloire & de jouiſſance lui étoit plus naturel, dû qu'il lui étoit par ſon union hipoſtatique avec la nature divine : auſſi cette ſuſpenſion de gloire & de béatitude étoit un miracle continuel. Comme donc depuis la transfiguration, autant que je le puis comprendre, juſqu'à la mort de Jeſus-Chriſt, tous épanchemens de béatitude furent ſuſpendus, pour le laiſſer dans la pure ſouf-

france : je puis dire auſſi qu'il m'en arriva autant, quoiqu'indigne de participer aux états de Jeſus-Chriſt, & avec la diſproportion d'une petite & foible créature à un Dieu & homme. Car le jour de S. Joſeph, qui eſt un Saint auquel je ſuis unie d'une maniere bien intime, fut comme un jour de transfiguration pour moi. Il me ſembloit que je n'avois plus rien de la créature : & depuis ce tems, il s'eſt fait comme une ſuſpenſion, enſorte que j'ai été autant abandonnée (*) de Dieu, que perſécutée des créatures : non que j'aie aucune peine de cet abandon, & que mon ame ait la moindre tendance pour autre choſe : cela ne peut plus être : car elle eſt ſans penchant ni tendance pour quoi que ce ſoit : mais elle ne laiſſe pas d'être dans cet abandon, qui eſt tel, que je ſuis quelquefois obligée de réfléchir pour ſavoir ſi j'ai un être & une ſubſiſtance.

3. Tout le jour de S. Joſeph je fus de même : & cela commença à diminuer peu à peu juſqu'au jour de l'Annonciation, qui eſt le jour de la joie de mon cœur. Cependant ce jour-là il me fut comme ſignifié, qu'il falloit entrer dans de nouvelles amertumes, & boire juſqu'à la lie de l'indignation de Dieu. Le ſonge que j'avois fait, où toute l'indignation de Dieu tomboit ſur moi, me revint dans l'eſprit ; & il fallut m'immoler de nouveau. Le ſoir de l'Annonciation je fus miſe dans une agonie que je ne puis exprimer : la fureur de Dieu étoit entiere, & mon ame ſans nul ſoutien ni du ciel ni de la terre. Il me ſembla que Notre Seigneur me vouloit faire éprouver quelque choſe de ſon agonie au jardin. Cela me dura juſqu'à Pâques : après quoi je fus remiſe dans ma

(*) Quant à la perception & ſenſibilité.

premiere tranquillité, avec cette différence, que tout concours eſt ôté, & que je ſuis ſoit du côté de Dieu, ſoit de celui des créatures, comme ce qui n'eſt plus. Il faut que je me faſſe effort pour penſer ſi je ſuis, & ce que je ſuis, s'il y a en Dieu (*a*) des créatures, & quelque choſe de ſubſiſtant.

4. Quoique j'aie été traitée de la maniere que j'ai dite & que je dirai après, je n'ai jamais eu aucun reſſentiment contre mes perſécuteurs. Je n'ai point ignoré les perſécutions qu'ils m'ont faites : Dieu a voulu que j'aie tout vû, & tout connu. Il me donnoit des certitudes intérieures que cela étoit, & je n'en ai jamais douté un moment : mais quoique je le connuſſe, je n'avois nul fiel contr'eux ; & s'il avoit fallu donner mon ſang pour leur ſalut, je l'aurois donné & le donnerois encore de tout mon cœur. Je ne me ſuis jamais confeſſée à leur ſujet. Il y a des eſprits foibles qui diſent qu'il ne faut pas croire que les gens faſſent ce que pourtant ils font. Jeſus-Chriſt & les Saints ſe crevoient-ils les yeux pour ne pas voir leurs perſécuteurs ? Ils les voioient : mais ils voioient en même tems (*b*) qu'ils n'auroient *eu aucun pouvoir s'il ne leur avoit été donné d'enhaut*. C'eſt ce qui fait qu'aimant les coups que Dieu donne, on ne peut haïr la main dont il ſe ſert pour nous frapper, quoique l'on voie bien quelle elle eſt.

5. Le Jeudi-ſaint Mr. l'Official me vint voir ſeul, & dit, qu'il me donnoit la liberté du Cloître, c'eſt-à-dire, de pouvoir aller & venir dans la Maiſon : mais il ne me voulut donner aucune li-

(*a*) C. à d. ſi, outre Dieu, il y a des créatures, comme les Saints qui ſont en lui, & autres. (*b*) Jean 19. v. 11.

berté pour le dehors : je ne pûs même obtenir de parler au Tuteur de mes enfans. Cependant on ne laiſſoit pas de pouſſer continuellement ma fille de conſentir à un mariage qui auroit été ſa perte : & pour y réuſſir, on l'avoit miſe entre les mains de la couſine du Cavalier à qui on la vouloit donner. Cela m'auroit cauſé bien du chagrin ſi j'en pouvois prendre : mais j'avois toute ma confiance en Dieu, & qu'il ne permettroit pas que cela arrivât, la perſonne dont il s'agiſſoit, n'aiant nulle teinture du Chriſtianiſme, & étant entiérement ruiné. Mr. l'Official me dit en même tems, que j'étois tout-à-fait juſtifiée ; qu'on me laiſſoit ſeulement ici par formalité pour peu de jours, afin d'avoir le ſentiment de la Supérieure, de laquelle on connoiſſoit depuis longtems le mérite & la droiture. La Supérieure rendit de moi, & toute la Communauté, tous les bons témoignages que l'on peut rendre d'une perſonne, & la Communauté prit pour moi une très-grande affection, enſorte que les Religieuſes ne pouvoient s'empêcher de dire du bien à tout le monde. Quand j'aurois eu le choix de tous les Couvents de Paris, même de ceux où je ſuis connue, je ne pouvois pas mieux être qu'en celui-là. Ce fut là, ô mon Amour, que je reconnus davantage votre providence ſur moi, & la protection que vous me donniez : car on avoit choiſi cette Communauté comme celle où l'on croioit qu'on me traiteroit avec le plus de rigueur, après l'avoir prévenue contre moi de la derniere force.

6. Sitôt que le P. la Mothe ſut que l'on diſoit du bien de moi dans cette Maiſon, il alla ſe perſuader que l'on ne pouvoit dire du bien de moi ſans dire du mal de lui : & quoique je ne viſſe perſon-

ne, il écrivoit & ſe plaignoit même à tout le monde que je le décriois par-tout, & que la Communauté diſoit bien du mal de lui; de ſorte qu'il aigrit de nouveau contre moi l'eſprit de Mr. l'Archevêque & de l'Official, dont il eſt le Confeſſeur. Loin de me faire ſortir au bout de dix jours, comme l'on diſoit, on me laiſſa là pluſieurs mois ſans me rien dire : on faiſoit même courir de nouvelles calomnies : & après avoir dit que j'étois innocente, on me fit plus noire que jamais. Mr. l'Archevêque diſoit, que je ne devois rien attendre que de mon répentir. Il fit entendre au Pere de la Chaiſe que j'avois des erreurs, & que je les avois même retractées avec larmes ; mais qu'il y avoit tout lieu de croire que ce n'étoit que par diſſimulation ; & qu'ainſi il me falloit tenir enfermée. A cela je ne demandois qu'une choſe, qui étoit, que l'on me punit ſi j'étois coupable ; mais que l'on montrât mes interrogations. C'eſt ce que l'on n'a jamais voulu faire : au contraire, on ne me répondoit que par de nouvelles calomnies.

7. Ce qui m'a été le plus pénible dans toute cette affaire, eſt qu'il étoit impoſſible de prendre nulle meſure. J'étois continuellement battue entre l'eſpérance & le déſeſpoir. Tout-à-coup on venoit dire, que mes perſécuteurs avoient le deſſus, & qu'ils avoient fait croire à Sa Majeſté que j'étois coupable de tous les crimes dont on m'accuſoit. Effectivement tous mes amis ſe retiroient, & diſoient qu'ils ne me connoiſſoient pas. Mes ennemis chantoient victoire, & redoubloient leurs rigueurs & leurs ſévérités envers moi. Je demeurois contente, & abandonnée pour reſter dans l'opprobre, croiant y devoir finir mes jours, & ne ſongeois plus qu'à y reſter toute ma vie priſon-

niere. Il venoit tout-à-coup de nouveaux jours d'eſpérance, qui faiſoient voir l'affaire preſque conclue en ma faveur, & que j'allois être déclarée & reconnue innocente. La choſe paroiſſoit elle faite, & l'eſpérance réveillée; il venoit un nouveau revers & une nouvelle calomnie de mes ennemis, qui faiſoient croire qu'ils avoient trouvé de nouvelles piéces contre moi, & que j'avois fait de nouveaux crimes. Cela étoit continuel; de ſorte que je me regardois entre les mains de Dieu comme un roſeau battu du vent, tout terraſſé, puis tout-à-coup relevé, ſans pouvoir s'arrêter ni à la diſgrace ni à l'eſpérance. Mon ame n'a jamais changé de ſituation pour être battue continuellement: elle étoit toujours dans la même aſſiette.

8. On me vint annoncer tout-à-coup, que le P. la Mothe avoit obtenu que l'on me mît dans une Maiſon dont il eſt le maître, & où l'on croioit qu'il me feroit extrêmement ſouffrir; car il eſt très-dur. Il le croioit ſi bien, qu'il avoit donné ordre que l'on me tint une chambre prête pour m'y enfermer. On me rapporta cette nouvelle, qui étoit de toutes, celle que je devois le plus appréhender. Tous mes amis pleuroient amérement. Je ne ſentis pas ſeulement un premier mouvement de peine ou d'attendriſſement ſur moi-même: mon ame ne changea pas, même pour un inſtant, de ſituation. Une autre fois une perſonne de crédit s'offrit de parler pour moi, & aſſura de ma prompte délivrance. La choſe parut faite: je n'en eus pas un premier mouvement de joie. Il me ſemble que mon ame eſt dans une immobilité entiere, & qu'il y a en moi une perte ſi entiere de tout ce qui me regarde, qu'aucun de mes intérêts ne me peut faire ni peine ni plaiſir. De plus, je ſuis

tellement toute à mon Dieu, que je ne puis vouloir autre choſe pour moi que ce qu'il fait. La mort, l'échaffaud, dont on m'a menacé une infinité de fois, ne fait pas la moindre altération. Le dirai-je, ô mon Amour! qu'il y a en moi un amour ſouverain pour vous ſeul au-deſſus de tout amour, qui fait que dans l'enfer même je ſerois contente dans la diſpoſition où je ſuis; parce que je ne puis me contenter ni affliger d'aucune choſe qui me ſoit propre, mais du ſeul contentement de Dieu. Or comme Dieu ſera toujours infiniment heureux, il me ſemble qu'il n'y a aucun malheur ſoit dans le tems ſoit dans l'éternité, qui me puiſſe empêcher d'être infiniment heureuſe depuis que mon bonheur eſt en Dieu ſeul.

9. On ne me rendit aucune juſtice: au contraire, on tâchoit d'inventer de nouvelles calomnies contre moi, & de cacher par là une perſécution auſſi étrange que celle qu'on me faiſoit, ſans m'avoir jamais donné aucun Confeſſeur qu'un qui confeſſe les Religieuſes, qui eſt ſourd, enſorte qu'elles étoient obligées d'en faire venir d'extraordinaires. Tout ce que je pus obtenir fut, la veille de la Pentecôte, de me confeſſer à un Religieux qui vint parce que le Confeſſeur étoit malade,& qu'il n'y avoit pas d'apparence de paſſer cette fête ſans ſe confeſſer. J'avoue que la Confeſſion auſſi fréquente qu'on la fait dans cette maiſon a été ma plus forte peine; car Notre Seigneur me tient dans un ſi grand oubli de moi, que je ne ſaurois me confeſſer que de choſes générales ou paſſées: mais pour le préſent, je ne ſais où je ſuis, & ce que je ſuis, & je n'en puis rien dire. Une Dame ſéculiere, que la Providence m'a fait trouver dans cette Maiſon,& qui a pris beaucoup d'affection

d'affection pour moi & m'a rendu tous les ſervices qu'elle a pu, ſe réſolut, voyant l'injuſtice que l'on me faiſoit, de prier un Pere Jéſuite de ſa connoiſſance de parler au Pere de la Chaiſe. Ce bon Pere le fit; mais il trouva le Pere de la Chaiſe fort prévenu contre moi; parce qu'on lui avoit fait croire que j'étois dans des erreurs, & que j'en avois même retracté; mais qu'il m'en reſtoit beaucoup; de ſorte que cette bonne Dame me conſeilla d'écrire au Pere de la Chaiſe; & je lui écrivis cette lettre.

Lettre au R. P. de la Chaiſe.

Mon Révérend Pere,

Si mes ennemis n'avoient attaqué que mon honneur & ma liberté, j'aurois préféré le ſilence à ma juſtification, ayant habitude de prendre ce parti: mais à préſent, mon R. P. que l'on attaque ma foi, diſant, que j'ai retracté des erreurs, & étant même ſoupçonnée d'en avoir encore; j'ai été obligée, en demandant la protection de Votre Révérence, de l'informer de la vérité. J'aſſure Votre Révérence que je n'ai rien fait de tout cela; & ce qui me ſurprend eſt, qu'après que Mr. l'Official m'a avoué lui-même que les mémoires que l'on avoit donnés contre moi étoient faux, & que la lettre que l'on avoit forgée contre moi, étoit reconnue venir d'un fauſſaire, enſuite des preuves inconteſtables que je lui ai données qu'elle n'étoit pas de moi; après que ceux que l'on m'a donné pour Examinateurs, qui ne m'ont jamais demandé de retractation, mais bien de petits éclairciſſemens dont ils ont paru contens, m'ont déclaré innocente; que je leur ai même mis entre les mains des

écrits que je n'avois faits que pour mon édification, les leur soumettant de tout mon cœur ; qu'après, dis-je, ces choses j'aie sujet de croire que Votre Révérence ne soit pas informée de mon innocence. Je ne saurois, mon Révérend Pere, dissimuler que pour tout autre article que celui de la foi il me seroit facile de souffrir la calomnie : mais comment pourrois-je garder le silence pour la plus juste douleur qui fut jamais ? J'ai toute ma vie fait une profession si ouverte des sentimens les plus orthodoxes, que je me suis même sur cela attiré des ennemis. Si j'osois découvrir mon cœur à Votre Révérence, dans le secret qu'exige une confiance parfaite, il me seroit bien facile de lui prouver par des faits inconteſtables que ce sont des intérêts temporels qui m'ont réduite où je suis. Après avoir refusé des choses que je ne pouvois faire en conscience, on m'a menacée de me faire des affaires. J'ai vu les menaces, j'en ai senti les effets sans me pouvoir défendre, parce que je suis sans intrigue & sans parti, & qu'il est aisé, mon Révérend Pere, d'imposer à une personne destituée de toute protection. Mais comment puis-je espérer que Votre Révérence me croie, n'étant, par malheur, connue d'elle que par la calomnie ? Cependant je n'avance rien que je ne puisse prouver si elle veut bien s'en laisser informer. Ce seroit une grace qui attireroit la reconnoissance éternelle de, &c. . . .

10. Cette lettre fit un effet tout contraire à ce que l'on prétendoit. Je ne l'écrivis que par complaisance & pour ne pas scandaliser : car on regardoit comme entêtement, la résolution où j'étois de ne faire aucune démarche pour ma justification. On disoit, que j'attendois que Dieu fit tout, & que c'étoit le tenter. Je sentois au dedans de moi que cette lettre, & toutes celles que l'on me faisoit écrire, n'auroient aucun effet ; qu'au

contraire elles gâteroient plus que d'accommoder: cependant Notre Seigneur vouloit que je les écriviſſe, pour leur faire voir que tout ce que l'on fait pour une ame abandonnée à Dieu, eſt bien peu de choſe s'il ne le fait lui-même. J'avois connu dès le commencement que Notre Seigneur vouloit être ſeul mon libérateur: auſſi avois-je une joie que l'on ne peut exprimer lorſque je voyois que toutes les intrigues des créatures les mieux intentionnées ne ſervoient qu'à tout gâter. Le P. de la Chaiſe parla de moi à Mr. l'Archevêque apparémment: cela ne ſervit qu'à donner lieu à de nouvelles fauſſetés & à de nouvelles perſécutions. M. l'Archevêque aſſura que j'étois fort criminelle; & pour le mieux prouver, il feignit de me vouloir faire grace. Il fit venir ici un Evêque de ſes amis pour ſolliciter ſous main la Mere Supérieure de me faire écrire adroitement une lettre de ſoumiſſion & de civilité dans laquelle je déclaraſſe que j'étois criminelle, & que j'avois fait des retractations; aſſurant que ſi j'écrivois cette lettre, l'on me feroit ſortir auſſitôt.

J'ai oublié de dire qu'un mois avant ce tems Mr. l'Official me vint trouver avec le Docteur, & me propoſa en préſence de la Mere Supérieure, que ſi je voulois conſentir au mariage de ma fille, je ſortirois de priſon avant huit jours. Je dis, que je ne voulois pas acheter ma liberté au prix de ſacrifier ma fille; que j'étois contente de reſter en priſon tant qu'il plairoit à Notre Seigneur. Il répondit, que le Roi ne feroit point de violence: mais qu'il le déſiroit. Je dis que je ſavois le Roi trop juſte & trop équitable pour en uſer autrement. Cependant peu de jours après, on alla

rapporter au P. de la Chaise, que j'avois dit, que le Roi vouloit que l'on me retint en prison jusqu'à ce que j'eusse consenti au mariage de ma fille ; que Mr. l'Archevêque avoit dit lui-même au tuteur de mes enfans, que je ne sortirois point que je n'y eusse consenti : & quoique je ne visse personne, & que je n'eusse aucun commerce au dehors, on m'accusa pourtant d'avoir inventé cela, & l'on dit que j'étois criminelle d'Etat, & qu'il me falloit renfermer de nouveau sous la clef. Mais avant ce tems on fit encore une tentative pour voir si je voulois écrire la lettre que l'on me demandoit, après quoi l'on me délivreroit. On n'avoit aucune envie de me délivrer ; mais bien d'avoir une preuve inconteſtable contre moi pour me renfermer pour le reste de mes jours, qui est tout ce que mes ennemis désiroient.

CHAPITRE VII.

On invente & produit de nouvelles fausſetés, pour faire renforcer ſa captivité, & prévenir contr'elle tout le monde, juſqu'au Roi même : ce qui eut effet. Duretés exercées envers le P. la Combe. Elle tombe malade à la mort par l'incommodité de ſa priſon ſans qu'on veuille permettre qu'elle y ſoit ſoulagée. Martirs de trois ſortes. Le Regne du Pere & du Fils ſera rétabli & conſommé ſur la terre par celui du S. Eſprit ; mais précédé de deſtruction.

1. PEU de jours après, je vis la nuit en ſonge le même homme qui avoit fait la premiere fauſſeté, qui en faiſoit deux autres. Je vis auſſi une

autre intrigue du P. la Mothe, & une pourſuite qu'il faiſoit contre moi : enſorte que je ne trouvois aucun refuge. Notre Seigneur me faiſoit connoître ou par preſſentiment ou par ſonge ce que l'on faiſoit contre moi. Trois ou quatre jours après, l'Official & le Docteur vinrent dire à la Supérieure que l'on eût à m'enfermer ſous la clef. Elle leur repréſenta, que la chambre où j'étois étoit petite, ouverte ſeulement d'un côté où le ſoleil donne tout le jour, & au mois de Juillet : quelle apparence ? que c'étoit me faire mourir. On n'eut aucun égard à cela. La Mere demanda pourquoi l'on me renfermoit ? On lui dit, que j'avois fait des choſes effroyables depuis un mois dans ſa Maiſon ; que j'avois eu des emportemens étranges dans cette même Maiſon, & que j'avois ſcandaliſé les Religieuſes. La Mere eut beau proteſter du contraire, & aſſurer de l'édification où toute la Communauté étoit de moi : qu'elles ne pouvoient ſe laſſer d'admirer ma patience & ma modération. Mr. l'Official dit, qu'il le ſavoit d'original, & lui ſoutint que j'avois fait des choſes horribles dans ſa Maiſon. La pauvre fille ne put retenir ſes larmes voyant une ſuppoſition ſi fort éloignée de la vérité.

2. On m'envoya querir enſuite, & l'on me ſoutint que j'avois fait des choſes horribles dans cette Maiſon depuis un mois. Je demandai ce que c'étoit ? On ne me le voulut pas dire. Je demandai, qui pouvoit rendre raiſon de ce que j'avois fait que la Supérieure & les Religieuſes ? & que cependant on ne vouloit point de leurs témoignages ! que je ſouffrirois tant qu'il plairoit à Dieu ; que l'on n'avoit commencé cette affaire

que sur des suppositions, & qu'on la continueroit de même. Le Docteur me dit, que je ne devois pas aigrir les affaires, ni faire des choses horribles comme l'on disoit que j'avois fait. Je lui répondis, que Dieu étoit le témoin de tout. Il me dit, que dans ces sortes d'affaires prendre Dieu à témoin étoit un crime. Je lui dis, que rien au monde n'étoit capable de m'empêcher de recourir à Dieu. Je me retirai donc, & je fus renfermée plus étroitement que la premiere fois; & parce qu'il n'y avoit point encore de clef, on fermoit la chambre avec un bâton en travers. Tous ceux qui passoient par-là étoient étonnés. J'avois beaucoup de joie de cette nouvelle humiliation. O quel plaisir, mon Amour, d'être pour vous dans la plus extrême abjection!

3. Lorsqu'on demandoit à l'Official, pourquoi il m'avoit fait enfermer; il disoit, qu'il ne le savoit pas, qu'il falloit le demander au Prélat. Le tuteur de mes enfans fut voir Mr. l'Archevêque, & lui demanda, pourquoi l'on m'avoit emprisonnée, puisqu'il lui avoit dit lui-même que j'étois justifiée? Il lui répondit, vous savez, Monsieur, vous, qui êtes juge, que dix pieces ne condamnent pas; mais qu'il s'en trouve une qui condamne absolument. Le Conseiller lui dit; mais, Monseigneur, qu'a donc fait ma cousine de nouveau? Quoi, dit-il, vous ne le savez pas! Elle a fait des choses effroyables depuis un mois. Lui fort surpris, lui demanda ce que c'étoit? Il lui dit, „ Après avoir dit qu'elle étoit innocente, „ elle a écrit depuis un mois avec larmes & „ comme par force une retractation où elle met „ qu'elle reconnoit qu'elle a été dans l'erreur &

„ dans de méchans ſentimens; qu'elle eſt coupa-
„ ble des choſes dont on l'accuſe; & qu'elle mau-
„ dit le jour & l'heure qu'elle a connu ce Pere
„ (parlant du P. la Combe„.) Le Conſeiller fut dans une étrange ſurpriſe : mais il ſe douta que c'étoit une ſuppoſition. Il demanda à voir cela, & mes interrogations. Mr. l'Archevêque lui dit; que c'étoit une choſe qui ne ſe verroit jamais, & que c'étoit l'affaire du Roi. Le Conſeiller pour être plus aſſuré vint ici voir mon amie, pour ſavoir ſi j'avois écrit & ſigné quelque choſe. Mon amie l'aſſura que l'Official ni le Docteur n'étoient pas venus ici depuis quatre mois (c'eſt-à-dire depuis le Jeudi-ſaint) que lorſqu'ils vinrent propoſer le mariage de ma fille, où le Conſeiller étoit préſent. Ainſi il vit bien que je ne ſignai rien; que je n'avois rien écrit que ſeulement, & à la priere de la Mere, à Mr. l'Archevêque une lettre, qui ne ſignifioit rien, & dont elle avoit la copie qu'elle montra. La voici.

MONSEIGNEUR,

SI j'ai gardé depuis ſi long-tems un profond ſilence, c'eſt que j'appréhendois de me rendre importune auprès de Votre Grandeur : mais à préſent que la néceſſité de mes affaires temporelles me demande indiſpenſablement, je prie inſtamment Votre Grandeur de demander ma liberté à Sa Majeſté. Ce ſera une grace dont je lui ſerai infiniment redevable. Je me flatte d'autant plus de l'obtenir, que Mr. l'Official me dit avant Pâques que je ne reſterois plus ici que dix jours, quoique ce tems ait été beaucoup multiplié. Je n'en aurai aucun chagrin s'il a ſervi à vous perſuader, Monſeigneur, de ma

parfaite ſoumiſſion & du profond reſpect avec lequel je ſuis, &c.

Cette lettre ne diſoit rien du tout, cependant il aſſura d'en avoir une effroyable que je lui avois écrite contre le Roi & contre l'Etat. Il ne fut pas difficile à cet écrivain, qui avoit écrit la premiere fauſſe lettre, d'écrire les autres.

4. Ce fut donc ces effroyables lettres contrefaites que l'on fit voir au Pere de la Chaiſe, pour leſquelles on me renferma. O Dieu, vous voyez tout cela, & mon ame étoit contente auprès de tant de fauſſetés & de malices. Sitôt que je fus renfermée, on fit courir tout de nouveau le bruit que j'avois été convaincue de crimes, & que j'en avois fait de nouveaux. Chacun ſe déchaîna contre moi : mes amis même s'en prenoient à moi, & me blâmoient de la lettre que j'avois écrite au Pere de la Chaiſe. On commençoit auſſi dans la Maiſon, à douter de moi ; & plus je voyois tout deſeſpéré, plus j'étoit contente, ô mon Dieu, dans votre volonté. Je diſois ; ô mon Amour, ce ſera à préſent que l'on ne m'obligera plus de recourir aux créatures, & que j'attends tout de vous ſeul. Faites donc de moi pour le tems & pour l'éternité tout ce qu'il vous plaira: contentez-vous de ma peine. Le tuteur de mes enfans n'étoit point ferme. Il étoit quelquefois pour moi : mais ſitôt que le P. la Mothe lui avoit parlé, il étoit contre ; deſorte que ſon changement étoit continuel.

5. Trois jours avant que je fuſſe renfermée, le P. la Mothe avoit dit, que l'on me renfermeroit ; & il écrivit à ma ſœur la Religieuſe une lettre toute paſſionnée contre moi. Il diſoit auſſi:

Nous avons appris qu'il s'eſt trouvé dans le lieu où le P. la Combe eſt en priſon, un Commandant qui eſt de ſes amis: on le fera bien renfermer. Il faut ſavoir que lorſque le P: la Combe fut transferé à l'île d'Oleron, les Commandans rendirent juſtice à ſa vertu. Sitôt qu'ils le virent, ils reconnurent que c'étoit un véritable ſerviteur de Dieu. C'eſt pourquoi le Commandant, plein d'amour pour la vérité, écrivit à Mr. de Chateauneuf que ce Pere étoit un homme de Dieu, & qu'il le prioit de donner un peu d'adouciſſement à ſa priſon. Mr. de Chateauneuf montra la lettre à Mr. l'Archevêque, qui la montra au P. la Mothe, & ils conclurent, qu'il le falloit transferer de-là: ce que l'on a fait, le menant dans une île déſerte, où il ne peut voir ces Commandans. O Dieu, rien ne vous eſt caché: laiſſerez-vous long-tems votre ſerviteur dans l'opprobre & dans la douleur?

6. Avant que je fuſſe arrêtée, Mr. . . . avoit envoyé querir une femme, qui eſt une perſonne d'honneur, mais qui ne me connoît pas, pour lui dire, qu'il falloit qu'elle allât aux Jéſuites dépoſer contre moi pluſieurs choſes qu'il lui dit. Elle lui répondit, qu'elle ne me connoiſſoit pas. Il lui dit, qu'il n'importoit pas & qu'il le falloit faire; que ſon deſſein étoit de me perdre. Cette femme alla conſulter là-deſſus un vertueux Eccléſiaſtique, qui lui dit, que c'étoit un péché & une fauſſeté. Elle ne le fit pas. Il le propoſa encore à une autre, qui s'en excuſa: & un autre Religieux, contre qui il y avoit des ſujets de plainte, & plus que contre nul autre, pour s'accréditer écrivit contre moi. C'étoit à qui écriroit le plus fortement.

J'ai une couſine germaine, que je crois que Notre Seigneur a ménagée pour moi : car j'eſpere que tôt ou tard il achevera ſon œuvre. Cette parente, qui eſt à S. Cyr, parla pour moi à Mad. de Maintenon : c'eſt l'unique qui ait parlé pour moi. Mad. de Maintenon trouva le Roi fort prévenu, le P. la Mothe même ayant été lui parler contre moi : ſi bien qu'il n'y eut plus rien à faire. On me vint dire qu'il n'y avoit plus d'eſpoir ; & tous mes amis diſoient, qu'il n'y avoit nulle apparence d'eſpérer autre choſe qu'une priſon perpétuelle.

7. Je tombai dangereuſement malade : & le Médecin me jugea fort en péril. Cela ne ſe pouvoit autrement, étant enfermée dans un lieu où l'air étoit ſi chaud, qu'il ſemble une étuve. On écrivit à Mr. l'Official pour me faire donner les ſoulagemens néceſſaires, & même les Sacremens, & de ſouffrir que l'on entrât dans ma chambre pour me ſervir. Il ne fit aucune réponſe ; & ſans le Supérieur de la Maiſon, qui crut que l'on ne pouvoit en conſcience me laiſſer mourir ſans ſoulagement, & qui dit à la Mere Supérieure de m'en donner, je fuſſe morte ſans ſecours : car lorſque l'on en parla à Mr. l'Archevêque, il dit ; la voilà bien malade, d'être renfermée entre quatre murailles après ce qu'elle a fait ! & quoique le Conſeiller le lui demandât, il ne voulut rien accorder. J'avois une très-violente fievre continue, une inflammation de gorge, une toux, & une décharge continuelle de tête ſur la poitrine, qui ſembloit me devoir étouffer. Mais, ô Dieu, vous ne vouliez pas de moi, puiſque vous inſpirâtes au Supérieur de la Maiſon de donner ordre que l'on me fit voir par le Médecin & par

le chirurgien : car je fuſſe morte ſans les promptes ſaignées que l'on me fit. Je crois qu'il ſe trouvera peu d'exemples de pareil traitement.

Je ſavois tout cela, & comme tout Paris étoit déchaîné contre moi : mais je n'en avois nulle peine. Mes amis craignoient que je ne mouruſſe ; car par ma mort ma mémoire demeuroit dans l'opprobre, & mes ennemis avoient le deſſus. Ceux-ci croyoient que j'étois déja morte, & ils s'en réjouiſſoient. Mais vous, ô mon Amour, ne vouliez pas qu'ils ſe rejouiſſent de moi. Vous vouliez, après m'avoir abaiſſée juſques dans l'abîme, faire éclater votre miſéricorde.

8. Le jour de la Pentecôte il me fut mis dans l'eſprit, qu'il y avoit eu dans l'ancienne Loi pluſieurs Martirs de la Divinité : car les Prophêtes, & tant d'autres Iſraëlites, ont été les Martirs du vrai Dieu, & n'ont ſouffert que pour ſoutenir la Divinité : que dans la primitive Egliſe les Martirs ont répandu leur ſang pour ſoutenir la vérité de Jeſus-Chriſt crucifié, Dieu & homme : auſſi leur martire étoit-il ſanglant : mais qu'à préſent il y a des Martirs du S. Eſprit. Ces Martirs ſouffrent en deux manieres ; premierement pour maintenir le regne du S. Eſprit dans les ames ; & en ſecond lieu, pour être les victimes de la volonté de Dieu : car le S. Eſprit eſt la volonté du Pere & du Fils comme il en eſt l'amour. Ces Martirs doivent ſouffrir un martire extraordinaire ; non en répandant leur ſang, mais étant captifs de la volonté de Dieu, le jouet de ſa providence, & martirs de ſon Eſprit. Les Martirs de la primitive Egliſe ont ſouffert pour la parole de Dieu qui leur étoit annoncée par le Verbe : les Martirs d'à préſent ſouffrent pour la dépendance de l'Eſprit de Dieu.

9. C'eſt cet *Eſprit* qui va ſe *répandre ſur toute chair*, comme il eſt dit dans (*a*) le Prophête Joel. Les Martirs de Jeſus-Chriſt ont été des Martirs glorieux, Jeſus-Chriſt ayant bu toute la confuſion & l'opprobre : mais les Martirs du S. Eſprit ſont des Martirs de honte & d'ignominie. C'eſt pourquoi le Démon n'exerce plus ſon pouvoir ſur la foi de ces derniers Martirs, il ne s'agit plus de cela ; mais il attaque directement le domaine du S. Eſprit, s'oppoſant à ſa céleſte motion dans les ames, & déchargeant ſa haine ſur les corps de ceux dont il ne peut attaquer l'eſprit. O martire le plus cruel & le plus horrible de tous ! Auſſi ſera-t-il la conſommation de tous les martires. Et comme le S. Eſprit eſt la conſommation de toutes les graces, auſſi les Martirs du S. Eſprit ſeront-ils les derniers martirs ; après quoi, durant un fort long-tems, cet Eſprit Saint poſſédera tellement les cœurs & les eſprits, qu'il fera faire par amour à ces aſſujettis tout ce qu'il lui plaira, comme les Démons faiſoient faire avec tirannie à ceux qu'ils poſſedoient tout ce qu'ils vouloient. O Eſprit Saint, Eſprit d'amour ! faites donc de moi tout ce qu'il vous plaira pour le tems & pour l'éternité ! Que je ſois eſclave de votre volonté ! & que comme une feuille ſe laiſſe mouvoir au gré du vent, je me laiſſe mouvoir à votre divin ſouffle ! Mais comme le vent impétueux rompt, arrache & briſe tout ce qui lui réſiſte, rompez tout ce qui s'oppoſe à votre empire : briſez les cédres, ainſi que votre Prophête l'exprime. Oui, (*b*) les *cédres* ſeront *briſés* : tout cela ſera détruit ; mais (*c*) *Emitte Spiritum tuum, & renovabis faciem*

(*a*) Joel. 2. v. 28. (*b*) Pſ. 28. v. 5. (*c*) Pſ. 103. v. 30. Envoyez votre Eſprit, & vous renouvellerez toute la face de la terre.

terra. C'eſt ce même Eſprit deſtructeur qui renouvellera la face de la terre.

10. Ceci eſt très-certain. Envoyez votre Eſprit, Seigneur ; vous l'avez promis. Il eſt dit de Jeſus-Chriſt qu'il expira, (*a*) *Emiſit Spiritum*, marquant par-là la conſommation de ſes douleurs & la conſommation des ſiécles : auſſi eſt-il dit qu'il rendit l'eſprit après avoir dit, (*b*) *Conſummatum eſt* : ce qui nous marque que la *conſommation* de toutes choſes ſe fera par l'étendue de ce même Eſprit dans toute la terre, & que cette conſommation ſera celle de l'éternité, qui ne ſe conſommera jamais, parce qu'elle ne ſubſiſtera plus que par l'Eſprit vivifiant & immortel. Notre Seigneur en expirant remit ſon eſprit entre les mains de ſon Pere, comme pour nous donner à connoître, qu'après que cet Eſprit (qui eſt, qui fut & qui ſera la volonté & l'amour de Dieu, communiqué aux hommes) étoit ſorti de Dieu, pour venir ſur la terre, il retourneroit (enſuite) à Dieu, retiré preſqu'entierement de la terre, & demeurant (*) immuable pendant un tems.

11. Le regne du Pere a été avant l'incarnation ; celui du Fils, par l'incarnation ſelon ce qui eſt dit de Jeſus-Chriſt, (*c*) qu'il eſt venu pour regner ; & depuis ſa mort, S. Paul a dit (*d*) qu'il *remettra ſon royaume à Dieu ſon Pere* ; comme ſi cet Apôtre vouloit faire dire à Jeſus-Chriſt : J'ai regné, ô mon Pere, en vous & par vous ; vous avez regné en moi & par moi ; je vous remets à préſent mon royaume afin que nous regnions par le Saint Eſprit. Jeſus-Chriſt demande à Dieu ſon Pere pour nous dans le *Pater* que *ſon regne arrive*.

(*a*) Matt. 27. v. 50. (*b*) Jean 19. v. 30. (*) Sans opérer ni produire dans les cœurs d'alors ſes divins mouvemens.
(*c*) Jean 18. v. 37. (*d*) 1 Cor. 15. v. 24.

Ce regne n'eſt-il pas arrivé, puiſque Jeſus-Chriſt eſt Roi? mais écoutons ce que Jeſus-Chriſt même nous apprend : *que votre volonté ſoit faite en la terre comme au ciel :* c'eſt comme s'il demandoit, que ſon véritable regne qui doit venir par celui du S. Eſprit, arrive, regne où cet Eſprit Saint doit faire accomplir aux hommes, en ſe communiquant à eux, ſa volonté ſur la terre comme elle s'accomplit dans le ciel, ſans répugnance, ſans réſiſtance, ſans retardement, & infailliblement. Ce ſera alors, veut dire Jeſus-Chriſt, que notre regne, ô mon Pere, ſera conſommé ſur la terre: ce ſera alors que mes (*a*) *ennemis ſeront faits l'eſcabeau de mes pieds* : & cela ſera de la ſorte, parce que le S. Eſprit en s'aſſujettiſſant toutes les volontés, aſſujettira tous les hommes à Jeſus-Chriſt; & que toutes volontés étant aſſujetties, tous les eſprits ſeront auſſi aſſujettis. C'eſt ce qui ſera que lorſque le S. Eſprit aura renouvellé la face de la terre, il n'y aura plus d'idolâtres; tous ſeront aſſujettis par l'Eſprit au Seigneur.

12. O Eſprit conſommateur de toutes choſes, reduiſez tout en un! mais avant que cela ſoit, vous ſerez un Eſprit deſtructeur. Auſſi Jeſus-Chriſt dit-il, parlant de l'Eſprit qu'il devoit envoyer; (*b*) *Je ne ſuis point venu apporter la paix; mais l'épée.* (*c*) *Je ſuis venu apporter le feu; que veux-je, ſi non qu'il brûle?* Il faut (*d*) renaître de l'eſprit & de l'eau : la parole eſt comme l'eau qui s'écoule : mais c'eſt l'eſprit qui la rend féconde. C'eſt cet (*e*) *Eſprit qui nous enſeignera toutes choſes*, ainſi que Jeſus-Chriſt le dit : *Il prendra de ce qui*

(*a*) Pſ. 109. v. 1. (*b*) Matth. 10. v. 34.
(*c*) Luc 12. v. 49. (*d*) Jean 3. v 5.
(*e*) Jean 14. v. 26. & Ch. 16. v. 13. 14.

eſt à moi ; car c'eſt par le Saint Eſprit que le Verbe nous eſt communiqué comme dans Marie, Eſprit qui enſeigne par le fond.

CHAPITRE VIII.

On la ſollicite d'écrire des retractations, pour avoir ſujet de la convaincre qu'elle a été coupable. On lui ſuppoſe une lettre horrible. Autres artifices contradictoires du P. la Mothe. Elle marque ſon état intérieur, avec la date de ſes mémoires juſques-là. Du ſentiment & diſcernement de l'état des ames, & même des Saints du Ciel, par le fond de l'ame. Nouveaux piéges preſſentis par un état d'agonie, nonobſtant quoi elle eſt contente en Dieu. Acheminemens à ſa liberté ; laquelle le Roi ordonne.

1. QUOIQUE Mr. l'Archevêque eut dit au Conſeiller, tuteur de mes enfans, que je lui avois écrit ces retractations & ces effroyables lettres dont j'ai parlé, que l'on avoit fait écrire à l'écrivain fauſſaire qui avoit fait la premiere, ainſi que Notre Seigneur me le fit voir en ſonge ; on ne laiſſoit pas de me ſolliciter ſous main d'écrire quelque choſe d'approchant, me promettant une entiere liberté. On vouloit tirer de moi des retractations ; & cependant on n'en avoit jamais exigées dans les interrogations ni juridiquement, parce que le Docteur, qui eſt honnête homme, y étoit témoin ; &, qu'il n'y avoir rien qui en demandât, n'ayant jamais été interrogée ſur rien d'approchant : mais c'eſt qu'ils prétendoient en tirant cette lettre de moi, me déclarer coupable à la poſtérité, & faire connoître par-là qu'ils

avoient eu raiſon de m'empriſonner, couvrant ainſi tous leurs artifices. Ils vouloient de plus un prétexte qui parut, & qui convainquît que c'étoit avec juſtice qu'ils avoient fait empriſonner le P. la Combe ; & ils vouloient par menaces & par promeſſes me faire écrire qu'il étoit un trompeur. Je répondis à cela que je ne m'ennuiois pas dans le Couvent ni dans la priſon, quelque rigoureuſe qu'elle fut : que j'étois prête de mourir & même d'aller ſur l'échafaut plutôt que d'écrire une fauſſeté ; que l'on n'avoit qu'à montrer mes interrogations ; que j'avois dis la vérité aiant juré de la dire.

2. Comme ils virent qu'ils ne pouvoient rien tirer de moi, ils firent une lettre exécrable où ils marquent que je m'accuſe de toutes ſortes de crimes, même de ceux que Notre Seigneur m'a fait la grace d'ignorer : que je reconnois que le P. la Combe m'a abuſée : que je déteſte l'heure que je l'ai connu. O Dieu, vous voyez cela ; & vous vous taiſez ! vous ne vous tairez pas toujours.

Comme le P. la Mothe vit que l'on commençoit à croire qu'il étoit l'auteur de la perſécution, & de ce que l'on avoit enfermé le P. la Combe, il fit entendre au P. la Combe afin de ſe diſculper dans le monde, que je l'avois accuſé. Il dit : *J'ai prié Mr. l'Archevêque de me montrer les interrogations de mon Religieux. Je voulois même pourſuivre & demander raiſon de ce qu'il étoit priſonnier ; mais Mr. l'Archevêque m'a dit, que c'étoit des affaires du Roi, dont je ne devois pas me mêler.* Il publia à tout le monde que j'avois penſé perdre leur Maiſon ; que j'avois voulu les rendre Quiétiſtes, moi, qui ne leur parlois jamais. Il s'aviſa d'une autre ruſe, afin que l'on ne put jamais faire connoître à Sa Majeſté qu'il étoit l'auteur de nos perſécutions.

tions. Il ſe fait conſulter par Mr. l'Archevêque, dont il eſt Directeur, pour ſavoir, ſi lui (Archevêque) peut en conſcience me donner la liberté; parce qu'il craignoit que Mad. de Maintenon ne parlât pour moi? Il répond d'une maniere à me faire paroître coupable, & lui (le P. la Mothe) dans mes intérêts. „ Je crois, Monſeigneur, (répondoit-il par écrit dans une lettre concertée) „ que vous pouvez faire ſortir ma ſœur nonobſtant tout ce qui s'eſt paſſé; & je vous „ réponds après avoir conſulté Dieu que je n'y „ trouve point d'inconvénient „. Cette lettre eſt portée à Sa Majeſté pour faire voir la probité du P. la Mothe, & pour arrêter tout ſoupçon à ſon ſujet. Cependant on ne laiſſe pas de dire ouvertement, malgré la conſultation, qu'on ne croit pas en conſcience que l'on puiſſe me mettre en liberté; & c'eſt ſur ce pied-là que l'on en parle à Sa Majeſté, me rendant d'autant plus criminelle, que l'on fait paroître le P. la Mothe plus zelé. Un Evêque parlant un jour de moi à un de mes amis, qui tâchoit de me défendre: *Comment voulez-vous*, dit-il, *que nous la croyions innocente, moi qui ſais que le P. la Mothe, ſon propre frere, a été obligé par zele, pour le bien de l'Egliſe, & par un eſprit de piété, de porter des mémoires effroyables contre ſa ſœur & ſon* (*) *Religieux chez Mr. l'Archevêque? C'eſt un homme de bien, qui n'a fait cela que par zele.* Cet Evêque eſt intime de Mr. l'Archevêque. Un Docteur de Sorbonne, qui eſt tout chez Mr. de Paris, en dit autant.

3. Quoique le P. la Combe ſoit en priſon, nous ne laiſſons pas de nous communiquer en

(*) Le P. la Combe.

Dieu d'une maniere admirable. J'ai vu un billet de lui, où il écrit à une perſonne de confiance. Bien des perſonnes ſpirituelles, auxquelles Notre Seigneur m'a unie par une eſpece de maternité, éprouvent-la même communication, quoiqu'en mon abſence; & trouvent en s'uniſſant à moi le remede à leurs maux. O Dieu, qui avez choiſi cette pauvre petite créature pour en faire le trône de vos bontés & de vos rigueurs, vous ſavez que j'omets quantité de choſes faute de les ſavoir exprimer, & faute de mémoire. J'ai dit ce que j'ai pu, & avec une extrême ſincerité & entiere vérité. Quoique j'aie été obligée d'écrire le procédé de ceux qui me perſécutent, je ne l'ai point fait par reſſentiment, puiſque je les porte dans mon cœur & que je prie pour eux, laiſſant à Dieu le ſoin de me défendre & de me délivrer de leurs mains ſans que je faſſe un mouvement pour cela. J'ai cru, & compris, que Dieu vouloit que j'écriviſſe ſincérement toutes choſes afin qu'il en fut glorifié; & qu'il vouloit que ce qui avoit été fait dans le ſecret contre ſes ſerviteurs, ſoit un jour publié ſur le toît; & plus ils tâchent de ſe cacher aux yeux des hommes, plus Dieu manifeſtera toutes choſes.

4. J'éprouve deux états à préſent tout enſemble, je porte Jeſus-Chriſt crucifié & enfant: l'un fait que les croix ſont en grand nombre, très-fortes, & ſans relâche, y ayant peu de jours que je n'en aie pluſieurs; & l'autre fait que j'ai quelque choſe d'enfantin, de ſimple, de candide, quelque choſe de ſi innocent, qu'il me ſemble que ſi on mettoit mon ame ſous le preſſoir il n'en ſortiroit que candeur, innocence, ſimplicité

& souffrance. O mon Amour, il me semble que vous avez fait de moi un prodige devant vos yeux pour votre seule gloire ! Je ne puis dire comment il se fait quelquefois que lorsque j'approche de l'image de Jesus-Christ crucifié ou Enfant, je me sens (sans sentir) tout-à-coup renouveller dans l'un ou l'autre de ces états, & il se fait en moi quelque chose de l'original, qui se communique à moi d'une maniere inexplicable & que la seule expérience peut faire comprendre. Cette expérience est rare. C'est donc à vous, ô mon Amour, que je rends ce que j'ai écrit pour vous.

Fait ce 21. d'Août 1688, âgée de quarante ans, de ma prison, que j'aime & chéris, & mon Amour.

Je ferai des mémoires du reste de ma vie, pour obéir, & pour achever un jour si on le juge à propos.

5. J'ai oublié de dire, que je crois que je sentois l'état des ames qui m'approchoient, & celui des personnes qui m'étoient données quelque éloignées qu'elles fussent de moi. J'appelle *sentir*, une impression intérieure de ce qu'elles étoient, sur-tout de celles qui passoient pour spirituelles. Je connoissois d'abord si elles étoient simples ou dissimulées, leur degré, & leur amour propre; pour lesquelles choses j'en avois du rebut. Je connoissois lorsqu'elles étoient fortes en elles-mêmes, & appuyées sur la vertu qu'elles croioient avoir, & sur laquelle elles mesuroient les autres, & condamnoient, dans leur esprit, celles qui n'étoient pas comme elles, bien que plus parfaites. Ces personnes-là, qui se croient & que l'on croit justes, sont beaucoup plus désagréables à

Dieu que certains pécheurs de foibleſſe que l'on regarde avec horreur, & auxquels néanmoins Dieu fait de très-grandes miſéricordes. Ce qui ne ſe verra qu'au jour du jugement. Cependant Dieu ſouffre avec peine ces ames fortes & ſi pleines d'elles-mêmes, quoiqu'elles ſe croient humbles parce qu'elles font certaines pratiques d'humilité, qui ne ſervent le plus ſouvent qu'à augmenter l'opinion qu'elles ont d'elles-mêmes. S'il falloit que ces ames ſouffriſſent quelque humiliation réelle, ſoit pour quelque chûte imprévue, ſoit par un décri public, où en ſeroient-elles ? Ce ſeroit alors que l'on connoîtroit leur peu de ſolidité. Si on ſavoit combien Dieu aime la véritable petiteſſe, on en ſeroit étonné. Lorſque l'on me parle de quelques perſonnes de piété, mon fond rejette celles qui ne ſont pas dans la petiteſſe dont je parle, & il admet celles qui ſont à Dieu comme Dieu les veut, ſans que je connoiſſe comment cela ſe fait. Je trouve qu'il y a en moi quelque choſe qui rejette le mal & approuve le vrai bien. Il en eſt de même dans la pratique des vertus; cet eſprit droit diſcerne d'abord la vraie vertu de celle qui ne l'eſt pas. Il en eſt encore de même des Saints du ciel que de ceux de la terre. Notre Seigneur me fait connoître ce qui fait le caractere principal de leur ſainteté, qui ſont ceux qui ont été plus anéantis, ou ceux que Dieu a ſanctifié par l'action : & lorſque l'on attribue à un Saint quelque prérogative & que ce n'eſt pas celle qui lui eſt propre, ce fond la rejette ſans que j'y faſſe attention : mais ſitôt que l'on dit d'eux ce qui en eſt, mon fond l'admet avec agrément.

§ § §

6. Le 21. d'Août 1688, on croyoit que j'allois ſortir de priſon, & tout ſembloit diſpoſé pour cela. Notre Seigneur me fit ſentir dans mon fond que loin qu'ils voulûſſent me délivrer, c'étoit de nouveaux piéges qu'ils me tendoient; & qu'ils prenoient enſemble conſeil pour me mieux perdre; que tout ce qu'ils avoient fait, n'étoit que pour faire connoître au Roi le P. la Mothe & lui en donner de l'eſtime.

Le 22. je fus miſe à mon réveil dans un état d'agonie, par état de Jeſus-Chriſt agoniſant & voyant le conſeil des Juifs contre lui: & la certitude de ce conſeil me fut renouvellée. Je voyois qu'il n'y avoit que vous, ô mon Dieu, qui puſſiez me retirer de leurs mains. Je comprends que vous le ferez un jour par votre droite; mais j'en ignore la maniere & vous abandonne toutes choſes. Je ſuis à vous, ô mon Amour, pour le tems & pour l'éternité. Mon ame ſe trouve depuis long-tems dans une entiere indépendance de tout ce qui n'eſt point Dieu. Elle n'a beſoin d'aucune créature: & quand elle ſeroit ſeule au monde, elle ſe trouveroit infiniment contente. Son indifférence eſt entiere & parfaite, & elle ne tient à quoi que ce ſoit ſous le ciel. Rien autre que Dieu ne l'occupe & ne la remplit. Cet amortiſſement de tout déſir, cette impuiſſance d'avoir beſoin d'aucune créature, (je n'entends pas parler des choſes néceſſaires à la vie corporelle,) & ce raſſaſiement parfait, exempt de tout déſir parce que rien ne lui manque, eſt la plus grande marque de la poſſeſſion entiere de Dieu, qui ſeul, comme bien ſouverain, peut contenter toute l'ame.

7. Un jour comme je penſois en moi-même, d'où vient que l'ame qui commence d'être unie à Dieu, quoiqu'elle ſe trouve unie aux Saints en Dieu, n'a cependant preſque point d'inſtinct de les invoquer? Il me fut auſſitôt mis dans l'eſprit, que les domeſtiques avoient beſoin de crédit & d'interceſſeurs; mais que l'Epouſe obtenoit tout de ſon Epoux, même ſans lui rien demander: il la prévient avec un amour infini. O Dieu que l'on vous connoît peu! On examine mes actions; on dit que je ne dis point le Chapelet; que c'eſt que je n'ai point de dévotion à la Ste. Vierge. O divine Marie, vous ſavez combien mon cœur eſt à vous en Dieu, & l'union que Dieu a fait entre nous en lui-même! Cependant je ne puis faire que ce que l'Amour me fait faire. Je ſuis toute à lui & à ſes volontés.

8. M. l'Official vint avec le Docteur, le Tuteur de mes enfans, & le P. la Mothe, pour me parler du mariage de ma fille. Le P. la Mothe qui ouït tout cela, ne dit mot, ſinon qu'il me dit tout bas (croyant par-là ſe mettre à couvert des pourſuites qu'il me faiſoit, & me perſuader qu'il n'y trempoit point) que l'on ne me retenoit dans le Couvent qu'à cauſe du mariage de ma fille. Je ne lui répondis que peu de choſe; & je le traitai le plus honnêtement & le plus cordialement qu'il me fut poſſible, Notre Seigneur me faiſant la grace d'en uſer facilement de cette ſorte pour ſon amour. On dit au P. la Mothe que je l'avois très-bien reçu, & que l'on en étoit édifié: il répondit, que durant que je lui faiſois des honnêtetés extérieures, je lui diſois tout bas des injures. Il l'écrivit de même à mes freres, diſant que je l'avois étrangement maltraité.

J'avoue que je fus ſurprife d'une telle invention, & je n'aurois jamais cru que l'on put inventer de telle ſorte.

9. Dieu, qui n'abandonne jamais ceux qui eſperent en lui, a fait ce qu'il m'avoit fait connoître qu'il me feroit par la main de Mad. de Maintenon. Cela eſt arrivé en la maniere que je vais décrire, qui doit faire admirer la conduite de Dieu & le ſoin qu'il prend de ceux qui ſont à lui lorſqu'il paroît le plus les abandonner.

Dieu ayant permis que le déſordre ſe fut mis dans les affaires de mon oncle, qui eſt l'unique que j'euſſe, il avoit une fille Chanoineſſe qui a de l'eſprit & du mérite. Elle avoit une petite ſœur fort jolie : & comme Mad. de Maintenon avoit nouvellement établi une Maiſon pour les Demoiſelles dont les peres s'étoient ruinés au ſervice du Roi, la Chanoineſſe alla préſenter ſa ſœur à Mad. de Maintenon qui la trouva fort à ſon gré, auſſi bien que l'eſprit de ſa ſœur. Elle la pria de reſter à la Maiſon pour y accoutumer ſa petite ſœur : mais lorſqu'elle eut connu l'eſprit & la capacité de la Chanoineſſe, elle l'engagea d'y reſter tout-à-fait, du moins pour quelque tems, la priant de donner les commencemens à cette Maiſon. Le dirai-je, ô mon Amour, que je crois que vous n'avez fait cela que pour moi. Ma couſine voulut parler en ma faveur à Mad. de Maintenon ; mais elle la trouva ſi prévenue contre moi par la calomnie, qu'elle eut la douleur de voir qu'il n'y avoit rien à faire de ce côté-là. Elle me le fit ſavoir. Je demeurai fort contente dans la volonté de Dieu, avec cette perſuaſion fonciere, que rien ne ſe feroit que par

Mad. de Maintenon, & que c'étoit la voie dont Dieu avoit réſolu de ſe ſervir.

10. Je demeurois donc fort en paix attendant le moment du bon Dieu, lorſque Madame de Miramion, qui avoit été fort prévenue contre moi, & qui me croyoit fort criminelle parce que mes ennemis (juges & parties) le lui avoient perſuadé, vint par pure providence au Couvent où j'étois. Elle avoit bien de l'eſtime pour la Supérieure. Elle lui demanda, ſi elle me croyoit trompée, comme on le lui avoit dit, & bien des maux de moi. La Supérieure & les Religieuſes lui dirent mille biens de moi, que leur charité leur faiſoit voir. Elle en fut dans l'étonnement; car on l'avoit aſſurée que je faiſois de grands maux dans cette Maiſon. Elle ſe réſolut de me ſervir par pure charité, & de parler à Mad. de Maintenon: ce qui fit encore un bon effet. Mais ce qui fait plus que tout admirer la providence de Dieu à mon égard, c'eſt que l'Abbeſſe, chez qui j'avois mis cette bonne fille Religieuſe qui m'a tant cauſé de croix, tant à Gex, que parce que le P. la Mothe vouloit avoir l'argent que je lui avois donné pour ſa dot, ce qui a été en partie cauſe de la perſécution qu'il m'a ſuſcitée; cette Abbeſſe, dis-je, ſe trouva obligée de venir à Paris pour quelques affaires: & comme elle eſt parente de Mad. de Maintenon, & qu'elle avoit beſoin de traiter avec moi pour la dot de cette fille, elle ſe plaignit à elle du refus que Mr. l'Archevêque lui avoit fait de me laiſſer parler à elle; & elle lui dit, qu'il s'agiſſoit d'une charité que je faiſois en faveur d'une pauvre Demoiſelle que je faiſois Religieuſe chez elle. Cela donna occaſion à Mad. de Maintenon de parler pour moi afin

que je puſſe traiter avec cette Abbeſſe : puis priée encore par ma couſine, elle en parla au Roi, qui dit, qu'on lui préſentât un placet. On le lui préſenta : & comme c'étoit la veille du S. Louis, j'eus inſtinct de prier pour le Roi afin qu'il fut éclairé de la vérité. Il ordonna à Mr. l'Archevêque de me mettre en liberté ; ce qui ne le ſurprit & ne le fâcha pas peu. J'admirai, ô mon Dieu, votre divine providence & les reſſorts tout particuliers de votre conduite adorable ; puiſque de ce même argent qui a été la premiere ſource de toutes mes traverſes, parce que le P. la Mothe le vouloit avoir, vous en avez fait, ô mon Dieu, le moyen de ma liberté. Cette Abbeſſe fit bien plus : car de ſon autorité elle fit donner au P. la Mothe comme malgré lui & dans la crainte que ſes menées ne fuſſent découvertes, une lettre d'eſtime de ma piété & de la vie pieuſe que j'avois menée.

CHAPITRE IX.

On exige avant ſa ſortie des ſignatures captieuſes, qu'elle refuſe. Deux de ſes papiers juſtificatifs qu'on ne voulut pas inſerer dans l'acte qu'on lui fit ſigner, bien qu'elle le demandât. Repriſe de quelques points oubliés, ſur le mépris qu'on faiſoit d'elle par des égards humains, &c. Soin de Dieu ſur elle, & ſa gaieté quand les choſes ſont à l'extrémité. Sa ſortie. Connoiſſance qu'elle fit avec Mr. l'A. D. F.

1. Mais, d'un autre côté, comme Mr. l'Archevêque n'en vouloit pas avoir le démenti, & que mes ennemis pour ſe voir hors d'état de

me nuire n'en avoient que plus d'aigreur contre moi, ils ſe réſolurent de faire entendre au Roi que je ne pouvois pas ſortir qu'ils n'euſſent fait quelques formalités. C'étoit une acte qu'ils vouloient paſſer afin de faire voir qu'ils n'avoient point tort, & pour ſe mettre à couvert de toutes les recherches que l'on pouvoit faire contre eux dans la ſuite ; comme auſſi afin de n'avoir point le démenti des fauſſetés & des mémoires qu'ils s'étoient vantés d'avoir contre moi, & que je leur avois écrit & fait des actes de retractation. Mr. l'Official vint le mercredi premier d'Octobre 1688. Après avoir pris le témoignage de la Mere Supérieure ſur ma conduite dans leur monaſtere, qu'elle rendit le plus authentique & le plus avantageux du monde, il me fit venir, & me dit, qu'il falloit ſigner un acte qu'il avoit dreſſé auparavant, lequel il faiſoit copier à ſon Sécrétaire.

2. Il me produiſit deux papiers que je lui avois véritablement donnés de moi-même le huitieme Février de la même année 1688, qui me ſervoient de mémoires pour répondre à de certaines choſes qu'il me demandoit, leſquels papiers il avoit même inſérés tout au long dans mes interrogations qu'il n'a jamais voulu faire paroître de peur que l'on n'y connût mon innocence, & que l'on ne vît les fauſſetés effroyables qui avoient été faites contre moi, & pour leſquelles on me devroit des réparations : de plus, ces papiers contenoient l'aſſurance & la proteſtation que j'avois faite de ne m'être jamais écartée des ſentimens de la ſainte Egliſe, ma bonne Mere, pour laquelle j'étois prête de donner mille vies. Dans l'acte qu'on me préſenta il avoit inſéré, que

je lui avois donné deux actes. Je refusai de le signer ; & sur ma résistance le Docteur qui l'accompagnoit lui dit, que ce mot d'*acte* n'étoit pas propre à de simples papiers ; qu'il falloit mettre *papiers*. Il ne le voulut jamais : il fallut mettre *mémoires* que j'avois reconnu venir de moi. Je vis bien qu'il y avoit là de la surprise, & que l'on ne me rapportoit pas deux papiers, (d'ailleurs inutiles, puisqu'ils étoient insérés tout au long dans mon interrogation,) que par quelque mauvais dessein. Pourquoi reprendre les deux papiers, & supprimer toutes les interrogations, sinon pour me faire quelque supercherie ? Je dis que volontiers je signerois que je lui avois mis en main deux mémoires le huitieme Février 1688, pourvu que l'on écrivit le contenu des dits mémoires ; mais que de mettre simplement que j'ai donné deux mémoires sans expliquer ce que c'est, je ne le ferois pas ; qu'après tout ce qu'on m'avoit supposé, je devois tout craindre. Il ne voulut jamais que l'on expliquât autre chose ; il entra contre moi dans des violences effroyables, disant que je le signerois, & jurant que j'étois perdue si je ne le faisois pas.

3. Il fallut passer par-là, malgré toutes mes raisons, pour éviter leur violence & me tirer de leurs mains. Je demandai que du moins le Docteur qui l'accompagnoit, signât sur mes papiers, afin que l'on ne put point en mettre d'autres à la place : il ne le voulut jamais souffrir : il les signa lui-même ; mais de quoi cela me servoit-il puisqu'ils demeuroient entre ses mains ?

„ Ils me dirent, que si je signois tout ce qu'ils „ me demandoient, on m'ouvriroit infailliblement la porte du Monastere : mais que si je le

„ refuſois, il n'y avoit plus de ſalut pour moi„. Ils vouloient mettre dans leur acte, que j'avois été dans l'erreur; & pour m'obliger à ſigner une choſe pour laquelle j'aurois donné ma vie plutôt que de la ſigner, ils me dirent, qu'il n'y avoit perſonne qui ne fît des mépriſes, que cela s'appelloit des erreurs. Je lui demandai s'il vouloit dire *Errata*, comme l'on met dans les livres, que je le ferois volontiers; mais pour *erreurs*, que je ne paſſerois jamais celui-là. Il me dit aſſez doucement, que je n'en devois faire nulle difficulté; que c'étoit pour mon bien; qu'il me demandoit cela comme le moyen infaillible de me tirer de priſon. Qu'au reſte S. Ciprien, dont on faiſoit le lendemain la fête, étoit mort dans l'erreur, & qu'il n'en étoit pas moins ſaint; que lui-même en ſe faiſant Prêtre avoit fait comme une eſpece d'abjuration d'erreur qu'il me dit en Latin. Mais comme il vit que je perſiſtois à dire que je n'avois jamais été dans l'erreur, & que je ne ſignerois jamais ſi l'on mettoit le mot d'erreur, il ſe mit dans une furie effroyable, diſant que *par ſa foi* je le ſignerois, ou que je dirois pourquoi, avec des violences effroyables pour me prouver que j'étois dans l'erreur.

4. On me dit, que la lettre du P. Falconi de la Merci étoit défendue à Rome, & qu'on l'avoit miſe dans les dernieres éditions de mon livre comme pour l'appuyer: Je répondis, que cette lettre n'étant pas de moi, ce n'étoit pas une preuve que je fuſſe dans l'erreur. Je voulus faire écrire que je proteſtois ne m'être jamais écartée de la foi, & que je donnerois mille vies pour l'Egliſe; on ne le voulut jamais. Il me reparla de mes livres quoique je les euſſe ſoumis, & me de-

manda, ſi je ne les condamnois pas d'erreur? Je dis que s'il y avoit des ſentimens qui ne fuſſent pas tout-à-fait orthodoxes qui s'y fuſſent gliſſés, je les ſoumettois, comme j'avois toujours fait. Il voulut faire mettre, & le mit malgré moi, *que je renonçois à toutes ſortes d'erreurs.* Je lui dis: mais pourquoi mettre cela? Il dit, que ſi je ne le mettois, il diroit que j'étois *hérétique.* Enfin il fallut paſſer par-là. Il ajouta, que je défendois à tout Libraire & Imprimeur de vendre & débiter de mes livres. Je l'arrêtai là, & lui dis: que ſi les livres n'étoient pas bons, qu'ils les défendiſſent, que j'y conſentois: mais que pour moi, n'ayant pas contribué à leur impreſſion, je n'avois rien à y voir. Le Docteur qui vit que l'Official ſe levoit avec une furie étrange, me dit de laiſſer paſſer; me faiſant entendre, qu'il m'étoit plus avantageux de ſortir de leurs mains: & il me dit après, qu'il me donneroit, ſi je voulois, un acte ſigné de ſa main comme il m'avoit conſeillé de ſigner. J'allai donc ſigner, & je laiſſai un côté de la feuille afin de pouvoir conſulter.

5. Comme l'Abbeſſe avoit permiſſion de venir & de m'amener qui il lui plairoit, je conſultai: car on étoit venu me rapporter le papier, que j'avois ſigné d'un côté, croyant que c'étoit une mépriſe. On me dit qu'il falloit à quelque prix que ce fut me tirer de leurs mains, pourvu que je ne miſſe pas avoir été dans l'erreur. Je leur dis, que cela n'y étoit pas; mais bien que ſi dans mes livres & mes écrits il y avoit de l'erreur, je les condamnois de tout mon cœur. Il avoit cru me ſurprendre; mais mon Dieu ne l'a pas permis, me faiſant voir leur fin en tout ce qu'ils me demandoient. Ils vouloient me faire mettre,

que s'il ſe trouvoit de l'erreur dans mes livres, tant dans ceux qui paroiſſoient au jour, que dans ceux qui n'y paroiſſoient pas, je les déteſtois. Je dis, que je n'avois fait aucun livre qui ne parut. Je ſavois qu'ils avoient fait courir le bruit que j'avois fait imprimer des livres en Hollande, & ils vouloient par cet acte me faire avouer que cela étoit. Je dis donc que je n'avois point fait d'autre livre. Pour s'excuſer, il dit que mes écrits étoient aſſez gros pour paſſer pour livres, & l'on mit *écrits*. Le Docteur qui n'oſoit preſque parler, lui dit pourtant que j'avois raiſon. Il mit *écrits*. S'il avoit voulu mettre que j'avois des erreurs, je me ſerois plutôt laiſſé couper la tête que de le ſigner.

6. Voici la teneur des papiers que je leur avois donnés le huitieme Février 1688, dont par la miſéricorde de Dieu j'avois gardé le double, afin que l'on voie (je veux dire tous ceux entre les mains de qui ces écrits tomberont) la différence qu'il y a de ceux-ci à ceux que l'on m'a ſuppoſés.

Copie des papiers donnés à Mr. Cheron l'Official, le 8 Février 1688.

„ JE vous prie inſtamment, Meſſieurs, que „ l'on écrive deux choſes : la premiere, que je „ ne me ſuis jamais écartée des ſentimens les „ plus orthodoxes de la ſainte Egliſe ; que je n'ai „ jamais eu des ſentimens particuliers ; que je „ n'ai jamais entré dans aucun parti ; que je ſuis „ prête de donner mon ſang & ma vie pour les „ intérêts de l'Egliſe ; que j'ai travaillé toute ma „ vie à me démettre dans mes propres ſentimens & „ à ſoumettre mon eſprit & ma volonté : la ſe

„ conde, que je n'ai jamais prétendu rien écrire
„ qui ne fût conforme aux ſentimens de la ſainte
„ Egliſe; que ſi par mon ignorance il s'étoit
„ gliſſé quelque choſe qui ne fût pas conforme à
„ ſes ſentimens, j'y renonce, & le ſoumets de
„ tout mon cœur à ſes déciſions, dont je ne
„ veux jamais m'écarter. Que ſi je réponds aux
„ interrogations que l'on me fait ſur le petit
„ livret, c'eſt par pure obéiſſance, & non pour
„ ſoutenir & défendre; le ſoumettant de tout
„ mon cœur. Signé & daté le 8. Févr. 1688.

Je donnai cela avant l'interrogation; & celui qui ſuit, quelques jours après. Il eſt ſans date. C'étoit ſur ce qu'ils me vouloient perſuader que toutes les ames arrivées à l'union à Dieu, tomboient en extaſe; & que cette union ne ſe faiſoit que dans l'extaſe.

„ Dieu peut donner à une ame les mêmes gra-
„ ces qui opérent l'extaſe quoique pour cela elle
„ ne perde pas l'uſage des ſens extérieurs comme
„ dans l'extaſe, qui ne vient que de foibleſſe:
„ mais elle perd tellement toute vue de ſoi-
„ même dans la jouiſſance de ſon divin Objet,
„ qu'elle oublie tout ce qui la concerne. C'eſt
„ alors qu'elle ne diſtingue plus nulle opération
„ de ſa part. L'ame ſemble alors ne faire autre
„ choſe que de recevoir ce qui lui eſt donné avec
„ beaucoup de profuſion: elle aime, ſans pou-
„ voir rendre raiſon de ſon amour, & ſans pou-
„ voir dire ce qui ſe paſſe en elle dans ce mo-
„ ment. Il n'y a que l'expérience qui puiſſe faire
„ comprendre ce que Dieu opére dans une ame
„ qui lui eſt fidele. Elle correſpond, en rece-
„ vant de tout ſon cœur, autant qu'elle en eſt

„ capable, les opérations de ſon Dieu, le regar-
„ dant quelque fois faire avec complaiſance &
„ amour: d'autres fois elle eſt ſi fort perdue &
„ cachée en Dieu avec Jeſus-Chriſt, qu'elle ne
„ diſtingue plus ſon objet, qui ſemble l'abſorber
„ en lui-même.

Il eſt ajouté dans le même papier, qui n'étoit pas ſigné ce qui ſuit.

„ J'avoue que je ſuis ſi fort interdite lorſqu'on
„ m'interroge; par la peur de mentir ſans y pen-
„ ſer, ou plutôt de me méprendre, que je ne
„ ſais preſque ce que je dis. Il me paroît que
„ toute interrogation devroit finir, puiſque je
„ remets toutes choſes & les ſoumets entiére-
„ ment: de plus, n'ayant pas le petit livre par
„ devers moi, je ne puis dire les endroits qui
„ juſtifient & expliquent les propoſitions qui
„ pourroient paroître dures. Comme, par exem-
„ ple ſur celle des pénitences, je me ſuis ſouve-
„ nue qu'il y a dans le même Chapitre un endroit,
„ où il eſt dit: que je ne prétends pas improuver
„ les pénitences, puiſque la mortification doit
„ aller de pas égal avec l'oraiſon, & que même
„ Notre Seigneur fait faire à ces perſonnes des
„ pénitences de toutes ſortes, & telles, que ceux
„ qui ne ſont pas conduits par-là ne penſeront
„ pas même de faire. Il peut y avoir quantité de
„ propoſitions, qui à la rigueur ſont condamna-
„ bles; mais qui après que l'on a vu la ſuite qui
„ s'explique, paroiſſent très-bonnes. Je ne dis
„ point ceci pour faire valoir celles qui ne
„ ſeroient pas approuvées, mais pour faire voir
„ qu'il y en a beaucoup qui portent leur expli-
„ cation avec elles„.

7. J'ai

7. J'ai oublié de dire, que comme l'on vit que les Religieuſes diſoient beaucoup de bien de moi, & témoignoient m'eſtimer, mes ennemis & quelques-uns de leurs amis leur vinrent dire que ce qu'elles avoient de l'eſtime pour moi, faiſoit un grand tort à leur Maiſon : que l'on diſoit, que je les avois toutes corrompues & fait Quiétiſtes. Ces filles prirent l'alarme de cela : la Supérieure défendit aux Religieuſes de dire du bien de moi ; de ſorte que lorſqu'on m'eut empriſonnée de nouveau, on jugea que l'on avoit reconnu beaucoup de mal de moi ; & cela fit que mes amis mêmes en doutoient. Je me vis alors rejettée de tous comme l'excrement, & ſi abandonnée de tout le monde, que l'on ne me ſupportoit plus qu'avec peine dans la Maiſon, & mon amie même craignant que l'eſtime qu'elle avoit pour moi ne lui fit tort, ſe retira peu à peu, & battit froid. Ce fut pour lors, ô mon Dieu, que je pouvois bien dire que vous m'étiez toutes choſes. Je voiois ce que c'eſt que le reſpect humain, qui porte à trahir la vérité connue : car dans le fond elles m'eſtimoient, & pour ſe mettre en crédit elles donnoient à connoître le contraire. Le P. la Mothe alloit porter aux Jéſuites des lettres contrefaites qu'il diſoit être de moi qui étoient effroiables ; & il diſoit, qu'il étoit au déſeſpoir d'être obligé de parler contre moi, & que c'étoit par zele pour la Religion qu'il renonçoit à l'amitié qu'il me devoit : & par-là il s'attiroit la créance de tout le monde, prévenant les eſprits en ſa faveur, enſorte qu'on l'eſtimoit & le plaignoit du mal qu'il faiſoit. C'eſt de cette ſorte qu'il a gagné le P. de la Chaiſe, & preſque tous les Jéſuites.

J'oublie beaucoup de circonſtances qui feroient

extrêmement à mon affaire : mais la mémoire ne m'en eſt pas rendu préſente. Si je pouvois me ſouvenir à point nommé de toutes vos miſéricordes, ô mon Dieu, & de votre conduite ſur moi, on en ſeroit étonné & ravi : mais vous voulez que quantité de choſes demeurent cachées en vous, puiſque vous les dérobez à ma mémoire. Je ne les vais pas chercher ; car je ſerois fâchée d'écrire autre choſe que ce que vous me donnez ſans le chercher par réflexion.

J'ai oublié encore de dire, que lorſque je dis à Mr. l'Official que je ne voulois pas que l'on mît ce mot d'*erreur*, pour raiſon, parce que je penſois bien en moi-même que c'étoit un piége, à cauſe qu'ils ſe vantoient qu'ils avoient en main une retractation ; il me dit : qu'il faudroit qu'il fût un grand ſot pour ne me le pas faire mettre, & que Mr. l'Archevêque le renvoyeroit bien : me voulant faire comprendre qu'ils vouloient ce mot pour leur juſtification. A cinq jours de-là il vint me faire ſigner la ſeconde feuille. Je ne l'aurois pas fait, m'étant fort indifférent de reſter comme j'étois, pourvu que je fiſſe votre volonté, ô mon Dieu : mais Madame de Maintenon me fit dire de ſigner, & qu'elle avertiroit le Roi de leur violence ; qu'il falloit me tirer de leurs mains. Je ſignai donc ; après quoi j'eus la liberté du Cloître.

8. Le Tuteur de mes enfans fut pour faire expédier la lettre-de-cachet. Vous permîtes, ô mon Dieu, par un reſſort de votre providence que cette lettre fut égarée cinq jours par un malentendu. Cela me cauſa encore dans cette Maiſon des haut-&-bas. Pour mon cœur & mon ame, ils demeuroient toujours dans la même aſſiette.

J'ai même eu plus de joie apperçue en entrant dans ma prison qu'en sortant. Enfin la veille de l'Exaltation de la Ste. Croix la lettre-de-cachet me fut apportée. Je vis bien, ô mon Amour, que vous vouliez que la croix fut exaltée en moi : & lorsque je vis que la lettre-de-cachet étoit venue dans ce tems, cela me fut d'un bon augure. Je voyois des miracles continuels de votre providence : & comment vous me conduisiez peu à peu & par la main. Je voyois que vous preniez soin de moi jusques dans les moindres choses, comme un Epoux prend soin d'une Epouse qu'il aime uniquement. Quoique tout le tems de ma prison eut été chaque jour un exercice de renversemens étranges, tantôt haut & tantôt bas, il est certain que le plus fort a été vers ma délivrance. Mon ame n'a jamais changé de situation que comme je l'ai décrit. J'ai appris, depuis que je suis en liberté, & même auparavant, qu'une personne qui me persécutoit, avoit obtenu de m'envoyer à deux cents lieues d'ici dans une prison où l'on n'eut jamais entendu parler de moi. Vous avez attendu, ô mon Dieu, pour me sauver que les choses fussent entierement désespérées. J'appris un matin, que personne ne vouloit plus se mêler de mon affaire, ni Mad. de Maintenon, ni ma cousine. Je reçus de cela une joie très-grande : & lorsque l'affaire a été la plus désespérée, c'est alors que j'ai ressenti un renouvellement de joie. Me voilà donc bien contente, même en apprenant que l'on sollicitoit de me faire mettre dans une prison perpétuelle : & les mesures en étoient si bien prises, que lorsqu'on fut demander ma lettre-de-cachet au Secrétaire après l'ordre que Sa Majesté avoit donné de me

300114

mettre en liberté, il demanda, ſi ce n'étoit pas pour cette Dame que l'on vouloit transférer? O Dieu, que vous renverſez bien les deſſeins des hommes! O mon Amour, je vois déja le commencement de vos promeſſes accompli; je ne doute point du reſte.

9. L'Abbeſſe & le Tuteur de mes enfans vinrent me prendre, qui témoignoient bien de la joie, & tous mes amis: il n'y avoit que les autres qui en avoient un extrême dépit. Je ſortis ſans ſentir que je ſortois & ſans pouvoir réflechir ſur ma délivrance. Je penſois hier au matin; mais qui es-tu? que fais-tu? que penſes-tu? es-tu en vie, que tu ne prends non plus de part à ce qui te touche que s'il ne te touchoit point? J'en ſuis bien dans l'étonnement, & il faut que je m'applique pour ſavoir ſi j'ai un être, une vie, & une ſubſiſtance. Je ne m'en trouve point. Au dehors je ſuis comme un autre: mais il me ſemble que je ſuis comme une machine qui parle & marche par reſſorts, & qui n'a nulle vie ni ſubſiſtance en ce qu'elle fait. Cela ne paroît point au dehors: J'agis, je parle comme un autre, même d'une maniere plus libre, plus étendue, qui n'embarraſſe perſonne & qui plaît à tous, ſans ſavoir ni ce que je fais, ni ce que je dis, ni pourquoi je fais ou dis cela, ni ce qui me le fait dire.

Au ſortir du Couvent on me mena chez Mr. l'Archevêque par forme, pour le remercier. Je devois bien le faire de ce qu'il m'avoit fait ſouffrir; car je ne doute pas que mon Dieu n'en ait été glorifié. Enſuite j'allai voir Mad. de Miramion, qui avoit bien de la joie d'une choſe à laquelle elle n'avoit pas peu contribué. J'y trouvai par providence Mad. de Mont-chevreuil, qui témoi-

gna beaucoup de joie de me voir délivrée, & m'assura que Mad. de Maintenon n'en auroit pas moins: ce que Mad. de Maintenon témoigna elle-même en toute rencontre. Je lui écrivis pour la remercier. Peu de jours après ma sortie j'allai à S. Cyr. la saluer: elle me reçut parfaitement bien & d'une maniere singuliere. Elle avoit témoigné peu de jours auparavant à ma cousine, combien ma lettre lui avoit plu, & que véritablement Notre Seigneur lui donnoit pour moi des sentimens d'estime particuliers. Je retournai voir Mr. l'Archevêque: il me pria de ne rien dire de ce qui s'étoit passé. Cependant le P. la Mothe étoit désespéré de ma sortie, mais il faisoit toujours paroître le contraire à ceux qui m'approchoient. Il m'envoyoit des personnes pour m'épier & pour me surprendre en paroles. Je ne sais pas encore l'effet que cela aura. Mr. l'Official pria Mad. de Miramion de ne me point recevoir dans sa Communauté; & il me vint dire de n'y point aller. Cela n'a pas eu grand effet: car cette Dame témoigna toujours le dessein qu'elle avoit de me prendre chez elle, où je suis présentement. Si Dieu le veut, j'écrirai un jour la suite d'une vie qui n'est pas encore finie. Ce 20 Septembre 1688.

§. §. §

L'envie que j'ai eu d'obéir & de ne rien omettre m'aura sans doute fait faire des répétitions: elles serviront du moins à vous faire voir mon exactitude pour ce que vous m'ordonnez: & que si j'ai omis quelque chose, c'est ou parce que je n'ai pu l'exprimer, ou par oubli.

§ § §

10. Quelques jours après ma sortie, ayant ouï parler de Mr. l'Abbé de F. je fus tout-à-coup

occupée de lui avec une extrême force & douceur. Il me sembla que Notre Seigneur me l'unissoit très-intimément, & plus que nul autre. Il me fut demandé un consentement : je le donnai ; alors il me parut qu'il se fit de lui à moi comme une filiation spirituelle. J'eus occasion de le voir le lendemain : je sentois intérieurement que cette premiere entrevue ne le satisfaisoit pas, qu'il ne me goûtoit point : & j'éprouvai un *je ne sais quoi* qui me faisoit tendre à verser mon cœur dans le sien ; mais je ne trouvois pas de correspondance : ce qui me faisoit beaucoup souffrir. La nuit je souffris extrêmement à son occasion. Le matin je le vis : nous restâmes quelque tems en silence, & le nuage s'éclaircit un peu : mais il n'étoit pas encore comme je le souhaitois. Je souffris huit jours entiers, après quoi je me trouvai unie à lui sans obstacle ; & depuis ce tems je trouve toujours que l'union augmente d'une maniere pure & ineffable. Il me semble que mon ame a un rapport entier avec la sienne ; & ces paroles de David pour Jonathas, (a) *que son ame étoit collée à celle de David*, me paroissoient propres à cette union. Notre Seigneur m'a fait comprendre les grands desseins qu'il a sur cette personne, & combien elle lui est chere.

(a) 1. Rois 18. v. 1.

CHAPITRE X.

Etat de félicité privée doit céder à l'état pénible de la fonction Apostolique. A quoi elle est appellée. Douleurs, & de diverses sortes, qu'on y ressent pour les ames. Pour ne pas confondre les états, il me faut un peu m'en

prendre aux paroles ni aux apparences. Croix, foiblesses, & extérieur de ces ames. Comment elles parlent ou écrivent d'elles-mêmes. Leur description, dévotion, désapprobation, charité du fond où Dieu gouverne tout. Pourquoi les ames commençantes sont sujettes à se tromper & à se croire dans cet état. Solution d'une difficulté. Regle pour juger de ces ames.

1. JE ne saurois plus rien écrire de ce qui regarde mon état intérieur: je ne le ferai plus, n'ayant point de paroles pour exprimer une chose qui est parfaitement dégagée de tout ce qui peut tomber sous le sentiment, l'expression, ou la conception humaine.

Je dirai seulement, qu'après l'état ressuscité, je me trouvois quelques années avant que d'être mise dans l'état que l'on appelle *Apostolique* ou de *Mission* pour aider les autres, toute propriété ayant été pour lors consumée dans le purgatoire que j'avois passé, je me trouvois, dis-je, dans une félicité pareille à celle des Bienheureux, à la réserve de la vision béatifique. Rien de ce qui est ici bas ne me touchoit; & je ne vois non plus à présent quoique ce soit au ciel ni en terre qui puisse me faire peine par rapport à moi. Le bonheur d'une ame de cet état ne se peut comprendre sans expérience: & ceux qui meurent sans être employés à aider au prochain, meurent dans la suprême félicité, quoique comblés de croix extérieures.

Mais lorsqu'il plut à Dieu de vouloir bien m'honorer de sa Mission, il me fit comprendre, que le véritable pere en Jesus-Christ, & le Pasteur Apostolique, devoit souffrir comme lui pour les

hommes, porter leurs langueurs, payer leurs dettes, ſe vêtir de leurs foibleſſes. A la vérité, Dieu ne fait point ces ſortes de choſes ſans demander à l'ame ſon conſentement: mais qu'il eſt bien ſûr que cette ame ne lui refuſera pas ce qu'il demande! Il incline lui-même le cœur à ce qu'il veut obtenir: il ſemble qu'il lui imprime alors ces paroles: „ J'étois heureux, je poſſedois la gloire, „ j'étois Dieu; mais j'ai quitté tout cela; je me „ ſuis aſſujetti à la douleur, au mépris, à l'ignominie, au ſupplice; je me ſuis fait homme pour „ ſauver l'homme. Si tu veux achever ce qui „ manque à ma paſſion, & que je faſſe en toi une „ extenſion de ma qualité de Rédempteur, il faut „ que tu conſentes de perdre le bonheur dont tu „ jouis, pour être aſſujetti à des miſeres, à des „ foibleſſes, pour porter les langueurs de ceux „ dont je te chargerai, payer leurs dettes, & enfin être expoſée non ſeulement à toutes les „ douleurs intérieures dont tu as été délivrée pour „ toi, mais à toutes les perſécutions les plus fortes. Si j'avois demeuré dans ma vie cachée, „ je n'aurois jamais ſouffert aucune perſécution; „ on ne perſécute que ceux qui ſont employés à „ aider aux ames „. Il fallut alors un conſentement d'immolation pour entrer dans tous les deſſeins de Dieu ſur les ames qu'il ſe deſtine.

2. Il me fit comprendre, qu'il ne m'appelloit point, comme l'on avoit cru, à une propagation de l'extérieur de l'Egliſe, qui conſiſte à gagner les hérétiques; mais à la propagation de ſon Eſprit, qui n'eſt autre que l'Eſprit intérieur; & que ce ſeroit pour cet Eſprit que je ſouffrirois: Il ne me deſtine pas même pour la premiere conver-

sion des pécheurs ; mais bien pour faire entrer ceux qui sont (déja) touchés du désir de se convertir, dans la parfaite conversion, qui n'est autre que cet Esprit intérieur. Depuis ce tems Notre Seigneur ne m'a pas chargé d'une ame qu'il ne m'ait demandé mon consentement, & qu'après avoir accepté cette ame en moi, il ne m'ait immolée à souffrir pour elle. Il est bon d'expliquer la nature de cette souffrance, & de sa différence de celle que l'on souffre pour soi.

3. La nature de cette souffrance est quelque chose de plus intime, de plus fort, & de plus séparé. C'est un tourment excessif. On ne sait où il est, ni dans quelle partie de l'ame il réside. Il n'est jamais causé par réflexion, & n'en peut produire aucune. Il ne cause ni trouble, ni entortillement. Il ne purifie point ; c'est pourquoi l'ame ne trouve point qu'il lui donne rien. Son excès n'empêche point une jouissance sans jouissance & une paix parfaite : il n'ôte rien de la largeur. On n'ignore point que c'est pour des ames que l'on souffre, & très-souvent on sait la personne : on se trouve dans ce tems uni à elle d'une maniere douloureuse comme un scélerat est attaché à l'instrument de son supplice. On (*a*) porte souvent les foiblesses que ces personnes devroient ressentir : mais pour l'ordinaire c'est une peine générale, indistincte, qui souvent a une certaine rélation au cœur qui cause d'extrêmes douleurs de cœur, mais des douleurs violentes, comme si on le pressoit ou qu'on le perçât avec un glaive. Cette douleur, qui est toute spirituelle, a son siege au même lieu qui est occupé de la présence de Dieu : elle est plus forte que toutes les douleurs corpo-

(*a*) 2. Cor. 11. v. 29.

relles; & elle eſt cependant ſi inſenſible & ſi éloignée du ſentiment, que la perſonne qui en eſt accablée croiroit, ſi elle étoit capable de réflexion, que cela n'eſt pas, & qu'elle ſe trompe.

Depuis que Dieu voulut bien me faire part de l'état Apoſtolique, que n'ai-je point ſouffert! Mais à quelque excès qu'ait été ma ſouffrance, & quelque foibleſſe que j'aie eue dans les ſens, je n'ai jamais déſiré d'en être délivrée : au contraire, la charité pour ces ames augmente à meſure que la ſouffrance devient plus grande, & l'amour que l'on a pour elles croît avec la douleur.

4. Il y a de deux ſortes de douleurs; l'une, cauſée par l'infidélité actuelle des ames; l'autre, qui eſt pour les purifier & les faire avancer. La premiere ſerre le cœur, l'afflige, affoibli les ſentimens, cauſe une certaine agonie & comme un tiraillement, de même que ſi Dieu tiroit d'un côté & l'ame de l'autre, enſorte que cela déchirât le cœur. Cette douleur eſt plus inſupportable qu'aucune autre, quoiqu'elle ne ſoit pas plus profonde. La douleur de la purification pour autrui eſt une douleur générale, indiſtincte, qui tranquilliſe, unit à la perſonne pour laquelle on ſouffre & à Dieu. C'eſt une différence que l'expérience peut ſeule faire entendre : toute perſonne d'expérience me comprendra.

Rien n'égale ce que l'on ſouffre pour des perſonnes qui l'ignorent très-ſouvent, ou pour d'autres qui loin d'en avoir de la reconnoiſſance, ont du rebut pour ceux qui ſe conſument pour elles de charité. Tout cela ne diminue point cette charité : & il n'y a point de mort ni de tourment que l'on ne ſouffrit avec un plaiſir extrême pour les rendre comme Dieu veut.

5. La juſtice divine appliquée ſur l'ame pour la faire ſouffrir en purifiant les autres, ne ceſſe point de faire ſouffrir lorſque c'eſt pour une infidélité actuelle, que cette infidélité ne ſoit ceſſée. Il n'en eſt pas de même pour la purification; elle ſe fait par intervalles; & l'on a du relâche après avoir ſouffert. On trouve que l'on acquiert une certaine aiſance avec cette ame, qui marque que ce que l'on a ſouffert a purifié & mis l'ame dans le moment préſent comme Dieu la ſouhaite. Quand les ames ſont en voie & que rien ne les arrête, cela va tout uniment: mais lorſqu'elles ſont arrêtées, il y a quelque choſe au dedans qui le fait connoître.

6. La juſtice de Dieu fait ſouffrir de tems en tems pour certaines ames juſqu'à leur entiere purification: ſitôt qu'elles ſont arrivées où Dieu les veut, on ne ſouffre plus rien pour elles, & l'union qui avoit été ſouvent couverte de nuages, s'éclaircit de telle ſorte, qu'elle devient comme un air bien pur, pénétré par tout, ſans diſtinction de la lumiere du ſoleil. Comme M. * * * m'a été donné d'une maniere plus intime que nul autre, ce que j'ai ſouffert, ce que je ſouffre, & ce que je ſouffrirai pour lui, ſurpaſſe tout ce qui ſe peut dire: le moindre entre-deux entre lui & moi, entre lui & Dieu, (car l'un eſt comme l'autre,) c'eſt comme une petite ordure dans l'œil qui lui fait une extrême douleur, & qui n'incommoderoit aucun autre endroit du corps où elle pourroit être miſe. Ce que je ſouffre pour lui eſt très-différent de ce que je ſouffre pour les autres, ſans en pouvoir pénétrer la cauſe, ſi ce n'eſt que Dieu m'a unie plus intimément à lui qu'à nul autre, & que Dieu a de plus grands deſſeins ſur lui que ſur les autres.

7. Lorſque je ſouffre pour une ame, & que

j'entends ſeulement prononcer le nom de cette perſonne, je ſens un renouvellement de douleur extrême. Quoique depuis bien des années je ſois dans un état également nu & vuide en apparence, à cauſe de la profondeur de la plénitude, je ne laiſſe pas d'être très-pleine. Une eau qui rempliſſant un baſſin ſe trouve dans les bornes de ce qu'il peut contenir, ne fait rien diſtinguer de ſa plénitude; mais lorſqu'on lui verſe une ſurabondance, il faut qu'il ſe décharge. Je ne ſens jamais rien pour moi-même : mais lorſque l'on remue par quelque choſe ce fond infiniment plein & tranquille, cela fait ſentir la plénitude avec tant d'excès, qu'elle rejaillit ſur les ſens; c'eſt ce qui fait que loin d'entendre dire ni lire certains paſſages, je l'évite : non qu'il me vienne quoique ce ſoit par les choſes extérieures; mais c'eſt qu'une parole entendue, remue le fond. Quelque choſe dite de la vérité ou contre la vérité, le remue de même, & feroit éclater ſi cela duroit.

8. On croira peut-être que parce que tout le tems de la foi lorſqu'elle eſt ſavoureuſe, on a peine à lire, (j'entends que l'on éprouve un je ne ſais quoi, qui ferme la bouche,) ce ſera ici la même choſe : on ſe tromperoit. On ne peut preſque ſe ſervir d'expreſſion dans les derniers états qui n'ait quelque ſignification pareille à celle des états antérieurs : cela vient de la diſette des termes; & il n'y a que l'expérience qui puiſſe démêler cela : car toutes les perſonnes qui ſont dans les états de foi nue mêlée de ſoutien & de quelque ſaveur profonde, ſe croient où je dis. Ceux-ci ſont recueillis, ou plutôt ſentent émouvoir en eux, par la lecture ou par ce qu'on leur dit, une certaine occupation de Dieu qui leur ferme la bou-

che, & ſouvent les yeux, leur empêchant de pourſuivre la lecture. Il n'en eſt pas de même ici: c'eſt un regorgement de plénitude, un rejailliſſement d'un fond comblé & toujours plein pour toutes les ames qui ont beſoin du puiſer les eaux de cette plénitude: c'eſt le réſervoir divin, où les enfans de la Sageſſe puiſent inceſſamment ce qui leur faut lorſqu'ils ſont bien diſpoſés: non qu'ils ſentent toujours ce qu'ils y puiſent: mais je le ſens bien.

Il ne faut pas prendre les choſes qui ſont écrites aux termes des paroles: car ſi on les prenoit de la ſorte, il n'y a preſque point d'état conſommé qu'une ame d'un certain degré ne crut éprouver: mais patience; elle verra elle-même dans la ſuite cette infinie différence. Les ames même des degrés inférieurs paroîtront ſouvent plus parfaites que ces ames conſommées dans l'amour & par l'amour; parce que Dieu, qui veut qu'elles vivent avec les autres hommes & leur dérober la vue d'un ſi grand tréſor, couvre leur extérieur de foibleſſes apparentes, qui comme une craſſe vile, couvrent d'infinis tréſors, & empêche leur perte.

9. Si Dieu n'avoit entierement ſéparé l'extérieur de ces ames de leur intérieur, elles ne pourroient plus converſer avec les hommes. On éprouve cela dans la nouvelle vie, il ſemble qu'il ne reſte plus qu'à mourir; on ſe trouve ſi éloigné du reſte des hommes, & ils penſent ſi différemment de ce que l'on penſe, que le prochain ſeroit inſupportable. L'ame diroit alors volontiers; (*a*) ô mon Dieu, *laiſſez mourir votre ſerviteur en paix ſelon votre promeſſe, puiſque mes*

(*a*) Luc 2. v. 29. 30.

yeux ont vu mon Sauveur. Les ames arrivées ici se trouvent dans une perfection actuelle consommée, & elles meurent d'ordinaire en cet état lorsqu'elles ne sont pas destinées pour aider les ames: mais lorsqu'elles le sont, Dieu divise le fond divinisé d'avec l'extérieur, & livre l'extérieur à des foiblesses enfantines; ce qui tient l'ame dans une abstraction continuelle & une ignorance totale de ce qu'elle est, à moins que ce fond, dont nous avons parlé, ne soit remué, & cela pour le bien des autres: alors on se trouve bien étrange: mais de dire ce que c'est, on ne le peut exprimer. Les foiblesses extérieures de ces ames leur servent de couverture, & empêchent même qu'elles ne servent d'appui aux autres dans les routes de la mort où elles les conduisent. Ce sont toutes des foiblesses enfantines. Si les ames qui sont conduites par ces personnes pouvoient pénétrer au travers de cet extérieur si foible la profondeur de leur grace, elles les regarderoient avec trop de respect, & ne mourroient point à l'appui que leur feroit une telle conduite. Si les Juifs eussent pénétré au travers de l'extérieur tout commun de Jesus-Christ, ils ne l'eussent jamais persécuté, & ils eussent été dans une admiration continuelle.

10. Ces personnes sont un paradoxe & à leurs yeux & aux yeux de tous ceux qui les voient: car on n'y voit qu'une écorce grossiere, bien que pourtant il en sorte souvent une moëlle divine. Et ainsi, ceux qui en veulent juger par les yeux de la raison, ne savent par où s'y prendre. O divine sagesse, ô science savoureuse, vous coulez incessamment de la bouche & du cœur de ces ames comme une source (de seve) divine qui

communique la vie à une infinité de branches, quoiqu'on ne voie qu'une écorce groſſiere & toute mouſſue. (a) *Que verrez-vous dans la Sulamite*, cette ame ſi choiſie, vous autres qui la conſidérez, dit l'Epoux ſacré, *ſinon des chœurs d'une armée campée*? Non, vous ne verrez que cela en elle. N'en (b) portez donc aucun jugement, ô vous qui n'êtes pas ici, & ſoyez perſuadés que (c) *quoique je ſois noire, je ſuis très-belle*; que *mon ſoleil par ſes regards brûlans m'a décolorée de la ſorte* pour me conſerver pour ſoi-même, & me dérober à la vue de toutes les créatures. C'eſt bleſſer le cœur de Dieu que d'attaquer ces ames-là: c'eſt juger de Dieu que d'en juger. Ceux qui le font, s'égarent dans leurs jugemens: & c'eſt ce qui fait qu'ils oſent, comme dit l'Apôtre S. Jude, (d) donner des malédictions aux choſes ſaintes & *blaſphemer* contre les myſteres ſacrés de l'intérieur.

11. L'ame de cet état s'ignore ſoi-même, comme elle eſt ignorée des autres. Lorſqu'elle en parle ou écrit, touchant ſoi-même, elle le fait comme des choſes divines; elle n'en parle ou écrit que par la lumiere actuelle donnée dans le moment préſent, & qui ne dure qu'autant qu'il eſt néceſſaire d'en parler ou écrire, ſans qu'il ſoit poſſible de voir ni de penſer enſuite ce que l'on voyoit auparavant, à moins que la lumiere actuelle n'en ſoit rendue. C'eſt comme une perſonne à qui l'on ouvre un cabinet plein de tréſors, qui les voit tant qu'il eſt ouvert, & qui ceſſe de les voir lorſqu'on le referme. Auſſi cette ame eſt-elle (e) *la fontaine ſcellée*: L'Epoux ouvre ſeul, nul ne ferme & nul n'ouvre. Une telle ame ne ſe ſoucie

(a) Cant. 7. v. 1. (b) 1 Cor. 2. v. 15. (c) Cant. 1. v. 5. (d) Jud. v. 10. (e) Cant. 4. v. 12.

ni d'honneur, ni de bien, ni de vie; non ſeulement quant à la volonté, mais quant à la réelle pratique: auſſi n'a-t-elle plus rien à ménager. Si elle n'étoit pas de la ſorte, elle ne pourroit ſervir aux ames dans toute l'étendue des deſſeins de Dieu. La moindre circonſpection empêche l'effet de la grace. O qu'il y a peu d'ames qui veuillent bien ſe livrer pour autrui ſans nul intérêt ni retour, prêtes à faire & à ſouffrir pour les autres! La charité d'une ame Apoſtolique ne ſe peut comprendre. C'eſt (*a*) *la charité de Jeſus-Chriſt* même. O profondeur de cette charité deſtituée de zele & de ſentimens, qui eſt-ce qui pourroit te comprendre?

12. Toutes les plus grandes croix viennent dans cet état Apoſtolique, (ſi on peut appeller *croix* ces ſortes de choſes;) parce que l'enfer & tous les hommes ſe remuent pour empêcher le bien qui ſe fait dans les ames. Si Jeſus-Chriſt n'eut point ſorti de ſa vie cachée, il n'eut point été perſécuté des Juifs & crucifié. Si Dieu laiſſoit ces ames cachées dans le ſecret de ſa face, elles ſeroient à couvert de la perſécution des hommes. Mais que de bon cœur on ſouffriroit les roues & le feu même pour une ſeule ame! Il ne faut pas s'étonner ſi les Démons remuent tous les endroits de leur domination contre les ames Apoſtoliques: c'eſt que le Diable ſait bien qu'une ame de cette ſorte, ſi elle étoit écoutée, détruiroit ſon empire. Toutes les dévotions ne lui nuiſent que médiocrement; car il ſe dédommage ſur l'amour propre des dévots de ce qu'ils lui font perdre par leurs pratiques reglées: mais il n'y a aucun gain à faire pour lui ſur une ame dévouée

(*a*) 2 Cor. 5. v. 14.

à la vérité de Dieu & à ſon pur amour, qui ſe laiſſe détruire par le domaine ſouverain de Dieu, & qui ne ſubſiſtant plus en ſoi-même, donne plein pouvoir à Dieu d'étendre toujours plus ſon empire. Le Diable ne peut approcher ces ames-là que de loin : la rage dont il eſt animé contre elles n'a point de bornes. O que l'on ſe trompe lorſque l'on juge de la dévotion par les actions extérieures ! Il faut pour être dévot, ou dévoué à Dieu, n'avoir pas un choix ni une préférence d'eſtime pour une action plus que pour l'autre. On ſe fait des idées, & on s'imagine qu'une ame qui eſt à Dieu d'une certaine maniere, doit être de telle & telle ſorte ; & lors que l'on voit le contraire des idées qu'on s'étoit formées on conclut que Dieu n'eſt point là ; & c'eſt ſouvent où il eſt le plus. O indépendance ſouveraine de mon Dieu ! Vous ne ſeriez pas Dieu ſi vous ne ſaviez vous glorifier par ce qui vous deshonore en apparence. Dieu ſe fait des plaiſirs de tout ce qui nous rend ſouples & petits : il ne fait pas cas d'aucune vertu, comme d'avoir une ame en ſa main qu'il puiſſe élever juſqu'aux nues & enfoncer dans la boue ſans qu'elle change de ſituation pour peu que ce ſoit. Un état qui dépend de quelque bien qu'on peut diſtinguer ou concevoir, eſt bien un état vertueux, mais non un état divin.

13. Il y a les Saints du Seigneur, & ceux-là ſont ſanctifiés non comme les autres Saints, par la pratique des vertus ; mais par le Seigneur même & par une infinie ſoupleſſe, qui eſt la poſſeſſion réelle de toute vertu. Ils en ſont bien plus les Saints de Dieu, puis qu'ils ne ſont ſaints qu'en lui & pour lui : ils ſont ſaints à ſa mode, & non à celle des hommes. O mon Amour,

vous avez tant d'ames qui vous ſervent pour être ſaintes ; faites-vous une troupe d'enfans qui vous ſervent parce que vous êtes ſaint, qui vous ſervent à votre mode. Ce ſont ces enfans pour leſquels vous vous êtes ſanctifié vous-même ; & cela leur ſuffit. O monſtre horrible que la propriété ! oui, mon Dieu, que je ſois du moins le jouet de votre volonté ! qu'il n'y ait ni vertu ni ſainteté pour moi ; mais que chantant avec l'Egliſe, *Tu ſolus Sanctus*, je chante la même choſe pour moi & pour ceux que vous m'avez donnés, afin que vous ſoiez glorifié & ſanctifié non en eux, mais en vous & pour vous. O pur amour, où reduis-tu ton ſujet !

14. Les ames dont je parle ſont incapables d'aucune ſorte de préférence ou de prédilection ; mais elles ſont appliquées par une néceſſité, qui n'étant point en elles (à cauſe de leur liberté,) ſe trouve en Dieu même après le ſacrifice de cette même liberté. Elles n'ont aucun amour naturel, mais une charité infinie, appliquée & remuée plus fortement pour certains ſujets que pour d'autres ſelon le deſſein de Dieu, le beſoin des perſonnes, & l'intimité de l'union que Dieu veut qu'elles aient avec elles. Cet amour fort, & qui paroit même empreſſé, n'eſt point dans les puiſſances, comme les autres inclinations ; mais dans ce même fond, qui eſt Dieu même. Il gouverne en ſouverain & incline ce même fond indiſtinctement de lui-même vers la choſe qu'il veut qu'on aime, & à laquelle on eſt uni ; & cet amour eſt lui ; enſorte qu'il ne ſe peut diſtinguer de Dieu, quoiqu'il ſe termine à un ſujet particulier. Ce fond remué vers cette perſonne cauſe un attrait vers elle comme vers Dieu ; & comme tout ce

qui remue ce fond rend Dieu perceptible, (qui ne le feroit pas ſans cela, à cauſe de la transformation,) auſſi l'inclination fonciere remuée vers cette créature rend Dieu perceptible, mais d'une maniere d'autant plus forte, plus pure, plus dégagée du ſenſible, que l'ame eſt dans un degré éminent. On ſent quelque choſe qui ſembleroit ſe rapporter à cela dès le commencement de la voie où tout ce qui nous porte à Dieu cauſe une inclination ſenſible de Dieu : mais ces choſes ſont dans les ſens, ou dans les puiſſances, ſelon le dégré de l'ame : ce n'eſt point ce que je veux dire. Ceci eſt dans le même fond, inacceſſible à tout autre qu'à Dieu même.

15. Il n'y a point d'état ſi conſommé qu'une ame en ces commencemens ne ſe puiſſe attribuer, ſur-tout celles qui vont, comme dit l'Ecriture, de foi en foi. Car comme l'on a dès les commencemens les prémices de l'Eſprit, & que c'eſt la même foi qui s'enfonce & ſe purifie, ſe dilate & s'étend juſqu'à la conſommation parfaite; elle eſt auſſi la même dès le commencement, & a preſque les mêmes effets. Toute la différence eſt qu'elle réſide dans les puiſſances tout le long de la voie juſqu'à ce qu'elle ſe perde dans le fond intime, qui n'eſt autre que Dieu même, qui conſomme tout dans ſon unité divine. Même le mouvement intérieur, qui doit être toute la conduite des ames de foi, ſe découvre dès le commencement des perſonnes deſtinées à une foi éminente. Ce mouvement eſt plus ſenſible, plus diſtinct, plus dans les puiſſances au commencement; mais enfin c'eſt lui qui les conduit & les porte à ſe mortifier, ſe renoncer, parler & ſe taire, & à ſe

dénuer jusqu'à ce qu'il les perde avec lui dans ce fond-Dieu : alors il change de nature, & devient tellement naturel, qu'il perd tout ce qui le faisoit distinguer hors de Dieu : alors la créature agit aussi naturellement qu'elle respire, sa souplesse est infinie.

16. Il est bon d'expliquer ici une chose qui pourroit faire faire de fortes mépriſes aux ames, faute d'expérience. C'est que l'ame abîmée en Dieu & devenue dans une souplesse infinie par rapport à Dieu, paroit ou reservée ou avoir peine à dire certaines choses aux autres. Ce n'est plus un défaut qui soit en elle pour elle ; mais ce resserrement vient de la personne à qui on doit parler. Car Dieu fait comme pressentir toutes les dispositions (& répugnances) de l'ame à qui il faut parler : & bien que cette ame (si on le lui demandoit) assureroit n'avoir nulle répugnance à recevoir ce qu'on lui diroit ; (parce qu'effectivement sa volonté est disposée comme cela,) cependant il est certain que quelque bonne volonté qu'elle ait, les choses lui répugnent, soit parce qu'elles excédent la portée présente de cette personne, ou parce qu'il lui reste encore des idées secrettes d'une vertu raisonnable. C'est donc le resserrement de la personne à qui on parle qui fait la répugnance à dire. De plus, l'état extérieur d'enfance a mille petites choses qui passeroient pour des infidélités pareilles à celles qu'ont ceux qui ne disent point par amour propre les choses qui leur répugnent : mais il est aisé de voir que ce n'est pas cela, parce qu'elles ont passé par un état qui ne leur permettoit pas la réserve d'une pensée, quoiqu'il en pût ou dût

couter. *Il faut plus juger des ames de cet état par ce que Dieu leur a fait paſſer, que par ce que l'on voit:* car autrement on en jugeroit par rapport à ſon propre état, & non par ce qu'elles ſont. Ce qui eſt foible en Dieu, eſt plus fort que la plus grande force : parce que cette foibleſſe ne vient point pour n'avoir pas acquis toute force vertueuſe & compriſe par la raiſon ; mais pour l'avoir infiniment outrepaſſée, elle eſt perdue dans la force divine ; & c'eſt ce qui cauſe ces contraires qui s'allient ſi bien, quoiqu'ils paroiſſent inalliables, de la *force divine* & de la *foibleſſe d'un enfant.* 1688.

CHAPITRE XI.

Retirée dans une Communauté où elle eſt malade & tient le lit pluſieurs mois, on l'accuſe cependant de courir dehors à des aſſemblées. Sa patience. Uſage des plaintes dans la ſouffrance. Elle va demeurer chez Mad. ſa fille; & on lui ſuppoſe toujours des fauſſetés. On s'oppoſe au deſſein qu'elle avoit fait de ſe cacher abſolument au monde. Elle s'établit à Paris, à l'écart. Ses viſites & ſa bienvenue à S. Cyr réveillent la jalouſie de ſes ennemis. Son entrevue avec Mr. Nicole, puis avec Mr. Boileau, qui en ſortent contents de ſes ſentimens. On la fait empoiſonner. Mr. Nicole change.

1. EN ſortant de Ste. Marie j'entrai chez Madame de Miramion. Ceux qui étoient cauſe de ce qu'on m'avoit miſe à Ste. Marie s'y oppoſérent, & me dirent, qu'il étoit plus à propos

que je me retiraſſe dans une maiſon particuliere. Comme je pénétrois leur intention, qui n'étoit que de me faire de nouvelles ſuppoſitions, afin d'avoir occaſion de me faire de nouvelles affaires, je demeurai ferme dans la réſolution d'entrer dans la Communauté de cette Dame. Sitôt qu'ils virent qu'ils ne pouvoient rien gagner ſur moi, & que je voulois demeurer dans une Communauté, ils s'aviſérent d'écrire à Madame de Miramion, l'aſſurant qu'ils me voioient eux-mêmes aller, au moins une fois la ſemaine, au Fauxbourg S. Marceau dans des maiſons décriées, & que je tenois des aſſemblées. Le P. la Mothe étoit l'auteur de ces lettres, & ſoutenoit, que ne l'aiant pas voulu croire il y avoit été diverſes fois depuis un mois, & qu'il m'avoit toujours vû entrer dans ces maiſons. Il eſt à remarquer, que je n'avois jamais été au Fauxbourg S. Marceau, & qu'il y avoit trois mois que j'étois au lit, où l'on me panſoit tous les jours un abcès que j'avois à l'œil, avec une fiévre très-conſidérable que j'avois depuis ce tems. Madame de Miramion, qui ſe trouvoit preſque toujours lorſqu'on me panſoit, & qui ſavoit que je ne ſortois point du lit, fut très-indignée de ce procédé: de ſorte que le P. la Mothe étant venu la voir pour lui confirmer ce qu'il lui avoit écrit, & y ajouter encore d'autres calomnies de choſes que j'avois faites, diſoit-il, depuis huit jours; elle lui dit des choſes très-fortes ſur la noirceur de ſes accuſations, l'aſſurant qu'elle croioit tout ce qu'on lui avoit dit des malignités qu'il m'avoit faites; puis qu'elle étoit elle-même témoin que depuis trois mois je n'avois pû même ſortir du lit, ni aller à la Meſſe dans leur chapelle; que depuis que j'étois chez elle je

n'étois pas ſortie quatre fois, & encore étoit-ce une perſonne conſidérable de ma famille qui m'étoit venu querir le matin & ramener le ſoir. Comme il ſe vit ſi mal reçu, il tâcha de remuer d'autres machines. Il ſe plaignit par-tout que je l'avois fait maltraiter par Madame de Miramion, quoique j'ignoraſſe alors ce qui ſe paſſoit, & que je ne l'aie ſçu qu'à quelque tems de là, lors qu'étant guérie, Madame de Miramion me montra les lettres.

2. Ce mal que j'eus à l'œil me fit beaucoup ſouffrir, & Dieu me donnoit une grande patience. Ma diſpoſition dans mes maux a toujours été une forte patience; & je m'accuſe d'en avoir trop fait paroitre. Il auroit mieux valu faire quelque légere plainte & cependant être contente de tout ſouffrir, ſans volonté que le mal diminue: ce qui eſt plus exempt d'amour propre, & n'attire pas tant l'eſtime des perſonnes. La ſimplicité enfantine laiſſe à la nature quelque plainte, ſur-tout lorſqu'on ne ſe plaint plus par vue de nature: car autrement, tant que la nature vit par ſes plaintes, & qu'elle a une ſecrette joie d'attirer la compaſſion, il faut lui retrancher toute plainte: mais lorſqu'elle n'a plus de vie en cela, il s'en trouve (*) dans cette force admirable, qui ne ſe permet pas un ſoupir dans les plus violentes douleurs. Alors il faut ſe plaindre humblement, petitement, ſans rien affecter ni retenir. Lorſque l'ame eſt redevenue enfant, elle agit en enfant. Il en eſt de même ſur certaines choſes du manger. Quoiqu'on avale également le doux & l'amer, il y a une petite propriété ſpirituelle à prendre ſans rien

(*) Il ſe mêle alors dans cette force taciturne quelque acte de propre vie: ce qui n'eſt pas lors qu'on ſe plaint.

dire du tout, des choſes que ceux qui vous les donnent ſavent être très-mauvaiſes. Ainſi il y a des replis cachés dans les choſes qui paroiſſent vertus, qui ne peuvent échapper à l'œil pur de l'amour divin.

3. Ma fille fut mariée (a) chez Madame de Miramion; & je fus obligée, à cauſe de ſon extrême jeuneſſe, d'aller reſter quelque tems avec elle. J'y reſtai deux ans & demi. Ce qui me fit ſortir d'auprès d'elle, fut l'envie que j'avois de me retirer dans un Couvent, & d'y vivre inconnue: mais Dieu, qui avoit d'autres deſſeins ſur moi, ne le permit pas, comme je le dirai dans la ſuite. Lorſque j'étois chez ma fille je ne vis pas ceſſer la perſécution, on me ſuppoſoit toujours quelque choſe. Lorſque j'étois à la campagne chez elle, j'inſtruiſois, diſoit-on, les payſans, quoique je n'en viſſe aucuns. Si j'étois à la ville, on me faiſoit voir des gens, à ce qu'on diſoit; ou bien, j'allois les voir; & cependant je ne les voiois ni ne les connoiſſois. Toutes ces choſes, jointes à l'inclination que j'avois eu toute ma vie de la paſſer dans la retraite, me déterminérent à écrire à la Mere Prieure des Bénédictines de Montargis, que je voulois finir mes jours avec elle, inconnue à tout le monde, ſans y voir même aucune Religieuſe qu'elle, & ſans que le déhors ni ma famille en ſût rien; ni qui que ce ſoit au monde, qu'elle ſeule. Nous étions convenues de nos faits; & l'on me devoit donner un petit appartement où il y avoit un cabinet, qui a une grille ſur l'autel & un petit jardin au bas. C'étoit ce qu'il me falloit. Le Confeſſeur étoit ſecret; &

(a) A Mr. Louis-Nicolas Fouquet, Comte de Vaux, &c. Fils du célébre Mr. Fouquet Surintendant des Finances.

j'aurois communié dès le matin par une petite grille les jours que j'aurois fait mes dévotions. Ce projet fait & accepté, j'envoiai mes meubles devant moi. Mais comme la Mere Prieure en parla à ſon Archevêque, il ne garda pas le ſecret. Mes amis & mes ennemis (ſi on peut appeller ainſi ceux à qui on ne veut aucun mal) s'y oppoſérent par des vues bien différentes: les premiers, pour ne me pas perdre tout-à-fait; & les derniers, afin de me perdre, & ne pas laiſſer échapper leur proie. Ils jugérent dès lors qu'une vie comme celle que je voulois mener, démentoit toutes les calomnies qu'ils avoient faites juſqu'alors, & leur ôtoit tout moien de me perſécuter davantage. Je me vis donc obligée par les uns & par les autres, qui prierent Mr. l'Archevêque d'empêcher qu'on ne me reçut, de vivre dans le monde malgré mon averſion pour le monde, & d'être encore le but de la contradiction des hommes, l'objet de leurs calomnies, le jouet & le balon de la divine Providence. Je connus alors que Dieu n'étoit pas content du peu que j'avois ſouffert, & qu'il s'alloit élever contre moi d'étranges bouraſques. Mais comme il m'eſt preſque impoſſible de ne pas vouloir tout ce que Dieu veut, je m'y ſoumis de bon cœur, & je lui fis un ſacrifice entier de moi-même, trop heureuſe de paier par de ſi légéres peines ce que je dois à ſa juſtice, & trop honorée d'être en quelque ſorte conforme à l'image de ſon Fils.

On trouvera peut-être étrange que je diſe que je fis un ſacrifice à Dieu après avoir marqué en tant d'endroits que je ne trouvois plus ni de volonté en moi, ni de répugnance pour tout ce que Dieu pouvoit vouloir. Cependant il eſt certain

que lorſque Dieu veut charger l'ame de nouvelles croix, différentes de celles qu'elle a eues, & lui en faire porter de plus fortes, quelque uniforme qu'elle ſoit à la volonté de Dieu, comme cependant il reſpecte le libre arbitre que lui-même a donné à l'homme, il en tire encore ſon conſentement, qui ne manque jamais d'être donné: & je crois que c'eſt ce qui fait que les ſouffrances de ces perſonnes ont quelque mérite, à cauſe du conſentement libre de la volonté. Nous en avons des exemples en Jeſus-Chriſt & en ſa ſainte Mere. Il eſt dit de Jeſus-Chriſt (*a*) *Propoſito ſibi gaudio ſuſtinuit crucem*; & David dit, parlant de Jeſus-Chriſt; (*b*) *Les holocauſtes ne vous ſont plus agréables: c'eſt pourquoi j'ai dit: me voici, vous m'avez donné un corps: & puis; il eſt écrit à la tête du livre que je ferai votre volonté.* Le même Jeſus-Chriſt dans le tems de ſa mort & de ſon agonie ne fit-il pas une immolation marquée: (*c*) *Non point ma volonté, mais la vôtre?* L'Ange ne demanda-t-il pas le conſentement de Marie pour être Mere du Verbe? Ne l'immola-t-elle pas ſur la croix, où elle demeura debout, comme un prêtre aſſiſtant au ſacrifice que ce Grand-Prêtre ſelon l'ordre de Melchiſedec faiſoit de lui-même?

4. Quelque tems avant le mariage de ma fille j'avois connu M. l'A. D. F. comme je l'ai déja dit; & la famille dans laquelle elle étoit entrée étant de ſes amis, j'eus lieu de l'y voir pluſieurs fois. Nous eûmes quelques converſations au ſujet de la vie intérieure, dans leſquelles il me fit beaucoup d'objections. Je lui répondis avec ma

(*a*) Heb. 12. v. 2. *Qui au lieu de la joie qu'il pouvoit gouter, a ſouffert la croix.* (*b*) Pſ. 39. v. 7. 8. (*c*) Matth. 26. v. 39.

ſimplicité ordinaire; & j'eus lieu de croire qu'il en avoit été content. Comme les affaires de Molinos faiſoient grand bruit alors, on avoit pris des défiances ſur les choſes les plus ſimples, & ſur les termes les plus uſités parmi ceux qui avoient écrit de ces matierês. Cela me donna lieu de lui expliquer à fond mes expériences. Les difficultés qu'il me faiſoit, ne ſervoient qu'à lui éclaircir le fond de mes ſentimens: ainſi perſonne ne les a pu mieux connoitre que lui: c'eſt ce qui dans la ſuite a ſervi de fondement à la perſécution qu'on lui a faite, ainſi que ſes réponſes à Mr. de Meaux l'ont fait connoitre à toutes les perſonnes qui les ont lues ſans prévention.

5. Aiant quitté ma fille, je pris une petite maiſon éloignée du monde pour y ſuivre le penchant que j'avois à la retraite. Je me bornai à y voir ma famille (qui ne m'incommodoit gueres,) & un petit nombre d'amis que j'y voiois même de loin à loin, la plupart ne faiſant pas de ſéjour ordinaire à Paris.

Depuis ma ſortie de Ste. Marie j'avois continué d'aller à S. Cyr: & quelques filles de cette Maiſon aiant témoigné à Madame de Maintenon qu'elles trouvoient dans les converſations que j'avois avec elles quelque choſe qui les portoit à Dieu, elle leur permit de prendre confiance en moi, & elle témoigna en pluſieurs occaſions, par le changement de quelques-unes dont elle n'avoit pas été contente juſques là, qu'elle n'avoit pas lieu de s'en répentir. Elle me marquoit alors beaucoup de bontés; & pendant trois ou quatre années que cela a duré j'en ai reçu toute ſorte de marques d'eſtime & de confiance. Mais c'eſt cela même qui m'a attiré dans la ſuite le plus de per-

ſécution. Les entrées que Madame de Maintenon me donna dans S. Cyr, & la confiance que me témoignoient quelques jeunes Dames de la Cour, diſtinguées par leur rang & par leur piété, commencérent à donner de l'inquiétude aux gens qui m'avoient perſécutée. On donna des ombrages aux Directeurs : & ſous le prétexte des affaires que j'avois eues quelques années auparavant, & du Quiétiſme qu'on diſoit faire de grands progrès, on engagea Mr. l'Evêque de Chartres, (a) Supérieur de S. Cyr, de repréſenter à Madame de Maintenon, que je troublois l'ordre de ſa Maiſon par une conduite particuliere; & que les filles que je voiois étoient ſi fort attachées à ce que je leur diſois, qu'elles n'écoutoient plus leurs Supérieurs. Madame de Maintenon me le fit dire avec bonté. Je m'abſtins d'aller à S. Cyr. Je ne répondois plus aux filles qui m'écrivoient que par des lettres ouvertes, qui paſſoient par les mains de Madame de Maintenon.

6. Une perſonne de ma connoiſſance, fort ami de Mr. Nicole, & qui l'avoit ouï pluſieurs fois déclamer contre moi ſans me connoître, crut qu'il ſeroit aiſé de le faire revenir de ſa prévention ſi je pouvois avoir quelques entretiens avec lui, & déſabuſer par ce moien bien des gens avec qui il étoit en relation, & qui ſe déclaroient contre moi le plus ouvertement. Cette perſonne m'en preſſa fort : & quelque répugnance que j'y ſentiſſe d'abord, cependant, aiant fait connoître à quelques gens de mes amis les inſtances qu'on me faiſoit pour cela, ils me conſeillérent de le voir. Comme ſes incommodités ne lui permettoient pas de ſortir, je m'engagai, après quel-

(a) Mr. Paul Godet des Marais.

ques honnêtetés que l'on me fit de ſa part, à lui rendre une viſite. Il me mit d'abord ſur le *Moien court*, & me dit, que ce petit livre étoit plein *d'erreurs*. Je lui propoſai de le lire enſemble, & le priai de me dire avec bonté celles qui l'arrêtoient, & que j'eſpérois lui lever les difficultés qu'il y trouveroit. Il me dit, qu'il le vouloit bien, & commença à lire le petit livre, chapitre par chapitre, avec beaucoup d'attention. Et ſur ce que je lui demandois, ſi en ce que nous venions de lire il n'y avoit rien qui l'arrêtât ou lui fit de la peine; il me répondoit, que *non*: & que ce qu'il cherchoit, étoit plus loin. Nous parcourûmes le livre d'un bout à l'autre ſans qu'il y trouvât rien qui l'arrêtât; & ſouvent il me diſoit: Voilà les plus belles comparaiſons qu'on puiſſe voir. Enfin après avoir long-tems cherché les erreurs qu'il croioit y avoir vues, il me dit: Madame, mon talent eſt d'écrire, & non pas de faire de pareilles diſcuſſions: mais ſi vous voulez bien voir un de mes amis, il vous fera ſes difficultés, & vous ſerez peut-être bien aiſe de profiter de ſes lumieres. Il eſt fort habile & fort homme de bien. Vous ne ſerez pas fâchée de le connoître, & il s'entend mieux que moi à tout cela. C'eſt (*a*) Mr. Boileau, de l'hôtel de Luines. Je m'en défendis quelque tems, pour ne me point engager en des controverſes qui ne me convenoient pas, ne prétendant point ſoutenir ce petit livre, & le laiſſant pour ce qu'il étoit: mais il m'en preſſa ſi fort, que je ne pus le lui refuſer.

Mr. Nicole me propoſa de prendre une maiſon auprès de lui, d'aller à confeſſe au P. de la Tour,

(*a*) Docteur en Théol. Doien de l'Archev. de Sens, Frere du Poëte Satirique fort connu.

& me parla comme s'il avoit fort ſouhaité que je fuſſe de ſes amis, & liée avec les ſiens. Je répondis le plus honnêtement qu'il me fut poſſible à toutes ſes propoſitions: mais je lui fis connoître que le peu de bien que je m'étois réſervé, ne me permettoit pas de louer la maiſon qu'il me propoſoit: que voulant demeurer dans une grande retraite, l'éloignement de celle que j'habitois me mettoit hors de portée d'y voir beaucoup de monde, ce qui étoit conforme à mon inclination: & que n'aiant point d'équipage, le même éloignement mettoit un obſtacle à la propoſition qu'il me faiſoit de me confeſſer au P. de la Tour, parce qu'il demeuroit à un bout de Paris, & moi à l'autre. Nous ne nous en ſéparâmes pas moins bons amis; & je ſus qu'il s'étoit fort loué de moi à quelques perſonnes à qui il avoit parlé de ma viſite.

7. Peu de jours après je vis Mr. Boileau, comme il l'avoit ſouhaité. Il me parla du *Moien court*: & je lui répétai ce que j'ai tant de fois dit des diſpoſitions dans leſquelles j'avois fait ce petit livre, & de celles où j'étois encore à ſon égard. Il me dit, qu'il étoit véritablement perſuadé de la ſincérité de mes intentions; mais que ce petit livre ſe trouvant entre les mains de beaucoup de monde, pouvoit nuire à beaucoup d'ames pieuſes par des conſéquences fâcheuſes qu'on en pouvoit tirer. Je le priai de vouloir bien me dire les endroits qui lui faiſoient de la peine; & je lui dis que j'eſpérois lui enlever les difficultés. Nous lûmes le petit livre: & comme il me diſoit en liſant les difficultés qu'il y trouvoit, je lui expliquois la choſe de maniere qu'il en paroiſſoit content; après quoi il n'inſiſtoit plus. Nous parcourumes ainſi tout le livre, lui inſiſ-

tant quelquefois plus ou moins sur les endroits qui l'arrêtoient, & moi lui expliquant simplement & mes pensées & mes expériences, sans disputer sur les choses de doctrine, dont je me rapportois à lui entierement, comme étant beaucoup plus capable que moi d'en juger.

8. Cette discussion finie il me dit : Madame, il n'y auroit aucune difficulté à ce petit livre si vous aviez expliqué les choses avec un peu plus d'étendue, & il pourroit être fort bon en expliquant dans une *préface* ce qui ne l'est pas suffisamment dans le livre ; & me pressa fort d'y travailler. Je lui répondis, que n'aiant jamais eu d'intention de donner au public ce petit livre, (qui n'étoit proprement qu'une instruction particuliere que j'avois écrite à la priere d'un de mes amis qui me l'avoit demandée ensuite de quelques conversations sur cette matiere, que nous avions eues ensemble ;) je n'avois pû prévoir ni qu'on le feroit imprimer, ni qu'on pût y donner les sens qu'il venoit de m'expliquer : mais que je ferois toujours prête de donner les explications que l'on souhaiteroit pour ôter les ombrages que l'on en pouvoit prendre. Il me donna beaucoup de louanges, & me fit promettre que j'expliquerois dans une espece de préface les difficultés qu'il m'avoit proposées ; après quoi il m'assura que le livre pourroit être bon & utile. Je le fis à quelques jours de là, & lui envoiai une explication, dont il parut fort content. Je le revis encore une fois ou deux ; & il me pressa de faire réimprimer ce petit livre avec cette (*a*) *préface*. Je lui représentai, qu'on ne m'avoit tourmentée & fait des affaires que sur ce petit livre, qui en avoit fourni le

(*a*) Cette préface se trouve dans les Opuscules spirituels de Mad. Guyon, imprimés l'an 1712 ; elle y est intitulée, *Courte Apologie du Moien court.*

prétexte ; qu'il ne me convenoit point de me donner pour Auteur : que je ne croiois pas devoir plus contribuer à l'impreſſion de celui-ci qu'à celle du premier ; mais que la plus forte raiſon que j'en avois, étoit la promeſſe que j'avois faite à Mr. l'Archevêque de ne point écrire davantage ſur cette matiere. Il approuva ma réſolution, & nous nous ſéparâmes fort contents l'un de l'autre.

9. Je tombai malade quelque tems après ; & comme la nature de mes maux étoit peu connue des Médecins, ils m'ordonnérent les eaux de Bourbon après avoir en vain eſſaié de me guérir par les remédes ordinaires. C'étoit un poiſon fort violent qu'on m'avoit donné. On avoit gagné un laquais pour cela. Dès qu'il me l'eut donné, je ſouffris des douleurs ſi violentes, que ſans un prompt ſecours je ſerois morte en peu d'heures. Le laquais diſparut auſſitôt de la maiſon : on ne l'a jamais vu depuis : il y a apparence qu'il fut incité à cela : bien des circonſtances l'avérérent, que je ne dis pas pour éviter la longueur. Lors que je fus à Bourbon, l'eau que je vomiſſois brûloit comme de l'eſprit de vin. Comme je ne m'occupe gueres de moi, je ne penſois pas qu'on m'eût empoiſonnée ſi les Médecins de Bourbon aiant fait jetter au feu l'eau que j'avois vomie, ne m'en euſſent aſſurée. Les eaux me firent peu d'effet ; & je ſouffris encore ſept ans & demi. Depuis on a encore tâché trois ou quatre fois de m'empoiſonner. Dieu m'en a préſervée par ſa bonté & par des preſſentimens qu'il m'en donnoit.

Cette maladie & le voiage de Bourbon me firent perdre de vue Mr. Nicole, dont je n'entendis plus parler, ſinon qu'environ ſept ou huit mois après j'appris qu'il avoit fait un livre contre moi au ſujet de ce petit livre que nous avions lû enſemble

enſemble, & dont il avoit paru ſatisfait, auſſi bien que ſon ami, par les explications que je leur en avois données. Je crois que ſes intentions étoient bonnes ; mais un de mes amis qui lut ce livre, me dit, que les citations n'en étoient pas exactes, & qu'il connoiſſoit peu la matiere ſur laquelle il venoit d'écrire. Je fus peu après que Dom François l'Ami, Benédictin, Religieux d'un mérite & d'un nom fort connu, que je ne connoiſſois point, ami de Mr. Nicole, frappé du peu de ſolidité de ſon livre, avoit entrepris de le refuter ; & que ſans avoir aucune connoiſſance du *Moyen court*, il ne s'étoit ſervi pour le juſtifier des imputations que Mr. Nicole lui attribuoit, que des paſſages mêmes de ſon Livre & de ce qu'il en citoit, lui-même (le P. l'Ami) n'ayant pas le petit livre. Il n'a point fait imprimer cette refutation, qui ſubſiſte encore, étant entre les mains d'un de ſes amis. Je laiſſai tout tomber ſans ſonger à me juſtifier.

CHAPITRE XII.

La vie retirée qu'elle mene ne peut la mettre à couvert du décri & de la perſécution. Incident étrange d'une fille pactionnaire. Une femme inconnue, qui contrefaiſoit la ſainte, la noircit par tout étrangement, & fait tourner contre elle Mr. Boileau & ſes amis, puis l'Evêque de Chartres, & enſuite pluſieurs autres qui l'avoient eſtimée auparavant. Elle ſe réſoud à ſouffrir tout ſans ſe juſtifier humainement.

1. Les Directeurs de S. Cyr ayant obtenu ce qu'ils avoient ſouhaité, & moi n'y allant plus, la choſe fit quelque bruit. Les perſonnes qui

m'avoient fait de la peine juſqu'alors, & auxquels d'autres, qui ne me connoiſſoient pas, ſe joignirent, mirent tout en œuvre pour me décrier. Je n'entrerai point dans les motifs qui les y porterent: Dieu les ſait. Mais je crus pour lors qu'il falloit ſonger à une plus grande retraite: & comme tout le fracas qu'on faiſoit étoit fondé ſur la confiance d'un petit nombre d'amis, à qui l'on diſoit que j'apprenois à faire l'oraiſon (car c'étoit là le fondement de toute la perſécution,) je pris le parti de ne voir perſonne, comptant que cela feroit ceſſer tous les diſcours. Ainſi l'amour de la retraite, joint à l'envie que j'avois d'ôter à ceux qui me haïſſoient ſi gratuitement, l'occaſion de m'en impoſer de nouveau, me fit aller paſſer quelques jours à la campagne dans une maiſon que perſonne ne connoiſſoit: & après avoir laiſſé croire à ma famille, à mes amis, & à ceux qui me perſécutoient, que je ne reviendrois plus à Paris, je retournai dans ma maiſon, où je ne vis aucun d'eux le reſte du tems que j'y demeurai. Il n'y avoit que (*a*) Mr. Fouquet, oncle de mon gendre, qui ſut où j'étois. J'avois beſoin d'une perſonne pour recevoir la petite penſion que je me ſuis réſervée en donnant mon bien, & d'un témoin de cette probité, qui ſut comment je vivois dans ma ſolitude. On ne me vit donc plus: j'étois, ce ſemble, hors de priſe. Mais qui peut éviter la malice des hommes, lorſque Dieu veut s'en ſervir pour nous faire entrer dans ſes deſſeins éternels de croix & d'ignominies?

2. Le parti que j'avois pris auroit dû, ce ſem-

(*a*) C'étoit un des freres du grand Mr. Fouquet, Surintendant des Finances, & c'eſt le même de la mort duquel eſt parlé dans la ſuite, Chap. XV. §. 3.

ble, faire ceſſer les murmures & calmer les eſprits: mais il arriva tout le contraire; & je crois qu'une des choſes qui y contribua le plus, ce fut le ſilence de mes amis, qui prenant part à l'humiliation qu'un tel procédé faiſoit retomber ſur eux, la ſouffrirent en paix ſans ſe plaindre de perſonne, & ſe contenterent du témoignage que leur conſcience leur rendoit en ſecret, ne marquant rien aux eſprits échauffés de ce qu'ils connoiſſoient des motifs qui les faiſoient agir; mais auſſi demeurant dans une juſte réſerve à l'égard de la confiance qu'ils auroient voulu qu'on eût pris en eux. Ma retraite ne produiſit donc point l'effet que l'on avoit attendu. On ſuppoſa que je répandois de loin le poiſon du *Quiétiſme* comme j'avois fait de près: & pour donner des couleurs à la calomnie, on ſuſcita un nombre de prétendues dévotes qui alloient de Confeſſeurs en Confeſſeurs s'accuſer des crimes qu'elles diſoient avoir puiſés des principes dans leſquels j'étois. Il y en avoit quelques-unes que j'avois eſſayé de tirer de leurs déſordres, & à qui quelques années auparavant j'avois défendu ma maiſon, après avoir eſſayé inutilement d'en venir à bout.

5. Avant que je me fuſſe entierement retirée, il arriva une choſe fort étonnante. Mr. Fouquet ayant un valet de chambre qui avoit très-bien étudié, & fort honnête homme, une fille qui demeuroit dans le logis en devint éperdûment amoureuſe. Je ne dis rien ici que quantité de perſonnes d'honneur & de probité n'aient appris de Mr. Fouquet lui-même. Elle déclara ſa paſſion à cet homme, qui en eut horreur. Un jour elle lui dit: malheureux, je me ſuis donnée au Diable afin que tu m'aimes, & tu ne m'aimes pas! Il fut

ſi effrayé de cette déclaration, qu'il fut le dire à ſon maître, lequel après avoir interrogé cette fille, qui lui dit des choſes horribles, la mit dehors. Comme le valet de chambre avoit très-bien étudié, l'horreur de ce qu'avoit fait cette malheureuſe le porta à ſe faire Pere de S. Lazare. Mr. Fouquet ne négligea pas cette malheureuſe. Il engagea quantité de perſonnes également recommandables & par leur ſcience & par leur vertu d'en prendre ſoin. Tous l'abandonnerent; parce que ſon endurciſſement étoit tel, qu'ils n'y voyoient aucun remede que celui d'un miracle de la grace. Ce valet de chambre de Mr. Fouquet, devenu Pere de S. Lazare, tomba dans une maladie mortelle. Il envoya querir Mr. Fouquet, le priant de ne le pas laiſſer mourir ſans le voir. Mr. Fouquet y alla. Il lui recommanda cette malheureuſe, & lui dit: quand je penſe que c'eſt à mon occaſion qu'elle s'eſt ôtée à Jeſus-Chriſt pour ſe donner au Démon, j'en ſuis dans une affliction incroyable. Mr. Fouquet lui promit d'y faire encore ce qu'il pourroit. Je ne ſais par quel eſprit il m'amena cette créature; mais il eſt certain que ce fut pour faire voir, du moins pour un tems la puiſſance de Dieu, & que comme le Démon n'avoit pu faire que le valet de Mr. Fouquet conſentît au péché, auſſi cet eſprit de menſonge n'a nul pouvoir ſur ceux qui ſont à Dieu que celui que Dieu lui permet d'exercer, comme il fit à Job.

4. Mr. Fouquet m'amena donc cette fille. Lorſque je la vis, j'en eus de l'horreur ſans en ſavoir la cauſe. Elle n'eut pas moins de peine à être auprès de moi; mais Dieu ne laiſſa pas de renverſer le Démon, & Dagon fut renverſé devant l'Arche. Cette fille étant auprès de moi, me

disoit souvent : Vous avez quelque chose de fort, que je ne puis supporter : ce que j'ai attribué à de la vraie croix, que j'avois à mon cou. Quoique j'aie attribué ce que je viens de dire à la vraie croix, que je crois véritable, je ne laissois pas d'appercevoir que Dieu opéroit par moi sans moi avec sa force divine. Enfin cette force l'obligea à me raconter son effroyable vie, qui me fait trembler lorsque j'y pense. Elle me conta les faux plaisirs que cet esprit de ténébres lui avoit procurés ; qu'il la faisoit passer pour sainte dans le lieu où elle demeuroit ; qu'il lui laissoit faire bien des austérités apparentes, mais qu'il ne la laissoit point prier : que sitôt qu'elle le vouloit faire, il lui paroissoit sous une forme hideuse, prêt à la dévorer ; mais qu'autre part il lui paroissoit sous une forme la plus aimable du monde ; & qu'il lui donnoit tout l'argent qu'elle vouloit. Je lui dis : mais parmi tous ces faux plaisirs qu'il vous procure, avez-vous la paix du cœur ? Elle me dit d'un ton terrible : non ; j'éprouve un trouble d'enfer. Je lui répondis : pour vous faire voir le bonheur qu'il y a de servir Jesus-Christ au milieu même des douleurs, je le prie de vous faire goûter un moment cette paix du cœur, qui est préférable à tous les plaisirs de la terre. Elle fut mise dans ce moment dans une très-grande paix. Toute transportée de cela, elle dit à M. Fouquet, qui étoit présent : ah, Monsieur, je suis en paradis, & j'étois en enfer !

5. On ne perdit pas ces bons momens. Mr. Fouquet la mena sur-le-champ à Mr. Robert, Grand-Pénitencier, auquel elle fit une confession générale, & promit amendement. Elle fut assez bien pendant six mois : mais le Démon enragé, fit mourir, je crois, Mr. le Pénitencier, qui

mourut tout d'un coup. Le P. Breton, Jacobin, mourut auſſi, qui avoit fait tant de tems ſes efforts pour la retirer de l'abîme où elle s'étoit précipitée. Je tombai alors très-malade ; & cette créature, qu'on laiſſoit entrer chez moi parce que Mr. Fouquet en avoit prié, me vint voir. Elle me dit : je ſavois bien que vous étiez fort malade ; le Diable me l'avoit dit ; il dit : qu'il a fait tout ce qu'il a pu pour vous faire mourir ; mais qu'il ne lui a pas été permis : qu'il vous fera néanmoins tant de mal & de perſécutions, que vous y ſuccomberez. Je lui répondis : qu'il n'y avoit rien que je ne fuſſe prête de ſouffrir pourvu qu'elle ſe convertît entierement ; qu'elle n'écoutât plus le Démon, auquel je lui avois défendu de répondre après l'y avoir fait renoncer & renouveller les vœux de ſon Baptême : car il avoit commencé par la faire renoncer à ſon Baptême, & à Jeſus-Chriſt. Je lui fis faire le contraire, & ſe donner de nouveau à Jeſus-Chriſt. Elle me dit : il faut que vous ayez une grande charité pour vouloir encore contribuer à ma converſion : car il m'a dit, qu'il vous feroit tant de mal, & vous ſuſciteroit tant de monde, que vous y ſuccomberiez. Il me ſembla dans ce moment voir dans l'imagination une flamme bleuâtre qui formoit un viſage affreux ; mais je n'en eus point de peur, non plus que des menaces qu'il me faiſoit faire ; car Dieu me tient depuis bien des années dans cette diſpoſition, que je donnerois de bon cœur ma vie, même tout le repos de ma vie, que j'eſtime beaucoup plus, pour le ſalut d'une ſeule ame. Un jour que Mr. Fouquet ne penſoit à rien, un Prêtre le vint trouver, qui lui demanda des nouvelles de cette créature. Comme il crut que c'étoit un bon deſſein qui l'amenoit, Mr.

Fouquet lui dit, qu'on eſpéroit la convertir tout-à-fait, & qu'on y voyoit beaucoup d'acheminement. Ce Prêtre, ou ce Démon en Prêtre, lui demanda où elle logeoit; il le lui dit; & comme Mr. Fouquet me vint voir peu après, & qu'il m'eut parlé de ce Prêtre, il me roula au cœur que c'étoit ce mauvais Prêtre dont elle m'avoit parlé, & avec lequel elle avoit commis tant d'abominations, (car elle m'avoit dit ſa vie & ſes crimes;) & cela ne ſe trouva que trop vrai. Elle ne vint plus. Mr. le Pénitencier mourut, comme j'ai dit, & Mr. Fouquet tomba dans une maladie de langueur qui ne finit qu'avec ſa vie; mais la fille ne nous vint plus voir.

6. On m'avoit engagé, comme j'ai dit, à voir Mr. Boileau au ſujet du *Moyen court*. J'avois lieu de croire qu'il étoit demeuré ſatisfait de ma conduite par les choſes qu'il redit de nos converſations à quelques-uns de mes amis; mais il fut peu après un de mes plus zelés perſécuteurs.

Une fille ou femme extraordinaire, qui paſſoit pour une grande dévote, s'étant mis ſous ſa direction en arrivant à Paris, le fit changer de ſentimens. Il lui parla apparemment de moi au ſujet des viſites que je lui avois rendues. Elle l'aſſura, que j'étois mauvaiſe, & que je cauſerois de grands maux à l'Egliſe. Elle faiſoit pour lors, comme elle a fait encore depuis, beaucoup de bruit dans Paris. On la faiſoit voir à des gens de tout caractere & de toute condition, Evêques, Magiſtrats, Séculiers, Eccléſiaſtiques, femmes de qualité, en un mot, ſous prétexte d'une maladie prétendue miraculeuſe, on établit ſa réputation au point qu'on ne parloit que des choſes extraordinaires qui paroiſſoient en elle. Je ne pouvois m'imaginer

ce que ce pouvoit être que cette femme, ni quel motif l'engageoit à parler de moi de la maniere qu'elle faiſoit. Il ſembloit qu'elle fut tombée des nues; car on ne ſavoit ni ce qu'elle étoit, ni d'où elle venoit; & ç'a toujours été un énigme pour tous ceux qui en ont ouï parler, hors Mr. Boileau & peut-être quelqu'un de ſa plus intime confiance. Comme ſon nom m'étoit entierement inconnu, je ne croyois pas non plus être connue d'elle: mais quelques années depuis aiant ſû qu'elle avoit porté le nom de ſœur Roſe, il ne m'a pas été difficile de deviner les raiſons pourquoi elle avoit ainſi parlé de moi. Cette femme, où il paroiſſoit en effet bien de l'extraordinaire, (Dieu ſait ce qui le cauſoit; car elle ſe piquoit de connoître les penſées les plus ſecrettes, & d'avoir des connoiſſances très-particulieres non ſeulement des choſes éloignées d'elle, mais même de l'avenir:) cette femme, dis-je, perſuada à Mr. Boileau, & à des perſonnes de vertu & de probité avec leſquelles il étoit en commerce, que le plus grand ſervice que l'on put rendre à Dieu, étoit de me décrier, & même de m'enfermer, à cauſe des maux que j'étois capable de faire. Ce qui l'obligeoit à déſirer que je fuſſe renfermée, étoit l'appréhenſion que je ne déclaraſſe ce que je ſavois d'elle. Si elle vit encore, elle jugera par mon ſilence qu'étant à Dieu au point que j'y ſuis, elle n'en avoit rien à craindre dans tous les tems, l'hiſtoire de ſa vie m'ayant été confiée ſous le ſecret par elle-même.

7. Ce fut en moins de rien un déchaînement inconcevable. Quand même j'aurois ſu tous ces détails, qui ne vinrent que tard à ma connoiſſance, & que j'euſſe même ſu pour lors quelle étoit cette femme, j'aurois, je crois, tenté inuti-

lement de déſabuſer des eſprits ſi prévenus. On ne m'auroit pas crue, & peut-être n'aurois-je rien voulu dire contr'elle, parce que Dieu me tenoit alors dans cette diſpoſition de ſacrifice de tout ſouffrir, & de recevoir de ſa main tout ce qui me pouvoit arriver de la part de cette perſonne & de ceux qu'elle avoit entraînés par ſon prétendu extraordinaire. Elle dit néanmoins une circonſtance qui auroit dû, ce ſemble, faire revenir tant de gens de bien, s'ils avoient voulu s'éclaircir: mais la prévention étoit telle, qu'ils ne vouloient pas même examiner la vérité, bien loin de la croire. Il eſt bien vrai, mon Seigneur, que lorſque vous voulez faire ſouffrir, vous aveuglez vous-même les gens les plus vertueux; & j'avouerai ingénuement, que la perſécution des méchans n'eſt rien au prix de celle des ſerviteurs de Dieu trompés & animés d'un zele qu'ils croient juſte. Cette circonſtance étoit, que Dieu lui avoit fait connoître l'excès de mes méchancetés, & qu'il lui avoit donné pour enſeigne aſſurée de la vérité qu'elle avançoit, que je n'avois fait que tranſcrire dans mes écrits ceux de Mlle. de Vigneron, & qu'il ſeroit aiſé d'en voir la conformité avec mes livres. Une perſonne d'une grande conſidération, * à qui Mr. Boileau fit cette confidence, voulut approfondir le fait par lui-même. Il alla chez les Minimes, (a) & leur demanda ces écrits. Ils en firent

(*) Mr. le Duc de Chevr.

(a) Sans doute qu'on ne ſavoit pas que ces écrits étoient publiés avec approbation & permiſſion en 1679. à Rouen chez Bonaventure le Brun, Imprimeur-Libraire dans la Cour du Palais, ſous ce titre: *Vie & Conduite ſpirituelle de la Demoiſelle Madelaine Vigneron, Sœur du Tiers-Ordre de S. François de Paule, ſuivant les mémoires qu'elle a laiſſés par l'ordre de ſon Directeur; le tout recueilli par les ſoins d'un Religieux Minime.*

beaucoup de difficulté, assurant qu'ils n'étoient jamais sortis de leurs mains. Cependant ne les pouvant refuser honnêtement à cette personne, qui leur promit de les rapporter dans peu de jours, il les examina lui-même; & bien loin d'y voir aucun rapport à ce que j'avois écrit, il y trouva une déference entiere. Pour désabuser Mr. Boileau de sa prévention, il lui proposa de s'en assurer par ses propres yeux, & de lire lui-même ces écrits pour en voir la contrariété: mais quelque instance qu'il lui en fit par deux fois différentes, & quelque différence que Mr. Boileau eut dû avoir pour cette illustre personne, jamais il n'en voulut rien faire, l'assurant que cette femme lui avoit dit la vérité; & que la connoissant comme il faisoit, il ne lui étoit pas permis de la soupçonner du contraire. La vérité est, que je n'avois jamais vu ces écrits de Mlle. Vigneron, & que je n'avois jamais ouï prononcer son nom jusques à ce tems-là. On voulut encore désabuser Mr. Boileau par quantité de faits d'hypocrisie dont quelques gens de bien, & qu'il estimoit lui-même, étoient témoins; mais rien ne fut capable de l'engager à examiner les choses de plus près, Dieu ne le permettant pas sans doute de la sorte pour me faire souffrir tant de croix, d'humiliations, & de peines, auxquelles il ne contribua pas peu dans la suite.

8. Je ne sais de quel côté peut être la tromperie, ou de celui d'une personne toujours soumise & obéissante, qui se démet si volontiers de son jugement & de sa volonté, qui a renoncé à tout pour Dieu, qui est connue depuis si long-tems par tant de gens de bien qui l'ont suivie dans tous les âges de sa vie, & qui en rendent un témoignage si peu digne d'être suspect; ou du côté d'une personne inconnue, qui change de nom dans la plu-

part des lieux où elle a demeuré; (car il y en a quatre, au moins, qui ſont venus à ma connoiſſance;) d'une perſonne que la dévotion tire de la pouſſiere; pauvre, & que la dévotion éleve & enrichit, au lieu que la mienne (ſi j'en ai, & Dieu le ſait,) ne m'a jettée que dans les humiliations, les confuſions les plus étranges, & dans un décri univerſel. O mon Seigneur, c'eſt où je vous reconnois! & puis qu'il faut vous être conformes pour vous plaire, je fais plus de cas de mon humiliation; de me voir condamnée de tout le monde; que ſi je me voyois au faîte de la gloire. Combien ai-je dit dans l'amertume de mon cœur: je craindrois plus un reproche de conſcience, que la condamnation de tous les hommes?

9. Cette femme inſiſta toujours à dire, qu'il me falloit enfermer, & que je perdois tout le monde. Ceux que j'ai perdus, vous le ſavez, Seigneur, ſont pleins d'amour pour vous. Ce qui faiſoit cette femme parler de la ſorte étoit, comme je l'ai dit, la crainte que ſi je l'euſſe vue, ou que j'euſſe ſû ſon nom, je n'euſſe parlé des choſes qu'elle avoit un grand intérêt de tenir cachées. Cependant cette créature s'attira tant de crédit, & me ſuſcita tant de perſécutions, que chacun à l'envi inventa de nouvelles fables contre moi. C'étoit à qui feroit plus de libelles: qui inventoit le mieux, étoit le mieux venu. On croyoit contre moi les choſes les plus incroyables, & on ne croyoit pas en ma faveur les perſonnes les plus dignes de foi, de la plus grande probité, qui me connoiſſoient dès ma jeuneſſe, & qu'on croiroit ſur leur parole en toute autre occaſion.

Je me ſuis un peu détournée à l'occaſion de cette fille & je reprends la ſuite de mon diſcours.

10. Quelques Eccléſiaſtiques entrainés par Mr. Boileau, ou par des vues & des intérêts dont la charité ne me permet pas de parler, mais connus d'un petit nombre d'amis qui m'étoient reſtés, ſe joignirent à tout cela, auſſi bien que quelques Directeurs, fâchés de ce que quelques perſonnes qui paroiſſoient avoir de la bonté pour moi, les avoient quittés pour aller au P. Alleaume (qui fut de mes intimes amis): à quoi néanmoins je n'avois eu aucune part. Quoiqu'il en ſoit, on mit tout en œuvre pour me décrier, & l'on crut que pour rendre ce qu'on appelloit *ma doctrine*, ſuſpecte, il falloit décrier mes mœurs. On n'oublia rien pour y parvenir: & après avoir perſuadé Mr. l'Evêque de Chartres du péril prétendu de l'Egliſe par des hiſtoires ſans fin, il ne ſongea plus qu'à perſuader Madame de Maintenon, & ceux de la Cour qu'il ſavoit être de mes amis, de la néceſſité de m'abandonner; parce que j'étois mauvaiſe, & capable de leur inſpirer de mauvais ſentimens. Mad. de Maintenon tint bon quelque tems. La part qu'elle avoit eue à ma ſortie de Ste. Marie, mes diſcours, mes lettres, le témoignage que lui rendirent ceux de ſes amis en qui elle avoit le plus de confiance, lui faiſoient ſuſpendre ſon jugement. Elle ſe rendit à la fin aux inſtances réiterées de Mr. l'Evêque de Chartres, & de quelques autres qu'il employoit à la conduite de S. Cyr. Il ne réuſſit pas de même à l'égard de quelques perſonnes de conſidération, qui ayant été les témoins de ma conduite depuis pluſieurs années, me connoiſſoient par eux-mêmes, & ſavoient tous les différens reſſorts qu'on avoit fait joüer pour me perdre. Je leur dois la juſtice de faire connoître, qu'il ne tint pas à eux d'em-

ployer l'autorité du Roi pour me mettre à couvert de tant d'injuſtices. Ils firent un mémoire capable de le prévenir en ma faveur, en lui rendant compte de la conduite que j'avois tenue, & que je tenois encore dans ma retraite. Mad. de Maintenon le devoit appuyer de ſon témoignage: mais ayant eu la bonté de me le communiquer, je crus que Dieu ne vouloit pas que je fuſſe juſtifiée par ce canal, & j'exigeai d'eux qu'ils me laiſſaſſent à toutes les rigueurs de ſa juſtice, telles qu'elles puſſent être. Ils voulurent bien déférer à ce que je leur mandai. Le mémoire déja donné, fut retiré; & ils prirent le parti du ſilence, qu'ils ont continué dans la ſuite, ne pouvant plus rien faire en ma faveur par le déchaînement & la prévention des eſprits.

CHAPITRE XIII.

On la fait connoître à M. l'Evêque de Meaux, qui n'ayant alors nulle prévention contr'elle, lit ſes imprimés & ſa vie avec approbation & admiration. Fait remarquable qu'il rapporte en faveur d'une voie qu'il a combattue puis après. On lui met en main tous les écrits de Mad. Guyon pour les examiner, & ſa vie ſous ſecret de Confeſſion. Il ſe laiſſe prévenir & changer. Pourquoi il trouve & fait des difficultés ſur pluſieurs ſujets, comme, ſur les actes diſtincts, les déſirs actifs & propres, l'impuiſſance à en former; le repos, la ſimplicité, &c. Sujets qu'on a tâché de lui éclaircir.

1. QUELQUES perſonnes de mes amis jugerent à propos que je viſſe Monſieur l'Evêque de

Meaux, (a) qu'on disoit n'être point contraire à l'intérieur. Je savois qu'il avoit lu le *Moyen court* & *le Cantique* il y avoit plus de huit ou dix ans, & qu'il les avoit trouvé fort bons. C'est ce qui m'y fit consentir avec plaisir. Mais, ô mon Seigneur, combien ai-je éprouvé en ma vie que tout ce qui se fait par considération & vue humaine, quoique bonne, se tourne en honte, confusion, & douleur! Je me flattai dans ce moment (& je m'accuse de mon infidélité,) qu'il me soutiendroit contre ceux qui m'en imposoient: mais que j'étois éloignée de le connoître! & que ce qu'on ne voit pas dans votre lumiere, & que vous ne découvrez pas vous-même, est sujet à défaut!

2. Un de mes amis d'une très-grande considération (Mr. le Duc de Ch.) m'amena Mr. de Meaux chez moi. La conversation tomba bientôt sur ce qui faisoit le sujet de sa visite. On parla du *Moyen court*: & ce Prélat me dit; *qu'il l'avoit lu autrefois, aussi bien que les Cantiques, & qu'il les avoit trouvé fort bons.* Ce que je dis ici n'est pas pour soutenir ces livres, que j'ai soumis de tout mon cœur, & que je soumets encore, mais pour faire une rélation naïve de tout ce qui s'est passé, ainsi qu'on me l'a demandée. Mr. le Duc de Ch. lui donna *Les Torrens*, où il fit quelques remarques; non de choses condamnables, mais qui méritoient éclaircissement. Mr. le Duc de Ch. eut la bonté d'y être toujours présent. Ce Prélat nous dit des choses si fortes des voies intérieures, & de l'autorité de Dieu sur les ames, que j'en fus surprise. Il nous donna même

(a) C'étoit le célebre M. Jacques Benigne Bossuet, qui devint son plus grand adversaire.

des exemples de gens qu'il avoit connus, qu'il eſtimoit ſaints, qui s'étoient tués. J'avoue que je fus épouvantée de tous ces diſcours de Mr. de Meaux. Je ſavois que dans la primitive Egliſe quelques Vierges s'étoient fait mourir pour ſe conſerver pures : mais je ne croyois pas qu'en ce ſiécle, où il n'y a ni force ni tirans, un homme put être approuvé d'une telle action. Mr. le Duc de Ch. lui donna de mon aveu l'hiſtoire de ma vie, (afin qu'il me connut à fond,) laquelle il trouva ſi bonne, qu'il lui écrivit *qu'il y trouvoit une onction qu'il ne trouvoit point ailleurs : qu'il avoit été trois jours en la liſant, ſans perdre la préſence de Dieu.* Ce ſont, ſi je m'en ſouviens bien, les propres termes d'une de ſes lettres.

Ce qui paroîtra étonnant, c'eſt que Mr. de Meaux, qui avoit eu de ſi ſaintes diſpoſitions en liſant l'hiſtoire de ma vie, & qui l'avoit eſtimée tant qu'elle reſta entre ſes mains, y vit, lorſqu'il y avoit près d'un an qu'il ne l'avoit plus, des choſes qu'il n'y avoit pas vues auparavant, qu'il débita même comme ſi effectivement je les y euſſe écrites.

3. Il écrivit enſuite à Mr. le Duc de Ch. : qu'il venoit d'apprendre une choſe qu'on lui écrivoit de l'Abbaie des Clairets, & qui confirmoit bien les voies intérieures : c'eſt qu'une Religieuſe des Clairets étant à l'agonie, comme on lui tenoit le cierge béni, elle appella ſa Supérieure, & lui dit : „ Ma Mere, Dieu veut être à préſent ſervi *par* „ *une entiere déſapprobation & par la perte de toute* „ *propriété*„. C'eſt la voie qu'il s'eſt choiſie ; & pour marque qu'elle diſoit la vérité, elle fit entendre, bien que d'une maniere qu'on ne comprit pas d'abord, qu'elle ne mourroit point que ce cierge béni ne ſoit fini. Selon les regles ordinaires elle ne

pouvoit plus vivre un quart d'heure : ſon pouls étoit entierement remonté. La Supérieure ayant fait éteindre le cierge béni, elle fut trois jours en cet état, ſans que ſon pouls changeât de ſituation, avec les mêmes ſignes mortels. On fit rallumer le cierge béni, & elle expira lorſqu'il finit. Je ne fais que rapporter ce qui étoit dans la lettre. J'omets les réflexions de Mr. de Meaux ſur un cas ſi étrange, les ayant oubliées : mais il eſt certain, qu'il ne croyoit pas après cela qu'on put douter des voies les plus intérieures.

J'avois oublié de dire, que Mr. de Meaux m'avoit demandé le ſecret ſur ce qu'il me voyoit. Comme je l'ai toujours gardé inviolablement à mes plus grands ennemis, je n'avois garde de lui en marquer. La raiſon qu'il alleguoit du ſecret qu'il vouloit qu'on lui gardât, eſt qu'il n'étoit pas bien avec Mr. de Paris. Mais il alla dire lui-même ce qu'il m'avoit prié de taire. Mon ſilence & ſes diſcours ont été la ſource de toutes les peines que j'ai ſouffert dans la ſuite.

4. Mr. de Meaux ayant donc accepté la propoſition d'examiner mes écrits, je les lui fis remettre entre les mains ; non ſeulement les imprimés, mais tous les Commentaires ſur l'Ecriture ſainte. Je les avois fait donner auparavant à Mr. Cheron l'Official par une fille qui étoit à moi : mais la crainte qu'ils ne fuſſent perdus (comme ils le furent en effet, l'Official ne les ayant jamais rendus) la crainte, dis-je, qu'ils ne fuſſent perdus, porta cette fille à les diſtribuer à quantité d'écrivains, qui en firent la copie qu'on donna depuis à Mr. de Meaux. C'étoit un grand travail pour lui : & il demanda quatre ou cinq mois pour ſe donner le loiſir de tout approfondir : ce qu'il fit avec

avec beaucoup d'exactitude à ſa maiſon de campagne, où il étoit allé afin d'être moins interrompu. Pour lui marquer plus de confiance, & lui montrer juſqu'aux derniers replis de mon cœur, je lui fis remettre (ainſi que je l'ai dit) l'hiſtoire de ma vie, où mes diſpoſitions les plus ſecrettes étoient marquées avec beaucoup de ſimplicité. Je lui demandai ſur cela un ſecret de confeſſion; & il en promit un inviolable. Il lut tout avec attention, & ſe mit en état au bout du tems qu'il avoit demandé, d'écouter mes explications, & de me faire ſes difficultés.

5. Ce fut au commencement de l'année 1694. Il ſouhaita de me voir chez un de ſes amis qui demeuroit auprès des Filles du S. Sacrement. Il dit la Meſſe en cette Communauté, & m'y communia. On dîna enſuite. Cette conférence, qui ſelon lui, devoit être ſi ſecrette, fut ſue de tout le monde. Bien des gens l'envoierent prier d'aller aux Filles du S. Sacrement afin qu'ils puſſent lui parler. Il y alla: de ſorte qu'on prit un ſoin extrême de le prévenir, ainſi qu'il me parut l'être lorſqu'il revint ſur le ſoir, & qu'il me parla. Ce n'étoit plus le même homme. Il avoit apporté tous ſes extraits, & un mémoire contenant plus de vingt articles à quoi ſe reduiſoient toutes ſes difficultés. Dieu m'aida: de ſorte que je le ſatisfis ſur tout ce qui avoit rapport au dogme de l'Egliſe & à la pureté de la doctrine: mais il y eut quelques endroits ſur quoi je ne pus le contenter. Comme il parloit avec une extrême vivacité, & qu'il ne me donnoit pas preſque le loiſir de lui expliquer mes penſées, il ne me fut pas poſſible de le faire revenir ſur quelques-uns de ces articles, comme j'avois fait ſur les autres. Nous nous

quittâmes fort tard, & je sortis de cette conférence la tête si épuisée, & dans un si grand accablement, que j'en fus malade plusieurs jours. Je lui écrivis pourtant plusieurs lettres dans la suite, dans lesquelles je lui expliquai du mieux que je pus ces difficultés qui l'avoient arrêté, & j'en reçus une de lui de plus de vingt pages, où il paroissoit qu'il n'étoit arrêté que par la nouveauté pour lui de la matiere, & par le peu d'usage qu'il avoit des voies intérieures, dont on ne peut guere juger que par expérience.

6. Je repasserai ici, autant que la mémoire me pourra le permettre, la plupart de ces difficultés.

Il croyoit, par exemple, que je rejettois & condamnois comme imparfaits les *actes distincts*, comme les demandes, les bons désirs, &c. Ce que j'étois bien éloignée de faire; puis que le contraire se trouve répandu dans tous mes écrits, pour peu qu'on y veuille faire d'attention. Mais comme j'avois éprouvé des impuissances de faire ces actes discursifs, impuissances communes à certaines ames, & sur lesquelles elles avoient besoin d'être précautionnées pour être fideles à l'Esprit de Dieu, qui les appelloit à quelque chose de plus parfait; j'ai tâché, autant que j'ai pu, de les aider dans ces détroits de la vie spirituelle, où faute d'un guide qui y ait passé, les ames sont souvent arrêtées, & exposées à prendre le change de ce que Dieu veut d'elles.

Il est aisé, ce semble, de concevoir qu'une personne qui met son bonheur en Dieu seul, ne peut plus désirer son propre bonheur. Nul ne peut mettre tout son bonheur en Dieu seul, que celui qui demeure en Dieu par la charité. Lorsque l'ame en est là, elle ne désire plus d'autre félicité

que celle de Dieu en lui-même & pour lui-même : ne désirant plus d'autre félicité, toute félicité propre, même la gloire du ciel pour soi, n'est plus ce qui peut la rendre heureuse, ni par conséquent l'objet de son désir. Le désir suit nécessairement l'amour. Si mon amour est en Dieu seul, & pour Dieu seul, sans retour sur moi, mon désir est en Dieu seul sans rapport à moi.

Ce désir en Dieu n'a plus la vivacité d'un désir amoureux, qui ne jouit point de ce qu'il désire : mais il a le repos d'un désir rempli & satisfait. Car Dieu étant infiniment parfait & heureux, & le bonheur de cette ame étant dans la perfection & dans le bonheur de son Dieu, son désir ne peut avoir l'activité du désir ordinaire, qui attend ce qu'il désire : mais il a le repos de celui qui possede ce qu'il désire. C'est donc là le fonds de l'état de l'ame, & ce qui fait qu'elle n'apperçoit plus tous les bons désirs de ceux qui aiment Dieu par rapport à eux-mêmes, ni de ceux qui s'aiment & se recherchent eux-mêmes dans l'amour qu'ils ont pour Dieu.

7. Or cela n'empêche pas que Dieu ne change les dispositions, faisant que l'ame sentira pour des momens le poids de son corps qui lui fera dire : (*a*) *Cupio dissolvi, & esse cum Christo.* D'autrefois ne sentant plus qu'une disposition de charité pour ses freres, sans retour ni rapport à soi-même, elle (*b*) *désirera d'être anathême & séparée de Jesus-Christ pour ses freres.* Ces dispositions, qui paroissent se contrarier, s'accordent très-bien dans un fonds qui ne varie point : de maniere que quoique la béatitude de Dieu en lui-même

(*a*) Phil. 1. v. 23. *Je désire être dégagé des liens* du corps, *& d'être avec Jesus-Christ.* (*b*) Rom. 9. v. 3.

& pour lui-même, dans laquelle les désirs sensibles de l'ame sont comme écoulés & reposés, sasse le bonheur essentiel de cette ame, Dieu ne laisse pas de reveiller lui-même ces désirs lorsqu'il lui plaît. Ces désirs ne sont plus de ces désirs d'autrefois, qui sont dans la volonté propre; mais des *désirs remués & excités de Dieu même*, sans que l'ame réflechisse sur soi: parce que Dieu, qui la tient directement tournée vers lui, rend ses désirs comme ses autres actes, sans réflexion; de sorte qu'elle ne les peut voir s'il ne les lui montre, ou si ses propres paroles ne lui en donnent quelque connoissance en la donnant aux autres. Il est certain que pour désirer pour soi, il faut vouloir pour soi. Or tout le soin de Dieu étant d'abîmer la volonté de la créature dans la sienne, il absorbe aussi tout désir connu dans l'amour de sa divine volonté.

8. Il y a encore une autre raison qui fait que Dieu ôte & met dans l'ame les désirs sensibles comme il lui plaît: c'est (que Dieu voulant dispenser quelque chose à cette ame, il la lui fait désirer, pour avoir sujet de la lui donner & de l'exaucer: car il est indubitable) *qu'il* (*a*) *exauce les désirs* de cette ame & *la préparation de son cœur*: & même le S. Esprit désirant pour elle & en elle, ses désirs sont des prieres & des demandes (*b*) du S. Esprit; & Jesus-Christ dit dans cette ame: (*c*) *Je sais que vous m'exaucez toujours*. Un désir véhément de la mort dans une telle ame seroit presque une certitude de la mort. Désirer les humiliations est bien au dessous de désirer la jouissance de Dieu: néanmoins lorsqu'il a plu à Dieu de me beaucoup humilier par la calomnie, il m'a

(*a*) Pf. 9. v. 17. (*b*) Rom. 8. v. 26. (*c*) Jean 11. v. 42.

donné une faim de l'humiliation. Je l'appelle faim pour la diſtinguer du déſir. D'autrefois il met dans cette ame, de prier pour des choſes particulieres. Elle ſent bien dans ce moment que ſa priere n'eſt pas formée par ſa volonté, mais par la volonté de Dieu ; car elle n'eſt pas même libre de prier pour qui il lui plaît, ni quand il lui plaît : mais lorſqu'elle prie, elle eſt toujours exaucée. Elle ne s'attribue rien pour cela ; mais elle ſait que c'eſt celui qui la poſſéde qui s'exauce lui-même en elle. Il me ſemble que je conçois cela infiniment mieux que je ne l'explique.

9. Il en eſt de même pour la pente ſenſible, ou même l'apperçue, qui eſt bien moins que ſenſible. Lorſqu'une eau eſt inégale à une autre qui ſe décharge en elle, cela ſe fait avec un mouvement rapide & un bruit apperçu : mais lorſque les deux eaux ſont de niveau, la pente ne s'apperçoit plus. Il y en a une néanmoins, mais elle eſt inſenſible & imperceptible, enſorte qu'il eſt vrai de dire en un ſens qu'il n'y en a plus. Tant que l'ame n'eſt pas unie entierement à ſon Dieu d'une union que j'appelle *permanente*, pour la diſtinguer des unions *paſſageres*, elle ſent ſa pente pour Dieu. L'impétuoſité de ce penchant loin d'être une choſe parfaite, comme des perſonnes peu éclairées le penſent, en eſt le défaut, & marque la diſtance de Dieu & de l'ame. Mais quand Dieu s'eſt uni l'ame de telle ſorte qu'il l'a reçue *en lui*, où il la tient (*a*) *cachée avec Jeſus-Chriſt*, l'ame trouve un repos qui exclud toute pente ſenſible, & qui eſt tel, que la ſeule expérience le peut faire comprendre. Ce n'eſt point un repos dans la paix goûtée, dans la douceur & dans la

(*a*) Col. 3. v. 3.

ſuavité d'une préſence de Dieu apperçue ; mais c'eſt un repos en Dieu même, & qui participe à ſon immenſité, tant il a d'étendue, de ſimplicité & de netteté. La lumiere du ſoleil qui ſeroit bornée par des miroirs, auroit quelque choſe de plus éclatant que la pure lumiere de l'air : cependant ces mêmes miroirs, qui rehauſſent ſon brillant la terminent, & lui ôtent ſa pureté. Lorſque le rayon eſt terminé par quelque choſe, il s'emplit d'atomes & il ſe fait mieux diſtinguer que dans l'air : mais il s'en faut bien qu'il n'ait ſa pureté & ſa ſimplicité. Plus les choſes ſont ſimples & pures, plus elles ont d'étendue. Rien de plus ſimple que l'eau, rien de plus pur ; mais cette eau a une étendue admirable à cauſe de ſa fluidité. Elle a auſſi une qualité que, n'ayant nulle qualité propre, elle prend toutes ſortes d'impreſſions. Elle n'a nul goût, & elle prend tous les goûts : elle n'a nulle couleur, & elle prend toutes les couleurs. L'eſprit & la volonté en cet état ſont ſi purs & ſi ſimples, que Dieu leur donne telle couleur & tel goût qu'il lui plaît, comme à cette eau, qui eſt tantôt rouge, tantôt bleue, enfin imprimée de telle couleur & de tel goût qu'on veut lui donner. Il eſt certain que quoique l'on donne à cette eau les diverſes couleurs que l'on veut à cauſe de ſa ſimplicité & pureté, il n'eſt pourtant pas vrai de dire que l'eau en elle-même ait du goût & de la couleur ; puiſqu'elle eſt de ſa nature ſans goût & ſans couleur : & c'eſt ce défaut de goût & de couleur qui la rend ſuſceptible de tout goût & de toute couleur. C'eſt ce que j'éprouve de mon ame : elle n'a rien qu'elle puiſſe diſtinguer ni connoître en elle ou comme à elle ; & c'eſt ce qui fait ſa pureté ; mais elle a tout

ce qu'on lui donne, & comme on le lui donne, ſans en rien retenir pour elle : ſi vous demandiez à cette eau, quelle eſt ſa qualité, elle vous répondroit, que c'eſt de n'en avoir aucune. Vous lui diriez; mais je vous ai vu rouge : je le crois; je ne ſuis pas néanmoins rouge : ce n'eſt pas ma nature; je ne penſe pas même à ce qu'on fait de moi, à tous les goûts & à toutes les couleurs qu'on me donne. Il en eſt de la forme de même que de la couleur. Comme l'eau eſt fluide & ſans conſiſtance, elle prend toutes les formes des lieux où on la met, d'un vaſe rond, ou quarré. Si elle avoit une conſiſtance propre, elle ne pourroit prendre toutes les formes, tous les goûts, toutes les odeurs, & toutes les couleurs.

10. Les ames ne ſont propres qu'à peu de choſe tant qu'elles conſervent leur conſiſtance propre : tout le deſſein de Dieu étant, de leur faire perdre par la mort d'elles-mêmes tout ce qu'elles ont de propre, afin de les mouvoir, agir, changer & imprimer comme il lui plaît. De ſorte qu'il eſt vrai qu'elles ont toutes les formes; & il eſt vrai qu'elles n'en ont aucune : ce qui fait que ne ſentant que leur nature ſimple, pure & ſans impreſſion ſinguliere, lorſqu'elles parlent ou écrivent d'elles-mêmes, elles nient toutes les formes être en elles : parce qu'elles ne parlent pas conformément aux diſpoſitions variables où on les met : elles n'y font nulle attention : mais au fonds de ce qu'elles ſont, qui eſt leur état toujours ſubſiſtant. Si l'on pouvoit montrer l'ame comme le viſage, je ne voudrois, ce me ſemble, cacher aucune de ſes tâches. Je ſoumets le tout.

11. Je crois encore que ce qui fait que l'ame

ne peut plus rien désirer, c'est que Dieu remplit sa capacité. On me dira, qu'on dit la même chose du ciel. Il y a cette différence : que dans le ciel non seulement la capacité de l'ame est remplie, mais de plus cette capacité est fixée & ne peut plus s'accroître. Si elle croissoit, les Saints augmenteroient en sainteté & en mérite. Dans cette vie, lorsque Dieu a purifié une ame par sa bonté, il emplit cette capacité ; c'est ce qui fait un certain rassasiement : mais en même tems il augmente & dilate cette capacité ; en la dilatant, il la purifie : c'est ce qui fait la souffrance & la purification intérieure. Dans cette souffrance & purification la vie est pénible, le corps est à charge, dans la plénitude rien ne manque à l'ame, elle ne peut rien désirer. Une seconde raison de ce que l'ame ne peut rien désirer, est que l'ame est comme absorbée en Dieu dans une mer d'amour ; de sorte que s'oubliant elle-même, elle ne peut penser qu'à son amour. Tout soin d'elle-même lui est à charge : un objet qui excéde infiniment sa capacité, l'absorbe, & l'empêche de se tourner vers soi. Il faut dire de ces ames ce qui est dit des enfans de la Sageſſe ; (*a*) *C'est une nation qui n'est qu'obéissance & amour.* L'ame est incapable d'autre raison, d'autre vue & d'autre pensée que de l'amour & de l'obéissance. Ce n'est pas qu'on condamne les autres états : nullement, & je m'en expliquois avec Mr. de Meaux d'une maniere à ne devoir, ce semble, lui laisser là dessus aucun doute.

(*a*) Eccli. 3. v. 1.

CHAPITRE XIV.

Simplicité de Mad. G. en parlant & écrivant. Demandes & manieres de Mr. de M. toutes oppoſées. Diverſes de ſes difficultés & oppoſitions ; leurs cauſes, & leurs ſolutions. Explications de divers termes, des actes directs & ſimples, des demandes. Priere ſubſtantielle.

1. J'AI encore un défaut, c'eſt que je dis les choſes comme elles me viennent, ſans ſavoir ſi je dis bien ou mal. Lorſque je les dis ou écris, elles me paroiſſent claires comme le jour ; après cela je les vois comme des choſes que je n'ai jamais ſues, loin de les avoir écrites. Il ne reſte rien dans mon eſprit qu'un vuide, qui n'eſt point incommode. C'eſt un vuide ſimple, qui n'eſt incommodé ni par la multitude des penſées, ni par leur ſtérilité. C'eſt ce qui faiſoit une de mes plus grandes peines en parlant à Mr. de Meaux.

2. Il m'ordonna de juſtifier mes livres. Je m'en défendis tant que je pus ; parce que les ayant ſoumis de toute l'étendue de mon cœur, je ne déſirois point les juſtifier : mais il le voulut. Je proteſtois d'abord que je ne le faiſois que par obéiſſance, condamnant le plus ſincérement du monde ce qu'on y condamnoit. J'ai toujours tenu ce langage, qui étoit plus celui de mon cœur que de ma bouche.

Il vouloit encore que je lui rendiſſe raiſon d'une infinité de choſes que j'avois miſes dans mes écrits, qui m'étoient entiérement nouvelles & inconnues. Je me ſouviens entr'autres d'un

endroit qui regardoit Eliud, cet homme qui parla ſi long-tems à Job lorſque ſes amis eurent ceſſé de lui parler. Je ne ſus jamais ce que j'avois voulu dire. Mr. de Meaux voulut que je diſſe que tout ce qu'Eliud dit dans un ſi long entretien, étoit par l'Eſprit de Dieu: ce qui ne me paroiſſoit pas tel: au contraire, on voit une plénitude de lui-même étonnante.

Je dirai ici en paſſant, que ſi on veut faire quelque attention à la rapidité avec laquelle Dieu m'a fait écrire de tant de choſes fort au deſſus de ma portée naturelle, il eſt aiſé de concevoir qu'y ayant eu ſi peu de part, il m'eſt très-difficile, pour ne pas dire impoſſible, d'en rendre raiſon d'une maniere dogmatique. C'eſt ce qui m'a toujours porté à dire que je n'y prenois aucune part; & que n'ayant écrit que par obéiſſance, j'étois auſſi contente de voir tout brûler que de le voir louer ou eſtimer. Il y avoit auſſi des fautes de copiſtes. qui rendoient les ſens abſolument inintelligibles; & Mr. de Meaux me vouloit rendre garante des erreurs qu'il vouloit qui y fuſſent, & m'accabloit par la vivacité de ſes raiſonnemens, qui ſe reduiſoient toujours à la créance du dogme de l'Egliſe, dont je ne prétendois pas diſputer avec lui; au lieu de diſcuter paiſiblement les expériences d'une perſonne ſoumiſe à l'Egliſe, & qui ne demandoit qu'à être redreſſée, ſuppoſé qu'elles ne fuſſent pas conformes aux regles qu'elle preſcrit: ce qui étoit préciſément le fait dont il s'étoit agi lorſqu'on avoit entrepris cet examen.

3. Il me parla de (*a*) la femme de l'Apocalipſe, comme ſi j'avois prétendu l'être moi-même.

(*a*) Apoc. 12. v. 1. &c.

Je lui répondis, que S. Jean avoit entendu parler de l'Egliſe & de la ſacrée Vierge : que Notre Seigneur ſe plaiſoit à comparer ſes ſerviteurs à mille choſes qui ne conviennent proprement qu'à lui ; & qu'il n'y a rien dans l'Egliſe générale qui ne ſe paſſe en partie dans l'ame particuliere. C'eſt donc une application qui eſt faite à l'ame ; & Dieu fait remplir cette application, comme S. Paul dit (*a*) qu'il achevoit ce qui manquoit à la paſſion de Jeſus-Chriſt. Lorſque ce qui eſt dit de la Sageſſe eſt appliqué à la ſainte Vierge, le deſſein de Salomon n'a été que d'exprimer la Sageſſe ; & ainſi du reſte. C'eſt donc une comparaiſon, que Dieu prend néanmoins plaiſir de remplir où il lui plaît. Tout ce qui a été dit de la femme de l'Apocalipſe au ſens qu'il a plu à Dieu de me l'attribuer, ces plénitudes, par exemple, ne ſont pas dans le corps, mais dans l'ame, ainſi que pluſieurs perſonnes qui liront ceci l'ont éprouvé auprès de moi. Il ſemble qu'on envoie un torrent de graces : lorſque le ſujet eſt diſpoſé, cela eſt reçu en lui ; lorſqu'il ne l'eſt pas, cela redonde ſur nous. C'eſt ce que Jeſus-Chriſt a dit à ſes diſciples : (*b*) ceux qui ſont enfans de la paix recevront la paix ; pour ceux qui ne la recevront pas, *votre paix retournera ſur vous.* C'eſt cela à la lettre. On s'explique de ces choſes de ſon mieux, & non comme l'on veut : mais (*c*) *l'homme animal ne comprendra pas* ce qui n'eſt donné à entendre qu'à l'homme ſpirituel.

4. Pour cet écoulement de graces, qui étoit une autre difficulté de Mr. de Meaux, il m'a été donné à entendre avec ces paroles de Notre

(*a*) Col. 1. v. 24. (*b*) Matth. 10. v. 13. (*c*) 1 Cor. 2. v. 14.

Seigneur, lorſque l'hémorroïſſe l'eut touché: (a) *Une vertu ſecrette eſt ſortie de moi.* Je n'ai jamais prétendu rendre tout cela croyable. J'ai écrit pour obéir, & ai dit les choſes comme elles m'étoient montrées. J'ai toujours été prête de croire que je m'étois trompée ſi on me le diſoit. Dieu m'eſt témoin que je ne tiens à rien, & j'ai été toujours prête à brûler les écrits dès qu'on les croiroit capables de nuire. Il y a peu d'imagination dans ce que j'écris: car j'écris ſouvent ce que je n'ai jamais penſé. Ce que j'aurois ſouhaité de Mr. de Meaux étoit, qu'il ne jugeât pas de moi par ſa raiſon, mais par ſon cœur. Je n'avois prémedité aucune réponſe avant que de le voir: la ſeule vérité ingénue étoit toute ma force: & je me trouvois auſſi contente que mes mépriſes fuſſent connues, que les graces de Dieu. Mes miſéres pouvoient s'être mêlées avec ſes pures lumieres; mais la boue peut-elle ternir le ſoleil? J'eſperois que le même Dieu, qui fit autrefois parler une ânesſe, pourroit faire parler une femme, qui ſouvent ne ſavoit pas plus ce qu'elle diſoit que l'ânesſe de Balaam. C'étoient là les diſpoſitions de mon cœur lorſque j'eus la conférence avec Mr. de Meaux; & graces à Dieu, je n'en eus jamais d'autre.

5. Les difficultés qu'il me faiſoit ne venoient (comme je crois) que du peu de connoiſſance qu'il avoit des Auteurs Miſtiques, qu'il avouoit n'avoir jamais lus; & du peu d'expérience qu'il avoit des voies intérieures. Il avoit été frappé en quelques occaſions des choſes extraordinaires qu'il avoit vues en certaines perſonnes, ou qu'il avoit lues, & qui lui faiſoient juger que Dieu

(a) Luc 8. v. 46.

avoit des routes particulieres par lesquelles il les faisoit parvenir à une grande sainteté : mais cette voie de foi simple, petite, obscure, & qui produit dans les ames selon les desseins de Dieu cette variété de conduites particulieres par où il les conduit en lui-même, c'étoit un jargon qu'il regardoit comme l'effet d'une imagination creuse, & dont les termes lui étoient aussi inconnus qu'insupportables.

6. Une autre chose qu'il me reprochoit, est, d'avoir mis quelque part, que je n'avois point de graces pour certaines ames, ni pour moi. Lorsque j'ai parlé de n'avoir plus de graces pour moi, je n'ai pas prétendu parler de la grace sanctifiante, dont on a toujours besoin ; mais des graces gratuites, sensibles, distinctes, & apperçues, qui s'éprouvent dans les commençemens de la vie spirituelle. Je voulois dire, que je ne contribuois au regne de Dieu par rien d'éclatant ; mais en gagnant quelques ames par mes opprobres, par les ignominies & les confusions. Il attribuoit au sensible ce qui étoit purement spirituel, comme ce que j'avois mis dans ma vie d'une impression que j'avois étant avec une Dame de mes amies. Il est certain que mon état n'a jamais été d'avoir des choses extraordinaires, qui redondent sur le corps ; & je crois que cela n'arrive ordinairement que dans l'amour sensible, & non purement spirituel : mais dans cette occasion, où l'on avoit lu un passage de la sainte Ecriture dont la lumiere me fut donnée très-profonde, les personnes qui étoient présentes l'expliquoient à contre-sens : je n'osois parler, & il se faisoit en moi un contraste entre ce que je connoissois, qui étoit vrai ; & ce qu'on disoit, qui ne le pouvoit être. L'im-

puiſſance de parler ne l'oſant, la néceſſité d'entendre parler les autres, me fit un effet que je n'ai ſenti que cette fois, & qui redonda ſur mon corps au point de me trouver mal. C'eſt ce que dit S. Jean de la Croix,

(a) *Ils begaient je ne ſais quoi,*
Qui me tue & met hors de moi.

Il eſt vrai que j'ai ſenti dans le cœur, lorſque Dieu me donnoit quelques ames, des douleurs intolérables & inexpliquables. C'étoit une impreſſion vive dans le fond de l'ame que je ne puis mieux faire entendre que par celle qui m'eſt donnée, que Jeſus-Chriſt en faiſant ouvrir ſon côté ſur la croix, avoit enfanté les prédeſtinés. Il fit ouvrir ſon cœur comme pour faire voir qu'ils ſortoient de ſon cœur. Il ſouffrit au jardin des olives la douleur de la ſéparation des réprouvés qui ne profiteroient pas du ſang qu'il devoit répandre pour eux. Cette douleur étoit exceſſive en lui, & telle, qu'il falloit la force d'un Dieu pour la porter. J'ai expliqué cela dans l'Evangile de S. Matthieu.

7. Mr. de Meaux me fit encore de grandes difficultés ſur ce que j'avois dit dans ma vie de l'état Apoſtolique. Ce que j'ai voulu dire eſt, que les perſonnes que leur état & leur condition (comme les laïques & les femmes) éloignent d'aider aux ames, ne doivent pas s'ingerer d'elles-mêmes: mais que quand Dieu vouloit s'en ſervir par ſon autorité, il falloit qu'ils fuſſent mis par état dans ce que j'en avois écrit. Ce qui y avoit donné lieu, c'eſt que quantité de bonnes ames, qui ſentent les prémices de l'onction de

(a) Cantiq. de l'Epouſe. §. 7.

la grace, de cette onction dont parle S. Jean (*a*), qui enſeigne toute vérité ; lors, dis-je, qu'elles commencent à ſentir cette onction, elles en ſont ſi charmées, qu'elles voudroient faire part de leur grace à tout le monde. Mais comme elles ne ſont pas encore dans la ſource, & que cette onction leur eſt donnée pour elles-mêmes, & non pour les autres ; en ſe répandant au dehors elles perdent peu-à-peu l'huile ſacrée, imitant les Vierges folles ; au lieu que les ſages garderent leur huile pour elles, juſqu'à ce qu'elles fuſſent introduites dans la chambre de l'Epoux. Alors elles peuvent donner de leur huile, parce que l'Agneau eſt la lampe qui les éclaire.

Que cet état ſoit poſſible, il n'y a qu'à ouvrir les hiſtoires de tous les tems, pour faire voir, que Dieu s'eſt ſervi de laïques & de femmes ſans ſcience pour inſtruire, édifier, conduire & faire arriver des ames à une très-haute perfection. Je crois qu'une des raiſons pour leſquelles Dieu a voulu en uſer de la ſorte, c'eſt afin que la gloire ne lui en fût pas dérobée. (*b*) *Il a choiſi les choſes foibles pour confondre les fortes.* Il ſemble que Dieu jaloux de l'attribution que l'on fait aux hommes de ce qui n'eſt dû qu'à lui, ait voulu faire un paradoxe de ces perſonnes, qui ſont hors d'état de lui rien ravir de ſa gloire. Pour ce qui me regarde, je ſuis prête à croire que mes imaginations ſe ſont mêlées comme des ombres à la vérité divine : ce qui peut bien la couvrir, mais non pas l'endommager. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il m'écraſe par les voies les plus terribles plutôt que de lui dérober la moindre gloire.

(*a*) 1 Jean 2. v. 20.-27. (*b*) 1 Cor. 1. v. 27.

Je ne ſuis qu'un pur néant. Mon Dieu eſt tout puiſſant, qui ſe plaît d'exercer ſon pouvoir ſur le néant.

8. La premiere fois que j'écrivis ma vie, elle étoit très-courte : j'y avois mis en détail mes péchés, & n'y avois que très-peu parlé des graces de Dieu. On me la fit brûler, & on me commanda abſolument de ne rien omettre, & d'écrire ſans retour ſur moi-même tout ce qui me viendroit. Je le fis. S'il y a quelque choſe de trop orgueilleux, je ne ſuis capable que des miſéres : mais j'ai cru qu'il étoit plus à propos d'obéir ſans retour, que de déſobéir & de cacher les miſéricordes de Dieu par une humilité propriétaire. Dieu peut avoir eu ſes deſſeins en cela. C'eſt un mal de publier le ſecret de ſon Roi ; mais c'eſt bien fait de déclarer les graces du Seigneur ſon Dieu, & de rehauſſer ſes bontés par la baſſeſſe du ſujet ſur lequel il les exerce. Si j'ai failli, (*a*) le feu purifiera le tout. Je n'ai nulle peine à croire que je me ſois (*b*) trompée ; mais je ne puis ni m'en plaindre ni m'en affliger. Quand je me ſuis donnée à Notre Seigneur, ç'a été ſans réſerve & ſans exception : & comme je n'ai écrit que par obéiſſance, je ſuis auſſi contente d'écrire des extravagances que de bonnes choſes. Ma conſolation eſt, que Dieu n'eſt ni moins grand, ni moins parfait, ni moins heureux pour tous mes égaremens. Les choſes ſont-elles écrites, il ne m'en reſte rien dans la tête, je n'en ai nulle idée. Lorſque je puis réflechir, il me paroît que je ſuis au deſſous de toutes créatures & un vrai néant.

(*a*) 1 Cor. 3. v. 13. (*b*) Dans des choſes non eſſentielles, mais acceſſoires.

9. Lors

9. Lorſque j'ai parlé de *lier* & de *délier*, ce mot ne doit point être pris au ſens qu'il eſt dit de l'Egliſe. C'étoit une certaine autorité que Dieu ſembloit me donner pour tirer les ames de leurs peines & les y replonger, Dieu permettant que cela ſe trouvât vrai dans les ames : non que j'aie cru en être meilleure, ni que cela ſe fit en maniere réfléchie ſur moi : ce que Dieu n'a jamais permis : mais j'ai mis en écrivant ſimplement & ſans retour les choſes comme elles m'étoient montrées.

10. Mr. de Meaux inſiſtoit toujours à dire, que je travaillois à étouffer les actes diſtincts comme les croiant imparfaits. Je ne l'ai jamais fait : & quand je fus miſe intérieurement dans l'impuiſſance d'en faire, que mes puiſſances furent comme liées, je m'en défendis de toutes mes forces, & je ne cédai au fort & puiſſant Dieu que par foibleſſe. Il me ſemble même que cette impuiſſance de faire des actes réfléchis ne m'ôtoit point la réalité de l'acte : au contraire, je trouvois que ma foi, ma confiance, mon abandon, ne furent jamais plus vifs, ni mon amour plus ardent. Cela me fit comprendre qu'il y avoit une maniere d'acte direct & ſans réflexion ; & je le connoiſſois par un exercice continuel d'amour & de foi, qui rendant l'ame ſoumiſe à tous les événemens de la providence, la porte à une véritable haine de ſoi-même, n'aimant que les croix, les ignominies, les opprobres. Il me ſemble que tous les caractéres chrétiens & évangeliques lui ſont donnés. Il eſt vrai que ſa confiance eſt pleine de repos, exempte de ſouci & d'inquiétude. Elle ne peut faire autre choſe que d'aimer & ſe repoſer en ſon amour. Elle eſt comme une perſonne ivre & qui

eſt incapable d'autre choſe que de ſon ivreſſe. La différence de ces perſonnes & des autres eſt, que les autres mangent la viande pour ſe nourrir la mâchant avec ſoin ; & celles-ci en avalent la ſubſtance ſans y réfléchir. Je ſuis ſi éloignée de vouloir étouffer les actes diſtincts comme étant imparfaits, que pour peu qu'on ſe donne la peine de lire mes écrits, on y remarquera en beaucoup d'endroits des expreſſions qui ſont des actes très-diſtincts. Il ſeroit facile de faire voir qu'ils coulent alors de ſource ; & pourquoi l'on exprime dans ce tems là ſon amour, ſa foi, & ſon abandon d'une maniere très-diſtincte ; qu'on le fait de même dans des Cantiques ou chanſons ſpirituelles, & qu'on ne peut le faire à l'oraiſon à moins que Dieu n'y pouſſe.

11. Il faut remarquer, que les actes doivent être ſelon l'état de l'ame. Si elle eſt multipliée, les actes doivent être multipliés : ſi elle eſt ſimple, ſimples : enfin ou directs, ou réfléchis. La patience eſt un acte. Celui qui reçoit, fait un acte, mais moins marqué que celui qui donne. L'écoulement de l'ame en Dieu eſt un acte. Celui qui eſt mû & agi a des actes. Ils ne ſont pas actes propres, à la vérité ; & les ames alors ne ſont pas le principe de leurs actes. C'eſt un acte que de ſuivre la main qui pouſſe. L'agent remue ſon ſujet, le ſujet remué agit par ſon moteur. Tout cela ſont des actes ; mais non des actes rangés & méthodiques, ni dont l'ame ſoit le principe ; mais Dieu. Or les actes que Dieu fait faire ſont plus nobles & plus parfaits, quoique plus inſenſibles. (*a*) *Ceux qui ſont remués par l'Eſprit de Dieu, ſont enfans de Dieu.* Celui

(*a*) Rom. 8. v. 14.

qui eſt remué fait un acte, qui n'eſt pas proprement un acte ſien, mais un acte de ſe laiſſer mouvoir ſans réſiſtance. Qui n'admet pas ces actes ſécondaires, détruit toutes les opérations de la grace comme premier principe, & veut que Dieu ne ſoit que ſécondaire, & ne faſſe qu'accompagner notre action : ce qui eſt oppoſé à la Doctrine de l'Egliſe. Celui qui ſe laiſſe mouvoir, fait un acte de ſoumiſſion &c.

12. Je puis dire la même choſe des demandes : car c'eſt ſur les demandes que Mr. de Meaux m'a le plus tourmentée ; non-ſeulement dans cette premiere conférence, mais dans celles que j'eus avec lui ſur la fin de la même année, dont je parlerai dans la ſuite. Je raſſemble ici, autant que je m'en puis ſouvenir, tout ce qui a eu rapport à cet examen pour n'en pas faire à deux fois. Mr. de Meaux vouloit donc que je fiſſe des demandes : mais que pouvois-je demander ? Dieu me donne plus de biens que je n'en veux : que lui demanderois-je ? Il prévient mes demandes & mes deſirs. Il me fait oublier moi-même afin de penſer à lui. Il s'eſt oublié pour moi, comment ne m'oublierois-je pas pour lui ? Celui à qui l'amour laiſſe aſſez de liberté pour penſer à ſoi, n'aime gueres ; ou du moins, peut aimer davantage. Celui qui ne penſe point à ſoi, ne peut ni demander ni prier pour ſoi : ſon amour eſt ſa priere & ſa demande. O divine charité, vous êtes toute priere, toute demande, toute action de grace, & cependant vous n'êtes rien de cela ! vous êtes une priere ſubſtantielle, qui renferme éminemment toute priere diſtincte & détaillée ! O amour, vous êtes ce feu ſacré, qui rendez pures & innocentes vos victimes ſans qu'elles penſent à leur pureté.

Elles parlent d'elles hors d'elles en vous comme de vous ſans diſtinction. Je ne m'étonne pas ô David, de ce que vous parliez de vous comme du Chriſt dont vous étiez la figure. Vous étiez devenu tellement une même choſe avec lui, que dans les mêmes endroits vous parlez de vous & de lui ſans changer de ſtile ni de perſonne. Enfin, il me ſemble que l'exercice de la charité contient toute demande & toute priere : & comme il y a un amour ſans réflexion, il y a auſſi une priere ſans réflexion ; & celui qui a cette priere ſubſtantielle, ſatisfait à toutes prieres; puiſqu'elle les renferme toutes. Elle ne les détaille pas à cauſe de ſa ſimplicité. Le cœur qui veille ſans ceſſe à Dieu, attire la vigilance de Dieu ſur lui. Il y a deux ſortes d'ames : les unes auxquelles Dieu laiſſe la liberté de penſer à elles ; & d'autres que Dieu invite à ſe donner à lui par un oubli ſi entier d'elles-mêmes, qu'il leur reproche les moindres retours. Ces ames ſont comme de petits enfans qui ſe laiſſent porter à leurs meres, qui n'ont aucun ſoin de ce qui les regarde. Cela ne condamne pas ceux qui agiſſent. Les uns & les autres ſuivent leur attrait ſelon l'eſprit de grace & le conſeil d'un Directeur éclairé. Qu'on ouvre le livre de l'amour de Dieu de S. François de Sales, il dit la même choſe en une infinité d'endroits.

Je dis donc ; qu'il y a des impuiſſances ſpirituelles comme des corporelles. Je ne condamne point les actes ni les bonnes pratiques : à Dieu ne plaiſe ! Lorſque j'ai écrit de ces choſes, je n'ai point prétendu donner de remédes à ceux qui marchent & qui ont facilité pour ces pratiques ; mais je l'ai fait pour beaucoup de perſonnes qui

ne peuvent faire ces actes. On dit que ces remédes ſont dangereux, & qu'on en abuſe : il n'y a qu'à ôter l'abus : & c'eſt à quoi j'ai travaillé de tout mon pouvoir.

13. Mr. de Meaux prétendoit qu'il n'y a que quatre ou cinq perſonnes dans tout le monde, qui aient ces manieres d'oraiſon & qui ſoient dans cette difficulté de faire des actes. Il y en a plus de cent mille dans le monde : ainſi l'on a écrit pour ceux qui ſont dans cet état. J'ai tâché d'ôter un abus, (& c'eſt ce qui a pû faire l'excès de mes termes,) qui eſt, que des ames qui commencent à ſentir certaines impuiſſances, (ce qui eſt fort commun,) croient être au ſommet de la perfection ; & j'ai voulu en relevant ce dernier état, leur faire comprendre leur éloignement. Pour ce qui regarde le fond de la doctrine, j'avoue mon ignorance. J'ai cru que mon Directeur ôteroit les termes mauvais, & qu'il corrigeroit ce qu'il ne croiroit pas bien. J'aimerois mieux mourir mille fois que de m'écarter des ſentimens de l'Egliſe, & j'ai toujours été prêté de déſavouer & condamner tout ce que j'aurois pû dire ou écrire qui eût pû y être contraire.

CHAPITRE XV.

Mr. de Meaux déclare de ne trouver rien à redire en elle ſur la foi & la doctrine de l'Egliſe : il lui en offre un certificat, dont elle le remercie, & ſe retire à l'écart. De nouvelles diffamations qu'on répand par tout, & qui regardent ſes mœurs, l'obligent à demander des Commiſſaires & Juges pour en être jugée. On lui refuſe ſa demande, en déclarant

qu'on la croit innocente de ce côté-là, pour l'entreprendre d'une autre maniere nonobſtant ſes proteſtations de ſincérité, de droiture de ſens, & de ſoumiſſion. Digreſſion ſur la mort d'un de ſes plus intimes. Sa candeur & bonne foi ſans limites. Irrégularités dans la maniere d'agir contr'elle. Elle dit adieu à ſes amis.

1. CETTE Conférence étant finie, je ne ſongeai plus qu'à la retraite, ſuivant le conſeil de Mr. de Meaux; je veux dire, ne voir plus perſonne, comme j'avois commencé de faire il y avoit déja un tems aſſez conſidérable. J'écrivis auparavant quelques lettres à Mr. de Meaux où je tâchai de lui expliquer les choſes qu'il ne m'avoit pas laiſſé le loiſir de lui dire dans la conférence. Je les adreſſois à Mr. le D. de Ch. par qui tout avoit paſſé, & il avoit la bonté de m'en envoier les réponſes. La vivacité de Mr. de Meaux, & les termes durs qu'il emploioit quelquefois, m'avoient perſuadé qu'il me regardoit comme une perſonne trompée, & dans l'illuſion. J'en écrivis ſur ce pied à Mr. le D. de Ch. qui lui montra ma lettre, dans laquelle je le remerciois auſſi de toutes les peines qu'il s'étoit données. Mr. de Meaux lui répondit, que les difficultés ſur leſquelles il avoit inſiſté, & quelques-unes ſur leſquelles il inſiſtoit encore, ne regardoient ni la foi, ni la doctrine de l'Egliſe: qu'il penſoit différemment de moi à la vérité ſur ces articles dont il s'agiſſoit; mais qu'il ne m'en croioit pas moins Catholique: & que ſi pour ma conſolation & celle de mes amis je ſouhaitois une atteſtation de ſes ſentimens, il étoit prêt de me donner un certificat par lequel il paroîtroit qu'après

m'avoir examinée, il n'avoit rien trouvé en moi que de Catholique ; & qu'en conſéquence il m'avoit adminiſtré les Sacremens de l'Egliſe. Mr. le D. de Ch. eut la bonté de me le mander de ſa part. Mais je le remerciai, & le priai de lui dire, que n'aiant ſouhaité de le voir que pour mon inſtruction particuliere, & par rapport à un petit nombre d'amis qui auroient pû concevoir de l'inquiétude de tout le fracas qu'on avoit fait, il me ſuffiſoit du témoignage qu'il avoit la bonté de leur rendre & à moi auſſi : que je ferois mon poſſible pour me conformer aux choſes qu'il m'avoit preſcrites. Mais que la ſincérité dont je faiſois profeſſion ne me permettoit pas de lui cacher qu'il y en avoit ſur leſquelles je ne pouvois lui obéir quelque envie ſincere que j'en euſſe, & quelque effort que je me fuſſe fait pour entrer dans cette pratique. Après quoi, je rompis tout commerce avec les uns & les autres, en les aſſurant néanmoins que toutes les fois qu'il s'agiroit de rendre raiſon de ma foi, je reviendrois au premier ſignal qu'on m'en donneroit par la voie de celui qui étoit chargé de mon temporel.

2. Mr. Fouquet fut le ſeul à qui je confiai le lieu de ma retraite. Il me manda au bout de pluſieurs mois, que le changement de Madame de Maintenon pour moi étant devenu public, les perſonnes qui m'avoient déja tant perſécutée, ne gardoient plus de meſures : que c'étoit un déchaînement horrible : & qu'on débitoit des hiſtoires où l'on attaquoit mes *mœurs* d'une maniere très-indigne. Cela me fit prendre le parti d'écrire à Madame de Maintenon une lettre qui auroit dû, ce ſemble, faire tomber ſa prévention, ou du moins la mettre (auſſi bien que le public) à por-

tée de connoître la vérité. Je lui mandai, que tant qu'on ne m'avoit accusée que de faire oraison & d'apprendre aux autres à la faire, je m'étois contentée de demeurer cachée; que j'avois cru ne parlant & n'écrivant à personne, que je satisferois tout le monde, & que je tranquiliserois le zele de certaines personnes de probité qui n'avoient de la peine que parce que la calomnie les indisposoit: que j'avois espéré par là d'arrêter la calomnie: mais qu'apprenant qu'on m'accusoit des choses qui intéressoient *l'honneur*, & qu'on parloit de *crimes*, je croiois devoir à l'Eglise, à ma famille, & à moi-même, la connoissance de la vérité: que je lui demandois une justice qui n'avoit jamais été refusée à personne, même aux plus criminels; c'étoit, de me faire mon procès, & de me faire donner des Commissaires moitié Ecclésiastiques, moitié Laïques, tous gens d'une probité reconnue & sans prévention: car la seule probité ne suffisoit pas dans une affaire où la calomnie avoit prévenu une infinité de gens. J'ajoutai, que si on vouloit bien m'accorder cette grace, je me rendrois dans telle prison qu'il lui plairoit, ou au Roi, de m'indiquer; que je m'y rendrois avec une fille qui me servoit depuis quatorze ans. Je lui disois encore, que si Dieu faisoit connoître la vérité, elle pourroit voir que je n'étois pas tout-à-fait indigne des bontés dont elle m'avoit honorée autrefois: que si Dieu vouloit que je succombasse sous l'effort de la calomnie, j'adorerois sa justice, & m'y soumettrois de tout mon cœur demandant même la punition que ces crimes méritoient.

J'adressai cette lettre exprès à Mr. le Duc de Beauvilliers pour m'assurer qu'elle lui fût rendue,

le ſuppliant de la rendre lui-même en main propre, & de dire que j'en enverrois querir la réponſe au bout de ſept ou huit jours. Il eut la bonté de rendre ma lettre. Mais Madame de Maintenon lui répondit, qu'elle n'avoit jamais rien cru des bruits que l'on faiſoit courir ſur mes mœurs : qu'elle les croioit très-bonnes : mais que c'étoit ma Doctrine qui étoit mauvaiſe : qu'en juſtifiant mes mœurs, il étoit à craindre de donner cours à mes ſentimens; que ce ſeroit en quelque façon les autoriſer; & qu'il valoit mieux approfondir une bonne fois ce qui avoit rapport à la Doctrine : après quoi, tout le reſte tomberoit de lui-même.

3. Mr. Fouquet, qui étoit tombé dans une maladie de langueur, mourut dans ce tems-là. C'étoit un grand ſerviteur de Dieu, & un ami fidele, dont la perte m'auroit bien été ſenſible dans les circonſtances où je me trouvois, ſi je n'avois eu plus d'égard au bonheur dont il alloit jouïr, qu'aux ſecours dont je me trouvois privée dans un abandon ſi général. J'envoiois tous les jours une fille qui étoit à moi ſavoir de ſes nouvelles, parce que je ne ſortois point du tout. Il me manda, que j'aurois des traverſes horribles, & qu'il y auroit de fortes perſécutions, telles que ſi elles n'étoient abrégées en faveur des élus, perſonne n'y pourroit réſiſter; mais que Dieu me maintiendroit au milieu de l'affliction. Comme il étoit plein de foi & d'amour de Dieu, il mourut avec une joie très-grande. Il m'arriva de lui écrire (*a*) que je croiois qu'il mourroit avant la Fête-Dieu ; c'étoit huit jours auparavant. Comme il n'avoit point de fiévre, mais la langueur dont j'ai parlé, perſonne ne le croioit : cepen-

(*a*) *Voiez ſes* Lettres. Volum. I. Lettr. 228. pag. 415.

dant il assura que cela seroit comme je lui mandois. Une de mes filles par qui je lui avois envoié ma lettre, & qui la lui lut, s'en revint toute effraiée. Madame, me dit-elle, qu'avez-vous fait, d'avoir mandé cela à Mr. Fouquet? Il est pour vivre encore plus de deux mois; & on le dit ainsi. Mad. de *** qui est là, & d'autres, diront que vous êtes une fausse Prophêtesse. Je me pris à rire, & lui demandai; „ pourquoi elle „ avoit de l'amour propre pour moi? J'ai dit ce „ qui m'est venu de dire en ce moment. Si Dieu „ veut que je n'aie parlé que pour en recevoir de „ l'humiliation, que m'importe? Si j'ai dit la vé- „ rité, il y a peu à attendre ". Mr. Fouquet donna ordre à tout, & à son enterrement, qu'il voulut être avec les pauvres & comme d'un pauvre.

4. La surveille de la Fête-Dieu, au matin, cette même fille y fut de ma part. Elle le trouva à l'ordinaire. Il lui dit, qu'il me viendroit dire adieu en mourant; mais qu'il ne me feroit point de fraieur. Elle lui dit, qu'il n'étoit pas pour mourir sitôt: Il lui répondit avec cette foi qui lui étoit ordinaire; je mourrai comme elle me l'a mandé. Cette fille trouva Mad. de ***. Elle lui dit par un amour propre, intolérable pour moi, Madame ne vouloit peut-être dire qu'à la petite Fête-Dieu. Elle revint; & me dit ces mêmes raisons, que Mr. Fouquet se portoit mieux, & ce qu'elle avoit dit à Mad. *** je la blâmai fort, & lui demandai, qui l'avoit rendue l'interprête des volontés de Dieu? Pour Mr. Fouquet il n'hésita jamais.

Comme j'étois au lit le soir, sur le minuit, la surveille de la Fête-Dieu, il vint une lueur dans ma chambre qui fit briller de petits cloux dorés

qui étoient dans un endroit proche de mon lit, avec un bruit comme ſi toutes les vitres de la maiſon fuſſent tombées. La fille qui étoit couchée proche de ma chambre, monta dans celle de ſa compagne, croiant que toutes les vitres étoient tombées dans le jardin. Cependant il n'y avoit rien du tout. Je ne fis dans ce moment aucune réflexion à cela, & j'envoiai à l'ordinaire dès le matin ſavoir des nouvelles de Mr. Fouquet. Elle le trouva mort; & apprit que c'étoit à la même heure que ce que j'ai dit arriva. Je n'eus que de la joie de ſa mort, tant j'étois certaine de ſon bonheur; & quoique je perdiſſe le meilleur ami que j'euſſe au monde, & qui pouvoit m'être utile dans la tempête dont j'étois menacée, la joie du bonheur qu'il poſſédoit & de l'accompliſſement de la volonté de Dieu, ne laiſſérent chez moi nulle place à la douleur. Je ſavois que je perdois un ami qui ne craignoit rien, parce qu'il n'avoit rien à perdre, & qui m'auroit ſervi aux dépens de ſa vie même : mais, que mes intérêts étoient éloignés de moi! & que le ſien me tenoit bien plus au cœur! Il poſſédoit celui qu'il avoit aimé & ſervi. Je lui aurois bien plutôt porté envie que de le pleurer, ſi l'amour de la volonté de Dieu n'eut pas prévalu dans mon cœur ſur toute choſe.

J'appris les circonſtances de ſa mort, qui furent telles. Mr. l'Abbé de Ch. ſon neveu, ne le quittoit point. Lors qu'il fut onze heures & demi du ſoir, il lui dit, de s'aller repoſer, & de revenir dans une petite heure, qu'il le trouveroit comme il plairoit à Dieu. Il avoit reçu tous ſes Sacremens, même l'extrême onction. Mr. l'Abbé de Ch. fit ce qu'il lui avoit dit, & revint trois quarts d'heures après : il le trouva expiré. Il avoit un

viſage ſi tranquille, point changé, il ne roidit jamais; & quoiqu'il fut mort d'un dévoiement, il n'y avoit aucune mauvaiſe odeur : au contraire, on ne pouvoit ſe laſſer de le regarder. A quelques jours de là je rêvai que je le voiois de la même maniere que lors qu'il étoit en vie. Je ſavois néanmoins qu'il étoit mort. Je lui demandai, comment il ſe trouvoit en l'autre monde? Il me répondit avec un viſage content : *Ceux qui font la volonté de Dieu, ne peuvent lui déplaire.* J'ai cru que cette petite digreſſion ne déplairoit pas à ceux pour qui j'écris ceci, parce que la plupart l'ont connu.

5. Je fus extrêmement touchée du refus que fit Madame de Maintenon de me donner des Commiſſaires. Je connus bien qu'on vouloit m'ôter la ſeule reſſource par où je pouvois faire connoitre mon innocence, & qu'on ne vouloit faire ce nouvel examen que pour impoſer au public, & rendre la condamnation plus authentique. On prétendoit par là fermer la bouche à ceux de mes amis qu'une conduite trop paſſionnée auroit bleſſés; car quoiqu'ils ne fiſſent rien pour me juſtifier, leur ſilence dans un décri ſi univerſel, & leur refus de me condamner comme les autres, faiſoient aſſez juger qu'ils penſoient autrement qu'eux, & qu'ils ſouffroient en paix ce qu'ils ne pouvoient empêcher. Je pris le parti de laiſſer à Dieu tout ce qu'il lui plairoit d'en ordonner : car comment imaginer qu'une offre de cette nature ne fit pas tomber la prévention? Je n'ignorois pas qui étoient ceux qui s'y oppoſoient. On craignoit qu'on ne reconnût mon innocence, & les machines qu'on avoit emploiées pour la ternir: quelques-uns même craignoient d'être accuſés.

Mais, graces à Dieu, je n'ai jamais eu envie d'accuſer perſonne, ni aucun de mes perſécuteurs; mes vues ne s'attachent pas ſi bas. Il y a une main ſouveraine que j'adore & que j'aime, qui ſe ſert de la malice des uns, & du zele ſans connoiſſance des autres, afin de faire ſon œuvre par ma deſtruction. Je crois auſſi que Dieu s'eſt ſervi de cela pour arracher à mes amis certains appuis imparfaits & trop humains qu'ils avoient en la créature, Dieu voulant qu'ils fondaſſent tout leur appui en lui ſeul. Ils étoient, de plus, flattés par une certaine confiance que ces perſonnes avoient en eux par préférence à bien d'autres, par un goût trop naturel. Dieu les vouloit trop purs pour leur laiſſer toutes ces choſes; & je connus qu'ils recevroient beaucoup plus de mal de ce côté qu'ils n'en avoient reçu de bien. Les écarts paroiſſent peu de choſes d'abord; mais dans la ſuite, ils paroiſſent ce qu'ils ſont. Comme cette perſonne avoit pris le change, il y avoit peu à eſpérer de ſon miniſtere. Dieu n'a beſoin de l'entremiſe de perſonne pour faire ſon œuvre. Il ne bâtit que ſur le débris. Il faut bien ſe donner de garde de ſe laiſſer aller à la tentation, de juger de la volonté de Dieu ſur le ſuccès apparent des choſes. Car comme on arrange dans ſa tête des moiens vraiſemblables par leſquels Dieu veut être glorifié, lorſqu'il détruit ces moiens on compte qu'il ne le ſera pas. Dieu ne peut jamais être glorifié que par ſon Fils, & dans ce qui a le plus de rapport à ſon Fils. Toute autre gloire eſt ſelon l'homme, & non pas ſelon Dieu.

6. On me dira; mais, de paſſer pour hérétique! qu'y puis-je faire? J'ai écrit ſimplement mes penſées: je les ſoumets de tout mon cœur.

On dit, qu'elles peuvent avoir un bon & un mauvais ſens. Je ſais que je les ai écrites dans le bon ; que j'ignore même le mauvais ; & je ſoumets l'un & l'autre. Que puis-je faire de plus ? Lorſque j'ai écrit, j'ai été toujours prête de brûler ce que j'écrivois au moindre ſignal. Qu'on le brûle, cenſure &c. je n'y prens point de part. Il me ſuffit que mon cœur me rende témoignage de ma foi puis qu'on ne veut point de témoignage public, que j'offre d'en rendre. *On veut corrompre mes mœurs pour corrompre ma foi. Je veux juſtifier les mœurs pour juſtifier la foi. On ne le veut pas. Que puis-je faire de plus ?* Si on me condamne, on ne peut pour cela m'ôter du ſein de l'Egliſe ma Mere, puiſque je condamne tout ce qu'elle pourroit condamner dans mes écrits. Je ne puis point avouer avoir eu des penſées que je n'eus jamais, ni avoir commis des crimes que je n'ai pas même connus, loin de les commettre ; parce que ce ſeroit mentir au S. Eſprit : & de même que je ſuis prête de mourir pour la foi & les déciſions de l'Egliſe, *je ſuis prête de mourir pour ſoutenir que je n'ai point penſé ce qu'on veut que j'aie penſé en écrivant, & que je n'ai point commis les crimes qu'on m'impute.*

Il eſt certain que dans la maniere, même réglée, dont on en uſoit à mon égard, (je ne parle pas de la maniere paſſionnée, qui étoit ſans exemple, on contrevenoit abſolument à l'Evangile ; parce que ſelon l'Evangile il faut m'appeller, me demander quelle a été ma penſée en écrivant ce que j'ai écrit ; me faire voir l'abus qu'on en peut faire ; alors moi condamnant de tout mon cœur le mauvais ſens qu'on y peut donner, dé-

clarant que je ne l'ai jamais compris, priant qu'on brûle tout quand même il ſeroit bon ſi on en peut faire un mauvais uſage, ne doit-on pas me faire juſtice, & dire, que m'étant mépriſe dans mes expreſſions, que n'aiant eu qu'une bonne intention en ce que j'ai écrit, on condamne mes livres ſans me condamner moi-même, & qu'au contraire on approuve ma bonne foi & ma ſoumiſſion? Ce que je dis ici n'eſt que pour les régles ordinaires de l'Egliſe.

7. Cependant comme il étoit à propos de n'avoir plus aucun commerce, afin de ne ſcandaliſer perſonne, pour pratiquer cet autre endroit; (a) *Si votre œil vous eſt un ſujet de ſcandale, arrachez-le*, je me déterminai à m'éloigner entierement. Avant que de le faire je mandai à un petit nombre d'amis qui me reſtoient la réſolution que je prenois, & que je leur diſois le dernier adieu; ſoit que je mouruſſe de la maladie que j'avois, (car il y avoit plus de quarante jours que j'avois la fiévre continue, avec deux grands redoublemens par jour,) ſoit que j'en revinſſe: que j'étois également morte pour tous: que je priois Dieu d'achever en eux l'œuvre qu'il avoit bien voulu y faire: que ſi ce méchant néant y avoit contribué quelque choſe de bon par ſa grace, il ſauroit bien y conſerver ce qui étoit ſien: que ſi j'avois ſemé l'erreur pour mon ignorance, (ce que je ne croiois pas, puiſque nous n'avions jamais parlé enſemble que de renoncer à nous-mêmes, porter notre croix, ſuivre Jeſus-Chriſt, l'aimer ſans intérêt & ſans rapport à ſoi,) ils pou-

(a) Matth. 5. v. 29.

voient juger que c'étoit pour eux, & non pour moi, que je me privois de tout commerce avec eux, qui ne m'avoient jamais qu'édifié & été utiles; au lieu que j'avois pû leur nuire ſans le vouloir, & être occaſion de ſcandale. Je les priai en même tems de me regarder comme une choſe oubliée.

CHAPITRE XVI.

Elle s'apperçoit qu'on la perſécute pour en faire tomber les ſuites ſur un tiers, lequel elle préavertit. Voulant vivre inconnue, & aiant recommandé ſes amis à Dieu; on cherche pour prétexte de la condamner, de ramener les choſes à un nouvel examen de ſes écrits. Feu Mr. l'Archevêque de Paris, (de Harlai) indigné de s'en voir exclu, prévient les autres par une condamnation antérieure qu'il en fait, & qui ſert à autoriſer celle des autres Meſſieurs. Lettre de Mad. G. & ſes demandes aux trois Meſſieurs choiſis pour cet Examen. Elle leur écrit & donne un gros Ouvrage de Juſtifications, qu'on n'a pas voulu regarder.

1. JE commençois à m'appercevoir qu'on en vouloit à d'autres qu'à moi dans la perſécution que l'on me ſuſcitoit. L'objet étoit trop peu conſidérable pour tant de mouvemens & tant d'agitations: mais comme ceux qu'on avoit en vue étoient hors de priſe par eux-mêmes, on croioit les entamer par l'eſtime qu'ils avoient témoigné pour une perſonne ſi décriée, & que l'on s'efforçoit

çoit de rendre toujours plus odieuſe. J'avois averti M. l'Abbé de F. long-tems auparavant du changement de Mad. de M. à ſon égard, & de celui des perſonnes qui lui témoignoient le plus de confiance, ſans qu'il m'eût voulu croire. J'avois connu les artifices qu'on employoit pour cela; & j'avois fait mes efforts pour le précautionner contre des perſonnes qui avoient toute ſa confiance, pour ne s'y pas livrer ſans néceſſité, & pour lui faire ſentir qu'on agiſſoit avec moins de droiture qu'il ne le vouloit croire. Il perſiſtoit toujours dans la penſée où il étoit, que je me trompois, & j'attendis en paix que Dieu le déſabuſât par d'autres voies. L'événement a depuis juſtifié mes conjectures, & l'on a vu ces mêmes perſonnes le pouſſer ſans ménagement, & jouir ſans partage d'une confiance & d'une faveur qu'il auroit pu conſerver s'il avoit été moins à Dieu & plus touché de ces ſortes d'avantages, dont le commun des hommes eſt ſi avide.

2. Je connus que Mad. de M. ſe ſerviroit de ma lettre pour avoir occaſion de parler contre moi: qu'elle le faiſoit même avec un bon motif, dans la fauſſe perſuaſion où elle pouvoit être, que comme elle avoit contribué à me tirer d'oppreſſion quelques années auparavant, elle croioit devoir s'employer à m'accabler. Ce qui me faiſoit le plus de peine, c'eſt qu'elle jugeoit des autres par l'impreſſion qu'elle avoit contre moi. Toutes ces connoiſſances, & quelques ſonges que j'avois faits, (car Dieu ſouvent par cette voie m'a fait connoître une partie des choſes qu'on a fait contre moi) me firent réſoudre à demeurer inconnue en attendant l'événement de la providence. Si j'avois pu être ſenſible à quelque choſe, ç'auroit

été à la peine des autres, & aux maux que je leur pouvois cauſer ſi je les avois pu regarder autrement que dans la volonté de Dieu, dans laquelle les plus grands maux deviennent des biens. Mais je ſuis trop peu de choſe pour m'attribuer ni mal ni bien. Il n'y a qu'un mal qui me ſoit juſtement attribué, c'eſt le mal de coulpe. Car quoique par la miſéricorde de Dieu je n'aie point fait les maux qu'on m'attribue, j'ai aſſez offenſé Dieu d'ailleurs par mes infidélités. Il eſt ſi pur, qu'après tant de feux de tribulation, je me trouve encore bien impure devant lui lorſqu'il me montre à moi-même. Ce n'eſt pas que je ne voie bien que ſa bonté infinie arrache chaque jour ces impuretés: car nous ne ſommes impurs que par nos attaches. L'attache même à procurer la gloire de Dieu nous rend indignes qu'il ſe ſerve de nous pour cela. Je crois que les uns & les autres ont trop de foi pour imputer à autre choſe qu'à la providence ce qu'ils ont ſouffert depuis, & ce qu'ils peuvent ſouffrir encore. Cependant je veux bien m'en charger devant Dieu: je le prie de tout mon cœur que je porte moi ſeule la peine de tous. O mon Seigneur, exercez ſur moi en cette vie & en l'autre ſi vous le voulez une juſtice ſans miſéricorde: mais faites miſéricorde à ceux-ci en cette vie & en l'autre! Que je ſois (*a*) *le bouc-émiſſaire*, chargé de l'iniquité de votre peuple: que tout tombe ſur moi ſeule. O mon Dieu, épargnez-les tous; mais ne m'épargnez pas: je vous en conjure par votre ſang. Vous ſavez, Seigneur, que je n'ai point cherché ma gloire ni ma juſtification en ce que j'ai fait & demandé. J'ai cherché votre ſeule gloire: j'ai

(*a*) Levit. 16. v. 7, 8, 20, 21.

voulu me juſtifier pour eux : cela n'a pu être : ſoyez vous-même leur juſtification & leur ſanctification !

3. Quoique je priſſe la réſolution de me retirer de tout commerce, je ne laiſſai pas de faire ſavoir que toutes les fois qu'il s'agiroit de répondre de ma foi, (ce qu'on pourroit me faire ſavoir par la voie de mon temporel,) je ſerois prête de me rendre par tout où l'on voudroit. Peu de jours après j'appris que Mad. de Maintenon, de concert avec quelques perſonnes de la Cour qui étoient déja entrées dans cette affaire, qui avoient de la bonté pour moi, & qui s'y intéreſſoient de bonne foi, avoient pris le parti de faire faire un nouvel examen de mes écrits, & d'employer pour cela des gens d'un ſavoir & d'une probité reconnue. Mr. le D. de Ch. ſe chargea de me le faire ſavoir. Il me manda qu'il croyoit, auſſi bien que les autres en qui j'avois le plus de confiance, que c'étoit la voie la plus ſure de faire revenir les eſprits, & de faire tomber la prévention. Ce l'auroit été en effet ſi chacun y eut procédé avec les mêmes vues & la même intention : mais c'étoit une condamnation que l'on vouloit aſſurer, & la rendre ſi authentique, que ceux qui juſques-là étoient reſtés perſuadés de ma bonne foi & de la droiture de mes intentions, ne puſſent tenir contre un témoignage d'autant moins ſuſpect, qu'ils ſembloient l'avoir recherché eux-mêmes, & que tout, pour ainſi dire, eût paſſé par leurs mains. Je fis ce qu'on voulut ; & je mandai que j'étois toujours prête de rendre raiſon de ma foi, & que je ne demandois pas mieux que d'être redreſſée, ſi contre mon intention il m'étoit échappé quelque choſe qui ne fût pas conforme à la ſaine doctrine.

4. On ne ſongea donc plus qu'à chercher ſur qui on jetteroit les yeux pour faire cet examen. Il falloit des perſonnes également agréables aux uns & aux autres, qui euſſent la ſcience, la piété, & quelque connoiſſance des Auteurs Miſtiques; parce que c'étoit cela principalement dont il s'agiſſoit, de juger de mes écrits par le rapport qu'ils pourroient avoir avec les leurs, ſoit pour le fond des ſentimens, ſoit pour la conformité des termes & des expreſſions. Cette diſcuſſion paroiſſoit difficile à faire dans Paris, à cauſe (*a*) de Mr. l'Archevêque, à qui toutes les parties convinrent qu'il lui en falloit ôter la connoiſſance. Il ne l'auroit pas ſouffert; parce que naturellement cela le regardoit ſeul, ſe faiſant au milieu de ſon dioceſe: & s'il eût voulu le faire lui-même, aucuns de ceux qui entroient dans cette affaire, n'avoient aſſez de confiance (*b*) en lui pour s'en repoſer ſur ſa déciſion.

Je dirai pourtant ici que dans le cours de cet examen Mr. l'Archevêque ayant reçu quantité de mémoires faux, qu'on lui avoit donnés contre moi, fit dire à une Dame de mes amis par une parente de lui & de cette Dame, que je le viſſe voir, & qu'il me tireroit de toutes mes peines. Il vouloit en avoir la gloire, & qu'un autre ne s'en mêlât pas. Il m'auroit pleinement juſtifiée, ainſi que je l'ai appris de bonne part depuis ce tems-là. Je dois cette juſtice à la fidélité de mon Dieu, qu'il ne me manqua pas dans cette occaſion, & qu'il me fut mis au cœur d'y aller. Je me croyois même obligée d'obéir à la voix de mon Paſteur: mais mes amis, qui craignoient

(*a*) C'étoit Mr. de Harlai. (*b*) Ne le croyant pas aſſez verſé dans ces matieres-là.

que Mr. de Paris ne tirât mon ſecret ſur Mr. de Meaux, ignorans qu'il ne l'avoit pas gardé lui-même, ne me permirent pas d'y aller, ni de ſuivre le penchant que j'y avois. Je n'y fus donc point, agiſſant en cette occaſion contre mon propre cœur, & voyant en gros tous les malheurs que ce refus entrainoit avec lui. Mr. de Paris indigné, avec raiſon, de ce que j'avois refuſé de l'aller trouver, cenſura mes livres, ce qu'il n'avoit pas fait juſqu'alors, ayant été content des explications que je lui avois données ſix ou ſept ans auparavant. Après cette cenſure, on ne mit plus de bornes à la calomnie: & Mr. de Meaux ſe trouva encore plus autoriſé dans la condamnation qu'il avoit promiſe à Mad. de M. Je reviens à l'examen propoſé.

5. Le premier ſur qui on jetta les yeux fut Mr. de Meaux. Il en avoit déja fait un particulier du ſu de Mad. de M. quelques mois auparavant. Elle le voulut voir pour ſonder ſes ſentimens, & juſques où elle pourroit compter ſur lui dans la vue qu'elle avoit. Il ne fut pas difficile à ce Prélat de pénétrer dans ſon intention, & (de remarquer) la part qu'elle prenoit à cette affaire, ou plutôt ſon inquiétude ſur ſes amis. Il y a bien lieu de croire qu'il lui promit tout ce qu'elle ſouhaitoit: & l'on peut dire que l'événement ne l'a que trop juſtifié. D'un autre côté ceux qui s'intéreſſoient pour moi dans cette affaire, & moi-même, je fus bien aiſe de l'y voir entrer. J'avois eu lieu de lui expliquer une infinité de choſes ſur leſquelles il m'avoit paru content, quoique ſur quelques autres il eut perſiſté dans une opinion contraire. Je ne doutai point que dans une diſcuſſion paiſible, en préſence de gens de

conſidération & de ſavoir, qui ſeroient tous également au fait, je ne le fiſſe au moins revenir aſſez pour ne pas condamner en moi ce qu'il n'oſeroit pas condamner dans tant de Saints canoniſés par l'Egliſe, auſſi bien que leurs œuvres. Il m'avoit de plus adminiſtré les Sacremens dans le premier examen ſi rigoureux, & avoit offert de m'en donner un certificat à telle fin que de raiſon pour ma conſolation : les choſes ſur leſquelles nous ne convenions point, n'ayant point été décidées par l'Egliſe, n'en bleſſoient point la foi. Toutes ces conſidérations me porterent à le demander. Je demandai auſſi Mr. l'Evêque de Châlons, qui avoit de la douceur & de la piété : je crus qu'il auroit plus de connoiſſance des choſes de la vie ſpirituelle & des voies intérieures que Mr. de Meaux, & que mon diſcours lui ſeroit moins barbare : car en effet c'étoit ce dont il s'agiſſoit, plus que du dogme de l'Egliſe. Deux de mes plus intimes amis ſouhaiterent que Mr. Tronſon y entrât auſſi. Il étoit depuis long-tems Supérieur de la maiſon de S. Sulpice. Ils avoient l'un & l'autre une confiance en lui très-particuliere.

6. Dès que ces trois Meſſieurs eurent agréé la propoſition qu'on leur fit, je pris la liberté de leur écrire, pour commencer de les mettre au fait de ce qui me regardoit & de ce qui avoit donné lieu à cette diſcuſſion ; au moins pour y mettre les deux derniers, qui y étoient peu, ou point du tout. J'inférerai ici cette lettre comme une ſuite naturelle de ce qui ſe paſſa pour lors.

Lettre à Meſſeigneurs les Evêques de Meaux & de Châlons, & à Mr. Tronſon, en Août 1694.

» COMMENT pourrai-je, Meſſeigneurs, paroî-
» tre devant vous, ſi vous me croyez coupable
» des crimes dont on m'accuſe? Comment pour-
» rez-vous examiner ſans horreur des livres qui
» viennent d'une perſonne qu'on veut faire paſ-
» ſer pour exécrable? Mais auſſi comment n'y
» paroîtrois-je pas, puis qu'ayant pris la liberté
» de vous demander à Sa Majeſté pour examiner
» ma foi, & ayant été aſſez heureuſe d'obtenir
» ce que je déſire, ce ſeroit me priver de l'uni-
» que reſſource qui me reſte en cette vie, qui
» eſt de pouvoir faire connoître la pureté de ma
» foi, la droiture de mes intentions, & la ſincé-
» rité de mon cœur, devant des perſonnes qui,
» quoique prévenues, ne me ſont nullement ſuſ-
» pectes à cauſe de leur lumiere, de leur droiture,
» & de leur extrême probité? J'avois pris la
» liberté de demander à Sa Majeſté de joindre
» des Juges laïques, afin qu'ils approfondiſſent
» ce qui regarde mes mœurs; parce que je croiois
» qu'il étoit impoſſible qu'on put juger favora-
» blement des écrits d'une perſonne qui paſſe
» pour coupable. Je me ſuis offerte d'entrer en
» priſon ainſi que vous le verrez, Meſſeigneurs,
» par la lettre ci-jointe ſi vous voulez bien en
» faire la lecture. J'offre plus: c'eſt de faire voir
» que je n'ai ni fait ni pu faire les choſes dont
» on m'accuſe. Je n'entends pas que ceux qui
» m'accuſent prouvent ce qu'ils avancent, quoi-
» que ce ſoit l'ordinaire; mais je m'offre de prou-
» ver que cela n'eſt pas. Si vous voulez bien

» avoir la charité d'examiner ce qui regarde le
» criminel avant l'examen de livres, je vous en
» aurai une obligation infinie. Il eſt aiſé d'infor-
» mer à charge & à décharge de toute ma vie.
» Je vous dirai, Meſſeigneurs, avec la derniere
» ingénuité les choſes dont on m'a accuſée; &
» le caractere des gens qui m'accuſent. Je ſuis
» prête de ſouffrir toute ſorte de confrontation,
» & je ſuis ſûre qu'il vous ſera aiſé avec la grace
» de Dieu de démêler une malignité peu com-
» mune. Vous verrez le caractere des perſonnes
» qui m'accuſent, & peut-être ſera-ce un grand
» bien pour l'Egliſe qu'on examine qui ſont les
» coupables, de ceux qui m'accuſent ou de celle
» qui eſt accuſée.

» Trois perſonnes de probité ſont animées
» contre moi: Mr. l'Evêque de Chartres, parce
» que ſon zele eſt trompé: il me ſera aiſé de
» faire voir par qui, & comment: Mr. le Curé
» de Verſailles, qui n'a pas toujours été auſſi
» déchaîné contre moi qu'il l'eſt; puiſqu'il
» m'écrivit lorſque je ſortois de Ste. Marie, après
» avoir lu les livres dont il s'agit, qu'il étoit
» dans mes mêmes ſentimens: j'en ai la lettre.
» Depuis ce tems il me faiſoit l'honneur de me
» dire de ſes amies, me venoit voir plus aſſidu-
» ment qu'aucun autre. Il a témoigné à tous mes
» amis l'eſtime qu'il faiſoit de moi, même depuis
» la derniere fois que j'ai eu l'honneur de le voir
» il a dit mille biens de moi à S. Cyr; & enſuite
» bien du mal. Il s'eſt imaginé que j'avois retiré
» Mad. la C. de G. & Mad. la D. de M. de ſa
» conduite pour les mettre ſous celle du R. P.
» Alleaume, Jéſuite. Il eſt de fait que Mad. la
» C. de G. étoit ſous la Conduite du R. P. Al

„ leaume avant que j'euſſe l'honneur de la con-
„ noître. Ce n'eſt donc pas moi qui l'y ai miſe.
„ Pour Mad. la D. de M. comme elle ſe croyoit
„ obligée en ſe donnant à Dieu de quitter la Cour,
„ qui lui étoit un écueil, pour ſe donner à l'édu-
„ cation de Meſſieurs ſes enfans & au ſoin de ſa
„ famille, qu'elle avoit négligée juſqu'alors;
„ quittant Verſailles & demeurant à Paris, il lui
„ fallut un Directeur à Paris. Cependant Mr. le
„ Curé, qui dit avoir préſentement l'oreille de
„ Mad. de Maintenon, & qui l'a en effet, ſe
„ plaint de deux choſes oppoſées: l'une que j'ai
„ ôté ces Dames de la direction de leur légitime
„ Paſteur pour les mettre ſous la conduite d'un
„ Pere Jéſuite; & l'autre que je les dirigeois.
„ Comment leur ai-je donné un Directeur ſi je
„ les dirigeois? car ſi je leur ai donné un Direc-
„ teur je ne les dirige donc pas. Dieu ne m'a
„ pas abandonnée au point de me mêler de diri-
„ ger, quoique je cruſſe qu'il donnoit quelque-
„ fois des expériences pour en aider les autres.
„ Mais toutes les perſonnes que j'ai connues
„ avoient toutes leurs Directeurs. Lorſque ces
„ Dames étoient dans le monde, qu'elles por-
„ toient des mouches, qu'elles mettoient du
„ rouge, que quelques-unes d'elles ruinoient
„ leur famille par le jeu & la dépenſe des habits,
„ on n'y trouvoit point à redire, & on les laiſ-
„ ſoit faire: dès qu'elles ont quitté tout cela, on
„ a crié comme ſi je les euſſe perdues. Si je leur
„ avois fait quitter la piété pour le luxe, on ne
„ feroit pas tant de bruit. J'ai des preuves & des
„ temoins de lettres qui ont été écrites à Mr. le
„ Curé de Verſailles, & qui feront voir clair la
„ juſtification de ce que j'avance, ſi on veut

» ment, ſans nulle condition pour tout ce qu'il
» vous plaira d'en faire : que je n'y prétends rien
» pour moi ; qu'après les avoir ſoumis à l'Egliſe
» en général, je les ſoumets à vos lumieres en
» particulier. Je proteſte les avoir écrits, par
» obéiſſance, ſans autre deſſein que de les don-
» ner à mon Directeur afin qu'il en fît ce qu'il
» lui plairoit, indifférente qu'il les brûlât ou non.
» Quoique ces livres m'aient cauſé des croix très-
» fortes, & qu'ils aient ſervi de prétexte à bien
» des choſes, cependant quand j'aurois ſu qu'ils
» m'euſſent dû faire ſouffrir la mort, la même
» obéiſſance qui me les a fait écrire me l'auroit
» toujours fait faire. Je ſuis encore dans les mê-
» mes diſpoſitions & dans la même indifférence
» pour le ſuccès.

» Je vous prie, Meſſeigneurs, de faire atten-
» tion que je ſuis une femme ignorante, que j'ai
» écrit mes expériences dans toute la bonne foi
» qu'on peut avoir ; & que ſi je me ſuis mal ex-
» pliquée, c'eſt un effet de mon ignorance. Pour
» les expériences, elles ſont réelles. De plus,
» j'ai écrit, ainſi que je l'ai déclaré, ſans l'aide
» d'aucun livre, ſans ſavoir même ce que j'écri-
» vois, avec une telle abſtraction que je ne me
» ſouvenois de rien de ce que j'avois écrit. Ce
» ſont donc écrits que je ſoumets purement &
» ſimplement à votre jugement, Meſſeigneurs,
» pour en faire tout ce qu'il vous plaira. C'eſt
» là mon intérêt.

» Il y a de plus l'intérêt de la vérité. C'eſt
» pour cela, Meſſeigneurs, que je vous conjure
» de vouloir bien examiner à fond ſi ce que
» j'écris ne ſe trouve pas dans les Auteurs
» Miſtiques & Saints approuvés depuis longtems.

„ Je m'offre de vous le faire voir ſi vous me
„ faites la grace de m'entendre. Vous ne me
„ refuſerez pas cette juſtice. Elle eſt même néceſ-
„ ſaire pour appuyer votre jugement.

„ Je vous demande encore une grace, Meſ-
„ ſeigneurs, au nom de Notre Seigneur Jeſus-
„ Chriſt mort pour vous & pour moi, qui eſt,
„ d'écrire les demandes & réponſes que je ferai.
„ Cela eſt néceſſaire; parce que la mémoire des
„ choſes ſe perd, & que vous ſerez bien aiſes de
„ voir ſur quoi vous m'aurez condamnée ou
„ approuvée. Cela m'eſt néceſſaire pour moi-
„ même; afin que reconnoiſſant mes mépriſes,
„ je m'éloigne de ces ſentimens.

„ J'eſpere que vous m'accorderez tout ce que
„ je vous demande ici par le ſang de Jeſus-Chriſt
„ mon Sauveur. Il faut de plus éclaircir une dif-
„ ficulté auparavant d'en prendre une autre, afin
„ qu'elle demeure conſtamment approuvée ou
„ condamnée.

Août 1694.

7. J'envoyai en même tems à ces Meſſieurs outre mes deux petits livres imprimés, mes Commentaires ſur l'Ecriture ſainte; & j'entrepris par leur ordre un ouvrage pour leur faciliter l'examen qu'ils entreprenoient, & les ſoulager d'un travail qui ne laiſſoit pas d'être aſſez pénible, ou qui leur auroit pris du moins beaucoup de tems; qui fut, de raſſembler quantité de paſſages d'Auteurs miſtiques & autoriſés qui faiſoient voir la conformité de mes écrits & des expreſſions dont je m'étois ſervie avec celles de ces ſaints Auteurs. C'étoit un ouvrage immenſe. Je faiſois tranſcrire

les cahiers à meſure que je les avois écrits pour les envoyer à ces Meſſieurs ; & ſuivant que l'occaſion s'en préſentoit, j'expliquois les endroits douteux, ou obſcurs, ou qui n'avoient pas été ſuffiſamment expliqués dans mes Commentaires ; parce que je les avois compoſés dans un tems où les affaires de Molinos n'ayant pas encore éclaté, j'avois écrit mes penſées ſans précaution & ſans m'imaginer qu'on put jamais les détourner aux ſens condamnés. Cet ouvrage a pour titre, *Les Juſtifications*. Il fut compoſé en cinquante jours de tems, & paroiſſoit fort capable d'éclaircir la matiere. Mais Mr. de Meaux ne vouloit jamais ni lire, ni laiſſer voir aux autres ces *Juſtifications*.

CHAPITRE XVII.

Indiſpoſitions où étoit l'eſprit de Mr. de Meaux. Réflexions ſur quelques difficultés qu'il objectoit touchant les épreuves intérieures ; le ſacrifice de l'éternité, de ſoi-même, & de pluſieurs ſortes, de la pureté ; ſur les louanges de ſoi-même, &c. Il écarte de la Conférence une perſonne illuſtre qui l'auroit trop gêné dans les irrégularités qu'il y fait paroître, & dont il fit un rapport peu conforme à ce qui en étoit. Les deux autres Meſſieurs ſont tout autres envers Mad. G. & ils la juſtifient en particulier.

1. JE m'apperçus bientôt du changement de Mr. de Meaux, & combien je m'étois trompée dans l'idée que je m'étois faite de lui. Quoiqu'il fut fort réſervé pour s'ouvrir de ſes ſentimens lorſqu'il parloit à mes amis, il n'en étoit pas de

même avec les perſonnes qu'il croyoit mal diſpoſées pour moi. Je lui avois confié, comme je l'ai déja dit, l'hiſtoire de ma vie ſous le ſceau de la Confeſſion : mes diſpoſitions les plus ſecrettes y étoient marquées : cependant j'ai ſu qu'il l'avoit montrée & en avoit fait des railleries. Il voulut m'obliger à la montrer à ces autres Meſſieurs, & inſiſta ſi fort là deſſus (quoique cela n'eut rien de commun avec l'examen dont il s'agiſſoit) que je me vis obligée d'en paſſer par où il voulut. Je la leur fis donner. Je mandai à un de ſes amis & des miens (Mr. le Duc de Ch.) tout ce qui me revenoit de Mr. de Meaux, & combien j'avois lieu de croire qu'il ne ſongeoit qu'à me condamner. Il avoit dit, que ſans l'hiſtoire de ma vie on ne le pourroit faire ; & qu'on y verroit un orgueil de diable. C'étoit pour cela qu'il la vouloit faire voir à ces autres Meſſieurs.

2. Je priai cet ami, qu'on écrivit les choſes à meſure qu'elles ſeroient arrêtées par ces Meſſieurs : & pour avoir un témoin ſûr de ce qui s'y paſſeroit, je le fis prier avec beaucoup d'inſtances qu'il ſe trouvât aux conférences. J'aurois fort ſouhaité qu'ils ne ſe fuſſent déterminés que dans la derniere, & que juſques-là ils euſſent bien voulu ſuſpendre leur jugement, ne pouvant douter qu'étant tous aſſemblés après avoir prié Dieu, Dieu dans le moment ne touchât leur cœur de ſa vérité, indépendamment de leur eſprit : car hors de-là, comme la même grace (*a*) *d'aſſemblés pour un ſujet de vérité*, s'échappe & s'en va, (*b*) l'eſprit prend le deſſus, & l'on ne juge plus que

(*a*) La grace d'aſſiſtance que Jeſus-Chriſt a promiſe aux aſſemblés en ſon nom. (*b*) L'eſprit humain & propre.

ſelon l'eſprit (propre). De plus, c'eſt que n'étant plus alors ſoutenus de cette grace de vérité, qui n'a que ſon moment ; & ſe trouvant emportés par la foule des gens qui crient, & qui ſont ſoutenus du crédit, de l'autorité, de la faveur ; en les écoutant, l'eſprit empêche le cœur par les doutes continuels qu'il forme. Cet ami le propoſa à ces Meſſieurs. Mr. de Châlons & Mr. Tronſon y auroient volontiers conſenti : car ces deux Meſſieurs y procédoient avec toute la droiture & la bonne foi imaginable : mais Mr. de Meaux trouva moyen de l'empêcher. Il s'étoit tellement rendu le maître de l'affaire, qu'il falloit abſolument que tout pliât à ce qu'il vouloit. Il n'étoit plus le même qu'il avoit été ſix ou ſept mois auparavant dans le premier examen. Comme il n'y étoit entré dans ce tems-là que par un eſprit de charité, & dans la vue de connoître la vérité, il ne laiſſoit pas, malgré ſon extrême vivacité, de revenir ſur beaucoup de choſes que ſa prévention lui faiſoit d'abord rejetter : il paroiſſoit même quelquefois touché de certaines vérités, & reſpecter des choſes qui le frappoient, quoiqu'il n'en eut pas l'expérience. Mais ce n'étoit plus ici la même choſe. Il avoit un point fixe, dont il ne s'écartoit pas : & comme il vouloit faire une condamnation d'éclat, il y rapportoit tout ce qu'il croyoit capable d'y contribuer.

3. Ce fut dans ce même eſprit qu'il écrivit à l'ami dont je viens de parler, une grande lettre pour lui prouver, que ſelon mon principe le ſacrifice de l'éternité étoit un conſentement réel à la haine de Dieu ; & d'autres choſes de cette nature ſur les épreuves. J'en ai encore les entrailles toutes

toutes émues lorſque j'y penſe. Conſentir à haïr Dieu ! O bon Dieu ! comment un cœur qui l'aime ſi paſſionnément peut-il entendre une pareille choſe ? Je crois que cette vue un peu forte ſeroit capable de faire mourir. Cela a beſoin d'explication : & je la mettrai ici telle, ou à peu près, que je la lui envoyai pour lors.

Soit que l'ame ſoit miſe dans de ſi terribles épreuves qu'elle ne doute pas de ſa reprobation, (ce qui s'appelle un ſaint déſeſpoir), ſoit qu'elle porte en ſoi l'état d'enfer, (qui eſt un ſentiment de peine du dam,) ſi l'on venoit à remuer ſon fond par une pareille propoſition, elle s'écrieroit : Plutôt mille enfers ſans cette haine. Mais ce que l'on appelle *conſentir à la perte de ſon éternité*, c'eſt lorſque l'ame, dans cet état d'épreuve la croit certaine, & qu'alors ſans nulle vue que de ſon propre malheur & de ſa propre douleur, elle fait le ſacrifice entier de ſa perte éternelle, penſant, que ſon Dieu n'en ſera ni moins glorieux ni moins heureux. O ſi on pouvoit comprendre par quel EXCÉS D'AMOUR DE DIEU & de haine de ſoi-même cela ſe fait, & combien on eſt éloigné d'avoir (*a*) ces penſées en détail ! Mais comment ſerois-je entendue & crue ? Hélas, combien de fois en cet état ai-je demandé à mon Dieu (*b*) l'Enfer par grace, pour ne le point offenſer ! Je lui diſois ; " O mon Dieu, l'enfer " eſt dans les autres la peine du péché : faites " qu'il prévienne en moi le péché, & faites-" moi ſouffrir tous les enfers que méritent les " péchés de tous les hommes, pourvû que je " ne vous offenſe point !

(*a*) A ſavoir, les penſées de haïr Dieu.
(*b*) Ci-deſſus I. Part. Chap. XXV. §. 3. XXVI. §. 5.

4. Les sacrifices des choses particulieres & distinctes ne se font que dans l'exercice même, comme une personne qui tombe dans l'eau fait d'abord tous ses efforts pour se sauver, & ne cesse son effort que lorsque sa foiblesse le rend inutile : alors elle se sacrifie à une mort qui lui paroît inévitable.

Il y a des sacrifices anticipés comme sont les sacrifices généraux, qui ne distinguent rien sinon que Dieu propose à l'ame les dernieres douleurs, peines, délaissemens, les confusions, les mépris des créatures, décris, perte de réputation, persécution de la part de Dieu, des hommes, & des Démons, & cela sans rien spécifier en particulier des moyens dont il doit se servir : car l'ame ne les imagine jamais tels qu'ils sont ; & s'il les lui proposoit, & qu'elle pût les comprendre, elle n'y consentiroit jamais. Que fait donc Dieu ? Il demande de l'ame son franc-arbitre qu'il lui a donné, qui est la seule chose que l'ame lui puisse sacrifier comme la seule qui lui appartient en propre. Elle lui fait donc un sacrifice de tout ce qu'elle est, afin qu'il fasse d'elle & en elle tout ce qui lui plaira pour le tems & l'éternité, sans nulle reserve. Cela se fait dans un instant, sans que l'esprit se promene sur rien. Même dès le commencement de la voie de foi, l'ame porte cette disposition fonciere, que si sa perte éternelle causoit un instant de gloire à son Dieu plus que son salut, elle préféreroit sa damnation à son salut, & cela envisagé du côté de la gloire de Dieu ; mais l'ame comprend qu'elle seroit malheureuse sans coulpe & pour glorifier son Dieu.

5. Ce sacrifice général & anticipé pour toutes

ſortes de ſouffrances temporelles & éternelles ſe fait dans quelques ames avec une impétuoſité d'un maître ſouverain, & avec une telle ſuavité intérieure, que l'ame eſt comme enlevée. Elle éprouve que le même Dieu qui demande un conſentement général ſur les peines, le fait donner, & on le donne auſſi promptement que la choſe eſt propoſée: & lorſque le ſacrifice eſt doux & ſuave, les exercices qui le ſuivent ſont infiniment cruels; car alors l'ame oublie abſolument le ſacrifice qu'elle a fait à ſon Dieu, & ne ſe ſouvient plus que de ſa miſére: ſon eſprit obſcurci, ſa volonté endurcie & rebelle, & ſa peine, lui ſont des tourmens inexplicables.

Il y en a d'autres à qui Dieu fait faire ce ſacrifice de toutes elles-mêmes (quoiqu'il ſoit général & ſans nulle connoiſſance des moyens, non plus que le premier) avec de ſi étranges douleurs, qu'on peut dire que c'eſt une agonie mortelle. Les os ſont briſés, & l'on ſouffre à ſe livrer à Dieu une peine qui eſt au-deſſus de l'imagination. Ceux-ci ſouffrent moins dans les épreuves, & la peine du conſentement leur a été une bonne purification. Mais remarquez que ce ſacrifice n'enviſage rien de particulier que des peines extrêmes lorſqu'il anticipe l'épreuve ou la purification.

6. Il en eſt de même du ſacrifice qui ſe fait dans l'épreuve: car alors l'ame eſt toute plongée non-ſeulement dans la peine, mais dans l'expérience de ſa miſére, dans un ſentiment de reprobation, qui eſt tel, que l'ame rugit, s'il faut ainſi dire. Alors elle fait par deſeſpoir le ſacrifice d'une éternité qui ſemble lui échapper malgré elle. Dans le premier ſacrifice l'ame ne ſonge qu'à ſa peine & à ſa dou-

leur, ou à la gloire de Dieu; mais dans ce dernier, il lui ſemble qu'elle a perdu Dieu, & qu'elle l'a perdu par ſa faute, & que cette perte eſt la cauſe de toutes ſes miſéres. Elle ſouffre dans les commencemens des rages & des deſeſpoirs douloureux: la crainte d'offenſer Dieu lui fait déſirer par anticipation un enfer qui (à ce qu'elle croit) ne lui peut manquer. Cette violence ceſſe ſur la fin des épreuves, & c'eſt comme une perſonne qui ne peut plus crier parce qu'elle n'en a plus la force. Et c'eſt alors que la peine eſt plus terrible, parce que ſa violente douleur lui étoit un ſoutien. Mais quand il ſurvient en cet état des maladies mortelles, où l'on ſe croit à deux doigts de l'enfer réel par la mort, (car cela paroît dans tout ſon effroi, ſans trouver ni refuge, ni moyen d'aſſurer ſon éternité, & le ciel ſemble d'airain; je le ſais pour l'avoir éprouvé,) alors l'ame ſe ſacrifie à Dieu bien réellement pour ſon éternité; mais avec des agonies pires que l'enfer même. Elle voit que tout ſon déſir étoit de plaire à Dieu, & qu'elle lui va déplaire pour une éternité; il lui reſte néanmoins un certain fond, qui dit, ſans pourtant la ſoulager; " J'ai un Sauveur qui vit " éternellement; & plus mon ſalut eſt perdu en " moi & pour moi, plus il eſt aſſuré en lui & (a) " par lui: mais cela ne dure que des momens.

Ce qui eſt étonnant, c'eſt qu'en cet état l'ame eſt ſi affligée & ſi tourmentée de l'expérience de ſes miſeres & de la crainte (ſans ſentiment) d'offenſer Dieu, qu'elle eſt ravie de mourir quoique ſa perte lui paroiſſe certaine, afin de ſortir de cet état & de n'être plus au hazard d'offenſer Dieu: car elle croit l'offenſer, quoiqu'il n'en ſoit

(a) *Ou* pour.

rien. Sa folie eſt telle, & ſa douleur ſi exceſſive, qu'elle ne fait pas attention qu'en vivant elle peut ſe convertir, & qu'en mourant elle ſe perd. Point du tout : parce qu'elle s'imagine qu'il n'y a plus de converſion pour elle. La raiſon en eſt, que comme ſa volonté ne s'eſt jamais écartée par un ſeul retour ni le moindre conſentement, cette volonté demeurant attachée à Dieu, & ne s'en détournant pas, elle ne la trouve plus pour faire les actes de douleur, de déteſtation, & le reſte. C'eſt ce qui lui fait le plus de peine.

7. Ce qui eſt encore ſurprenant, c'eſt qu'il y a des ames en qui toutes ces peines ne ſont que ſpirituelles; & ce ſont celles qui ſont les plus terribles. A celles-là le corps eſt froid, quoique l'ame ſe voye dans la (*a*) volonté de tous les maux, & dans l'impuiſſance de les commettre; & ce ſont ceux qui ſouffrent le plus. Si je pouvois dire comment j'ai éprouvé cette peine étrange, & avec cela la diſpoſition du corps (étant mariée) ſans nulle correſpondance au mariage, & ſans en rien témoigner, on verroit bien ce que c'eſt que cette peine. Je l'appelle *Enfer ſpirituel* : car l'ame croit avoir la volonté de tous les maux, ſans pouvoir d'en commettre aucun, & ſans correſpondance du corps. D'autres ſouffrent moins dans l'eſprit, & de toutes manieres, & éprouvent de très-grandes foibleſſes dans le corps. Mais j'ai tant écrit de cela, qu'il n'y a rien à en dire davantage.

8. J'ajouterai pourtant encore, pour répondre à la difficulté de Mr. de Meaux touchant le ſacrifice de la pureté, que cette propoſition ne peut jamais être comme il la ſuppoſoit par anticipation.

(*a*) Pente ſenſible, mais ſans conſentement.

Car l'exercice précéde le ſacrifice. Dieu permet que des vierges (& c'eſt à celles-là que cela arrive le plus ordinairement) entrent dans des exercices d'autant plus grands, qu'elles avoient plus d'attache à leur pureté. Voyant que Dieu les exerce ou par les diables d'une maniere connue, ou par des tentations qui leur paroiſſent naturelles, c'eſt pour elles une ſi grande douleur, que l'Enfer ſans ces peines leur ſeroit un rafraichiſſement. Alors elles font à Dieu un ſacrifice de cette même pureté, qu'elles avoient conſervée avec attache pour lui plaire : mais elles le font avec des agonies de mort : non qu'elles conſentent à aucun péché : elles en ſont plus éloignées que jamais ; mais elles portent avec réſignation & ſacrifice de tout elles-mêmes ce qu'elles ne peuvent empêcher. Je prie qu'on faſſe attention à ce que ces ames ainſi exercées de Dieu ſouffrent des tourmens inexplicables, qu'elles ne ſe permettent pas une ſeule ſatisfaction ; qu'il leur ſeroit même impoſſible d'en trouver : au lieu que ces autres miſérables qui ſe donnent à tous péchés, ne ſouffrent aucune peine, donnant à leurs ſens ce qu'ils déſirent, & vivant dans un libertinage effrené. C'eſt par les perſonnes de ce caractère qu'a commencé la perſécution qui m'a été faite. J'ai dit ailleurs (*a*) qu'elles alloient de Confeſſeurs à Confeſſeurs s'accuſer comme converties de toutes les horreurs du Quiétiſme ; & comme elles ſuppoſoient que j'étois dans leurs mêmes ſentimens, elles faiſoient tomber ſur moi toute l'indignation de ces gens-là, en ſe donnant le mérite d'une véritable converſion. C'eſt ce qui a fait qu'on les a laiſſées non-ſeulement en repos

(*a*) Ci-deſſus Chap. XII. §. 2.

pendant qu'on m'a déchirée & perſécutée de la plus étrange maniere; mais qu'on les a canoniſées, pour ainſi dire, & laiſſées en liberté de répandre tout le poiſon de leurs mauvais principes, fondés ſeulement ſur un libertinage affreux & ſans bornes. O mon Dieu, vous le voyez & le ſouffrez! J'ai fait tout ce qu'il m'a été poſſible pour retirer quelques-unes de cet état malheureux lorſque la providence m'a miſe à portée de le faire: je le ferois encore ſi pour en retirer une ſeule il m'en devoit couter la même perſécution.

9. Je m'appercevois chaque jour par ce qui me revenoit de Mr. de Meaux, qu'il s'éloignoit de plus en plus; & ce qui étoit le pis pour la cauſe dont il s'agiſſoit, qu'il ſe fixoit dans ſes penſées: Car cette fixation met un obſtacle preſque inſurmontable à la lumiere de vérité. Quels éclairciſſemens n'avois-je pas donné lors de la premiere conférence ſur les demandes, les déſirs & les autres actes? Mais rien n'entroit, parce qu'il vouloit condamner: & j'appris du D. d. Ch. qu'il rebattoit toujours ſur ces mêmes difficultés. Comment ne pas comprendre que le déſir apperçu étant un acte & une opération propre doit mourir avec les autres actes, ou plutôt doit paſſer en Dieu, pour n'avoir plus d'autres déſirs que ceux que Dieu donne? & comme on ne reprend plus ſa propre volonté, auſſi on ne reprend plus ſes déſirs. Ce qui n'empêche pas que Dieu ne faſſe *déſirer* (*a*) & *vouloir* comme il lui plait; & celui qui meut l'ame, la peut mouvoir à déſirer (*b*) quoiqu'elle n'ait plus de déſirs propres: car ſi elle en avoit de propres, ce ſeroit une propre

(*a*) Philip. 2. v. 13. (*b*) Rom 8. v. 14. 26.

conſiſtance & une fixation. Mais (*a*) *l'auteur de la Volonté Eſſentielle* dit ſur cela tout ce que l'on en peut dire, auſſi bien que *Saint François de Sales* ſur la *volonté*: car il faut raiſonner de l'un comme de l'autre. C'eſt que ce n'eſt point une mort ni une perte de déſirs ou de volonté; mais un écoulement de ces mêmes déſirs & de cette même volonté en Dieu; parce que l'ame tranſporte avec elle tout ce qu'elle poſſéde. Lorſqu'elle eſt en ſoi, elle déſire & veut en ſa maniere: lorſqu'elle eſt paſſée en Dieu, elle veut & déſire en la maniere de Dieu. Si on n'admet point d'écoulement de déſirs en Dieu, il ne faut admettre ni perte d'opération propre, ni d'acte propre ni de volonté: l'un eſt tellement attaché à l'autre, qu'ils ſont indiviſibles. De même que l'on ne reprend plus ſes opérations en aucun tems après les avoir quittées, comme on ne rentre plus dans le ventre de ſa mere après en être ſorti; de même auſſi ne reprend on plus ſes propres déſirs. Mais de même qu'on ne quitte pas ſes propres opérations pour devenir inutile, mais pour laiſſer opérer Dieu, & opérer ſoi-même par ſon mouvement; auſſi ne laiſſe-t-on écouler en Dieu ſes déſirs que pour déſirer ſelon ſon mouvement & vouloir par ſa volonté. On ne pourra condamner l'un ſans condamner l'autre: car c'eſt un enchaînement néceſſaire. Après tout, je ne ſuis pas la ſeule qui parle de déſappropriation. Si on la condamne en moi, le canal n'eſt rien par lui-même. Dieu l'écrira dans l'eſprit & dans le cœur de qui il lui plaira.

Cette fixation de Mr. de Meaux me faiſoit une peine infinie: parce que, quoique je puſſe faire

(*a*) B. de Canfeld.

pour éclaircir au-dehors, c'eſt à Dieu à remuer le dedans: mais comment le peut-il faire ſi on demeure retenu, quand ce ne ſeroit que par un cheveu?

10. J'appris encore qu'un des grands griefs de M. de Meaux étoit que je me louois, & avois une préſomption effroyable. Je demanderois volontiers; qui eſt le plus humble, celui qui dit de lui-même des paroles d'humilité, & ne dit rien à ſon avantage, (bien que ordinairement ceux-ci étant loués des autres à ce ſujet, auroient peine à ſupporter qu'on penſât d'eux le mal qu'ils en diſent;) ou bien celui qui dit ſimplement de ſoi le bien & le mal ſans avoir nulle peine que tout le monde penſe du mal de nous & qu'on nous décrie de la bonne ſorte? Celui qui s'humilie, ou bien celui qui eſt très-content d'être humilié? Pour moi, je dis ce que je ſais de bon en moi, parce qu'il appartient à mon Maître; mais je n'ai point de peine qu'on n'en croie rien: qu'on me décrie au prône, qu'on me diffame dans la gazette, cela ne me fait pas plus que lorſque je me loue: & comme je ne me corrige pas de mon orgueil apparent, parce que je n'en ai pas de honte; auſſi je ne m'embarraſſe pas du décri public, parce que je penſe de moi plus de mal que tous les autres ne peuvent faire.

11. Mr. de Châlons, qui étoit revenu après s'être donné le loiſir d'examiner tant les livres que les Commentaires ſur l'Ecriture, conſentit à la propoſition qui lui fut faite, de s'aſſembler chez Mr. Tronſon à ſa maiſon de campagne: parce qu'étant infirme & fort incommodé, il ne pouvoit ſe trouver chez ces Meſſieurs. J'avois demandé en grace que M. le D. de Ch. y fut

préſent, comme ami particulier de ces deux Prélats, par qui tout avoit paſſé, très-inſtruit de la matiere dont il s'agiſſoit, ainſi que de ce qui avoit donné lieu à cet examen. Je demandois auſſi, qu'après avoir examiné une difficulté, on en écrivit la déciſion, afin de rendre les faits conſtans. Cela me paroiſſoit abſolument néceſſaire, non ſeulement pour l'éclairciſſement de la vérité, mais pour avoir une preuve ſubſiſtante de ce que j'avois à me preſcrire auſſi bien que les autres ſur le fond des choſes, & ſur ce qui avoit fait la matiere de l'examen. Mais M. de Meaux, qui avoit promis à Mad. de M. une condamnation, & qui vouloit ſe rendre le maître de l'affaire, y fit naître tant de difficultés, tantôt ſous un prétexte & tantôt ſous un autre, qu'il trouva moyen d'éluder tout ce que j'avois demandé, & de n'en faire paroître que ce que bon lui ſembleroit. Il dit donc, que je pouvois voir Mr. Tronſon à part après que j'aurois vû Mr. de Châlons avec lui. On s'aſſembla chez Mr. de Meaux, & Mr. le D. de Ch. s'y trouva, comptant d'être préſent à la conférence, comme je l'avois demandé. Mr. de Châlons y arriva de bonne heure. Je lui parlai avec beaucoup d'ingénuité : & comme il n'étoit point encore rempli des impreſſions qu'on lui a données depuis, j'eus tout lieu d'en être contente. J'eus la conſolation de le voir entrer avec bonté dans ce que je lui dis.

12. Mr. de Meaux, après s'être longtems fait attendre, arriva ſur le ſoir ; & après un moment de converſation générale, il ouvrit un porte feuille qu'il avoit apporté, & dit à Mr. le D. de Ch. que s'agiſſant de doctrine, & d'une matiere purement Eccleſiaſtique, dont le jugement regardoit

les ſeuls Evêques, il ne croioit pas qu'il fût à propos qu'il y demeurât préſent; & que cela les pourroit gêner. C'étoit une pure défaite pour n'avoir pas un témoin de ce caractere, auquel, tout habile qu'il étoit, il ne lui étoit pas poſſible d'en impoſer, le connoiſſant trop inſtruit pour ſe laiſſer ſurprendre, & trop droit pour ne pas rendre témoignage à la vérité ſur des faits qui ſe ſeroient paſſés ſous ſes yeux. Il ne s'agiſſoit point d'une déciſion de foi, dont le jugement appartient aux Evêques: mais d'une diſcuſſion paiſible de mes ſentimens, qu'il étoit queſtion d'éclaircir, pour voir en quoi j'excédois, & ſi mes expreſſions ſur les matieres de la vie intérieure étoient conformes ou non à celles des Auteurs Myſtiques approuvés, comme je croiois ne m'en être pas écartée: car j'avois proteſté cent & cent fois de ma ſoumiſſion pour ce que ces Meſſieurs me diroient être de la foi & du dogme de l'Egliſe, ſur quoi je ne prétendois nullement diſputer avec eux. Mais Mr. de Meaux alloit à ſon but; & ne vouloit pour rien s'en écarter. Je ſentis juſqu'au fond du cœur le refus (*a*) de ce prélat; car j'en connus d'abord les ſuites, & je ne doutai plus des engagemens qu'il avoit pris pour une condamnation. Quoi de plus naturel, que la préſence d'une perſonne du caractere du D. de Ch. qui avoit le mérite, la probité & le fond de ſavoir que tout le monde ſait; par le canal duquel tout avoit paſſé, & qui avoit un ſi grand intérêt à l'éclairciſſement dont il s'agiſſoit, pour ſe détromper lui & les autres, ſuppoſé mes mépriſes, & que je leur euſſe contre mon intention inſpiré des ſentimens contraires à la pureté de la foi? quoi dis-je, de

(*a*) Sur la préſence de Mr. le D. de Ch. comme témoin.

plus naturel, que d'avoir un témoin de ce caractere, qui n'auroit ſervi qu'à me confondre ſi j'avois parlé différemment de ce qu'il m'avoit ouï dire dans tous les tems, ou qui auroit pû ſe déſabuſer lui-même & déſabuſer les autres dans une conférence paiſible, où l'on m'auroit fait voir mes égaremens? C'étoit même la fin qu'on s'étoit propoſée lorſqu'on avoit commencé à parler de cette affaire. Mais Dieu ne le permit pas, & M. le D. de Ch. ne jugea pas à propos d'inſiſter voyant que Mr. de Châlons ne repondoit rien, outre qu'il ne le faiſoit que par bonté, & par complaiſance pour la grande envie que je lui en avois marquée.

13. Je reſtai donc ſeule avec ces deux Meſſieurs. Mr. de Meaux parla longtems pour prouver que tous les Chrétiens communs avoient la même grace. Je tâchai de lui prouver le contraire. Mais comme il ne s'agiſſoit proprement que de juſtifier mes expreſſions ſur des choſes de plus de conſéquence, je n'inſiſtai pas la deſſus, & ne ſongeai qu'à lui faire connoître la conformité de mes ſentimens avec ceux des Auteurs approuvés qui ont écrit de la vie intérieure. Il revenoit toujours, qu'on donnoit à cette vie un état trop parfait, & tâchoit d'obſcurcir & rendre galimatias tout ce que je diſois, ſur tout lorſqu'il voyoit Mr. de Châlons touché, pénétré & entrant dans ce que je lui diſois. Il ne s'agiſſoit pas de diſputer : mais de me ſoumettre, d'être prête à croire & à agir conformément à ce qu'on diroit. Ç'a toujours été la véritable diſpoſition de mon cœur, & je n'ai nulle peine de me démettre de mon jugement.

14. J'avois écrit à Mr. de Meaux une lettre auparavant avec ma ſimplicité ordinaire, par la-

quelle je lui mandois, que je n'aurois nulle peine à croire que je m'étois trompée. Il la produiſit avec un tour plein de malignité comme un aveu que je fiſſe de m'être trompée en matiere de foi ; & que reconnoiſſant mes erreurs, après qu'il me les avoit fait connoître, je déclaraſſe comme par mépris de ne m'en point ſoucier : que c'étoit par le même eſprit que j'avois dit dans la même lettre, ou dans une autre, que j'étois auſſi contente d'écrire des ridicules que de bonnes choſes : ne prenant point du tout le ſens de l'obéïſſance (dans lequel j'écrivois) ; & comment j'eſpérois que mon Directeur, qui devoit en juger, corrigeroit tout, & qu'ainſi mes mépriſes ſerviroient à faire connoître l'indignité du canal dont Dieu avoit voulu ſe ſervir. M. de Meaux me fit un crime d'une lettre ſi pleine de petiteſſe, & écrite avec tant de ſimplicité. Il me reprocha quantité de fois mon ignorance ; que je ne ſavois rien ; & ſe recrioit ſans ceſſe, après m'avoir fait des galimatias de toutes mes paroles, qu'il étoit étonné de mon ignorance ! Je ne repondois rien à ces reproches ; & l'ignorance dont il m'accuſoit, devoit lui faire voir au moins que je dis vrai lorſque j'aſſure que c'eſt par une lumiere actuelle que j'écris, rien hors de là ne me demeurant dans l'eſprit. Il me fit un autre crime de ce que j'ai mis, qu'adherer à Dieu, c'eſt un commencement d'union ; & il revenoit toujours à me vouloir prouver, que tous les Chrétiens avec la foi commune, ſans intérieur, peuvent arriver à la déification. Mais il eſt impoſſible de répondre à un homme qui vous terraſſe, qui ne vous entend pas, & qui écraſe inceſſamment. Pour moi,

je perds alors le fil de ce que je veux dire, & ne me souviens plus de rien.

15. Cette Conférence ne fut d'aucune utilité pour le fond des choses. Elle mit seulement Mr. de Meaux à portée de dire à Mad. de Maintenon, qu'il avoit fait l'examen projetté : & que m'aiant convaincue de mes égaremens, il espéroit avec le tems de m'en faire revenir en m'engageant d'aller passer quelque tems dans un Couvent de Meaux, où il pourroit achever plus tranquillement ce qu'il avoit comme ébauché. Pour moi, lors qu'on me parla d'être examinée par ces Messieurs, j'en eus de la joie; parce que je croiois que, selon qu'on en use ordinairement, ils me verroient tous trois ensemble, & que par conséquent Jesus-Christ y présideroit. J'espérois par là gain de cause ; parce que je ne doutois pas que le Seigneur ne leur fit connoître la vérité, mon innocence, & la malice de mes accusateurs. Mais Dieu, qui vouloit apparemment que je souffrisse tout ce qui m'arriva depuis, ne permit pas que cela fut de la sorte. Il donna pouvoir au Démon d'agir, d'empêcher cette Union de ces trois Messieurs, & de mettre le désordre par-tout.

16. Comme Mr. de Meaux n'étoit venu qu'à la nuit, j'avois eu auparavant tout le loisir d'entretenir fort longtems Mr. de Châlons en présence du D. d. Ch. Ce Prélat parut fort content de moi, & me dit même, *que je n'avois qu'à continuer ma maniere d'oraison ; & qu'il prioit Dieu de m'augmenter ses graces de plus en plus.* Dans les emportemens de Mr. de Meaux, il abaissoit les coups le plus qu'il pouvoit; & me fit voir dans cette occasion, que lorsqu'il agissoit par hu-

même, il le faiſoit avec toute la bonté & l'équité poſſible. Tout ce qu'il pût faire, ce fut d'écrire quelques réponſes que je lui faiſois, m'adreſſant à lui parce que Mr. de Meaux dans la chaleur de ſa prévention m'injurioit ſans vouloir m'entendre. Je ſouhaitai de voir encore un fois ce prélat. Je le vis ſeule, & quoiqu'on l'eût déja prévenu, il parût content de cette conférence, & me repeta; *qu'il ne voyoit rien à changer ni à ma maniere d'oraiſon, ni à tout le reſte: que je continuaſſe; qu'il prieroit Dieu qu'il augmentât ſes miſéricordes ſur moi: & que je reſtaſſe cachée dans ma ſolitude comme je faiſois depuis deux ans.* Je le lui promis.

17. On trouva à propos que j'allaſſe voir Mr. Tronſon. J'allai à Iſſi. M. L. D. de Ch. eût la bonté de s'y trouver. Mr. Tronſon m'examina avec plus d'exactitude que les autres. L. D. de Ch. eût la bonté d'écrire lui-même les demandes & les réponſes. Je lui parlai avec toute la franchiſe poſſible. L. D. de Ch. lui dit: Vous voyez qu'elle eſt droite: il répondit: *Je le ſens bien.* Ce mot étoit digne d'un auſſi grand ſerviteur de Dieu qu'il l'étoit, qui en jugeoit non-ſeulement par l'eſprit, mais par le goût du cœur. Je me retirai donc, & Mr. Tronſon parût content, quoiqu'on lui eût envoyé une fauſſe lettre contre moi, qu'on diſoit être d'une perſonne qui le nia.

CHAPITRE XVIII.

Sa retraite chez les Religieuſes de Ste. Marie à Meaux. Péril qu'elle encourut pour s'y rendre au tems marqué par cet Evêque, qui l'en loue; puis l'en blâme. Renouvellement de libelles, calomnies, lettres ſuppoſées contr'elle, & de pluſieurs ſtratagêmes & fictions étonnantes. Etrange déclaration & ſignature qu'exigeoit d'elle M. de Meaux. Témoignage avantageux que lui rendent les Religieuſes de Ste. Marie, & Mr. de Meaux lui-même.

1. QUi n'eut pas cru après tous ces examens, où l'on me parut content, qu'on m'eût laiſſée en repos? Il en arriva tout le contraire: parce que plus mon innocence paroiſſoit, plus ceux qui avoient entrepris de me rendre criminelle, faiſoient jouer de reſſorts pour en venir à bout. Les choſes étoient ſur ce pied lorſque Mr. de Meaux, à qui j'avois offert d'aller paſſer quelque tems dans une Communauté de ſon Dioceſe, afin qu'il me connût par lui-même; me propoſa les Filles de Ste. Marie de Meaux. Cette offre lui avoit plû infiniment, dans la penſée qu'il eut, (comme je l'ai appris depuis,) qu'il en tireroit de grands avantages temporels. Il les croioit encore plus grands: car il dit à la Mere Picard, Supérieure du Monaſtere où j'entrai, que cela lui vaudroit l'Archevêché de Paris & un Chapeau de Cardinal. Je répondis à cette Mere lorſqu'elle me le dit, que Dieu ne permettroit pas qu'il eût ni l'un ni l'autre. Je partis ſitôt qu'il me le manda. Ce fut au mois de Janvier 1695, dans

dans le plus affreux hiver qu'il y ait eu de longtems ni devant ni après. Je penſai périr dans les neiges, où je reſtai quatre heures, le carroſſe y étant entré, & en étant preſque couvert, dans un endroit creux. On m'en tira par la portiere, avec une fille. Nous nous aſſîmes ſur la neige, attendant la miſéricorde de Dieu, n'eſpérant que la mort. Je n'eus jamais plus de tranquillité, quoique tranſie & mouillée de la neige, que nous fondions. Ce ſont ces occaſions qui font voir ſi on eſt parfaitement abandonné à Dieu. Cette pauvre fille & moi étions ſans inquiétude, dans une entiere réſignation, ſûres de mourir ſi nous y paſſions la nuit, & ne voiant nulle apparence de ſecours. Nous en étions là, lorſqu'il paſſa des Charretiers, qui nous retirérent avec peine. Il étoit dix heures du ſoir lorſque nous arrivâmes. On ne nous attendoit plus, & Mr. de Meaux aiant d'abord appris cela, fut étonné & très-ſatisfait que j'euſſe ainſi riſqué ma vie pour lui obéir à point nommé. J'eus une maladie de ſix ſemaines de fiévre continue.

2. Mais ce qui avoit paru d'abord ſi bon à Mr. de Meaux ne lui parut plus qu'*artifice & hipocriſie*. C'étoit ainſi qu'on qualifioit & qu'on qualifie encore le peu de bien que Dieu me fait faire: & loin qu'on en croie l'Evangile, qui nous aſſure (*a*) qu'un *arbre ne peut être mauvais dont les fruits ſont bons*, comme on veut que l'arbre ſoit mauvais, on attribue le bien à un artifice malicieux & plein d'hypocriſie. C'eſt une étrange hypocriſie que celle qui dure toute la vie; & qui loin de nous attirer quelque avantage, ne cauſe que croix, calomnies, peines & confuſions, pau-

(*a*) Luc 6. v. 43. 44.

lever les Religieuſes. Il y avoit à leur tour un très-bon garçon & qui, comme je l'ai appris depuis, étoit homme d'oraiſon. Il dit tout haut : il faut que cette Dame ſoit bien à Dieu & intérieure pour attendre en l'état qu'elle eſt avec tant de tranquillité. Il imprima par ce diſcours quelque ſorte d'eſtime pour moi en des perſonnes qu'on avoit ſi fort prévenues. Mr. de Meaux voulut que je changeaſſe de nom, afin, diſoit-il, qu'on ignorât que je fuſſe dans ſon Diocéſe, & qu'on ne le tourmentât pas ſur mon compte. Le projet étoit le plus beau du monde, s'il avoit pû garder un ſecret : mais il dit à tous ceux qu'il vit, que j'étois dans un tel Couvent ſous un tel nom. Auſſitôt on envoia à la Mere Supérieure & aux Religieuſes de tous côtés des libelles anonimes contre moi. Cela n'empêcha pas la Mere Picard & les Religieuſes de m'eſtimer & de m'aimer. J'étois venue à Meaux afin que Mr. de Meaux m'examinât, ainſi qu'il le diſoit à tout le monde : & cependant il partit pour Paris le lendemain de mon arrivée, & ne revint qu'à Pâques. Il ordonna qu'on me fit communier autant que les Religieuſes, & même plus, ſi je voulois ; mais je n'avois garde de le faire, me conformant autant qu'il étoit poſſible à la Communauté.

4. Il arriva dans ces entrefaites que ceux qui me perſécutoient firent courir une lettre qu'ils diſoient être de Mr. de Grenoble, où il étoit marqué, qu'il m'avoit chaſſée de ſon Diocéſe, que j'avois été convaincue en préſence du Pere de Richebrac, alors Prieur des Bénédictins de S. Robert de Grenoble, de choſes horribles ; quoique pourtant j'euſſe des lettres de Mr. de Grenoble depuis mon retour qui faiſoient voir tout

peines. (*a*) *Tous vos flots*, disois-je quelquefois, *sont tombés sur moi*: (*b*) *vous avez tiré contre moi toutes les fléches de votre carquois.* Mais une main qu'on adore & qu'on aime ne peut donner de rudes coups. Je n'étois point affligée de ces sortes d'afflictions que l'on plaint, & qui sont honorables; je paroissois châtiée violemment pour mes crimes. C'est ce qui faisoit que chacun croioit avoir droit de me maltraiter, & croioit rendre un grand service à Dieu. Il me semble que je compris alors, que c'étoit la maniere dont Jésus-Christ avoit souffert. Les souffrances & la mort de S. Jean lui ont été glorieuses, mais celles de Jesus-Christ ont été pleines de confusion. (*c*) *Il a été mis au rang des malfaiteurs*; & il sera toujours vrai de dire qu'il a été condamné par le Souverain Pontife, par les Princes des Prêtres, les Docteurs de la loi, des Juges même qui n'étoient pas de leur nation, députés des Romains qui se piquoient de rendre la justice. Heureux ceux qui souffrent avec toutes ces circonstances, qui ont tant de rapport aux souffrances de Jesus-Christ, lequel étoit encore frappé de Dieu son Pere. Mais que ces sortes de souffrances sont ameres, & les plus ameres de toutes, à qui n'a pas le goût de Jesus-Christ! La condamnation des impies n'est rien; mais la condamnation des personnes estimées justes en tout, paroit une condamnation faite avec connoissance de cause par des juges équitables & pleins de lumiere après un examen entier.

3. Pour revenir à mon sujet, j'entrai dans le Couvent en l'état où j'étois. J'attendis encore plus d'une heure dans le tour, transie & sans feu, parce qu'il falloit avertir Mr. de Meaux & faire

(*a*) Pf. 41. v. 8. (*b*) Lam. Jer. 3. v. 12. 13.
(*c*) Marc 15. v. 28.

C'eſt dans cette diſpoſition que je ſuis ſincérement en Notre Seigneur en vous demandant auprès de lui vos prieres,

Madame,

V. t. h. & très O. S.

F. RICHEBRAC.

A Blois *ce* 14 *Avril* 1695.

5. Mr. de Grenoble écrivit en même tems à celui qui avoit fait courir cette lettre prétendue (c'étoit le Curé de S. Jaques du Haut-pas,) d'une maniere à lui faire ſentir combien il étoit indigné qu'on le rendît l'auteur de pareilles calomnies. En effet comment auroit-il pû accorder les horreurs qu'elle ſuppoſoit dans le tems de mon ſéjour à Grenoble avec les lettres qu'il avoit écrites en ma faveur à Meſſieurs ſes freres à Paris, pour leur recommander mes intérêts plus d'un an après que je fus ſortie de ſon Dioceſe? Voici la copie de celle qui étoit pour Mr. le Lieutenant Civil, qu'il m'envoia dans la lettre qu'il me fit l'honneur de m'écrire.

Je ne ſaurois refuſer à la vertu & à la piété de Madame de la Mothe Guyon la recommandation qu'elle exige que je vous faſſe, Monſieur, en faveur de ſa famille dans une affaire qui eſt par devant vous. J'en ferois quelque ſcrupule ſi je ne connoiſſois pas la droiture de ſes intentions & votre intégrité. Ainſi trouvez bon que je vous ſollicite de lui faire toute la juſtice qui lui eſt due. Je vous la demande avec toute la cordialité avec laquelle je ſuis à vous.

Le Cardinal CAMUS.

A Grenoble 28 *Janvier* 1688.

Voici celle qu'il m'écrivoit.

MADAME,

Je ſouhaiterois d'avoir plus ſouvent que je n'ai des occaſions de vous faire connoître combien vos intérêts temporels & ſpirituels me ſont chers. Je bénis Dieu que vous vous ſoiez bien trouvée des avis que je vous ai donnés pour ceux-ci : je n'oublie rien pour engager Mr. le Lieutenant Civil à vous rendre la juſtice qui vous eſt due pour les premiers, vous priant de croire que vous me trouverez toujours diſpoſé à vous marquer par-tout que je ſuis véritablement,

Madame,

Votre très-affectionné ſerviteur,

Le Cardinal le CAMUS.

Grenoble 28 Janvier 1688.

6. Cependant rien ne contribua plus au décri général que cette autre lettre prétendue de Mr. de Grenoble. Car comment démentir un témoignage pareil à celui du Curé de S. Jaques, ſi connu dans ce tems-là par ſes liaiſons avec un ſi grand nombre de gens de mérite à qui il avoit donné copie de cette lettre, au point qu'en quinze jours de tems tout Paris en fut rempli ? Mr. de Meaux, qui en avoit une copie comme les autres, fut étrangement ſurpris de la réponſe du P. de Richebrac auſſi bien que des lettres de Mr. de Grenoble que je lui fis voir. Il ſe récria ſur la noirceur de cette calomnie. Il avoit de bons momens, qui étoient enſuite détruits par les perſonnes qui le pouſſoient contre moi & par ſon propre intérêt.

7. Un Curé de Paris fit une autre hiſtoire bien épouvantable & bien ridicule. Il alla chez une perſonne des plus qualifiées ; & parlant de moi

il dit, que j'avois ôté une femme à ſon mari, homme de qualité, & l'avois fait épouſer à ſon Curé. On le preſſa fort de dire comment cela ſe pouvoit faire: il aſſura toujours que rien n'étoit plus vrai. Ce Seigneur & ſa femme n'en douterent plus, & le dirent auſſitôt à un de leurs amis qui alla les voir & qui me connoiſſoit. La choſe lui parut d'abord incroiable: mais ils lui ſoutinrent ſi fortement que le Curé les en avoit aſſuré, qu'il eut la curioſité de s'en éclaircir, bien déterminé à ne me voir de ſes jours ſi la choſe étoit. Il alla trouver ce Curé: il l'interrogea ſur mon compte, & le preſſa fort. Enfin ce Curé lui dit, que j'étois capable de cela, & de pis encore. Ce Mr. lui dit: Mais, Monſieur, je ne vous demande pas de quoi elle eſt capable: vous ne la connoiſſez pas: mais je vous demande, s'il eſt vrai qu'elle ait fait cela? Il dit que non; mais que je pouvois faire pis. Le Curé ne m'avoit jamais vue; ainſi ce jugement étoit étonnant. Enfin il ſe trouva qu'on dit que c'étoit en Auvergne que cela étoit arrivé: je crois même qu'il dit qu'il y avoit quarante ans. Cela étonna étrangement ceux à qui il avoit conté cette fable lorſqu'ils en apprirent la fauſſeté. Je m'étonne comment on avoit pû y ajouter foi.

8. On fit encore un autre ſtratagéme, qui fut, d'envoier à confeſſe à tous les Curés & Confeſſeurs de Paris une méchante femme qui prit le nom d'une de mes filles. Cette femme étoit la Gautiere: Elle ſe confeſſoit à pluſieurs en un jour afin de n'en point laiſſer échapper. Elle leur diſoit, qu'elle m'avoit ſervi ſeize ou dix-ſept ans; mais qu'elle m'avoit quittée ne pouvant en con-

ſcience vivre avec une ſi méchante femme : qu'elle m'avoit quittée pour mes abominations. En moins de huit jours je fus décriée par tout Paris, & je paſſai ſans contredit pour la plus méchante perſonne du monde. Ceux qui le diſoient de la ſorte, croioient en être bien inſtruits, & le ſavoir par une voie très-ſûre. Il arriva que cette fille qui me ſervoit, fut à Confeſſe à un Chanoine de Notre Dame. Elle lui parla des peines qu'on faiſoit à ſa Maîtreſſe, qui étoit, diſoit-elle, très-innocente. Le Chanoine la pria de lui dire ſon nom ; elle le lui dit. Il lui repliqua : vous me ſurprenez étrangement : car il en eſt venu une qui ne vous reſſemble point du tout qui ſe dit être vous, & qui m'a dit des choſes horribles. Elle le déſabuſa, & lui fit voir la noirceur de ce procédé. Il arriva la même choſe à quatre ou cinq autres. Mais pouvoit-elle déſabuſer tous les Confeſſeurs ? Et je ne voulus jamais ſouffrir qu'elle ſe ſervît de la Confeſſion pour faire connoître la vérité, laiſſant le tout à Dieu, & ne voulant perdre aucune des croix & des humiliations qu'il m'a lui-même choiſies. Parmi tant de traverſes je n'ai point été ſans maladies ni douleurs fort aiguës.

9. Je fus donc tout le tems depuis mon arrivée à Meaux juſques à Pâques ſans voir Mr. de Meaux, qui ne revint de Paris que pour cette fête. J'étois encore fort malade. Il entra dans ma chambre : & la premiere choſe qu'il me dit étoit, que j'avois beaucoup d'ennemis, & que tout étoit déchaîné contre moi. Il m'apporta les Articles compoſés à Iſſi. Je lui demandai l'explication de quelques endroits, & je les ſignai. Je me trou-

vai beaucoup plus mal ensuite. Il revint le jour de l'Annonciation, qui avoit été remise après Pâques. Comme j'ai une très-grande dévotion au VERBE INCARNÉ, & que les Religieuses achevoient de brûler le cierge triangulaire devant une image que j'avois de l'Enfant Jesus, durant qu'elles chantoient un motet en musique, Mr. de Meaux entra. Il demanda ce que c'étoit que cette musique dans mon cabinet? Elles répondirent, que comme j'avois une très-grande dévotion au Verbe Incarné, je les avois fait régaler ce jour-là, & qu'elles étoient venues me remercier, & chanter ce motet en l'honneur du Verbe Incarné. Elles étoient à peine hors de ma chambre qu'il vint vers mon lit, & me dit; qu'il vouloit que je lui signasse tout-à-l'heure *que je ne croiois pas au Verbe Incarné.* Plusieurs Religieuses qui étoient dans l'antichambre près ma porte, l'entendirent bien. Je tombai de mon haut à une pareille proposition. Je lui dis, que je ne savois point signer de fausſetés. Il répéta; qu'il me le feroit bien faire. Je lui répondis; que je savois souffrir, par la grace de Dieu; que je savois mourir: mais que je ne savois point signer de fausſetés. Il me répondit, qu'il m'en prioit: & que si je faisois cela, il rétabliroit ma réputation qu'on tâchoit de déchirer; qu'il diroit de moi tous les biens du monde. Je lui répondis; que c'étoit à Dieu à prendre soin de ma réputation s'il l'avoit agréable, & à moi à soutenir ma foi au péril de ma vie. Voiant qu'il ne gagnoit rien, il se retira.

10. J'ai cette obligation à la Mere Picard & à la Communauté; qu'il n'y eut point de témoignage avantageux qu'elles ne lui rendissent de moi. En voici un qu'elles me donnérent par écrit.

„ Nous soussignées Supérieure & Religieuses „ de la Visitation de Ste. Marie de Meaux, certi- „ fions que Mad. G. aiant demeuré dans notre „ Maison par l'ordre & la permission de Monsei- „ gneur l'Évêque de Meaux, notre illustre Prélat „ & Supérieur, l'espace de six mois, elle ne nous „ a donné aucun sujet de trouble ni de peine; „ mais bien de grande édification, n'aiant jamais „ parlé à personne du dedans ni du dehors qu'a- „ vec une permission particuliere; n'aiant en ou- „ tre rien reçu ni écrit que selon que Monsei- „ gneur lui a permis; aiant remarqué en toute sa „ conduite & en toutes ses paroles une grande „ régularité, simplicité, sincérité, humilité, mor- „ tification, douceur & patience chrétienne, & „ une vraie dévotion & estime de tout ce qui est „ de la foi, sur-tout au mistere de l'Incarnation „ & de la sainte Enfance de Notre Seigneur Je- „ sus-Christ. Que si la dite Dame vouloit choi- „ sir notre Maison pour y vivre le reste de ses „ jours dans la retraite, notre Communauté le „ tiendroit à faveur & satisfaction. Cette pro- „ testation est simple & sincere, sans autre vue ni „ pensée que de rendre témoignage à la vérité. „ Fait le 7 Juillet 1695 *& signé*

Sœur Françoise Elizabeth le Picard Supérieure.
Sœur Magdelaine Aimée Gueton.
Sœur Claude Marie Amouri.

11. Lors qu'elles parloient à Mr. de Meaux de moi, il répondoit: *Je ne vois en elle, tout comme vous, que du bien: mais ses ennemis me tourmentent, & veulent trouver du mal en elle.* Il écrivit un jour à la Mere Picard, *qu'il avoit examiné mes écrits avec grand soin: qu'il n'y avoit rien trouvé que quelques termes qui n'étoient pas dans toute la rigueur*

de la Théologie ; mais qu'une femme n'étoit point obligée d'être Théologienne. La Mere le Picard me montra cette lettre pour me consoler ; & je jure devant Dieu que je n'écris rien que de très-véritable.

CHAPITRE XIX.

Suite des procédures de Mr. de Meaux envers Mad. G. alors malade dans le Couvent de Ste. Marie. Ses variations. Il la laisse aller avec un Certificat, dont il se répent un peu après. Durant qu'elle vit paisiblement à l'écart, ses ennemis obtiennent qu'on l'enléve bien que malade, & qu'on la mette en prison pour toujours.

1. A Quelques jours de là Mr. de Meaux revint. Il m'apporta un papier écrit de sa main, qui n'étoit qu'une profession de foi comme j'avois toujours été Catholique, Apostolique & Romaine, & une soumission de mes livres à l'Eglise. Ce que j'aurois fait de moi-même quand on ne me l'auroit pas demandé. Et ensuite il m'en lût un autre qu'il devoit, disoit-il, me donner, qui étoit un Certificat tel qu'il me donna longtems après, & même plus avantageux. Comme j'étois trop malade pour pouvoir transcrire cette soumission, qui étoit écrite de sa main, il me dit de la faire transcrire par une Religieuse, & que je la signasse. Il remporta son Certificat pour le mettre au net, à ce qu'il disoit ; & il m'assura, qu'en lui donnant l'un il me donneroit l'autre ; qu'il me vouloit traiter comme sa Sœur ; & qu'il seroit un fripon s'il ne le faisoit pas. Ce procédé si honnête me charma.

Je lui dis, que je m'étois mise entre ses mains non-seulement comme entre les mains d'un Evêque, mais comme en celles d'un homme d'honneur. Qui n'eût pas cru qu'il eût effectué tout cela?

2. Je me trouvai si mal après son départ, parce que j'avois un peu parlé, & que j'étois extrêmement foible, qu'il fallut me faire revenir avec des eaux cordiales. La Supérieure craignant que s'il revenoit le lendemain, cela ne me fît mourir, le pria par écrit de me laisser ce jour de repos: mais il ne le voulut pas: au contraire, il vint ce jour-là même, & me demanda si j'avois signé l'écrit qu'il m'avoit laissé: & ouvrant un porte-feuille bleu qui fermoit à clef, il me dit; voila mon Certificat; où est votre soumission? Il tenoit un papier en disant cela. Je lui montrai ma soumission, qui étoit sur mon lit, & que je n'avois pas la force de lui donner. Il la prit, je ne doutai point qu'il ne m'allât donner son écrit: mais point du tout: il renferma le tout dans son porte-feuille, & me dit qu'il ne me donneroit rien; que je n'étois pas au bout; qu'il m'alloit bien tourmenter davantage, & qu'il vouloit bien d'autres signatures, entre autres celle, *que je ne croiois pas au Verbe Incarné.* Jugez de ma surprise. Je restai sans force & sans parole. Il s'enfuit. Les Religieuses furent épouvantées d'un tour pareil: car rien ne l'obligeoit à me promettre un Certificat: Je ne lui en avois point demandé. Ce fut alors que je fis des protestations qui sont paraphées d'un Notaire de Meaux, l'aiant demandé sous prétexte de testament.

3. A quelque tems de là ce Prélat me vint revoir. Il me demanda de signer sa lettre Pastorale, & d'avouer que j'ai eu les erreurs qui y sont

condamnées. Je tâchai de lui faire voir que ce que je lui avois donné comprenoit toute sorte de soumission ; & quoique dans cette lettre il m'eût mis au rang des malfaiteurs, je tâchois d'honorer cet état de Jesus-Christ sans me plaindre. Il me dit : mais vous m'avez promis de vous soumettre à ma condamnation. Je le fais de tout mon cœur, Monseigneur, lui répondis-je, & je ne prens non plus d'intérêt à ces petits livres que si je ne les avois pas écrits. Je ne sortirai jamais s'il plait à Dieu de la soumission & du respect que je vous dois de quelque maniere que les choses tournent : mais, Monseigneur, vous m'avez promis une décharge. Je vous la donnerai lorsque vous ferez ce que je veux, me dit-il. Monseigneur, vous me fites l'honneur de me dire qu'en vous donnant signé cet acte de soumission que vous m'aviez dicté, vous me donneriez ma décharge. Ce sont, dit-il, des paroles qui échappent avant que d'avoir murement pensé à ce qu'on peut & doit faire. Ce n'est pas pour vous faire des plaintes que je vous dis cela, Monseigneur, mais pour vous faire souvenir que vous me la promîtes : & pour vous faire voir ma soumission, je veux bien écrire au bas de votre Lettre Pastorale tout ce que j'y puis mettre. Après l'avoir fait, & qu'il l'eût lû, il me dit, qu'il le trouvoit assez bien : puis après l'avoir mis dans sa poche, il me dit : Il ne s'agit pas de cela : vous ne dites point que vous êtes formellement hérétique, & je veux que vous le déclariez, & aussi que la lettre est très-juste, & que vous reconnoissez avoir été dans toutes les erreurs qu'elle condamne. Je lui répondis : je crois, Monseigneur, que c'est pour m'éprouver que vous dites cela ; car je ne me

perſuaderai jamais qu'un Prélat ſi plein de piété & d'honneur voulût ſe ſervir de la bonne foi avec laquelle je ſuis venue me mettre dans ſon Diocéſe, pour me faire faire des choſes que je ne puis faire en conſcience. J'ai cru trouver en vous un Pere: je vous conjure que je ne ſois point trompée en mon attente. Je ſuis Pere de l'Egliſe, me dit-il; mais enfin il n'eſt point queſtion de paroles. Si vous ne ſignez ce que je veux, je viendrai avec des témoins; & après vous avoir admonétée devant eux, je vous déférerai à l'Egliſe, & nous vous retrancherons, comme il eſt dit dans l'Evangile. Monſeigneur, lui répondis-je, je n'ai que mon Dieu pour témoin: je ſuis préparée à tout ſouffrir, & j'eſpere que Dieu me fera la grace de ne rien faire contre ma conſcience, ſans ſortir jamais du reſpect que je vous dois. Il voulut encore dans la même converſation m'obliger à déclarer que je reconnoiſſois qu'il y a des erreurs dans le livre latin du P. la Combe, & déclarer en même tems que je ne l'avois pas lû.

4. Les bonnes filles qui voioient une partie des violences & des emportemens de Mr. de Meaux n'en pouvoient revenir; & la Mere le Picard me diſoit, que ma trop grande douceur le rendoit hardi à me maltraiter; parce que ſon caractere d'eſprit étoit tel, qu'il en uſoit ordinairement de la ſorte avec les gens doux, & qu'il plioit avec les gens hauts. Cependant je ne changeai jamais de conduite, & j'aimai mieux prendre le parti de ſouffrir, que de m'écarter en rien du reſpect que je devois à ſon caractere. Je m'aſſure que toutes les perſonnes qui ont ſu que j'avois été à Meaux ont cru deux choſes également fauſſes: l'une, que j'y étois par ordre du Roi; & c'étoit de moi-

même : l'autre, qu'en ſix mois que j'y ai été Mr. de Meaux m'avoit interrogée diverſes fois pour ſavoir ma penſée ſur l'intérieur, quelle étoit ma maniere d'oraiſon, ou ſur l'amour de Dieu. Point du tout : il ne m'a jamais parlé de ces choſes. Lorſqu'il venoit, c'étoit, diſoit-il, mes ennemis qui lui diſoient de me tourmenter; qu'il étoit content de moi. D'autres fois il venoit plein de fureur me demander cette ſignature qu'il ſavoit bien que je ne donnerois pas : il me faiſoit menacer de tout ce qu'on m'a fait depuis. Il ne prétendoit pas, diſoit-il, perdre ſa fortune pour moi; & mille autres choſes. Après ſes feux, il retournoit à Paris, & il étoit du tems ſans revenir.

5. Enfin après avoir été ſix mois à Meaux, il me donna de lui-même un Certificat, & ne me demanda plus d'autre ſignature. Ce qui eſt étonnant eſt, que dans le tems qu'il étoit le plus emporté contre moi, il me diſoit, que ſi je voulois venir demeurer dans ſon Diocéſe, je lui ferois plaiſir : qu'il vouloit écrire ſur l'intérieur; & que Dieu m'avoit donné ſur cela des lumieres très-ſûres. Il avoit vu cette Vie, dont il a tant parlé : il ne me témoigna jamais qu'il y eût trouvé à redire; tout cela n'eſt arrivé que depuis que j'ai ceſſé de le voir; ou, il a vu dans cette Vie (qu'il n'avoit plus) ce qu'il n'y avoit point vu en la liſant. Peu avant que je fortiſſe de Meaux, il témoigna à Mr. de Paris & à Mr. l'Archevêque de Sens combien il étoit content & édifié de moi. Il nous prêcha le jour de la Viſitation de la Vierge, qui eſt une des principales fêtes de ce Monaſtere : il y dit la Meſſe, & ſouhaita que je communiaſſe de ſa main. Il fit au milieu de la Meſſe un Sermon étonnant ſur l'intérieur. Il avança des choſes beaucoup

plus

plus fortes que celles que j'ai avancées. Il dit, qu'il n'étoit pas maître de lui au milieu de ces redoutables mystéres, qu'il étoit obligé de dire la vérité, & de ne la point dissimuler : qu'il falloit que cet aveu de la vérité fût nécessaire, puisque Dieu le lui faisoit faire comme malgré lui. La Supérieure le fut saluer après son Sermon, & lui demanda, comment il pouvoit me tourmenter pensant ce qu'il pensoit ? Il lui répondit, que ce n'étoit pas lui : que c'étoit mes ennemis. Je sortis peu après de Meaux. Mais ma sortie a été racontée avec trop de malignité pour n'en pas expliquer toutes les circonstances.

6. Comme il y avoit six mois que j'étois à Meaux, où je ne m'étois engagée d'y rester que trois, & que d'ailleurs ma santé étoit très-mauvaise, je demandai à Mr. de Meaux s'il étoit content, & s'il ne désiroit rien de moi davantage ? Il me dit, que non. Je lui dis que je m'en irois donc, parce que j'avois besoin d'aller à Bourbon. Je lui demandai, s'il trouveroit bon que je vinsse finir mes jours chez ces bonnes Religieuses ; car elles m'aimoient beaucoup, & je les aimois assez, quoique l'air m'y fût très-mauvais. Il en fut très-content, & me dit, qu'il me recevroit toujours avec plaisir ; que les Religieuses étoient très-contentes & très-édifiées de moi ; & que pour lui il s'en retournoit à Paris. Je lui dis, que ma fille, ou quelques Dames de mes amies, me viendroient querir. Il se tourna vers la Supérieure, & lui dit : Ma Mére, je vous prie de bien recevoir celles qui viendront querir Madame, soit Madame sa fille, soit des Dames de ses amies ; de les loger & coucher dans votre Maison, & de les y garder tant qu'elles voudront. On sait assez

quelle eſt la dépendance des Religieuſes de Ste. Marie pour leur Evêque ; & leur exactitude à ſuivre à la lettre tout ce qu'il leur ordonne, ſans outrepaſſer la moindre choſe. Deux Dames vinrent donc me querir. Elles arriverent pour le dîner; elles dînerent, ſoupérent & couchérent, & dînérent encore le lendemain au Couvent: puis ſur les trois heures nous ſortîmes.

7. A peine fus-je arrivée, que Mr. de Meaux ſe répentit de m'avoir laiſſé aller de ſon Diocéſe. Ce qui le fit changer, comme l'on a ſû depuis, c'eſt, qu'ayant rendu compte à Mad. de M. des termes dans leſquels cette affaire étoit finie, elle lui témoigna qu'elle étoit peu contente de l'atteſtation qu'il m'avoit donnée; que cela ne finiſſoit rien, & feroit même un effet contraire à ce que l'on s'étoit propoſé, qui étoit de détromper les perſonnes qui étoient prévenues en ma faveur. Il crut donc qu'en me (*a*) perdant, il perdoit toutes les eſpérances dont il s'étoit flatté. Il me récrivit de revenir dans ſon Diocéſe ; & je reçus en même tems une lettre de la Supérieure qu'il étoit plus réſolu que jamais de me tourmenter; que quelque déſir qu'elle eût de me ravoir, elle étoit obligée de me faire ſavoir les ſentimens de Mr. de Meaux conformes à ce que je ſavois. Ce que je ſavois, c'eſt qu'il établiſſoit une haute fortune ſur la perſécution qu'il me feroit; & comme il en vouloit à une perſonne fort au-deſſus de moi, il crut qu'en lui échappant, tout lui échappoit. La mere le Picard en m'envoyant la lettre dont je viens de parler m'envoia une nouvelle atteſtation de M. de Meaux ſi différente de la premiere, qu'il vouloit que je lui ren-

(*a*) En me laiſſant aller de deſſous ſa dépendance.

voyaſſe ;) que je jugeai dès lors que je n'avois nulle juſtice à eſpérer de ce Prélat. Il lui avoit écrit de retirer cette premiere atteſtation, & de me donner la derniere ; & que ſi j'étois partie de Meaux, elle me la fît tenir inceſſamment afin qu'il eût de même la premiere qu'il m'avoit donnée. La Mere, qui vit bien par tous les traitemens paſſés à quoi j'allois être expoſée ſi je retombois entre les mains de Mr. de Meaux, m'en fit aſſez entendre par ſa lettre pour me porter à éviter à l'avenir toute diſcuſſion avec lui. Cependant pour garder avec lui les meſures de la bienſéance, dont je ne m'étois jamais écartée, je répondis à la Mere Supérieure, (ſans me plaindre d'un procédé ſi bizarre & ſi rempli d'injuſtice,) que j'avois remis entre les mains de ma famille ce que me redemandoit Mr. de Meaux ; qu'après toutes les choſes paſſées elle avoit un intérêt ſi grand à une piéce de cette nature, qui faiſoit ma juſtification, qu'il étoit à croire qu'elle ne voudroit pas s'en deſſaiſir, d'autant plus que ce qu'elle me renvoyoit de la part du Prélat non ſeulement ne ſervoit de rien à ma juſtification, mais de plus ſembloit appuyer tout ce qui avoit été dit contre moi, en ne diſant rien de contraire.

8. Voici la copie de la dite premiere atteſtation.

„ NOUS, Evêque de Meaux, certifions à tous „ qu'il appartiendra, qu'au moyen des déclara- „ tions & ſoumiſſions de Mad. Guyon, que nous „ avons par devers nous ſouſcrites de ſa main ; „ & les défenſes, par elle acceptées avec ſou- „ miſſion, d'écrire, enſeigner, dogmatiſer dans „ l'Egliſe, ou de répandre ſes livres imprimés „ ou manuſcrits, ou de conduire les ames dans

» les voies de l'oraiſon, ou autrement; enſem-
» ble du bon témoignage qu'on nous a rendu de-
» puis ſix mois qu'elle eſt dans notre Diocéſe
» & dans le Monaſtère de Ste. Marie, nous ſom-
» mes demeurés ſatisfaits de ſa conduite, & lui
» avons continué la participation des ſaints ſa-
» cremens dans laquelle nous l'avons trouvée:
» déclarons en outre que nous ne l'avons trou-
» vée impliquée en aucune ſorte dans les abo-
» minations de Molinos ou autres condamnées
» ailleurs, & n'avons entendu la comprendre
» dans la mention qui en a par nous été faite
» dans notre Ordonnance du 6 Avril 1695. Don-
» né à Meaux, le premier juillet 1695.

J. BENIGNE, Evêque de Meaux,

& plus bas

par Monſeigneur,

LE DIEU.

Voici la copie de la ſeconde.

» NOUS, Evêque de Meaux, avons reçu les
» préſentes ſoumiſſions & déclarations de la
» dite Dame Guyon, tant celle du 15. Avril 1695.
» que celle du premier Juillet de la même année,
» & lui en avons donné acte pour lui valoir ce
» que de raiſon : déclarant que nous l'avons tou-
» jours reçue & la recevons ſans difficulté à la par-
» ticipation des ſaints Sacrements dans laquelle
» nous l'avons trouvée, ainſi que la ſoumiſſion
» & ſincere obéiſſance & avant & depuis le tems,
» qu'elle eſt dans notre Diocéſe (& dans le Mo-
» naſtere de Ste. Marie,) y joint la déclaration au-
» thentique de ſa foi avec le témoignage qu'on
» nous a rendu & qu'on nous rend de ſa bonne
» conduite depuis ſix mois qu'elle eſt au dit Mo-

» naſtére, le requeroient. Nous lui avons enjoint
» de faire en tems convenable les demandes &
» autres actes que nous avons marqués dans les
» dits articles, par elle ſouſcrits, comme eſſen-
» tiels à la piété & expreſſement commandés de
» Dieu, ſans qu'aucun fidele s'en puiſſe diſpen-
» ſer ſous prétextes d'autres actes prétendus plus
» parfaits ou éminens, ou autres prétextes quels
» qu'ils ſoyent, & lui avons fait itératives défen-
» fes tant comme Evêque Diocéſain, qu'en ver-
» tu de l'obéiſſance qu'elle nous a promiſe vo-
» lontairement comme deſſus, d'écrire, d'enſei-
» gner ou dogmatiſer dans l'Egliſe, ou d'y re-
» pandre ſes livres imprimés ou manuſcrits, ou
» de conduire les ames dans les voies de l'orai-
» ſon ou autrement, à quoi elle s'eſt ſoumiſe de
» nouveau, déclarant qu'elle faiſoient les dits ac-
» tes. Donné à Meaux au dit Monaſtére, les
» jours & an que deſſus.

J. Bénigne, Evêque de Meaux.

9. On peut juger par là vivacité de Mr. de Meaux & par les eſpérances qu'il avoit conçues de l'effet que produiſit en lui un tel refus. Il débita que j'avois ſauté les murailles du Couvent pour m'enfuïr. Outre que je ſaute fort mal, c'eſt que toutes les Religieuſes étoient témoins du contraire. Cependant cela a ſi fort couru, que bien des gens le croient encore. Un procédé de cette nature ne me permettoit plus de m'abandonner à la diſcrétion de M. de Meaux : & comme on me fit entendre qu'on alloit pouſſer les choſes aux dernieres violences, je crus devoir abandonner à Dieu tout ce qui qui pourroit arriver ; & cependant prendre les meſures de prudence pour éviter l'effet des menaces qu'on me faiſoit de

toutes parts. J'avois bien des lieux de retraite : mais je n'en voulus accepter aucun, pour n'embarraſſer perſonne & pour ne point commettre mes amis & ma famille, à qui on auroit pû attribuer mon évaſion. Je pris la réſolution de ne point quitter Paris, d'y demeurer en quelque lieu à l'écart avec mes femmes, qui étoient très-ſûres, & de me dérober généralement à la vue de tout le monde. Je reſtai de cette maniere environ cinq ou ſix mois. Je paſſois les jours ſeule à lire, à prier Dieu, à travailler. Mais ſur la fin de l'année mille ſix cens quatre vingt-quinze (*a*) je fus arrêtée, toute malade que j'étois, & conduite à Vincennes. Je fus trois jours en ſequeſtre chez Mr. des Grez, qui m'avoit arrêtée, parce que le Roi, plein de Juſtice & de bonté, ne vouloit point conſentir qu'on me mît en priſon, diſant pluſieurs fois qu'un Couvent ſuffiſoit. On trompa ſa juſtice par de plus fortes calomnies : on me peignit à ſes yeux avec des couleurs ſi noires, qu'on lui fit même ſcrupule de ſa bonté & de ſon équité : il conſentit donc qu'on me menât à Vincennes.

CHAPITRE XX.

Pourquoi elle veut ſupprimer les plus griéves de ſes perſécutions, des croix & des rigueurs qu'elle a ſouffertes durant dix années de priſon, bien que pourtant elle ait fait mention de bien moindres choſes. Ses divers états de patience, de tranquillité, de joie, de courage, de déſolations & de délaiſſemens intérieurs durant les rigueurs, deſtitutions & maladies diverſes de ſa priſon.

(*a*) Ce fut le 27. de Décembre. 1695.

1. JE ne parlerai point ici de cette longue perſécution qui a fait tant de bruit par une ſuite de dix années de priſons de toutes eſpèces, & d'un exil à-peu-près (*a*) auſſi long, & qui n'eſt pas encore fini; par les traverſes, les calomnies, & toutes ſortes de ſouffrances telles qu'on les peut imaginer. Il y a des faits trop odieux de la part de diverſes perſonnes que la charité me fait couvrir; (& c'eſt en ce ſens que (*b*) *la charité couvre la multitude des iniquités*,) & d'autres de la part de ceux qui ayant été ſéduit par des perſonnes mal-intentionnées, me ſont reſpectables par leur piété & par d'autres raiſons, bien qu'ils ayent marqué un zéle trop amer pour des choſes dont ils n'avoient pas une véritable connoiſſance. Je me tais des uns par reſpect, & des autres par charité. Ce que je puis dire, c'eſt que par une ſi longue ſuite de croix dont ma vie a été remplie, on peut juger que les plus grandes étoient reſervées pour la fin; & que Dieu, qui ne m'a point rejettée par un effet de ſa bonté, n'avoit garde de laiſſer la fin de ma vie ſans une plus grande conformité avec Jéſus-Chriſt. Il a été traduit devant toutes ſortes de Tribunaux: il m'a fait la grace de l'être de même. Il a ſouffert les derniers outrages ſans s'en plaindre: il m'a fait la miſéricorde d'en uſer ainſi. Comment aurois-je pû faire autrement dans la vue qu'il me donnoit de ſon amour & de ſa bonté? Dans cette reſſemblance avec Jéſus-Chriſt je regardois comme faveurs ce que le monde regardoit comme perſécutions étranges. La paix & la joie du dedans m'empéchoient de voir autrement

(*a*) *Il ſemble que ces paroles ayent été inſérées par l'auteur en reliſant ſon manuſcrit quelques années après la date que l'on verra à la fin.* (*b*) 1 Pier. 4. v. 8.

les plus violens persécuteurs que comme des instrumens de la justice de mon Dieu, qui m'a toujours été si adorable & si aimable. J'étois donc dans la prison comme dans un lieu de délices & de rafraîchissement : cette privation générale de toutes les créatures me donnant plus de lieu d'être seule à seul avec Dieu; & la privation des choses qui paroissent les plus nécessaires me faisant goûter une pauvreté extérieure que je n'aurois pû goûter autrement. Ainsi j'ai regardé tous ces grands maux apparens & ce décri si universel comme le plus grand de tous les biens. Il me sembloit que c'étoit l'ouvrage de la main de Dieu, qui vouloit couvrir son tabernacle de peaux de bêtes pour le cacher aux yeux de ceux à qui il ne vouloit pas le manifester.

2. J'ai porté des langueurs mortelles, des maladies accablantes & douloureuses, sans soulagement. Dieu ne se contentant pas de cela, m'abandonna au-dedans aux plus grandes désolations pendant quelques mois; de sorte que je ne pouvois dire que ces seules paroles : *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonnée* ? Ce fut dans ce tems que je fus portée à me mettre du parti de Dieu contre moi-même, & à faire toutes les austérités dont je pus m'aviser. Voyant Dieu & toutes les créatures contre moi, j'étois ravie d'être de leur parti contre moi-même. Comment pourrois-je me plaindre de ce que j'ai souffert avec un amour si détaché de tout propre intérêt? m'intéresserois-je à présent pour moi-même, après avoir fait un sacrifice si entier de ce *moi* & de tout ce qui le regarde? J'aime donc mieux consacrer toutes ces souffrances par le silence. Si Dieu permettoit qu'un jour pour sa

gloire il en fût ſçu quelque choſe, j'adorois ſes jugemens ; mais pour moi, mon parti eſt pris pour ce qui me regarde perſonnellement.

3. A l'égard de l'Oraiſon, je dois toujours proteſter de la vérité de ſes voies. J'ai défendu mon innocence avec aſſez de fermeté & de vérité pour ne laiſſer aucun doute dans les eſprits que les calomnies que l'on fait ſur les perſonnes dont l'oraiſon eſt véritable & l'amour ſincere, ſont fauſſes, & les diſcours de leurs calomniateurs téméraires & contraires à toute ſorte de vérité & de juſtice. Plus la calomnie eſt forte, plus le cœur qui aime Dieu, & à qui la conſcience ne reproche rien, eſt heureux & content. Il ſemble que la perſécution & la calomnie eſt un poids qui enfonce toujours plus l'ame en Dieu, & lui fait goûter un bonheur ineſtimable. Que lui importe que toutes les créatures ſoient déchaînées contre elle quand elle eſt ſeule à ſeul avec ſon Dieu, & qu'elle lui donne un témoignage ſolide de ſon amour ? Car lorſque Dieu nous comble de bienfaits, c'eſt lui qui nous donne des marques du ſien : mais lorſque nous ſouffrons ce qui eſt mille-fois plus terrible que la mort, nous lui donnons des témoignages de la fidélité du nôtre. Ainſi, comme il n'y a point d'autre moyen de témoigner à Dieu que nous l'aimons qu'en portant pour ſon amour les peines les plus terribles, nous lui ſommes infiniment redevables lorſqu'il nous en donne les moyens.

4. Mais peut-être ſera-t-on ſurpris que ne voulant écrire aucun détail des plus grandes & des plus fortes croix de ma vie, j'en aie écrit de celles qui le ſont bien moins. Quelques raiſons m'ont portées à cela. J'ai cru devoir tou-

cher quelque choſe des croix de ma jeuneſſe ; pour faire comprendre la conduite crucifiante que Dieu a toujours tenue ſur moi. A l'égard des autres endroits qui regardent un état de ma vie plus avancé, comme les calomnies ne me regardoient pas ſeule, j'ai cru être obligée en conſcience de faire des détails de certains faits pour en découvrir non-ſeulement la fauſſeté, mais auſſi la conduite de ceux par qui ils ont paſſé, & qui ont été les véritables auteurs de ces perſécutions, dont je n'ai été que l'objet accidentel, particulierement dans les derniers tems, puiſque véritablement on ne m'a perſécutée de la ſorte que pour y envelopper des perſonnes d'un grand mérite qui ſe trouvoient hors de priſe par eux-mêmes, & qu'on ne pouvoit attaquer perſonnellement qu'en confondant leurs affaires avec les miennes. J'ai penſé donc, que je devois m'étendre un peu plus en détail ſur ce qui avoit rapport à ces ſortes de faits, & d'autant plus, que s'agiſſant de ma foi, que l'on vouloit pour cela rendre ſuſpecte, il me paroiſſoit de conſéquence de faire en même tems connoître combien j'ai toujours été éloignée des ſentimens que l'on a voulu m'imputer. J'ai cru le devoir à la Religion, à la piété, à mes amis, à ma famille & à moi-même. Mais pour les mauvais traitemens perſonnels, j'ai cru les devoir ſacrifier & ſanctifier par un profond ſilence, ainſi que je l'ai marqué ci-devant.

5. Je dirai ſeulement comme en paſſant quelque choſe des diſpoſitions dans leſquelles je me ſuis trouvée dans les différens tems de ma priſon. Pendant le tems que je fus à Vincennes & que Mr. de la Reinie m'interrogea, je reſtai dans une grande paix, très-contente d'y paſſer ma vie ſi

telle étoit la volonté de Dieu. Je faisois des *Cantiques*, que la fille qui me servoit apprenoit par cœur à mesure que je les faisois; & nous chantions vos louanges, ô mon Dieu! Je me regardois comme un petit oiseau que vous teniez dans une cage pour votre plaisir, & qui devoit chanter pour remplir son état. Les pierres de ma tour me sembloient des rubis, c'est-à-dire, que je les estimois plus que toutes les magnificences du siécle. Ma joie étoit fondée sur votre amour, ô mon Dieu, & sur le plaisir d'être votre captive, quoique je ne fisse ces réflexions qu'en composant des cantiques. Le fond de mon cœur étoit plein de cette joie que vous donnez à ceux qui vous aiment au milieu des plus grandes traverses.

6. Cette paix fut alterée pour quelque moment par une infidélité que je fis. Ce fut de préméditer un jour des réponses que je devois faire à un interrogatoire que je devois prêter le lendemain. J'y répondis tout de travers; & Dieu, si fidéle à mon égard, & qui m'avoit fait répondre à des choses difficiles & embrouillées avec beaucoup de facilité & de présence d'esprit, fut bien me punir de ma prévoyance. Il permit que je pusse à peine répondre à des choses très-faciles, & que je restai presque sans savoir que dire. Cette infidélité, dis-je, altéra ma paix pour quelques jours: mais elle revint bientôt; & je crois, mon Seigneur, que vous ne permîtes cette faute que pour faire voir l'inutilité de nos arrangemens en de pareilles rencontres, & la sûreté de s'en fier à vous. Ceux qui se fondent encore sur le raisonnement humain, diront qu'il faut prévoir & ranger; que c'est tenter Dieu, & attendre des miracles que d'agir autrement. Je laisse les autres penser ce qu'ils

veulent : pour moi, je ne trouve de fureté qu'en m'abandonnant au Seigneur. Toute l'Ecriture eſt pleine de témoignages qui demandent cet abandon. (*a*) *Remettez votre inquiétude entre les mains du Seigneur & il agira lui-même. Abandonnez-vous à ſa conduite & il conduira lui-même vos pas.* Dieu n'a point prétendu nous tendre des piéges en nous diſant cela, & en nous enſeignant à (*b*) *ne point préméditer nos réponſes.*

7. Lorſque les choſes furent portées à de plus grandes extrêmités, (j'étois alors dans la Baſtille) & que j'appris le décri & le déchaînement horrible où l'on étoit contre moi, je vous diſois, ô mon Dieu: " Si vous me voulez rendre un nou-
» veau (*c*) *ſpectacle aux hommes & aux Anges*, que
» votre ſainte volonté ſoit faite. Tout ce que
» je vous demande eſt, que vous ſauviez ceux
» qui ſont à vous, & de ne pas permettre qu'ils
» s'en ſéparent. (*d*) *Que les puiſſances, les princi-*
» *pautés, l'épée* &c. *ne nous ſéparent jamais de la cha-*
» *rité de Dieu qui eſt en Jéſus-Chriſt!* Pour mon fait
» particulier, que m'importe ce que les hom-
» mes penſent de moi? qu'importe ce qu'ils me
» faſſent ſouffrir, puiſqu'ils ne peuvent me ſé-
» parer de Jéſus-Chriſt, qui eſt gravé dans le fond
» de mon cœur? Si je déplais à Jéſus-Chriſt,
» quand je plairois à tous les hommes ce me ſe-
» roit moins que de la boue. Que tous les hom-
» mes donc me mépriſent & me haiſſent pourvû
» que je lui ſois agréable. Leurs coups poliront ce
» qui eſt défectueux en moi, afin que je puiſſe être
» préſentée à celui pour lequel je meurs tous les
» jours juſqu'à ce qu'il vienne conſumer cette

(*a*) Pſ. 36. v. 5. (*b*) Luc 21. v. 14. (*c*) 1. Cor 4. v. 9. (*d*) Rom. 8. v. 38. 39.

mort : & je vous priois, ô mon Dieu, de me rendre une hoſtie pure & nette en votre ſang, afin de vous être bientôt offerte. D'autrefois il ſembloit que Dieu ſe mît du parti des hommes pour me faire ſouffrir davantage. J'étois encore plus exercée au-dedans qu'au dehors. Tout étoit contre moi. Je voyois tous les hommes unis pour me tourmenter & me ſurprendre : tout l'artifice & toute la ſubtilité d'eſprit de gens qui en ont beaucoup, & qui s'étudioient à cela ; & moi ſeule & ſans ſecours, ſentant ſur moi la main appéſantie de Dieu, qui ſembloit m'abandonner à moi-même & à ma propre obſcurité ; un délaiſſement entier au-dedans, ſans pouvoir m'aider de mon eſprit naturel, dont toute la vivacité étoit amortie depuis ſi longtems que j'avois ceſſé d'en faire uſage pour me laiſſer conduire à un eſprit ſupérieur, ayant travaillé toute ma vie à ſoumettre mon eſprit à Jéſus-Chriſt & ma raiſon à ſa conduite. Dans ce tems je ne pouvois m'aider ni de ma raiſon, ni d'aucun ſoutien intérieur : car j'étois comme ceux qui n'ont jamais éprouvé cette conduite admirable de la bonté de Dieu, & qui n'ont point d'eſprit naturel. Lorſque je priois, je n'avois que des réponſes de mort. Il me vint dans ce tems ce paſſage de David (*a*) *Lorſqu'ils me perſécutoient j'affligeois mon ame par le jeûne.* Je fis donc, auſſi longtems que ma ſanté le permît, des jeûnes très-rigoureux & des pénitences auſteres : mais cela me paroiſſoit comme de la paille brûlée. Un moment de la conduite de Dieu, eſt mille fois d'un plus grand ſecours.

(*a*) Pſ. 34. v. 13. & Pſ. 68. v. 11.

CHAPITRE XXI. & dernier.

De ſon état d'exilée après ſa ſortie de priſon, tant à l'égard de l'extérieur, que pour l'intérieur. Deſcription d'un état perdu en Dieu, dans lequel Dieu ſeul eſt tout. Proteſtation de ſon propre néant, & renvoi de tous à DIEU SEUL. *Concluſion remarquable.*

1. COMME ma vie a toujours été conſacrée à la croix, je ne fus pas ſitôt ſortie de priſon & l'eſprit ne commença pas plutôt à reſpirer après tant de traverſes, que le corps ſe trouva accablé par toutes ſortes d'infirmités, & j'ai eu des maladies preſque continuelles, qui me mettoient ſouvent à la mort.

Dans ces derniers tems je ne puis parler que peu ou point de mes diſpoſitions. C'eſt que mon état eſt devenu ſimple & invariable. Le fond de cet état eſt un anéantiſſement profond, ne trouvant rien en moi de nominable. Tout ce que je ſais, c'eſt que Dieu eſt infiniment ſaint, juſte, bon, heureux; qu'il renferme en ſoi tous les biens, & moi toutes les miſeres. Je ne vois rien au-deſſous de moi, ni rien de plus indigne que moi. Je reconnois que Dieu m'a fait des graces capables de ſauver un monde, & que peut-être j'ai tout payé d'ingratitude. Je dis *peut-être*; car rien ne ſubſiſte en moi, ni bien, ni mal. Le bien eſt en Dieu: je n'ai pour partage que le rien. Que puis-je dire d'un état toujours le même, ſans vue ni variation? Car la ſéchereſſe, ſi j'en ai, eſt égale pour moi à l'état le plus ſatisfaiſant. Tout eſt perdu dans l'immenſe & je ne puis ni vouloir ni

penſer. C'eſt comme une gouttelette d'eau perdue & abîmée dans la mer : non-ſeulement elle en eſt environnée, mais abſorbée. Dans cette immenſité divine elle ne ſe voit plus, mais elle diſcerne en Dieu les objets ſans les diſcerner autrement que par le goût du cœur. Tout eſt ténèbres & obſcurité à ſon égard; tout eſt lumiere de la part de Dieu, qui ne lui laiſſe rien ignorer ſans ſavoir ni ce qu'elle ſait ni comment elle le ſait, ni ſans qu'il lui reſte aucune eſpece. Il n'y a là ni clameur, ni douleur, ni peine, ni plaiſir, ni incertitude : mais une paix parfaite; non en ſoi, mais en Dieu : nul intérêt pour ſoi, nul ſouvenir, ni occupation de ſoi. Voila ce que Dieu eſt en cette créature. Pour elle, miſere, foibleſſe, pauvreté, ſans qu'elle penſe ni à ſa miſere, ni à ſa dignité. Si on croit quelque bien en moi, on ſe trompe, & on fait tort à Dieu. Tout bien eſt en lui & pour lui. Si je pouvois avoir un contentement, ô c'eſt de ce qu'IL EST CE QU'IL EST, & qu'IL LE SERA TOUJOURS. S'il me ſauve, ce ſera gratuitement; car je n'ai ni mérite ni dignité.

2. Je ſuis étonnée qu'on prenne quelque confiance en ce néant : je l'ai dit : cependant je réponds à ce qu'on me demande ſans m'embarraſſer ſi je réponds bien ou mal. Si je dis mal, je n'en ſuis point ſurpriſe : ſi je dis bien, je n'ai garde de me l'attribuer. Je vais ſans aller, ſans vues, ſans ſavoir où je vais. Je ne veux ni aller ni m'arrêter. La volonté & les inſtincts ſont diſparus : pauvreté & nudité eſt mon partage. Je n'ai ni confiance ni défiance, enfin rien, rien, rien. Pour peu qu'on me faſſe penſer en moi je crois tromper tout le monde, & je ne ſais ni comment

s tromper.
éril de mille

CHAPITRE X

bleſſe me bleſſe.

De ſon état d'exilée après ſa ntraire ; mais je ne
l'égard de l'extérieur, c crainte. C'eſt com-
tion d'un état perdu uelle qui ſans diſcerner
eſt tout. Proteſtati ourne.
de tous à DIP ; mais il m'eſt donné ſur le

1. COMM ſes expreſſions & des paroles très-fortes:
la croix voulois les avoir, elles m'échappe-
l'eſpri je voulois les répéter, de même. Quand
tan quelque choſe à dire, & qu'on m'interrompt,
P tout ſe perd. Je ſuis alors comme un enfant à
qui on a pris une pomme ſans qu'il s'en apperçoi-
ve; il la cherche, & ne la trouve plus : je ſuis
dépitée pour un moment de ce qu'on me l'a pri-
ſe, mais je l'oublie auſſitôt. Dieu me tient dans
une extrême ſimplicité, droiture de cœur, & lar-
geur, enſorte que je n'apperçois ces choſes que
dans les occaſions ; car ſans une occaſion qui re-
mue cela, je ne vois rien.

3. Si on diſoit quelque choſe à mon avanta-
ge, je ſerois ſurpriſe, ne trouvant rien en moi.
Si on me blâme, je ne ſais autre choſe ſinon
que je ſuis la même miſere; mais je ne vois point
ce qu'on y blâme : je le crois ſans le voir, & tout
diſparoit. Si on me fait retourner ſur moi, je
n'y connois aucun bien. Je vois tous les biens en
Dieu ; je ſais qu'il eſt principe de tout & que ſans
lui je ne ſuis qu'une bête.

Il me donne un air libre, & me fait entretenir
les gens, non ſelon mes diſpoſitions, mais ſelon
ce qu'ils ſont, me donnant même de l'eſprit na-
turel avec ceux qui en ont, & cela d'un air ſi li-
bre,

ıre, qu'ils s'en vont contens. Il y a certains dé-
ıts dont le langage eſt un bégayement pour
: je ne crains point les piéges qu'ils me ten-
Je ne me précautionne ſur rien, & tout va
On me dit quelquefois; prenez garde à ce
ıs direz à tels & tels: je l'oublie auſſitôt,
.e puis prendre garde. Quelquefois on me
.. Vous avez dit telle & telle choſe, ces gens
là le peuvent mal interprêter; vous êtes trop ſim-
ple: je le crois; mais je ne puis faire autrement
que d'être ſimple. O prudence charnelle, que je
te trouve oppoſée à la ſimplicité de Jéſus-Chriſt!
Je te laiſſe à tes partiſans. Pour moi, ma pruden-
ce, ma ſageſſe, eſt JESUS ſimple & petit.
Et quand il faudroit être Reine en changeant
de conduite, je ne le pourrois. Quand ma ſim-
plicité me cauſeroit toutes les peines du monde,
je ne pourrois la quitter.

4. Rien de plus grand que Dieu; rien de plus
petit que moi: il eſt riche; je ſuis très-pauvre,
& je ne manque de rien. Je ne ſens de beſoin ſur
rien. La mort, la vie, tout eſt égal: L'éternité,
le tems; tout eſt éternité, tout eſt Dieu. Dieu
eſt Amour, & l'Amour eſt Dieu, & tout en Dieu
& pour Dieu. Vous tireriez auſſi-tôt la lumiere
des ténébres que quelque choſe de ce néant: c'eſt
un cahos, ſans confuſion. Toutes eſpeces ſont
hors du rien, & le rien n'en admet point. Les
penſées ne font que paſſer, rien n'arrête. Je ne
puis rien dire de commande: ce que j'ai dit ou
écrit eſt paſſé; je ne m'en ſouviens plus: Cela
eſt pour moi comme d'une autre perſonne. Je ne
puis vouloir ni juſtification ni eſtime. Si Dieu
veut l'un & l'autre, il fera ce qu'il voudra; il ne
m'importe. Qu'il ſe glorifie par ma deſtruction,

ou en rétabliſſant ma réputation, l'un & l'autre eſt égal dans la balance.

5. Mes Enfans, je ne veux pas vous tromper ni ne vous tromper pas: C'eſt à Dieu à vous éclairer, & à vous donner du rebut ou du penchant pour ce rien, qui ne ſort pas de ſa place. C'eſt un fanal vide: on peut y allumer un flambeau. C'eſt peut-être un faux-brillant qui peut mener au précipice Je n'en fais (a) rien: Dieu le ſait: ce n'eſt pas mon affaire: c'eſt à vous à faire ce diſcernement. Il n'y a qu'à éteindre le faux-brillant: le flambeau ne s'allumera jamais par lui-même ſi Dieu ne l'allume. Je prie Dieu de vous éclairer toujours pour ne faire que ſa volonté: pour moi, quand vous me fouleriez aux pieds, vous me feriez juſtice, & je n'y pourrois trouver à redire. Voilà ce que je puis dire d'un rien, que je voudrois, ſi je pouvois vouloir, qu'on oubliat éternellement. Si la Vie n'étoit pas écrite, elle courroit grande riſque de ne l'être jamais; & cependant je la recrirois au moindre ſignal, ſans ſavoir pourquoi, ni ce que je veux dire.

6. O mes Enfans ouvrez vos yeux à la lumiere de la vérité! Pere ſaint, ſanctifiez-les dans votre vérité. Je leur ai dit votre vérité, puiſque je n'ai point parlé de moi-même. Votre divin Verbe leur a parlé par ma bouche: lui ſeul eſt la Vérité.

(a) *Qui peut dire comme St. Paul*, je ne vis plus, *peut auſſi dire au même ſens*: Je ne connois plus, je ne ſais plus, je ne ſuis plus ſuſceptible de propres réflexions ſur rien. &c *Voyez comment Ste. Angele de Foligni parle d'elle-même dans ſa vie. Chap.* 27. & 57. (*ou de l'Edition de Holl.* 1096. *pag.* 1. 2. & 302.)

Il a dit à ſes Apôtres; (*a*) *je me ſanctifie moi-même pour eux.* Dites la même choſe à mes enfans: Sanctifiez vous en eux & pour eux. Mais comment accorder vos paroles, ô mon divin Verbe! Vous dites d'un côté, *ſanctifiez-les dans votre vérité: votre parole eſt la vérité;* & de l'autre, *je me ſanctifie moi-même pour eux?* O que ces deux choſes s'accordent bien! C'eſt être ſanctifié dans la vérité de toute ſainteté que de n'avoir point d'autre ſainteté que celle de Jeſus-Chriſt. Qu'il ſoit ſeul ſaint en nous & pour nous. Il ſera ſaint en nous lorſque nous ſerons ſanctifiés dans ſa vérité par cette connoiſſance expérimentale; (*b*) qu'à lui ſeul appartient toute ſainteté, toute juſtice, toute force, toute grandeur, toute puiſſance, toute gloire; & à nous toute pauvreté, foibleſſe &c. Demeurons dans notre rien par hommage à la ſainteté de Dieu, & nous ſerons ſanctifiés & inſtruits par la vérité. Jeſus-Chriſt ſera ſaint pour nous, & nous ſera toute choſe: nous trouverons en lui tout ce qui nous manque. Si nous cherchons quelque choſe pour nous hors de lui, ſi nous cherchons quelque choſe en nous comme à nous, quelque ſaint qu'il nous paroiſſe, nous ſommes des menteurs, & la vérité n'eſt point en nous: nous nous ſéduiſons nous-mêmes, & nous ne ſerons jamais les ſaints du Seigneur, leſquels n'aiant d'autre ſainteté que la ſienne, ont renoncé toutes les uſurpations, & enſuite TOUT LEUR PROPRE.

Pere Saint, je vous ai remis entre les mains ceux que vous m'avez donnés: gardez-les dans

(*a*) Jean 17. v. 19.

(*b*) Voiez l'explication de tout ceci dans les Diſcours LVI juſqu'au LX du I. *Tome des Diſc. Chrétiens & Spirituels.*

votre vérité, afin que le menſonge n'approche point d'eux. C'eſt être dans le menſonge que de s'attribuer la moindre choſe : c'eſt être dans le menſonge que de croire pouvoir quelque choſe, que d'eſpérer quelque choſe de ſoi ou pour ſoi, de croire poſſéder quelque choſe. Faites-leur connoître, ô mon Dieu, que c'eſt là la VÉRITÉ dont vous êtes fort jaloux. Tout langage qui s'éloigne de ce principe eſt fauſſeté : celui qui s'en approche, approche de la vérité : mais celui qui ne parle que le TOUT DE DIEU ET LE NÉANT DE LA CRÉATURE, eſt dans la vérité, & la vérité habite en lui : parce que l'uſurpation & le propre étant bannis de chez lui, il faut néceſſairement que la vérité y habite. Mes Enfans, recevez cette inſtruction de votre Mere ; & elle vous procurera la vie. Recevez-là par elle non comme d'elle, ou à elle ; mais comme de Dieu & à Dieu. AMEN, JESUS !

CONCLUSION.

JE prie ceux qui liront ceci de ne point s'indiſpoſer contre les perſonnes qui par un zele peut-être trop amer ont pouſſé les choſes ſi loin contre une femme, & une femme ſi ſoumiſe : parce que, comme dit Taulere, (*) *Dieu voulant purifier une ame par les ſouffrances, il jetteroit pour un tems dans les ténébres & l'aveuglement une infinité de ſaints perſonnages, afin qu'ils préparaſſent ce vaſe d'élection par les jugemens téméraires & deſavantageux, qu'ils porteroient contre elle dans cet état d'ignorance. Mais enfin, après avoir purifié ce vaſe, il léveroit le*

(*) Dans ſes Inſtitutions, Chap. XL

bandeau (tôt ou tard) de deſſus leurs yeux, ne traitant pas avec rigueur une faute qu'ils auroient commiſe par une conduite cachée de ſa providence admirable. — Je dis bien davantage : que Dieu enverroit plutôt un Ange du ciel pour diſpoſer par les tribulations ce vaſe choiſi, que de le laiſſer ſans ſouffrance.

Décembre 1709.

FIN.

JUSTITIAS DOMINI IN ÆTERNUM CANTABO.

ADITION
DE QUELQUES LETTRES
QUI ONT RELATION À L'HISTOIRE *DE LA VIE DE MADAME GUYON.*

LETTRE I.

De Mad. Guyon. au R. P. la Combe.

Preſſentiment d'un extrême délaiſſement après pluſieurs autres afflictions.

1. J'ai été à la Meſſe du matin dans la chapelle, où j'ai eu une impreſſion que je devois avoir quantité de croix, & que celles que j'avois eues depuis que je ſuis ſortie de France, étoient un repos & une trêve, & non des croix, en comparaiſon de celles que je dois avoir. Le cœur, & tout, étoit ſoumis, & vouloit bien n'être pas épargné; mais la nature en frémiſſoit. Deux perſonnes qui m'en doivent le plus cauſer m'ont été miſes dans l'eſprit, & elles me les doivent cauſer extérieures & intérieures tout enſemble. Il faut que l'ordre & la ſuprême volonté de Dieu s'accompliſſe. Il fallut que je m'offriſſe à les porter avec ou ſans réſignation & amours connus.

2. Toutes les croix que j'ai portées en France, je les ai portées tantôt avec amour apperçu, tan-

tôt avec peine : mais quoique la nature ſe révoltât ſouvent ſous leur poids & avec leur continuation, le fond étoit ſoumis, & eſtimoit la croix : & quoique la nature parût révoltée, ſitôt que je ceſſois de ſouffrir je ſouffrois de ne ſouffrir plus. Depuis que j'ai éprouvé l'état de conſiſtance, toutes les croix m'ont été indifférentes ; elles ne m'étoient ni douces, ni ameres : Mais à préſent, il faudra en ſouffrir d'extrêmes avec révolte : & ce qui ſera de plus humiliant, c'eſt que ces croix ne ſeront que des croix de paille, qui ne ſeront compaties de perſonne, & qui feront la riſée des uns, & le mépris & la méſeſtime des autres. Voilà ce qui m'eſt venu, qui fait encore frémir la nature, à qui il ne ſera donné nul ſecours ni du ciel ni de la terre : car il me faut éprouver le *délaiſſement* réel, intérieur & extérieur de Jéſus-Chriſt ſur la croix ; mais cela pour du tems.

3. O pauvre créature, à quoi es-tu deſtinée ? à être un ſujet de honte, d'ignominie, d'abandon total. O Dieu, faites votre volonté de cette créature ; & après l'avoir rendu en ce monde la plus miſérable qui fût jamais, faites d'elle dans l'éternité tout ce qu'il vous plaira. Il n'y a rien à eſpérer de moi ni par moi, du moins de long-tems. Mon ſort eſt l'ignominie & l'infamie, & le délaiſſement le plus étrange. O vous ! qui êtes ſoutenu de lumieres, vous avez un lieu de refuge ; vous n'êtes pas à plaindre quand vous ſeriez réduit à une priſon perpétuelle ! Mais pour moi, que Dieu ne veut pas que je retourne encore chez nous, pour me rendre vagabonde, la plus délaiſſée & abandonnée qui fut jamais, & décriée par tout, ô Dieu, (*a*) *les renards ont des tanieres*,

(*a*) Matth. 8. v. 20.

mais je n'aurai point de refuge ! Ceci vous paroîtra une imagination : mais quoique je n'en fache pas le tems, cela arrivera très-assurément ; & alors vous vous souviendrez que je vous l'ai dit. 1683.

LETTRE II.

DE LA MÊME AU MÊME P.

Union ou unité des ames en Dieu. Croix, prisons, troubles, renversemens & persécutions qui doivent arriver avant que vienne le renouvellement de la naissance de Jésus-Christ ou de son Esprit intérieur sur la terre, selon la prédiction de S. Jean.

1. IL me semble que jusqu'ici l'union qui est entre nous avoit été beaucoup couverte de nuages ; mais à présent cela est tellement éclairci, que je ne puis plus vous distinguer ni de Dieu ni de moi ; & la même impuissance que j'éprouve depuis longtems de me tourner vers Dieu, à cause de l'immobilité, je l'éprouve un peu à votre égard, quoique fort imparfaitement ; mais d'une maniere si pure, si insensible, si paisible, si profonde, que cela ne se peut dire. Il me vient dans l'esprit, que lorsque votre anéantissement sera consommé en dégré conforme, par la nouvelle vie, vous ne sentirez plus rien, ni ne distinguerez plus rien : & comme Dieu ne se distingue plus dans l'unité parfaite, aussi les ames consommées en unité en lui ne se distinguent plus.

Les ames unies à Dieu ne se distinguent gueres, quoique l'intimité du dedans opére une corres-

pondance autant pure que divine. A meſure que vous perdrez toute diſtinction pour Dieu, vous perdrez toute diſtinction pour les ames perdues en lui : non par oubli, comme des autres créatures ; mais par intimité. Dieu a voulu vous la faire ſentir dans les commencemens, afin que vous n'en puiſſiez douter ; & vous la connoîtrez dans la ſuite par la croix.

2. Il y aura quantité de croix qui nous ſeront communes ; mais vous remarquerez, qu'elles nous uniront davantage en Dieu par une fermeté inviolable à ſoutenir toutes ſortes de maux. Il me ſemble que Dieu veut me donner une génération ſpirituelle & bien des enfans de grace ; que Dieu me rendra féconde en lui-même. Vous aurez des croix & des priſons, qui nous ſépareront corporellement ; mais l'union en Dieu ſera ferme & inviolable. On ſent la diviſion, quoique l'on ne ſente point l'union.

3. J'ai fait cette nuit un ſonge qui marque d'étranges renverſemens, ſi on pouvoit s'y arrêter. A mon réveil mes ſens en étoient tout émus. Il n'arrivera que ce que le Maître voudra. Il me menace bien, & la tempête gronde long-tems : je ne ſais quelle ſera la foudre ; mais il me ſemble que tout l'Enfer ſe bandera pour empêcher le progrès de l'*intérieur* & la formation de JESUS-CHRIST dans les ames. Cette tempête ſera ſi forte, qu'à moins d'une grande protection & fidélité, on aura peine à la ſoutenir. Il me ſemble qu'elle vous cauſera agitation & doute ; parce que votre état ne vous ôte point toute réflexion. La tempête ſera telle, qu'il ne reſtera pas pierre ſur pierre. Tous vos amis ſeront diſſipés ; & ceux qui vous reſteront, vous renonceront & auront

ſera véritablement ſans crainte, ſans ſoin, & ſans ſouci. Il eſt dit qu'elle y *ſera nourrie*, & non qu'elle s'y nourrira, ſa perte ne lui permettant pas de faire réflexion ſur ce qu'elle deviendra, ni de penſer pour peu que ce ſoit à elle. Dieu en aura ſoin. Je prie Dieu, ſi c'eſt pour ſa gloire, de vous donner intelligence de ceci. 1683.

LETTRE III.

Du R. P. la Combe à Mad. G.

Il lui prédit les terribles croix & les délaiſſemens tant de l'extérieur que de l'intérieur, qui lui ſont effectivement arrivés.

JE ſuis preſſé de vous écrire que j'ai un fort preſſentiment que la conduite que Dieu veut tenir ſur vous, du moins pour bien des années, ſera bien éloignée des penſées des hommes, tant de ceux qui raiſonnent humainement, que de ceux qui paſſent pour fort ſpirituels. Tout ce qui vous eſt arrivé d'humiliant juſqu'ici, eſt une grande gloire au prix des abaiſſemens qui vous ſont préparés. Les aventures les plus étranges ſeront votre partage; un enchaînement de providences abjectes, crucifiantes, impénétrables, vous cauſera une grêle de croix. Il n'y aura point pour vous longtems d'autre établiſſement que celui de votre fonds perdu en Dieu avec Jéſus-Chriſt. O que celui-là eſt bien établi; & que vous êtes en cela profeſſe d'un grand Ordre, qui eſt l'Ordre éternel & invariable! Mais pour l'extérieur il ſera auſſi incertain & flottant comme l'étoit celui de Jéſus-Chriſt. Je ne dis pas ceci par un eſprit de

prédiction ; mais par une intime conviction que j'ai que votre état préſent, & les démarches que Dieu vous a fait faire juſqu'ici, en ſont un préſage aſſez ſûr : car nous voions bien que tout va en diminuant à l'égard des hommes, & que tout manque à leurs deſirs & à leurs ſentimens : mais rien n'échappera à l'ordre de Dieu.

O femme déſolée ! ce n'eſt rien que votre délaiſſement préſent eu égard à celui où vous devez être réduite lors qu'on ne ſaura que faire de vous, ni où vous mettre ; & que ceux qui eſpérent maintenant, vous voiant inflexible, ſe retireront en branlant la tête ſur vous, & s'écrieront ; hélas ! c'eſt grande pitié ! cette grande ame eſt perdue ! mais c'eſt à ſon dam ; puiſque c'eſt pour s'être attachée obſtinément aux illuſions de ſon nouveau directeur. Votre état extérieur ſera auſſi peu compris que l'intérieur. Et comme ſi on ſavoit la diſpoſition de votre fond, on en feroit effraié ; de même voiant les miſéres du déhors qui vous accableront, on en aura horreur. Je crois que ce ſera là *le déſert où la femme ſera nourrie de Dieu durant la perſécution du Dragon* ; & ce ſera un déſert, pour le grand délaiſſement des créatures où elle ſe trouvera & y ſera nourrie de Dieu, qui ſera toute ſa force.

Comme votre anéantiſſement intérieur eſt extrême, il faut que l'extérieur y réponde : car ce n'eſt pas en vain que Dieu s'eſt mis en vous pour être votre force divine. Dans tout cela, je ne ſaurois ni craindre pour vous, parce que Jeſus-Chriſt pourra tout en vous ; ni vous plaindre, parce que tout cela vous rendra d'autant plus transformée en Jeſus-Chriſt : & tout cela même vous ſera Jeſus-Chriſt. Venez donc, croix, abjections, op-

probres, disgraces, inondations, déluges & abîmes de miséres; fondez sur la femme forte. Dieu vous portera de ses mains.

Je comprends fort bien que c'est pour cela que Dieu vous a adressée à moi, afin que mes imprudences & la pauvreté de ma conduite contribuent à vous détruire terriblement, vous enfonçant d'autant plus dans la boue que plus je croirai vous en tirer. Mais je suis sûr que je ne vous tromperai jamais: car tout vous étant devenu Dieu, mes tromperies mêmes vous seroient Dieu; & une ame abandonnée au point que vous l'êtes, ne peut rencontrer, quelque part qu'elle tombe, que Dieu & son ordre. Je porte une profonde fraieur de tout ceci; & si j'osois demander quelque chose à Dieu, je le prierois de ne pas permettre que je vous manque jamais. Offrez-moi à lui sans reserve. Je vous sacrifie de bon cœur à sa gloire. Ce seroit grand dommage si le fond de grace qu'il a mis en vous, étoit épargné. 1683.

LETTRE IV.

Du même Pere à la même.

Où l'on voit d'un côté la grande humilité de ce Pere & le mépris qu'il faisoit de soi-même; & de l'autre la vérité des événemens qu'il prévoioit touchant la personne de M. G.

JE m'étonnois jusqu'ici pourquoi Dieu vous unissoit si fort à moi, & vous donnoit à mon égard une dépendance incomparable, me voiant en tout si misérable, & plus qu'incapable de vous

ſervir en rien. Maintenant j'en comprens le ſecret. C'eſt que Dieu voulant ajouter à votre intérieur très-perdu un extérieur des plus anéantis, & vous conduire par des renverſemens étranges, & par les plus profondes abjections, il m'a choiſi pour en être l'organe comme le plus inſenſé & le plus mal-habile de tous les hommes, qui par ſon imprudence & ſes pauvretés (dans la penſée néanmoins de ſervir Dieu & de vous ſervir vous-même) vous précipitera dans les états les plus miſérables ſelon l'homme, mais les plus divins devant Dieu. Je me vois maintenent comme un Démon qui n'eſt bon qu'à vous exercer, quoique je n'aie pas de mauvaiſe volonté comme le Démon; mais je ſerai à votre égard un terrible inſtrument de providence, très-propre à vous traîner par la boue & à vous crucifier.

Je ne puis en cela plaindre ni mon ſort, ni le vôtre; parce que le vôtre en ſera plus divin, & le mien eſt de ſervir en quelque office que ce ſoit aux deſſeins de mon Maître, qui s'accompliront tous infailliblement ſur vous, quoique vous ſoiez conduite par un aveugle : & dans tous les foſſés où je vous ferai tomber, vous y trouverez indubitablement les bras de Jeſus-Chriſt, qui vous recevront, & vous enfonceront d'autant plus dans le ſein de Dieu ſon Pere avec lui. Nous nous cauſerons l'un à l'autre beaucoup de larmes; & des maux réciproques nous feront ſentir leurs contuſions.

Les miennes d'hier au ſoir veulent recommencer; & je ſuis dans une douleur de mort, & de mort éternelle, que je ne puis vous céler, quoique je ne veuille pas que vous les reſſentiez. En voilà aſſez pour le peu de tems que j'ai. L'a-

mour vous en dira davantage. Je ſuis autant convaincu de votre ſalut, que je ſuis perſuadé de ma (†) perte. Et je vous juſtifie devant Dieu de tout mon cœur en même tems que je me vois condamné par ſon juſte jugement, non pour un ſeul, mais pour cent ſujets que je ne puis m'exprimer à moi-même : (*a*) *Circumdedit me felle & labore ; & dedit me in manu de qua non potero ſurgere.*

Conſervez cette lettre, & ne preſſez point l'Epoux du ciel de me conſoler : car cet état, quelque douloureux qu'il me paroiſſe, m'eſt très-bon, d'autant plus qu'il eſt juſte, & que ſans doute Dieu en tirera ſa gloire. Commandez à N. de ſe bien porter, & d'aller demain avec vous à la Meſſe. L'amour vous fait le même commandement. C'eſt maintenant que je puis commander en ſon ſeul nom : car le mien diſparoit devant lui d'une diſtance infinie. Adieu.

LETTRE V.

DU MÊME P. LA COMBE.

Réponſe à un billet que l'Auteur lui avoit écrit ſans ſe faire connoître.

QUi que vous ſoiez, vous qui m'avez fait un billet non moins édifiant qu'obligeant, ſans que je puiſſe me figurer qui vous êtes, ſoiez perſuadé que je réponds de tout mon cœur à l'honneur que vous me faites, & à l'amitié ſainte que

(†) Perte à ſoi-même. (*a*) Lam. de Jer. 3. v. 5. & Ch. 1. v. 14. c. à d. *Il m'a environné de fiel & de peines, il m'a livré à une main de laquelle je ne pourrai jamais me relever.*

vous

vous me témoignez, me réjouiſſant avec vous du progrès que vous faites dans les voies de Dieu, ravi que je ſuis que ſon regne paroiſſe en vous, & qu'il s'y établiſſe dans toute l'étendue du divin conſeil par l'entiere mort à vous-même, & par l'abſolu déſintéreſſement du pur amour. Je n'ai que faire de vous connoître par votre nom ou par les traits de votre viſage. Il me ſuffit de vous ſavoir touché de Dieu, & réſolu de le ſuivre juſqu'à la conſommation de ſon éternel deſſein. Comme tel je vous embraſſe en lui-même; & vous offre en contre-échange de vos cordiales préventions, un cœur qui, quoique plein de miſéres & tout environné de ténébres, vous eſt parfaitement acquis.

Mais pour ce que vous me demandez, hélas! à qui vous adreſſez-vous? Une roche ſéche vous donneroit auſſi-tôt des eaux. Je n'eus jamais de talent conſidérable pour cela, non plus que pour toute autre choſe; & ce peu ou de génie ou d'envie que j'avois pour ces ſortes de compoſitions s'eſt tellement diſſipé, qu'il ne me reſte que l'étourdiſſement pour tout partage, avec une impuiſſance entiere d'entreprendre rien de ſemblable. Le violon & la harpe, le tambour & la flûte ſont dans le ſilence. Tous les inſtrumens de tels concerts ſont pendus aux ſaules du lieu de mon (*a*) exil, où je ſuis de plus condamné aux mines, étant réduit par une admirable providence à travailler à des jardins depuis le matin juſqu'au ſoir; n'aiant d'autre étude que de cultiver la terre, ni de plus ordinaire méditation que celle des plantes. Hors de là tout eſt réduit à une eſpece d'a-

(*a*) Son état d'exil & de dure captivité lui a duré juſqu'à ſa mort, arrivée l'an 1714.

brutiſſement. Priez Dieu, mon très-honoré & très-cher inconnu, mais fort connu & bien aimé du Très-haut, qu'il me faſſe ſervir à ſa gloire, à laquelle il eſt trop juſte que nous ſoions ſacrifiés, non par force & violemment, mais par le libre aſſujettiſſement de l'amour. Cependant je conjurerai l'Amour même par ſes amabilités infinies de vous rendre un fidele miniſtre de ſa parole, & en tout point un homme ſelon ſon cœur, tel qu'il vous déſire. Je vous envie un peu le bonheur de connoître la perſonne (*b*) que nous connoiſſons; mais ce n'eſt pas le ſeul des grands ſacrifices que le ſaint abandon exige de ceux qui ſe dévouent à lui ſans reſerve.

Vers la fin de l'an 1693.

LETTRE VI.

D'une fille qui avoit ſervi Mad. G. *douze ans, & qui étoit* retenue huit ans en priſon.

Elle rend témoignage à ſon frere des graces que Dieu lui avoit faites par l'entremiſe de Madame Guyon; & combien elle eſt contente au milieu de ſes croix.

Mon très-cher Frere.

JE ne ſais ſi j'aurai jamais la conſolation de vous voir: je le ſouhaite plus pour la vôtre, que pour la mienne; car je n'en puis recevoir que de Dieu tout ſeul. Je le ſouhaiterois bien, ſi c'étoit ſa volonté afin de guérir l'oppreſſion que vous avez ſur votre cœur de ce que j'ai été réſervée en-

(*b*) *Il entend Mad. Guyon elle-même, ne ſachant pas que c'étoit à elle qu'il répondoit.*

vers vous touchant Mad. G. Cette oppreſſion eſt ſubſiſtante, je le ſais; mais je m'aſſure qu'elle ſe paſſera en vous parlant avec liberté, & vous obligeant à dire avec moi, que j'ai dû être ainſi. Je connois votre cœur, il eſt bon, & je ſais très-bien que vous m'aimez, & que quand il a fallu nous ſéparer, vous avez regardé en cela mon repos & ma conſolation: vous avez été fâché de me voir renoncer à bien des commodités par rapport à mon temporel.

Je voiois bien que Dieu tournoit votre cœur de la ſorte pour me mettre où il vouloit & où il m'appelloit très-fortement, & je puis dire très-violemment. Oui, ſon amour vouloit m'enlever, & m'arracher de tout ce qui me tenoit ſur la terre. Si toute votre maiſon avoit été des pierres précieuſes, & que j'y euſſe été traitée & honorée comme une Reine, j'aurois tout quitté pour ſuivre mon Dieu, qui m'appelloit, non aux plaiſirs, non aux contentemens; mais qui me donnoit une impreſſion forte & vive de la croix; & cette impreſſion avoit bien plus de force ſur mon cœur que tout ce qui ſe peut jamais penſer d'humain. Ainſi j'allois tout doucement ſuivant le bon Dieu, qui arrangeoit le temporel. Je ne voiois nulle apparence de croix extérieures; mais c'étoit dans mon intérieur que j'avois l'impreſſion forte que j'allois embraſſer de grandes croix, pour leſquelles Dieu me donnoit un grand amour. Je priois pour demander d'y être fidelle.

Or dites-moi, mon cher frere, ſi je vous avois ouvert mon cœur, qu'auriez-vous dit; qu'auriez-vous fait? Vous auriez dit que j'étois folle, & avec bonne intention vous auriez fait naître mille obſtacles & empêché mon plus grand bon-

heur, ma plus grande consolation, ma joie sans bornes, mon doux repos, qui est d'accomplir en tout la volonté de mon Dieu : & quand je l'accomplis par la croix, je suis nourrie divinement, & d'une nourriture qui me fortifie, qui m'anime, m'encourage & me vivifie : mais la crainte de ne point faire cette sainte volonté est pour moi plus affreuse que l'enfer. Ainsi, si j'avois été assez infidelle que de n'avoir pas suivi la voix de Dieu, & que je vous eusse ouvert l'intime de mon ame, j'aurois perdu ma grace, & Dieu l'auroit donnée à un autre. Je pense qu'après une telle infidélité je n'aurois jamais pû avoir de vrai repos, qui ne se trouve qu'en Dieu seul.

Je vous ouvre présentement mon cœur. Je ne crains point que nulle créature mette obstacle à me faire souffrir, puisque j'écris ceci étant dans la prison de Vincennes, où il y a déja près de quatre ans que je suis pour la derniere fois, & je ne sais si jamais j'en sortirai, & si j'aurai jamais nulle consolation que celle de souffrir. Cependant aiant eu l'occasion de ce morceau de papier avec un bâton pour me servir de plume & de la suie pour me servir d'encre, j'écris ceci à tout hazard. Si (peut-être) Dieu permet que quelque jour je vous le puisse faire tenir pour vous consoler de ma prison : car vous en avez cent fois plus de chagrin que moi, qui ne fais qu'en remercier Dieu tous les jours, la regardant comme un don de Dieu qui n'a point rejetté mon sacrifice, & une très-grande grace qu'il me fait.

J'espere que Dieu ouvrira un jour les yeux aux personnes droites, & qui avec bonne intention nous font de la peine parce qu'ils n'ont pas la lumiere de vérité, la fausseté aiant ofusqué leur juge-

ment par la malice & l'adreſſe des méchans: & qu'il fera reconnoître la pierre précieuſe au milieu d'un vilain bourbier de calomnies qui ne la gâtent aucunement, mais l'embelliſſent, & lui donnent un éclat admirable aux yeux de Dieu. J'entends MADAME GUYON; & j'ai l'honneur d'avoir part à ſes croix, & de la connoître par la grace de Dieu expérimentalement & foncièrement, aiant eu la conſolation d'être avec elle durant douze années. La voiant agir, j'ai été toute embaumée de ſes vertus. Depuis que Dieu m'a fait ſentir ſon amour, rien ne m'a pû contenter que lui: & par-tout où j'ai vû ſes traces, j'ai marché à grands pas pour le ſuivre. La priſon ne reſerre que le corps & n'empêche point l'union des ames. Je l'ai bien éprouvé depuis. Je ſuis toute ſeule dans cette priſon, où je me ſuis ſenti plus fortement unie à elle en Dieu, que ſi j'en étois proche. C'eſt l'amour de Jeſus-Chriſt qui nous unit; c'eſt le lien qui nous ſerre: c'eſt en lui & pour lui que je l'aime & que nous nous aimons. Tant plus je l'aime, tant plus je ſens une largeur d'ame pour l'aimer.

Ne vous en étonnez pas, mon cher frere: ſans entrer dans aucune particularité je vous dirai ſeulement, qu'elle m'a obtenu la grace d'aimer mon Dieu, que j'aime, que j'aimerai toujours, & que j'aime continuellement. Oui, elle m'a obtenu cette grace d'aimer; & Dieu s'eſt ſervi d'elle pour imprimer ſon amour ſur mon cœur, pour m'arracher de moi-même, me faiſant marcher par la mort & le renoncement à toutes mes inclinations naturelles, & avec aſſiduité, aiant une patience & une charité continuelle pour moi, dont la reconnoiſſance durera éternellement.

Ainſi, ne vous étonnez pas que je l'aime. Oui, je l'aime, parce qu'elle aime mon Dieu, mais d'un amour ſans bornes, d'un amour réel, eſſentiel, vif & opérant : & c'eſt cet Amour qui a la force d'unir nos cœurs d'une maniere que je ne puis exprimer. Je penſe que c'eſt un commencement de l'union que nous devons avoir dans le ciel où l'amour de Dieu nous tiendra tous unis en lui.

Voilà une petite évaporation que je vous fais de mon cœur : guériſſez à préſent l'oppreſſion du vôtre : n'aiez plus de peine de ce que j'ai été reſervée envers vous, de ce que je ne vous ai jamais parlé de Madame G.

LETTRE VII.

DE LA MÊME FILLE À UN ECCLESIASTIQUE,

Sur le même Sujet.

A Dieu toute la gloire !

MON Révérend Pere, je vous dirai les ſentimens de mon cœur le plus briévement que je pourrai.

Je ſuis ſur la croix très-volontairement, quoique douloureuſement. J'aimerois mieux mourir que de faire la moindre choſe par moi-même pour en ſortir : ce ſeroit un bourreau qui m'arracheroit le cœur. M'étant livrée & donnée entierement à mon Dieu, qu'il faſſe de moi ce qu'il voudra ; j'adorerai toujours ſa très-ſainte volonté, que j'aime très-tendrement. Je m'eſtime heureuſe d'être priſonniere pour ſon amour. La nature ſouffre ; mais il la faut laiſſer gronder. Je

n'ai peur de nulle croix nouvelle : mon cœur eſt préparé à tout ce que l'on pourra me faire ſouffrir. Je ſuis endurcie à la croix : je l'aime d'un véritable amour ; parce qu'elle me fait trouver mon Dieu.

Si Dieu permet que je ne voie jamais ma chere Maîtreſſe [M. G.] ſur la terre, je la verrai dans le ciel : la puiſſance des hommes ne va pas là. Cependant comme notre union n'eſt fondée que ſur l'amour de Jeſus-Chriſt, c'eſt en lui & pour lui que je l'aime & lui ſuis unie plus intimement que ſi j'étois avec elle. Lorſque je prie, elle eſt toujours avec moi ; ſi je me ſéparois d'elle, je m'arracherois de mon cher Sauveur. Notre union ne ſera interrompue ni ſur la terre ni dans le Ciel, union de croix ſur la terre, union de poſſeſſion de Dieu dans l'éternité : c'eſt cette eſpérance qui vivifie mon ame.

Elle m'a aidé à m'arracher de moi-même, de mes inclinations naturelles. Dieu s'eſt ſervi d'elle pour s'imprimer en mon cœur, & ſi fortement, que je ne puis l'exprimer ; mais je le ſens bien intimement. Oui, elle a imprimé l'Amour de Jeſus-Chriſt ſi fortement en moi, qu'il me ſemble réellement qu'il eſt gravé ſur mon cœur en caracteres profonds & ineffaçables. C'eſt pourquoi j'eſpere que Dieu me ſoutiendra par la force de ſon Amour, qui a uni nos cœurs. Plus j'aime Dieu, plus je me ſens ſerrée à elle : ainſi, qui nous ſéparera ? Ce ne ſera ni les tourmens, ni les priſons, ni la force des hommes, ni des diables. Rien ne nous ſéparera jamais de l'amour de Jeſus-Chriſt. C'eſt dans ce cœur aimable que je la trouve toujours. O Cœur de JESUS, vous êtes ma vie & mon repos ! J'é-

léve mon cœur & mes mains vers vous, & vous rends graces de ce que vous m'avez unie à un Cœur qui vous aime ſi tendrement & ſi purement qu'il en a tout embaumé le mien ; & c'eſt ce baume d'Amour, qui réjouit mon ame dans ma captivité.

La nature ſouffre beaucoup : cependant je ne voudrois pas ne point ſouffrir ; & dans l'intime de mon ame je ſens une crainte ſecrette de perdre ou d'éloigner de moi ma bien-aimée Croix. C'eſt la chérie de mon cœur : je l'ai épouſée d'une force inconcevable : auſſi lui veux-je garder fidélité tant que je reſpirerai. Je me ſuis tout-à-fait conſacrée, donnée, vouée à mon Dieu, corps, ame, eſprit, toute entiere & ſans reſerve. Je lui appartiens ; qu'il faſſe de moi ce qu'il voudra : je ſuis ſoumiſe à tout. Je ne ſens nul déſir, nulle volonté, qu'à dire en tout & par-tout, *que votre très-ſainte volonté ſoit faite*, ô l'Amour de mon cœur ! enfin, un *fiat* continuel en moi, quoique douloureuſement.

C'eſt là mon penchant, où je me ſens entraînée, qui m'enfonce en Dieu par la croix. O croix, qui conſommez de douleur, & qui vivifiez, que vous êtes amere, & que vous êtes douce ! Vous tuez, & vous donnez la vie ! O que votre amour eſt fort lorſque l'on s'eſt livré à vous ! Mon déſir ſeroit de mourir entre vos bras ; vous me rendriez infailliblement dans le ſein de mon Dieu, où j'aſpire ſans ceſſe, & où je repoſe ſur la terre. J'eſpere & je crois fortement y repoſer dans le ciel,

MADAME GUYON *ayant composé durant ſa longue captivité pluſieurs Cantiques ſur toutes ſortes de ſujets ſpirituels (comme elle l'a inſinué ci-deſſus* pag. 235.) *on a cru devoir en mettre ici un ou deux de ceux où elle fait voir la diſpoſition d'eſprit avec quoi elle ſoutint une ſi dure priſon dix années de ſuite.*

PREMIER CANTIQUE.

§ 1. §

GRAND Dieu, pour ton plaiſir
Je ſuis dans une cage ;
Ecoute mon ramage :
C'eſt là mon ſeul déſir :
J'aime mon eſclavage,
Grand Dieu, pour ton plaiſir.

§ 2. §

Je chante tout le jour,
Seigneur, c'eſt pour te plaire ;
Mon extrême miſere
Augmente mon amour :
N'ayant point d'autre affaire
Je chante tout le jour.

§ 3. §

Tu l'entends, mon Seigneur,
Cet amoureux langage ;
Ignoré du faux ſage,
Goûté du chaſte cœur.
L'amour a ſon ramage :
Tu l'entends, mon Seigneur.

§ 4 §

Je vis en liberté
Quoique dans l'eſclavage :
L'amour pur met au large
Le cœur, la volonté :
Dans ma petite cage
Je vis en liberté.

§ 5. §

Divine volonté
Que j'adore & que j'aime !
Plus ma peine eſt extréme,
Plus j'ai de liberté
Tous biens ſont en toi-même,
Divine volonté.

§ 6. §

De ton petit oiſeau
Reçois, je te conjure,
Le gazouillant murmure,
Plus tendre qu'il n'eſt beau ;
Et ſois la nourriture
De ton petit oiſeau.

§ 7. §

L'eſclave de mon Dieu
Trouve par-tout l'Immenſe :
Une certaine aiſance
Le rend libre en tout lieu ;
Il eſt dans l'abondance
L'eſclave de mon Dieu.

§ 8. §

Entouré d'ennemis
Que l'intrigue tourmente,
Que mon ame eſt contente !
Que mon cœur eſt ſoumis !
Inceſſamment je chante
Entouré d'ennemis.

§ 9 §

Je vois mes ennemis
Se donner de la peine ;
Les uns ſont hors d'haleine ;
Les autres étourdis :
Moi, d'une ame ſereine
Je vois mes ennemis.

CANTIQUE II.

§ 1. §

CHARMANTE ſolitude,
Cachot, aimable tour,
Où ſans inquiétude
Je paſſe tout le jour !
Eſt-il tourment trop rude
Pour mon fidele amour ?

§ 2. §

Les maux ſont mes délices,
Les douleurs mes plaiſirs ;
Les plus affreux ſupplices
Le but de mes deſirs :
Et tous mes exercices
L'amour & les ſoupirs.

§ 3. §

Je ne crains point la peine,
Quoique ſans nul ſoutien,
Etant aſſez certaine
Que ce mal eſt mon bien :
La beauté Souveraine
Veut l'amour ſouverain.

§ 4. §

Je ſouffre, & ma ſouffrance
Cauſe tout mon bonheur :
Par ſa douce préſence
Dieu conſomme mon cœur :
Il eſt ma patience,
Ma force, & ma douceur.

CANTIQUE III.

§ 1. §

ON me tient en priſon, ô mon cher petit Maître ;
Soyez béni, j'y veux bien être
Tant que vous m'y voudrez ſouffrir.
Nul déſir dans mon cœur n'oſe même paroître,
Si ce n'eſt pour vous obéir.

§ 2 §

Je ſuis à vous, Seigneur, dès ma plus tendre enfance :
Je n'ai point cherché l'aſſiſtance,
Ni le ſecours des Potentats :
Dès lors je mis en vous toute mon eſpérance,
Sans m'appuier ſur d'autres bras.

§ 3 §

M'abandonneriez-vous au tems de ma vieilleſſe ?
Vous connoiſſez notre foibleſſe,
Seigneur, à qui ſeul j'ai recours :
Mon cœur déja livré à l'ennui qui le preſſe
Attend tout de votre ſecours.

§ 4 §

Entouré d'ennemis, que faut-il que je faſſe ?
Je n'eſpére qu'en votre grace :
Elle ſeule adoucit mes maux.
Que votre volonté ſur moi ſe ſatisfaſſe,
M'accablant de plus de travaux.

§ 5. §

J'avois peine autrefois, voyant que l'innocence,
Malgré la ferme confiance,
Enduroit la nuit & le jour:
Mais depuis j'ai connu que le poids de ſouffrance
Se meſure au poids de l'amour.

§ 6. §

L'amour pur & parfait va plus loin qu'on ne penſe:
On ne ſait pas lorſqu'il commence
Tout ce qu'il doit coûter un jour.
Mon cœur eût ignoré le prix de la ſouffrance
S'il n'eût goûté le pur amour.

CANTIQUE IV.

§ 1. §

SI c'eſt un crime que d'aimer,
On n'en peut juſtement blâmer
Que le Seigneur qui me l'ordonne.
Je jure déſormais,
Sans qu'on me le pardonne,
De l'aimer à jamais.

§ 2. §

Je ne comprens pas la raiſon
Qui fait qu'on me tient en priſon
Pour empêcher que je ne l'aime:
Quoi! voudroit-on borner
Sa puiſſance ſuprême?
Dieu ſait ſe faire aimer.

§ 3. §

Peut-on s'empêcher de l'aimer,
Ce Dieu qui devroit tout charmer,
Etant comme il eſt l'Amour même?
Heureux commandement!
C'eſt trop, Bonté Suprême,
De l'oſer ſeulement.

§ 4. §

Quand vous ne l'auriez que permis,
Mon cœur ſe ſeroit bien promis
Que vous euſſiez ſouffert ſa flamme :
Mais me le commandant,
Quelle gloire a mon ame !
Aimons donc conſtamment.

§ 5. §

Je me moque de la rigueur
Qu'on veut exercer ſur mon cœur ;
Pour tâcher d'éteindre ma flamme :
Mais ils ne ſavent pas,
Que Dieu retient mon ame
Par ſes divins appas.

§ 6. §

De tout mon cœur je veux ſouffrir,
Mourir même s'il faut mourir :
Ah ! c'eſt une trop belle cauſe.
Glorieux de ce bien,
Je laiſſe toute choſe
Pour l'Amour Souverain.

§ 7. §

En combattant le pur amour,
On prétend d'empêcher qu'un jour
Il n'étende ſon doux empire :
Ils ne font cependant,
Par leur rude martyre
Que rendre plus conſtant.

§ 8. §

Quand vous donnâtes votre loi,
Ce digne objet de votre foi,
Par un admirable myſtere,
Votre puiſſante main
Ne mit point ſur la pierre
Ce précepte divin.

§ 9. §

Moïse votre serviteur
Nous dit que c'est la loi du cœur,
Et que le cœur seul peut comprendre :
C'est où vous l'écrivez ;
Et plus un cœur est tendre,
Plutôt vous l'y gravez.

§ 10. §

Moïse dit encor de vous,
Que vous êtes un Dieu jaloux ;
Mais jaloux de votre amour même :
Je comprens, mon Seigneur,
Que la Beauté Suprême
Mérite tout le cœur.

§ 11. §

Qui n'aime pas Dieu purement
Ne l'aime pas parfaitement ;
Puisqu'on peut l'aimer davantage :
Hommes intéressés,
Dont le cœur se partage,
Vous n'aimez pas assez.

§ 12. §

Qui n'aimeroit Dieu que pour soi
N'obéiroit point à la Loi ;
De l'aimer de toute son ame,
En recourbant son cœur,
Son esprit & sa flamme
Sur son propre bonheur.

§ 13. §

Aimer Dieu parce qu'on le craint,
L'aimer pour jouir de ses biens,
N'est-ce pas là s'aimer soi-même ?
Peut-on par ce retour
Payer l'ardeur extrême
De ce Dieu mort d'amour ?

§ 14. §

Aimons-le donc ſans intérêts ;
Puiſqu'il nous aime avec excès
D'une amour pure & gratuite :
Cette loi, mon Seigneur,
Dont vous m'ayez inſtruite,
Comble de paix mon cœur.

§ 15. §

De quoi ſert la captivité ?
Notre ame en pleine liberté
Vers Dieu prend l'eſſor, & s'envole
Entre ſes bras divins
Sans force & ſans parole
Rit des efforts humains.

§ 16. §

C'eſt là qu'il guérit mes langueurs,
Que ſa main eſſuie mes pleurs :
Là ſes regards pleins de tendreſſes
Me font mille ſermens
Qu'il va par ſes careſſes
Faire beaucoup d'amans.

§ 17. §

Qui pourroit borner mon pouvoir,
Me diſoit-il hier au ſoir ?
Ne t'afflige point, mon amante :
Car avant qu'il ſoit peu
Je te rendrai contente,
Brûlant tout de mon feu.

TABLE DES
MATIERES PRINCIPALES
DES TROIS VOLUMES
DE LA VIE DE MAD. GUYON.

La lettre a *marque le Tome I. le* b *le Tome II. & le* c *le Tome troiſieme.*

A.

Abandon à Dieu. Sa ſûreté b Pag. 68, 69
ſon bonheur a 203
combien il eſt avantageux de s'abandonner à Dieu ſans réſerve a 145
Abandon à Dieu *au milieu des plus grands périls.* (voyez Périls) a 191. 197
Abſorbement de l'ame en Dieu a 92
Actes. Les actes doivent être ſelon l'état de l'ame c 162
difficulté ſur les *actes diſtincts* & ſur l'impuiſſance de certaines ames à en former c 146. 161. 164, 165
Alternatives de préſence & d'abſence de Dieu a 170
—— d'amour & déſir des croix, & puis de peine à les porter a 171
Amour de Dieu. Amour *pur* & ſans intérêt propre a 9. 24. 87. 92. 116, 117. b 49. 225, 226. 241. c 159. 178. 219
l'Amour pur & *fort* ſe fait ſes délices de la croix a 119
plaie d'amour délicieuſe a 91
grand Amour de Dieu dans une petite fille a 183
Amour *pour ſes perſécuteurs* c 60
Anéantiſſement. Les Démons craignent une ame anéantie plus que l'enfer b 12
comment ſe fait l'Anéantiſſement ou perte *des puiſſances;* à ſavoir de la volonté par la charité, de l'entendement

Anéantiſſement.
par la foi & de la mémoire par l'eſpérance a Pag. 94, 95, 96
l'Anéantiſſement *total* opére le véritable raviſſement & l'extaſe parfaite a 86
Apocalypſe. Comment Mad. Guyon écrit ſur l'Apocalypſe b 266

B.

Bertot, (*Mr.*) Directeur de Mad. G. a 177, 178. 187. 225, 226. 231-233. 264, 277
Mr. Boileau. Son entrevue avec Mad. G. dont il ſort content ſur ſes ſentimens c 126, 127
ſon changement & ſa prévention contre elle c 135
Bonté de Dieu pour recevoir l'ame après ſes chûtes a 123, 124
Mr. Bureau, Docteur de Sorbonne, perſécuté & exilé c 18, 19, 20

C.

Camus, (Le Cardinal) Evêque de Grenoble, rend témoignage à la vertu & à la piété de Mad. G. c. 214, 215
Cantique des Cantiques expliqué par Mad. G. & particularités là-deſſus b 229
Careſſes de Dieu après les chûtes, inſupportables à l'amour pur a 137. 139
Charité. Les Charités ne s'attirent pas par les déguiſemens b 54, 55
Charité *envers les pauvres* a 174. 286--288
grande charité de la mere de Mad. G. a 38, 39
Chaſteté. Don de chaſteté a 110. 165
Châtiment. Comment Dieu châtie ſes amantes les plus fidelles de leurs défauts a 102, 103
Colere. Comment la vaincre a 32
elle ne ſe perd que par l'anéantiſſement a 33
Combat contre ſoi-même, & contre ſes fautes, tentations & infidélités a 67. 137
Le R. P. Lacombe. Sa grande humilité b 11. 57. c 254. 256
ſon état de foi lumineuſe, & comment Dieu l'en tire pour le mettre en celui de la foi nue b 11. 70

Le R. P. Lacombe.
comment il connut Mad. G. a Pag. 168
il la raſſure dans ſes miſeres extrêmes a 268
il lui eſt donné pour Directeur b 24
il la guérit miraculeuſement b 25, 26
——— comme auſſi ſa fille b 103
il prédit à Mad. G. les terribles croix & les délaiſſemens tant de l'extérieur que de l'intérieur qui lui ſont arrivées c 252-254, 255
il eſt en grande eſtime à Rome b 93, 94
il eſt appellé pour ſervir de Théologal & de Conſeil à l'Evêque de Verceil b 156
eſtime que l'Evêque d'Aoſte a pour lui b 163, 164
il fait de grands fruits aux miſſions b 193. 195
——— & à Verceil b 262
on tâche de l'attirer de là par artifice, mais l'Evêque s'y oppoſe b 263
il eſt fort ſuivi & applaudi à Paris c 4
ſources, prétextes, moyens & préludes différens des noires machinations pour le perdre & y envelopper Mad. G. c 4, 5. 6. 9--15
on tâche en vain de le porter à s'enfuïr c 20
autres pratiques de ſes ennemis pour le perdre comme rebelle aux ordres du Roi c 25--28
on le dépouille des atteſtations & actes qui le juſtifioient c. 29. 38, 39
ſa priſe & ſon dur traitement c 30. 73
billet qu'il a écrit de ſa priſon c 256
Commander & obéir par le Verbe, ce que c'eſt b 125, 126. 133
Communications divines *de la Ste.* TRINITÉ aux Bienheureux & aux Saints, même en cette Vie b 141
Communication très-pure & très-ſpirituelle *des ames transformées* avec les Saints, & des Saints entre eux b 236, 237
Communications avec les Saints du Ciel b 143, 144
Communications *en ſilence* & ſans paroles *entre les ames* qui ſont tout à Dieu b 139--141
——— *de* JÉSUS-CHRIST avec la Ste. Vierge & St. Jean, & par eux avec d'autres b 144-148
Communication de pur eſprit *des ames avec leurs enfans ſpirituels* b 197-199. 212, 213

Communication en ſilence *envers les abſens* c Pag. 8, 9
Communion. Grand attrait pour la Ste. Communion a 111. 150. 161
providences divines pour la recevoir a 161-163
dégoût pour la Ste. Communion dans l'état de privation a 244
Condeſcendance. Voyez *Défauts.*
Confeſſeurs. Aveuglement des Confeſſeurs a 109
dommage qu'ils cauſent par leurs complaiſances a 134
Confeſſions. Sincérité dans les Confeſſions b 27
Confeſſion d'*une ame* toute *abſorbée dans l'amour* a 101
Converſation intérieure *avec Dieu* b 7
Converſion. Converſion *d'une Dame* de qualité a 189-191
—— d'un Religieux à qui on prédit ſon infidélité b 180, 181
—— d'un autre Religieux, & de pluſieurs autres b 183-185
Converſion & avancement d'un Religieux *juſqu'aux communications* divines en ſilence b 211
Converſions & progrès de pluſieurs autres b 214. &c.
Croix. Fidélité à la croix a 220. 240
modération & ſilence dans les croix a 254
grand déſir des croix a 177
alternatives d'amour & déſir de la croix & de peine à la porter a 172
uſage & néceſſité de ces alternatives *là-même*
les croix deviennent les délices des ames intérieures a 87
elles les regardent comme venant de Dieu avec compaſſion pour ceux qui les procurent b 43
Croix *de providence* a 237
Croix & *Oraiſon* inſéparables a 114

D.

David. Grandeur de ſa grace b 234
union avec ce ſaint Roi & ſes effets b 234, 235
Défauts. Défauts où l'on tombe en tems d'obſcurité a 173
ſupport des défauts & condeſcendance qu'on doit avoir ou ne pas avoir pour des perſonnes de différens états b 104-106
Délaiſſement. Preſſentiment d'un délaiſſement extrême c 247, 248

Demandes. S'il faut toujours faire des demandes détaillées c Pag. 163, 164
Démon. Ses perſécutions. Il faut les mépriſer b 40. 43, 44
les ames conduites par la foi ne ſont pas d'ordinaire éprouvées par les Démons b 80
Déſir. Les déſirs propres & actifs ceſſent dans une ame qui met tout ſon bonheur en Dieu ſeul b 147. 152. c 199
—— elles ne laiſſent pas d'avoir de bons déſirs, même de ſenſibles b 147, 148. c 199
Détachement des biens temporels a 64
Dévotion. La vraie dévotion c 113
Dieu. Dieu ſeul eſt le conducteur des ames qui ſont entrées dans la perte totale b 169, 170
Diſcernement. Don du diſcernement des eſprits a 286. b 176. 187
Diſcernement ou ſentiment de l'état des ames, & même des Saints du Ciel par le fond de l'ame c 83, 84
Dons. On peut avoir des grands dons de Dieu, & être encore très-imparfait b 96
les dons *de viſions, d'extaſes, de paroles intérieures, de révélations, de raviſſemens* a 82. &c.
—— ils empêchent la perte de l'ame en Dieu a 95

E.

Ecriture ſainte. (*L'*) Explications de l'Ecriture ſainte écrites par Mad. G. b 221. &c. 228
—— particularités ſur le *Cantique des Cantiques* b 229
—— & ſur le livre des *Juges* *Id. même.*
Education des enfans. Avis important ſur l'éducation des enfans a 13-17
Egliſe. Le vrai eſprit de l'Egliſe b 30
Epreuves. Les épreuves de l'ame ſont conformes à ſon état b 80.
les Epreuves *extraordinaires* (par les Démons) ne ſont pas pour les ames de foi nue b 80. 127
Epreuves *intérieures* de l'ame pour la purifier de l'amour propre a 175
Voyez *Etat Apoſtolique.*
Eſpérance. Perte de l'eſpoir perceptible a 259, 260

Esprit. Dieu amplifie l'esprit dans la vie nouvelle b Pag. 25
le *St. Esprit.* Son régne futur sur la terre précédé de destruction c 76. 78. 249, &c.
Etat. Etat *de la pure & nue foi* b 69, 70. 78, 79
—— description d'une ame de cet état de foi nue b 76. &c.
—— sa pureté sans plus d'entre-deux ni de brouillards b 77
—— son immobilité à souffrir les peines, les tentations, les épreuves, & même les dons & graces b 78, 79. 81, 82
—— peu d'ames ont le courage pour entrer en cet état b 83
—— contentement de ces ames-là b 84
—— leur liberté à parler de soi en bien b 85, 86
—— degrés jusqu'à cet *état de liberté*, de *conformité à Jésus-Christ*, *de support de tous* b 86, 87, 88
Etat *Apostolique* & ses effets b 187. &c. 219, 220. 233. 235. c 158, 159
—— il ne faut pas s'y ingérer de soi-même c 158, 159
—— on ne peut y être ni aider salutairement le prochain sans persécutions & sans croix b 189, 190
l'Etat *de félicité privée* doit céder à l'*Etat* pénible de la fonction *Apostolique* c 103, 104
—— douleurs de diverses sortes qu'on y ressent pour les ames c 105-108
—— grandes épreuves des ames de cet état b 222
—— croix, foiblesses & extérieur de ces ames c 109, 110. 112
—— leur description, dévotion, désappropriation, charité du fond où Dieu gouverne tout c 112, 113, 114
—— comment elles parlent ou écrivent d'elles-mêmes c 111
—— si ces ames-là peuvent être réservées ou resserrées à l'égard des autres c 116
Etat *d'enfance & d'obéissance de Jésus-Christ* b 124. 131. 138. 148. 266. 271
—— accompagné d'un pouvoir divin b 131. 171. 249. 267. c 137
Etat *de Jésus-Christ agonisant & voyant le conseil des Juifs* contre lui. c 85

Etat. Etat *de Jéſus-Chriſt crucifié* c Pag. 6, 7
Etat *de Jéſus-Chriſt crucifié & enfant*, porté tout enſemble c 82, 83
L'*Evêque d'Aoſte.* Il invite Mad. G. de venir dans ſon Diocéſe b 164
eſtime qu'il a pour le P. la Combe b 163, 164
L'*Evêque de Geneve*, (Mr. d'Aranthon) il approuve Mad. G. avec conviction qu'elle eſt de Dieu b 24. 73, 74
il fait l'éloge du P. la Combe & le donne pour Directeur à Mad. G. b 24. 74
il ſe laiſſe indiſpoſer contre Mad. G. b 52
il ſe laiſſe indiſpoſer contre le P. la Combe b 58
il approuve encore Mad. G. & ſon deſſein b 73, 74
ſes perſécutions contre Mad. G. b 52. 62, 63. 75. 93. 115. 155. 177. 243
L'*Evêque de Grenoble.* Voyez *le cardinal Camus.*
L'*Evêque de Marſeille.* Il offre ſa protection à Mad. G. b 246
L'*Evêque de Meaux* (Jacques Benigne *Boſſuet*).
lit les Ecrits & la Vie de Mad. G. avec approbation & admiration c 142, 143
fait remarquable qu'il rapporte en faveur de la voie intérieure c 143, 144
on lui met en main tous les Ecrits de Mad. G. pour les examiner c 144, 145
il ſe laiſſe prévenir & changer c 145
ſource de ſes difficultés ſur les voies intérieures c 156
diverſes de ſes difficultés avec leurs ſolutions c 146 &c. 154. &c.
il déclare de ne trouver rien à redire en Mad. G. ſur la foi & la doctrine de l'Egliſe c 166, 167
il eſt choiſi avec deux autres pour faire un nouvel examen des Ecrits de Mad. G. c 181, 182
indiſpoſition où étoit l'eſprit de Mr. de Meaux, & ſes manieres d'agir en cet examen c 190. &c. 202. &c.
étrange ſignature & déclaration qu'il exige de Mad. G. c 218. 221
témoignage avantageux qu'il rend d'elle c 219
ſuite de ſes procédures envers Mad. G. alors malade dans le couvent de Ste. Marie à Meaux c 220-224
il la laiſſe aller avec un certificat dont il ſe répent peu après c 224. &c.

L'Evêque de Verceil. Son eſtime & amitié pour Mad. G. b Pag. 260
ſon regret ſur le départ de Mad. G. de ſon Diocéſe & l'éloge qu'il fait d'elle b 265, 266
Extaſe. (Voyez *Anéantiſſement*, *Dons.*) ſa cauſe & les illuſions qui s'y peuvent trouver a 84.

F.

Fautes qui ſe commettent *au commencement de la Vie nouvelle*, & leur purification b 37
Fécondité des ames en enfans ſpirituels b 197. &c. 218, 219, 220
Femme de l'Apocalypſe (Chap. XII.) Dieu fait porter à Mad. G. l'état de la femme de l'Apocalypſe b 149, 150. c 154, 155
Foi. Sûreté de la lumiere générale de la *foi paſſive* a 95, 96
Voyez *Etat de la pure & nue foi.*
Foibleſſes. Se glorifier dans ſes foibleſſes a 243
Mr. Fouquet (frere du Surintendant des Finances.) Sa mort Chrétienne c 169-172

G.

Garnier, (la Sœur) Supérieure des Nouvelles Catholiques à Paris a 292
Grace. Nous ſommes libres à y réſiſter a 28
pourquoi Dieu reçoit en ſoi ou en ſa grace, & rejette de ſoi & de ſa grace, les ames de différentes diſpoſitions tant en cette vie qu'en l'autre, pour un tems ou pour l'éternité b 203-209
Graces ſenſibles. Etat de graces ſenſibles bien éloigné de celui de la perte de Dieu b 167-170
Ecoulement des graces ſur des perſonnes diſpoſées c 155, 156
La mere *Granger*, une ſainte Religieuſe, & le ſecours que Mad. G. en reçoit a 113. 121. 136. 163. 185
ſa mort. a 194
Mad. GUYON. Sa naiſſance périlleuſe & ſes maladies étranges dès ſon enfance a 8. &c.
ſa premiere Confeſſion dans un âge fort bas, & ſes effets a 12

Mad. Guyon.
excellente éducation qu'elle reçoit d'une de ſes Sœurs a Pag. 19, 20
elle évite le péril d'être à la Cour a 20
——— & un danger de mort a 21, 22
ſa premiere Communion a 29, 30
ſa converſion entiere, & ſes effets a 31, 32, 33. 40
elle cherche à ſe faire Religieuſe a 34. 35
ſon mariage a 50, 51
conduite crucifiante que Dieu tient ſur elle en ſa jeuneſſe a 18. 22, 23. 25, 26, 27. 29
——— & après qu'elle fut mariée & dans ſon ménage a 51. &c. 65, 73
grande charité de Mad. ſa mere a 38, 39
elle quitte l'Oraiſon du cœur a 41
——— dommage qu'elle en ſouffre a 44
bon uſage des croix domeſtiques a 56-60
——— celles de ſes premieres couches a 62, 63
elle tombe malade à Paris à l'extrêmité a 70, 71
comment elle trouve Dieu en ſoi-même, aidée par les conſeils d'un ſaint Religieux a 77, 78. &c.
pureté de l'Oraiſon du cœur, de volonté & de foi paſſive ſavoureuſe où Dieu la met a 78-80. 87-97
ſes mortifications réglées par l'Amour même a 88, 89. 99
ſes Confeſſions en cet état a 101
ſes épreuves continuelles, domeſtiques & autres pendant que Dieu lui redouble ſon amour & ſa jouiſſance a 105. &c.
l'Oraiſon lui devient pénible & ſes paſſions ſe réveillent a 122
ſes fautes de foibleſſe & d'infidélité, punies de Dieu rigoureuſement a 123. 128. &c.
rencontre qu'elle fait d'un inconnu ſimple, mais très-éclairé a 131, 132
ſon intrépidité dans de grands périls a 134. b 251. 254
elle ſe ſacrifie à être malade (de la petite vérole) & y ſouffre de tous côtés avec réſignation, patience & joie a 140. &c.
mort d'un de ſes fils & ſacrifice qu'elle en fait a 147
continuation de ſes croix : où paraiſſent de plus en plus

Mad. Guyon.
ſa patience & ſon amour de la croix a Pag. 150. &c. 165. &c. 170. 196. 198. 210. 213. 229, 230
providences divines pour ſes Communions & autres ſujets a 161-163. 212
ſa connoiſſance avec le R. P. la Combe a 168
mort de Mr. ſon pere a 181, 182. 185
—— de ſa fille qui étoit d'une piété inſigne a 183
ſon Contract avec le ſaint enfant Jéſus, & ſes conditions a 185
redoublement de ſes croix pour faire mourir la nature a 187
Dieu la gratifie de nouveau & plus fortement de la jouiſſance de ſa préſence a 193
comment Dieu la diſpoſe à la privation ou perte totale a 193-195
entrée dans cet état terrible qui lui dure près de ſept ans. a 200. &c.
Dieu ſe la conſacre de nouveau a 211
mort Chrétienne, ſalut, obſéques de Mr. ſon mari a 214-218
réglement de toutes ſes affaires domeſtiques & étrangeres par un ſecours de Dieu tout particulier a 218, 219
décri univerſel qu'elle ſouffre de la part des J. & pourquoi a 233. &c.
confuſions qu'elle dut endurer de toutes parts a 235. &c.
ſa maladie extrême dans ſon état de privation a 241
renfort de délaiſſemens, de peines & de croix intérieures & extérieures dans le même état a 246. &c.
—— ſuivi de la perte d'eſpoir perceptible a 257
comment la paix commence à lui revenir a 260, 261. 263
délivrée de toutes peines, elle eſt miſe dans une nouvelle Vie de paix, de liberté, de facilité à tout bien, &c. a 263. &c.
on lui déclare que Dieu veut qu'elle s'emploie toute à ſon ſervice a 272-280
elle s'y diſpoſe en s'abandonnant à Dieu en pure foi, nonobſtant les répugnances de la nature a 281, 282

Mad. Guyon.
retour des perſonnes qui l'avoient exercée. a 281, 284
Dieu la détourne de ſe lier avec les nouvelles-Catholiques a 290-294
ſon départ de chez elle & de Paris ſans attachement à rien b 1, 2, 3
elle ſe dénue de tout avec joie b 3, 4
elle arrive à Anneci, puis à Geneve & enſuite à Gex b 7, 8
ſouffrances & ſacrifices nouveaux b 9. 18. 20. 21. 25
ſa guériſon miraculeuſe par le P. la Combe b 25, 26
—— & éclat que cela fait à Paris b 40, 41
vœux qu'elle fait à Dieu, & comment il les lui fait accomplir b 26-30
Dieu la deſtine à être Mere ſpirituelle de pluſieurs b 30, 31, 210
ſa chute périlleuſe b 40, 43
comment elle ſe défait de ſes biens b 42
ſource de ſes perſécutions b 45, 46
ſa conduite & maniere de vie à Gex b 47
poſtpoſant le parti des proſpérités ſpirituelles & ſenſibles, elle choiſit celui de la croix & de la ſeule gloire de Dieu b 49
diverſes vexations qu'on lui fait à Gex b 50, 51, 53
elle ſe retire aux Urſulines de Tonon, où les perſécutions la ſuivent b 60
étendue de ſes perſécutions & de ſon décri par ceux de Gex juſqu'en France b 62, 63, &c.
perſécutions & croix qu'elle ſouffre étant à Tonon b 90, &c.
elle y eſt viſitée de ſa ſœur b 94
une retraite l'unit purement à Dieu b 120
Dieu lui donne d'écrire d'une maniere divine b 118, 119
elle écrit *le traité des Torrens* b 119
ſon entrée dans l'état d'enfance & d'obéiſſance de Jeſus-Chriſt b 124
grande maladie où elle porte l'état enfantin de Jeſus-Chriſt, &c. b 131. 132. 136-139. 147, &c.
réduite aux abois, elle en revient miraculeuſement. b 151-152
ſa ſortie de Tonon, & les perſécutions qui la ſuivent b 158, 159

Mad. Guyon.
invitée par une Dame de qualité, elle va à Turin b Pag. 159-161
calomnies & contes qu'on débite ſur cela b 161
l'Evêque d'Aoſte l'invite de venir dans ſon Diocèſe b 164
l'Evêque de Verceil en fait de même b 165
nouvelles graces & nouvelles croix que Dieu lui donne à Turin b 166, &c.
ſon départ de Turin pour Paris, par Grenoble b 185, 186
ſon ſéjour à Grenoble, & les graces que Dieu y fait à pluſieurs par elle b 187, &c.
elle écrit ſes *Explications ſur l'Ecriture* ſainte, mais après avoir ſoutenu de grandes épreuves de la part de Dieu b 221, &c. 228
tempête qui éclate à Grenoble contre elle b 231, 232
ſon voyage périlleux de Grenoble à Marſeille b 242, &c.
elle y eſt protégée par l'Evêque, &c. b 246
fruits qu'elle y fait b 247, 248
on la diffame à Grenoble & l'on s'en retracte enſuite b 248, 249
ſon départ de Marſeille pour Nice b 250
elle s'embarque pour Savonne & Gènes, & court de grands périls ſur la mer b 250, 251
ſon voyage par terre de Gènes à Verceil, par Alexandrie & les périls où Dieu la protège miraculeuſement b 252, &c.
elle arrive à Verceil b 257
l'Evêque de Verceil l'eſtimant beaucoup, veut faire un établiſſement pour l'y retenir b 260
une maladie continuelle lui fait quitter Verceil avec bien du regret de l'Evêque b 264-266
elle y écrit ſur l'Apocalipſe b 266
l'Evêque la fait conduire juſqu'à Turin b 269
elle viſite en paſſant la Marquiſe de Prunai b 270
perſécutions, croix & captivité lui ſont prédites de toutes parts & dans ſon intérieur b 271, 274
en repaſſant par Grenoble, l'Evêque lui offre de reſter en ſon Diocèſe b 273
arrivée à Paris, ſes perſécutions recommencent c 1, 2
l'état de J. C. enfant lui eſt changé en celui de J. C. crucifié c 6, 7

Mad. Guyon.
ſuite de diverſes menées malignes contre elle & le P. la Combe c Pag. 15-18
on met tout en œuvre pour la porter à s'enfuir, afin de la faire paſſer pour coupable c 21, &c. 30, 31, 36
continuation des artifices pour rendre Mad. Guyon l'horreur de tout le monde c 31, 32, &c.
accuſations calomnieuſes adreſſées au Roi pour ſe ſaiſir d'elle c 36, 37
ſa grande maladie, durant laquelle on lui enleve les nouvelles Atteſtations de l'Inquiſition pour la juſtification du P. la Combe c 38, 39
elle eſt affligée, calomniée, inſultée, délaiſſée à l'excès de toutes parts, avec une tranquillité & égalité toute ſurnaturelle c 40, 41, 43
ſa priſon dans un Couvent & les duretés qu'on exerce envers elle c 44, 45, 46
on vient l'interroger diverſes fois c 48, &c.
on y produit contr'elle une lettre ſuppoſée c 52
on lui tourne en rebellion un ſimple refus privé de ſes écrits, qui lui ſont tous ôtés c 55, 56
reconnoiſſance de ſon innocence, & promeſſe de liberté c 56, 61, 62
viciſſitudes ſur ſon iſſue c 62
elle écrit au R. P. la Chaiſe c 65, 66
recharge d'accuſations calomnieuſes c 68
nouvelles fauſſetés qu'on invente pour renforcer ſa captivité & prévenir contr'elle tout le monde; juſqu'au Roi même c 69, 72
elle tombe malade à la mort par l'incommodité de ſa priſon, ſans qu'on veuille permettre qu'elle y ſoit ſoulagée c 74, 75
on la ſollicite d'écrire des retractations c 79
on lui ſuppoſe une lettre horrible c 80
autres artifices de ſes ennemis c 81
acheminement à ſa liberté, laquelle le Roi ordonne c 87, 89
ſignatures captieuſes qu'on exige d'elle avant ſa ſortie c 89, &c.
ſoin de Dieu ſur elle, & ſa gaîté lorſque les choſes ſont à l'extrêmité c 99
ſa connoiſſance avec M. l'Abbé de F. c 101, 102, 122

Mad. Guyon.
retirée dans une Communauté, où elle eſt malade, on l'accuſe cependant de courir la ville c Pag. 117-119
elle va demeurer chez Mad. ſa fille, & on lui ſuppoſe toujours des fauſſetés c 120
ſon deſſein de ſe cacher abſolument au monde eſt traverſé c 120, 121
ſes viſites & ſa bienvenue à St. Cyr, réveillent la jalouſie de ſes ennemis c 123, 124
on la fait empoiſonner c 128
ſa vie retiree ne peut la mettre à couvert du décri & de la perſécution c 130, 131
une femme inconnue qui contrefaiſoit la ſainte, la noircit par tout étrangement c 135, &c.
on la fait connoitre à M. l'Evêque de Meaux, &c. (voyez *l'Evêque de Meaux.*) c 141, &c.
M. de Meaux déclare qu'il ne trouve rien à redire en elle ſur la foi & la doctrine de l'Egliſe c 166
de nouvelles diffamations l'obligent à demander des Commiſſaires & Juges pour en être jugée, ce qu'on lui refuſe c 167-169
irrégularités dans la maniere d'agir contr'elle c 174, 175
elle dit adieu à ſes amis c 175, 176
on cherche pour prétexte de la condamner, de ramener les choſes à un nouvel examen de ſes Ecrits c 179, 180
M. l'Archevêque de Paris (de Harlai) condamne ſes livres c 181
lettre de Mad. Guyon, & ſes demandes aux trois Meſſieurs choiſis pour cet examen b 183-189
elle leur écrit & envoie un gros ouvrage de Juſtifications c 189, 190
indiſpoſition où étoit l'eſprit de M. de Meaux, & ſes manieres d'agir en cet examen c 190, &c. 202, &c.
les deux autres Meſſieurs ſont tout autres envers Mad. Guyon, & ils la juſtifient en particulier c 206, 207
ſa retraite chez les Religieuſes de Ste. Marie à Meaux c 208, &c.
péril qu'elle courut pour s'y rendre c 208, 212
renouvellement de libelles, calomnies, lettres ſuppoſées contr'elle, & de pluſieurs ſtratagêmes & fictions étonnantes c 212-217
témoignage avantageux que les Religieuſes de Ste. Marie

Mad. Guyon.
lui rendent c Pag. 218, 219
ſa ſortie de Ste. Marie de Meaux, après avoir reçu un Certificat de M. de Meaux c 224, &c.
durant qu'elle vit paiſiblement à l'écart, ſes ennemis obtiennent qu'on l'enlève quoique malade, & qu'on la mette en priſon pour toujours c 230
pourquoi elle veut ſupprimer les plus grièves de ſes perſécutions, des croix & des rigueurs qu'elle a ſouffertes durant dix années de priſon c 231-234
ſes diverſes diſpoſitions de patience, de tranquillité, de joie, de courage, de déſolations & de délaiſſemens durant les rigueurs, deſtitutions & maladies diverſes de ſa priſon c 234-237
ſon état d'exilée après la ſortie de ſa priſon, tant pour l'extérieur que pour l'intérieur c 238, &c.
proteſtation qu'elle fait de ſon propre néant, & renvoi de tous à DIEU SEUL c 238, 239
à quoi elle eſt appellée c 104

H.

Hermite, un ſaint Hermite prédit les deſſeins de Dieu ſur Mad. Guyon b 16, 17
Hiérarchie, il y a une Hiérarchie *parmi les Saints* comme parmi les Anges b 141, 142, 213
Ames hiérarchiques qui ſont en plénitude, & communications des graces de Dieu par elles b 213
Hôpital, érection d'un Hôpital à Tonon b 154
—— d'un autre en Savoie b 270
——— & à Grenoble b 271
Humilité ſolide des ames perdues en Dieu c 201

I.

Jeſus-Enfant. Eſprit de Jeſus-Enfant b 30
Imagination, ſes égaremens dans l'état de privation entiere a 207, 259
Inconſtance des hommes b 41
Indifférence. Indifférence & ſoupleſſe *pour* toutes *les volontés de Dieu* b 67, 68, 83, 84, 224, 241, c 85
ſainte indifférence; & extinction de tout déſir a 160

Mad. Guyon.
Etat d'indifférence aux biens & aux maux, dans la vie nouvelle où tout eſt égal. b Pag. 39, 75, 97, 116, 117
Voyez *Deſir.*
Indulgences, le pur amour ne les ſauroit gagner a 92
Juſtes. Juſtes *propriétaires*, condamnés & abhorrés de Dieu a 4, 5, 6
les voies de Dieu ſur les ſiens leur ſont inconnues & en averſion a 3
Juſtice. Juſtice *divine* : rareté des ames dévouées à la divine Juſtice, & les grandes rigueurs que cette divine Juſtice exerce ſur elles b 225
Juſtice *propre.* Dieu la détruit dans les ſiens, pour y établir *la véritable* Juſtice. a 2, 6

L.

Langage. Langage *de l'ame ſans* le bruit de la *parole* a 126
Langage *du Verbe* ſans parole diſtincte *idem*
Liberté. Liberté *à parler de ſoi en bien*, quand elle eſt de ſaiſon b 85, 86
grande Liberté & paix *d'une ame transformée* dans la captivité même c 54, 57
Lumieres diſtinctes ; comment il y peut avoir de la tromperie b 113, 114

M.

Mr. Malaval. b 246
Martirs ; trois ſortes de Martirs c 75
Maternité ſpirituelle (voyez Paternité) b 117
dépendance ſpirituelle d'une ame à l'égard d'une autre qui lui eſt mere de grace b 200-203
Miracles ; comment Jeſus-Chriſt même les fait par l'ame anéantie b 128, 129
Miracles que Dieu a opéré par le P. la Combe b 25, 26, 103, 153
Miſſion ; voyez *Etat Apoſtolique.*
Myſteres ; voyez *Sacremens.*
Moyen court & très-facile de faire Oraiſon, ſa publication & approbation b 229, 230

Mad. Guyon. i
Moment préſent, fidélté à ſe laiſſer au moment préſent b Pag. 107
—— c'eſt le ſecret d'être pleinement content b 108
Mort, la mort *à nous-même* eſt la porte étroite qui conduit à la vie nouvelle en Dieu b 96
mort *des ſens* : ſa vraie cauſe a 97
mort *miſtique*, voyez *Privation*
entrée dans l'*état* terrible *de la mort miſtique*, précédée de la vie mourante, puis de l'inſenſible a 2 3. 229
—— confuſions & humiliations qui l'accompagnent a 235, 237, 238
—— tous les biens paſſés y paroiſſent maux, & toutes les juſtices comme péchés a 242, 243
—— on y croit pécher quoique l'on préfere l'enfer même au péché a 242
—— effets ſalutaires de cet état a 243
—— mépris & haine de ſoi-même qu'il produit a 244
—— renfort de délaiſſemens, de peines & de croix intérieures & extérieures en cet état a 246, &c.
—— on n'y peut rechercher du ſoulagement auprès des hommes a 255
—— on s'y regarde comme reprouvé a 259, 260
ſûreté de cette *voie obſcure*, par laquelle l'ame eſt pleinement purifiée & même revêtue des états de J. C. ſans y avoir réfléchi a 256, 257
vie nouvelle & divine où l'ame entre après cette mort a 263, &c.
Mortifications. Mortifications réglées par l'Amour même a 88, 89. 99
grandes mortifications que l'amour des ſouffrances fait faire a 88, 89. 114. 177
le trop d'attache aux mortifications *des ſens* empêche celle *de l'eſprit & de la propre volonté*. a 99

N.

MR. *Nicole*, ſon entrevue avec Mad. Guyon, dont il ſort content c 124, 125
ſon changement c 128, 129

O.

Opérations de Dieu; ce que c'eſt recevoir les opérations de Dieu immédiatement *par le centre*, ou médiatement par *les puiſſances* b Pag. 13, 14
Oraiſon. Oraiſon *du cœur* néceſſaire & facile à tous a 41, 42. 43
—— elle eſt le ſeul moyen pour ſe corriger a 46, 47
—— malheur qu'il y a à la quitter a 43, 44
Oraiſon *de cœur, de volonté & de foi ſavoureuſe* a 78, 79. 80
—— elle eſt bien au-deſſus des extaſes & d'autres dons extraordinaires a 82
la pure Oraiſon *intérieure* ſe doit attendre à de fortes *croix* a 87
vie de l'Oraiſon, vie de croix a 47
l'Oraiſon & la croix ſont inſéparables a 114
—— Oraiſon *de ſéchereſſes* : ſes peines a 122
—— elle eſt accompagnée d'un réveil des paſſions *ibid.*
Oraiſon *de ſilence & de pur eſprit* a 121
Oraiſon & préſence de Dieu *continuelle*, qui ne peut être empêchée par nulle oppoſition a 113, 114
Oraiſon *continuelle de ſimplicité.* Exemples. a 74, 75
nudité & élévation de l'Oraiſon après la purification fonciere de l'ame b 34
—— ſa ſimplicité & netteté b 179
admirables exemples de quelques *perſonnes d'Oraiſon* b 193-196
—— perſécutions qu'on leur fait, & comment Dieu redreſſe au double ce qu'on avoit tâché de détruire *là même* & b 215
Orgueil, c'eſt l'orgueil qui meurt le dernier dans l'ame a 32

P.

Pactionnaire; hiſtoire étrange d'une fille pactionnaire, c 131-135
Paix, voyez *Vie nouvelle.*
Paix. Paix *inaltérable* & fixe *en la vie nouvelle* b 98. 99
—— elle n'exclud pas les ſouffrances dans les ſens b 100
—— —— ni les peines venant de la main de Dieu, pour conformer l'ame à J. C. b 101. 102

Paix, *don de Dieu ; & Paix-Dieu* a Pag. 263
Paroles. Paroles *intérieures diſtinctes :* elles ſont ſujettes à l'illuſion a 84
Paroles *médiates* a 126
Parole de Dieu immédiate ou ſubſtantielle où il n'y eut jamais de mépriſe a 84. 127
Paternité ſpirituelle *de J. C.*, & de ceux qui y ſont aſſociés par J. C. b 191
combien de douleurs cette Paternité a coûté à J. C., & combien elle coûte à ces ames b 191, 192
Patience dans les ſouffrances c 119
Peines. Voyez *Repos de l'ame*
Peines *portées en maniere divine.* b 21
Pénitences. Voyez *Mortifications.*
Perfection. En quoi conſiſte ici la perfection b 35. 36
Péril, courage & intrépidité au milieu des plus grands périls b 151. 154
Perſécution de l'Oraiſon & des perſonnes d'Oraiſon, par des Religieux Miſſionnaires b 193-195
Perte. Voyez *Mort miſtique*, *Privation*, *Providence*, *Punition*
Perte *de la propre force* a 222
heureuſe perte *de l'ame en Dieu* a 271
——après cette perte Dieu ſeul conduit l'ame b 169. 170
Perte *de ſoi & de tout entre-deux en Dieu* par union d'unité b 35-39
deſcription d'un *état perdu en Dieu* dans lequel Dieu ſeul eſt tout c 238. 241
Petiteſſe, contentement qu'une ame à Dieu trouve dans la petiteſſe b 158
Plaintes ; uſage des plaintes dans la ſouffrance c 119
Poſſeſſion entiere *de Dieu*, & ſes marques c 85
Prédiction ; ſens des prédictions b 114
Prédiction *des croix* b 3. 4. 61. 274
Préſence de Dieu ; alternatives de préſence & d'abſence de Dieu a 170
Préſence *intime* de Dieu a 125
Préſence de Dieu *continuelle*, comment elle eſt donnée a 93
Preſſentiment d'un délaiſſement extrême b 247. 248
Priere. Priere *ſubſtantielle*, qui comprend toute demande c 163

Privation ou perte totale a Pag. 194. 195
entrée en cet état terrible a 200
différence des Privations antérieures d'avec celle-ci a 201
combats intérieurs en cet état a 205
Privation *d'Oraisons & d'actes vertueux & de tout appui* intérieur & extérieur a 206. 207
défauts où l'on tombe ici a 209
Providence; la divine Providence fait toute la conduite d'une ame perdue en Dieu b 107
Providences divines particulieres a 161-163. 212. b 115
Punition. Punition *d'une ame perdue en Dieu*, sur ce qu'elle se veut gouverner par réflexion c 47
Pureté de conscience, sa cause a 124
Purgatoire. Purgatoire *de cette vie* a 105
le feu de la justice exacte qui purifie les ames en cette vie est le même que celui du *Purgatoire* a 104
Purification; comment Dieu purifie ici ses Amantes les plus fidèles, & la maniere de s'y comporter a 102. 103
nécessité de la Purification des ames choisies par les souffrances c 244
—— Dieu se sert pour cet effet même des bons & des Saints c 244. 245
Purification *d'une Religieuse* a 285. 286
Purification. Purification *soufferte pour autrui* a 285 b 119. 171, &c.

R.

Ravissement, leur cause & leur imperfection a 85. 86
le véritable ravissement *& l'extase parfaite*, qui s'operent par l'anéantissement total a 86
Réflexion; une ame toute en Dieu ne peut ni ne doit se gouverner par réflexion c 47
Regard ou retour sur soi-même; pourquoi s'en abstenir b 85
il est ôté par l'Amour a 100
Rejection, état de la rejection de J. C. porté par Mad. Guyon b 148. 149. 247. 250
Renouvellement. Renouvellement *de la naissance de J. C.* ou de son Esprit intérieur sur la terre, & les grandes croix & persécutions qui le doivent précéder c 76-78. 249, &c.
Repos de l'ame; source & cause du repos *& des peines*

où ſe trouvent les ames de toutes ſortes d'états, tant ici que dans l'autre vie b Pag. 108-112
Repos & *ſimplicité* d'une ame toute en Dieu c 149. 150
Révélation. Révélations *de l'avenir*: danger qu'il y a. a 85
Révélation *de J. C.* toujours véritable. *Ibidem.*
Le R. P. de *Richebrac*; ſa lettre touchant l'eſtime qu'il a eu pour Mad. Guyon & pour ſa piété, & touchant la fauſſeté des calomnies inventées contr'elle c 213. 214
Romans, dommage qu'ils cauſent a 45

S.

Sacremens. Dieu n'opere par ſes Sacremens & par ſes myſteres que ce qu'il opere par lui-même a 202 b 168
grand attrait de recevoir J. C. dans le *S. Sacr.* a 111. 150
Sacrifice, l'Eſprit de Sacrifice a 120. b 271
faim de l'ame à faire des ſacrifices à Dieu a 240. 241
Sacrifices *de ſoi* & de diverſes ſortes *pour les choſes particulieres* & diſtinctes c 194. 195
ſacrifice *de tout* avec joie b 7
ſacrifice *de la pureté* c 197. 198
ſacrifice *de l'éternité* par un excès d'amour c 193. 195-197
Saints, *ſanctifiés*, les Saints *du Seigneur* c 113
ce que c'eſt que d'être *ſanctifié dans la vérité* c 234
commerce très-pur des ames transformées *avec les Saints*, & des Saints d'entr'eux b 236-238
les Saints ne peuvent être diſtingués de Dieu, ni invoqués hors de Dieu, dans une ame abſorbée en lui a 92 c 86
Senſible; extinction du ſenſible a 176
mort au ſenſible *ſpirituel* a 239
Sermons; effets des Sermons & de la parole de Dieu ſur le cœur bleſſé de ſon amour a 91
Silence & modération dans les croix a 254
Songes. Songes *miſtérieux* & divins a 278
—— & leurs marques a 279
Songe divin *touchant la vocation de Mad. G.* b 178, &c.
Souffrances, voyez *Peines.*
grandeur des ſouffrances *de J. C.* pour nous b 173
combien les ames *qui ſont chargées des autres* en ſouffrent pour leur purification b 171-176

T.

Tentations; il ne faut point rebuter ni mépriſer les perſonnes tentées b 129. 130

Transfiguration, espece de Transfiguration *intérieure*, servant comme d'introduction à un nouvel état de souffrances & d'abandonnement b Pag. 57-59
Transformation & consommation *de l'ame en Dieu* b 179
Tromperie; les ames commençantes sont sujettes à se tromper, & *à se croire dans des états plus avancés*, & pourquoi? c 108. 115
comment il y a de la tromperie *dans les lumieres distinctes* b 114

V.

Vertus. Vertus *comprises à notre maniere* : si elles sont pour les ames perdues en Dieu b 169. 170. 210
Vertus *vivantes* qui ignorent les sentiers de la mort a 256
Vie. Vie nouvelle, voyez *Etat de pure & nue foi.*
Vie nouvelle *de paix*, *de liberté*, *de facilité à tout bien* où l'ame entre après la mort mistique a 263, &c, b 23
—— cette vie est comme un jour naissant qui va toujours s'augmentant jusqu'au midi de la gloire b 13
—— l'ame y retrouve Dieu & tout en lui & avec lui sans plus d'appropriation, avec fermeté & durée, & en union d'unité a 267, &c.
—— son fond inébranlable, paisible, indifférent, abandonné parfaitement & à tout moment à Dieu en cet état b 66. 67
—— dans les plus grands périls b 245. 250. 251. 253. 254
—— dans les afflictions c 40. 41. 43. 63. 64. 209
—— son indépendance de tout ce qui n'est point Dieu b 85
—— bonheur ineffable de cet état b 39 c 103
—— différence de cet état de celui qui précède la purification fonciere & douloureuse b 32, &c.
Vie *Apostolique*, voyez *Etat Apostolique.*
—— peu y sont appellés b 88
—— elle paroît comme une vie commune, & est pourtant bien cachée b 89
Visions; leur nature, & ce qu'il y a de sujet à l'illusion a 82 83
Union, *Unité*. Union *des puissances* a 87
Unité ou Union *centrale* a 97
Union *continuelle avec Dieu* a 178

l'Union parfaite avec Dieu eſt ici comme inſenſible b 240
Union *d'unité dans la vie nouvelle* a 271 b 37
—— & ſa conſommation b 120
Union *d'unité* en Dieu ineffable & *par le Verbe* même c 3. 4
Unions très-ſpirituelles *des ames en Dieu*, & leur entretien b 10. 11. 12. 137. 163. 168. c 2. 3. 102. 248
—— croix qui l'accompagnent b 134. 137. 162. 163. 166. 167, &c. 238. 239
Union *avec David*, & ſes effets dans l'efficace des paroles ſur les ames b 234. 235
Voie; deux ſortes de voies *pour aller à Dieu*; celle de la pure & nue foi, & celle des lumieres perceptibles b 69. 70, &c.
Voies *de Dieu ſur les ſiens*; qu'elles ſont inconnues aux ſages & juſtes propriétaires a 3
Vol de l'eſprit; il marque encore imperfection b 34. 35
Volonté, ſa *ſoupleſſe dans les ſouffrances*, & ſon *union avec celle de Dieu* a 179
ſa *perte* eſt plus rare qu'on ne penſe a 180
Volonté *devenue une avec celle de Dieu*, ce que c'eſt b 28. 29.

Fin de la Table des Matieres.
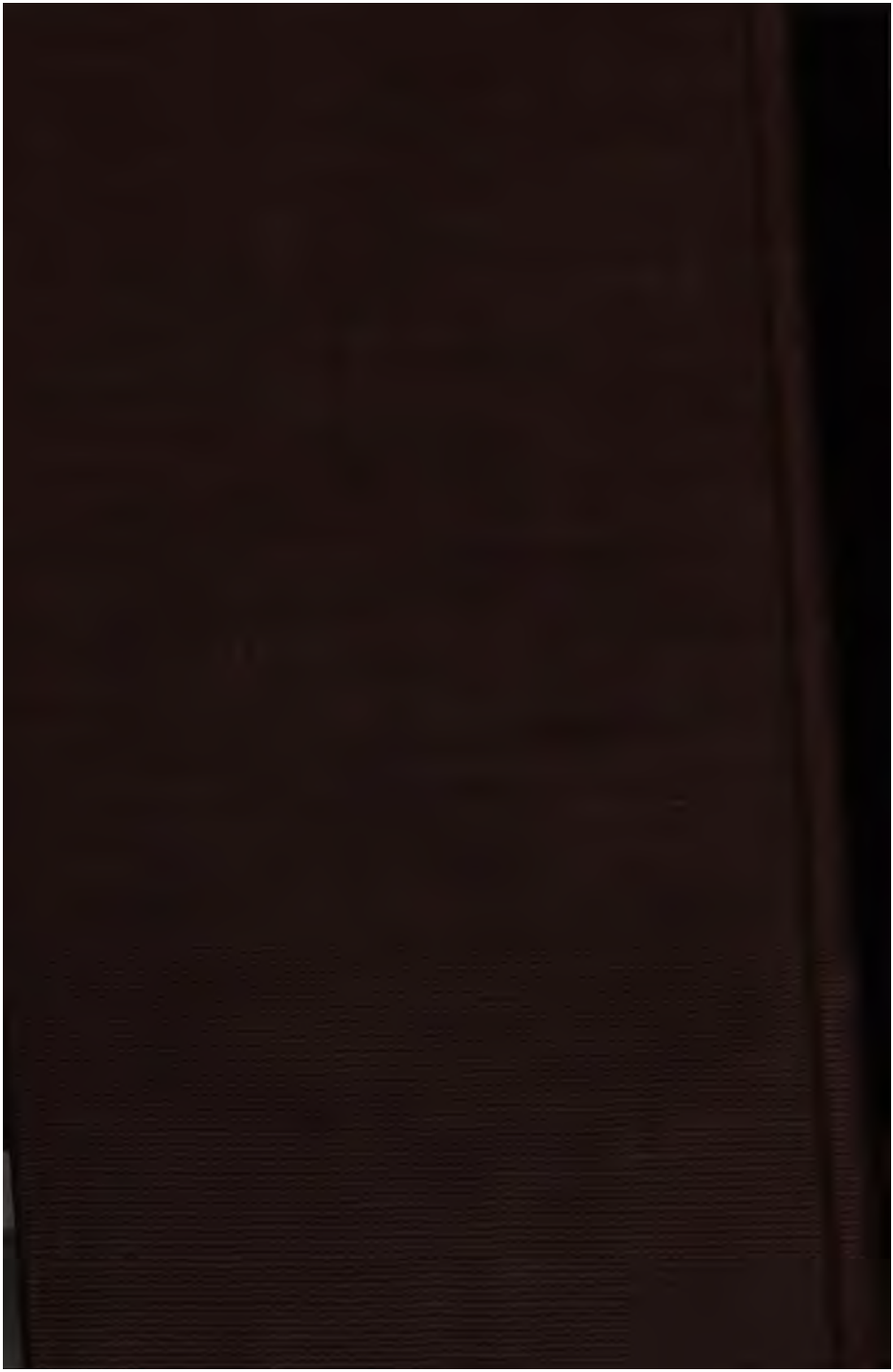
FEB 2 8 1939